LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

HOTEL La Sapinière — SUMMUM DE L'HOSPITALITÉ AU QUÉBEC

GASTRONOMIE REPOS

VAL-DAVID: (819) 322-2020
MONTRÉAL: (514) 866-8262

Vol. LXIX - No 247 | Ciel variable. Maximum 13. | Montréal, mercredi 25 octobre 1978 | Férie | 25 CENTS

POSTES

Ottawa menace de congédier les grévistes
Le syndicat continue de défier la loi

par Claude Turcotte

OTTAWA — Chaque heure qui passe sans que l'impasse postale connaisse une amorce de solution, fait monter une tension déjà très forte, qui, dans la capitale fédérale tout au moins, est sur le point de devenir tout à fait intolérable. En attendant des mesures dont personne n'ose encore imaginer vraiment l'ampleur et la gravité, on a vu se développer au Parlement un sentiment d'impuissance qui hier avait gagné l'ensemble de la députation à la Chambre des communes.

Car même si c'est le gouvernement qui a la responsabilité de prendre des initiatives pour faire respecter une loi par 23,000 postiers qui continuent de la défier malgré les injonctions, tous les membres du Parlement se sentent impérieusement impliqués. Et comme le soulignait avec gravité un député libéral, "c'est l'Etat qui est en cause" et il se demandait ensuite comment le gouvernement s'y prendrait au bout du compte pour faire respecter cette loi.

En fait, c'est à peu près la seule question qu'on entendait hier à Ottawa. Les députés de l'opposition conservatrice l'ont posée très clairement aux Communes et il semble bien que les ministériels se la demandaient eux aussi, puisque les réponses données aux Communes n'étaient pas très explicites et qu'un comité du Cabinet s'est réuni en fin de journée pour revoir le dossier.

Aux Communes toujours, en plus des questions, il y a eu au moins trois motions d'urgence. Une première venant des conservateurs visait à obtenir du gouvernement comment il s'y prendra pour obtenir l'obéissance à la loi; une autre presentee par le NPD pour inciter le premier ministre à s'impliquer personnellement dans le dossier et enfin une dernière présentée par un député libéral en vue de retirer l'accréditation du syndicat des postiers, de poursuivre les dirigeants syndicaux et même de les congédier.

Tout cela donne une idée du sentiment de désarroi qui a gagné plus d'un député et qui donne certains signes de se transformer en une réaction extrêmement violente, verbalement du moins.

Du côté gouvernemental, on a noté peu de changements dans les déclarations par rapport à celles de lundi, si ce n'est cette mise au point du ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, selon laquelle après

Voir page 6: Postes

Trois solliciteurs savaient que la GRC ouvrait illégalement du courrier

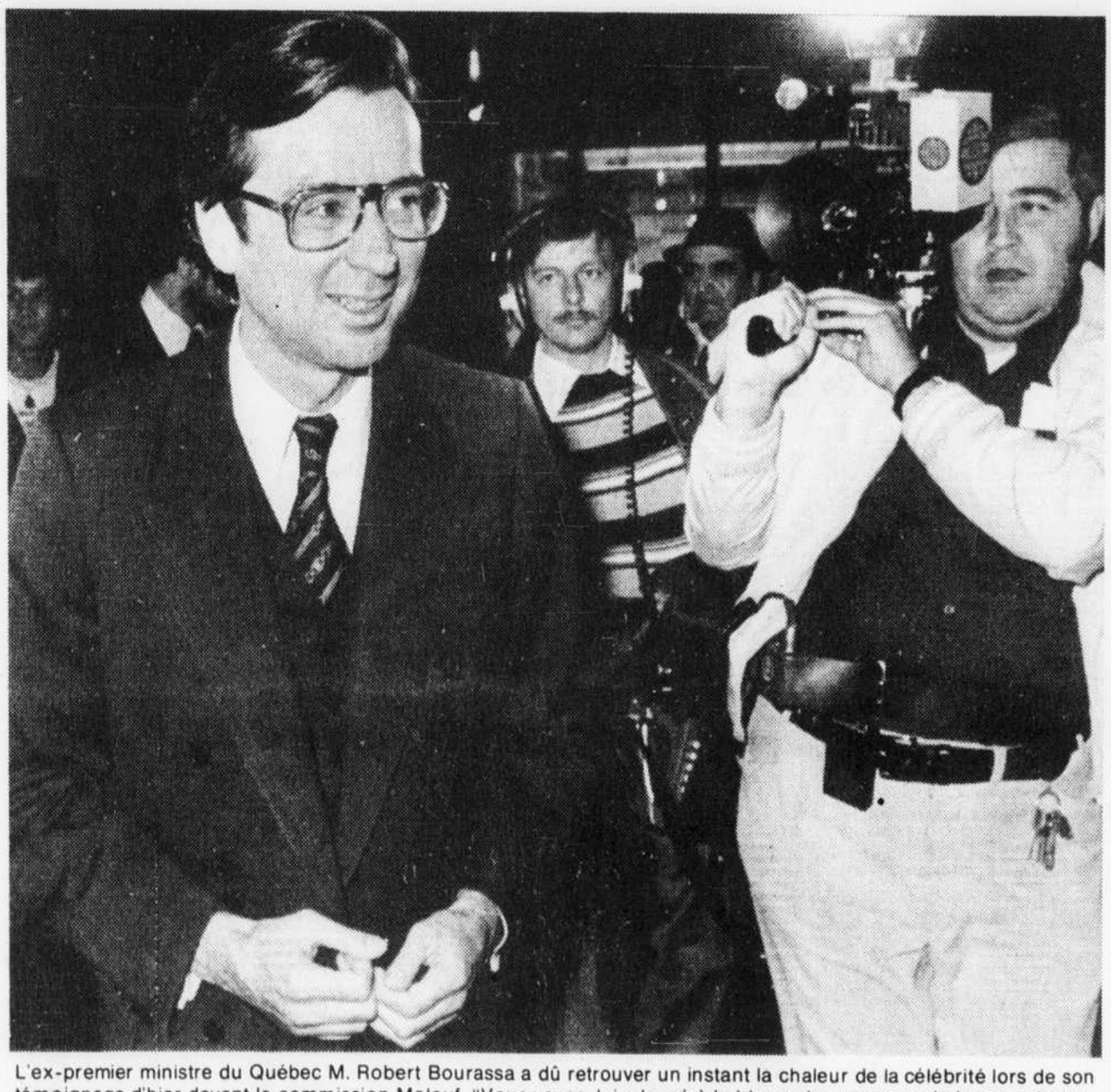

L'ex-premier ministre du Québec M. Robert Bourassa a dû retrouver un instant la chaleur de la célébrité lors de son témoignage d'hier devant la commission Malouf. "Vous voyez, lui a lancé à la blague le procureur de la commission, vous êtes toujours célèbre". (Photo CP)

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — L'ancien commissaire de la GRC, M. William Higgitt a affirmé hier que trois solliciteurs généraux savaient que la police fédérale ouvrait illégalement du courrier.

MM. Georges McIlraith, Jean-Pierre Goyer et Warren Allmand savaient aussi, a-t-il dit, que des membres de la GRC violaient certaines lois lorsqu'ils menaient des enquêtes qui leur étaient confiées.

M. Higgitt témoignait hier à Ottawa devant la commission d'enquête sur les activités de la police fédérale, présidée par le juge David McDonald. L'ancien commissaire qui compte 36 années de service à la GRC, a dû invoquer la protection de la loi de la preuve du Canada avant de commencer à répondre aux questions importantes parce que, a-t-il indiqué, "mes réponses pourraient m'incriminer".

Commissaire de la GRC entre 1969 et 1973, M. Higgitt a mis en cause MM. McIlraith, qui est aujourd'hui sénateur, le ministre des Approvisionnements et Services, J.-P. Goyer, et le ministre de la Consommation et des Corporations, Warren Allmand, ainsi que l'ancien solliciteur général M. John Turner.

M. Higgitt a même réitéré ce qu'il avait déjà dit devant la commission d'enquête Keable, à savoir qu'il serait "tout à fait inconcevable" qu'il n'ait pas dit à M. Goyer que la GRC avait participé au cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec dans la nuit du 6 au 7 octobre 1972.

M. Goyer a toujours soutenu qu'il ignorait tout de cette affaire jusqu'à ce que l'ancien agent Robert Samson en révèle l'existence au cours de son procès au mois de juin 1976.

M. Higgitt a dit qu'il avait probablement mis M. Goyer au courant de cette affaire vers le 3 novembre 1972 lors d'une réunion hebdomadaire au cours de laquelle le solliciteur général a renouvelé les mandats d'écoute électronique, y compris un qui était justement destiné à intercepter les conversations téléphoniques aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec sur la rue Saint-Hubert à Montréal.

Voir page 6: Trois solliciteurs

Ceux des abonnés du DEVOIR qui reçoivent normalement leur journal par la poste, pourront récupérer, une fois terminé le conflit en cours, les numéros qu'ils n'auront pas eus. Aussi longtemps que le service postal ne sera pas rétabli, nous leur suggérons d'acheter LE DEVOIR chez le dépositaire le plus rapproché.

AU SOMMAIRE

- La chronique de Pierre O'Neill
- Garneau jongle avec son avenir — page 3
- Un dernier espoir aux Postes: un éditorial de Michel Roy
- Une mince victoire: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 14
- L'ordinateur choisira les petits fournisseurs du gouvernement — page 9

Enquête publique sur Octobre 70?

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Même s'il ne possède pas encore tous les éléments qui vont lui permettre de prendre une décision finale, le gouvernement du Québec n'écarte pas la possibilité d'ordonner une enquête publique sur l'ensemble des événements qui ont entouré la crise d'octobre 1970.

Voilà ce qu'a indiqué hier, à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, en réponse aux questions du député libéral de Marguerite-Bourgeoys M. Fernand Lalonde, qui désirait savoir où en était rendu l'enquête interne menée par Me Jean-François Duchaine.

Cette enquête, commandée depuis plus d'un an à ce procureur spécial du ministère de la Justice, devait principalement servir à reconstituer toutes les pièces du dossier, à partir à la fois des documents gouvernementaux existants ainsi que de nombreux interrogatoires menés auprès des principaux acteurs de ces événements, tant les présumés felquistes que les autorités politiques du temps, ou encore les dirigeants des corps policiers qui ont participé aux opérations.

Une première partie de ce travail est maintenant terminée, de déclarer hier M. Bédard. Il s'agit en fait d'un volumineux rapport de près de 1,400 pages où sont méticuleusement consignées toutes les informations recueillies par Me Duchaine.

Le ministre, qui a qualifié ce document de "travail très en profondeur", a indiqué qu'il relatait, entre autres, toutes les démarches effectuées par l'enquêteur "auprès de la police de la Communauté urbaine de Montréal, de la Sûreté du Québec, et de d'autres personnes qu'il a cru bon d'interroger pour remplir son mandat."

Mais voilà, il manque toujours une pièce importante au dossier et c'est le rôle joué en octobre 1970 par les autorités fédérales et la Gendarmerie royale du Canada.

A cet égard, M. Bédard a signalé avoir récemment demandé, par écrit, au premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, de prendre les mesures pour que ces renseignements soient mis à la disposition du gouvernement québécois.

Québec n'a encore jusqu'ici reçu aucune réponse officielle de la part des autorités fédérales quoiqu'il ait reçu l'assurance, de la part d'un haut fonctionnaire rattaché au bureau du solliciteur général, qu'Ottawa ferait parvenir assez rapidement toutes les informations demandées.

M. Bédard n'a pas voulu indiquer hier la nature des questions adressées au gouvernement fédéral mais il semble, selon certaines sources, qu'elles aient trait tant à l'aspect politique de l'affaire et notamment au processus qui a conduit à l'imposition de la Loi des mesures de guerre, qu'à l'aspect policier et, en particulier, au rôle joué par la GRC.

Quoi qu'il en soit, M. Bédard a précisé hier devant l'Assemblée nationale qu'il attendra ces informations de la part du gouvernement fédéral avant de décider ce qu'il convient de faire avec le rapport de Me Duchaine.

Il a toutefois réaffirmé la volonté du gouvernement de faire toute la lumière sur ces événements et d'informer l'opinion publique du résultat de ses démarches.

Et pour ce faire, a-t-il laissé entendre, deux voies s'offrent à lui.

■

Ou bien ordonner l'ouverture d'une enquête publique sur l'ensemble de ces événements dans l'hypothèse où le rapport Duchaine le justifie ou bien rendre ce rapport public purement et simplement.

Il est intéressant de signaler que, par le passé et à l'occasion de deux affaires particulièrement délicates, le gouvernement a utilisé l'une et l'autre de ces deux voies.

Lors de l'accident du premier ministre, M. René Lévesque impliquant la mort de M. Edgar Trottier, M. Bédard n'avait pas ordonné d'enquête publique mais avait plutôt communiqué à la presse le rapport qui avait suivi l'enquête policière sur cette question.

Par ailleurs, en ce qui a trait au coût des Jeux olympiques de 1976, le gouvernement a choisi de déclencher une enquête publique, maintenant conduite par le juge Malouf, à la suite des recherches internes menées par le Conseil du trésor.

Pour ce qui est des évènements d'octobre, il a bien sûr été impossible hier de connaître laquelle des deux voies sera finalement retenue mais il faut toutefois noter que c'est la première fois depuis le début de cette affaire que M. Bédard parle publiquement de la possibilité d'une enquête publique.

Selon certaines sources, cette enquête, si tel devait être finalement le choix du gouvernement, se heurterait cependant à deux ordres de considération.

D'abord une considération purement tactique et politique suivant laquelle cette enquête pourrait intervenir au beau milieu de la campagne référendaire. Or, à

Voir page 6: Enquête

Bourassa craignait de mettre la Ville de Montréal en tutelle

par Françoy Roberge

L'ex-premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, ne savait pas grand chose des Jeux olympiques, car ce n'était pas là l'une de ses principales preoccupations comme chef d'Etat. Et s'il n'est pas intervenu plus vigoureusement dans le dossier, c'est que cela aurait signifié à toutes fins utiles la mise en tutelle de la Ville de Montréal, a-t-il déclaré hier à la commission d'enquête sur les jeux olympiques.

M. Bourassa a dit que jamais avant 1975, il n'a eu de véritables inquiétudes quant au financement et à l'échéancier du projet olympique. "A la commission parlementaire de juillet 1975, a dit M. Bourassa, le mandataire coordonnateur a déclaré que tout était sous contrôle et qu'il n'y avait pas de problème à part certains retards qui pouvaient se rattrapper."

"Auparavant, rien dans les rapports que me faisait M. Fernand Lalonde, qui était mon représentant personnel auprès du CCJO et de la Ville de Montréal, ne me permettait de croire que nous aurions des problèmes de la nature de ceux que nous avons connus par la suite."

"Dans cette perspective, rien ne justifiait que nous prenions les Jeux en charge, ce qui aurait été un geste d'autorité face à un gouvernement élu — M. Drapeau avait été élu avec 90% des voix — le septième gouvernement en importance au Canada tant pas son budget que par le nombre de mes commettants," a ajouté M. Bourassa.

M. Bourassa s'est présenté devant la commission au cours de l'après-midi d'hier. Il a d'abord cédé la parole à son procureur, Me Raynold Bouchard, qui a fait état de restrictions sérieuses sur la portée du témoignage de l'ex-premier ministre. M. Bourassa, à titre d'ex-ministre du Conseil exécutif, a refusé de déposer devant la commission tout document relatif au Conseil des ministres qui tombe sous le sceau du secret.

C'est pourquoi il a refusé de se rendre au "duces tecum" (apportes avec toi) indiqué dans le sub poona de la commissipn. Les documents incriminés sont sous le sceau du secret contenu au serment d'allégeance.

Or la commission a pu lever rapidement la menace de silence appréhendé qui pesait sur sa tête. Le sous-ministre adjoint de la Justice et représentant officiel du procureur général est venu dire

Voir page 6: Bourassa

L'OTAN sur le qui-vive

3) Le Canada, colombe à contre-courant

par Lise Bissonnette

Quand Ottawa a décidé en 1976 de gratter ses fonds de tiroir, ou plus exactement de s'enfoncer encore dans le "rouge" pour investir plus de cinq milliards pour le rééquipement de son armée en chasseurs-bombardiers, blindés, destroyers et autre quincaillerie militaire, les anciens compagnons d'université et autres exégètes critiques de la carrière de M. Trudeau ont tourné la page et conclu qu'il rendait littéralement les armes à ceux qu'il avait un jour honnis. Force est de constater aujourd'hui qu'il n'en est rien, qu'il passe toujours dans les milieux internationaux de la défense pour une irrécupérable colombe, ou plus précisément pour un canard boiteux à la limite de l'irresponsabilité.

Au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), on met ou non des gants blancs, mais on répète un même message: le Canada ne fournit pas un effort de défense à la mesure de ses moyens, il se laisse passivement protéger par son puissant voisin américain, il n'informe pas suffisamment sa propre population de sérieuses menaces à sa sécurité, il donne le "mauvais exemple" aux alliés plus faibles tentés de se réfugier avec lui dans la morale pour éviter l'action, et au total il fait le jeu de l'URSS en pratiquant en quelque sorte un désarmement unilatéral, sans réclamer de contrepartie.

Mais comment peut-on accuser le Canada de "désarmer"? demandent naïvement ceux qui n'oublient pas le cinq milliards et qui ont très bien vu M. Trudeau, en février dernier à Washington, consentir avec les autres autorités de l'Alliance à une augmentation réelle des budgets de défense de 3% par année pour les prochains dix ans, conformément au nouveau "Plan de défense à long terme" de l'OTAN.

La pomme de discorde a de l'âge, mais elle irrite comme au premier jour: c'est la position du Canada à l'égard des armements nucléaires. Sept ans après la publication du livre blanc sur "la défense dans les années 70" qui annonçait que le Canada allait se départir de sa capacité de frappe nucléaire sur on territoire et en Europe, les milieux de l'OTAN considèrent encore qu'il ne s'agit pas là d'une position "officielle", que le Canada fait encore partie du club nucléaire jusqu'à preuve du contraire et que puisqu'il s'agit de toute façon d'une décision "politique", rien ne dit qu'elle ne pourrait être renversée sous un nouveau régime.

Oubliée pendant quelques années, la controverse a refait surface il y a quelques mois quand Ottawa a signifié sa ferme intention de mettre son plan à exécution jusqu'au bout. S'il avait abandonné à partir de 1972 les célèbres missiles BOMARC basés à terre que M. Pearson avait acceptés après de grands déchirements dix ans plus tôt, s'il avait enlevé toute ogive nucléaire des avions CF 104 utilisés en Europe, les CF 101 Voodoos des bases de Comox en Colombie britannique et de Bagotville au Québec en étaient toujours équipés. Mais quand le Canada aura décidé de son "marché du siècle", c'est-à-dire qu'il aura choisi parmi six soumissions à l'étude l'avion chasseur qui fera le bonheur de nos forces armées, cet appareil ne pourra porter des ogives nucléaires.

Le Canada sera alors devenu complètement "non-nucléaire" et il aura même poussé le purisme plus loin que des pays comme la Norvège et le Danemark, membres de l'OTAN, qui refusent de stocker des munitions nucléaires sur leur territoire en temps de paix mais qui possèdent les vecteurs pour le faire en cas de guerre.

Réveillés par choc depuis quelques années après avoir dû constater que les pays du pacte de Varsovie ont à peu près rattrapé leur retard sur le plan nucléaire et qu'ils surclassent de loin les pays de l'OTAN en armements classiques, les alliés ressentent plus durement que jamais le comportement canadien comme une défection, tout au moins un défaut de "solidarité. Les pays européens de l'ouest en sont eux-mêmes à cesser de ne se fier qu'à la "couverture" nucléaire américaine; après de longs débats, les Pays-Bas viennent tout juste d'accepter la présence de missiles Lance sur leur territoire.

Voir page 12: L'OTAN

LOUEZ UNE 1978 Plymouth Sapporo

17.95 PAR JOUR (24 HRES)

MILLAGE ILLIMITÉ

RÉSERVEZ:

Complexe Desjardins 284-9258

5255 Papineau 526-9137

7665 Lacordaire 254-7146

AUTOHOST

Rôtisserie Au Poulet Doré

3400 est, rue Sainte-Catherine près de Saint-Denis

288-2441

Fernand Seguin

...ou les confidences d'un "bon-à-rien"

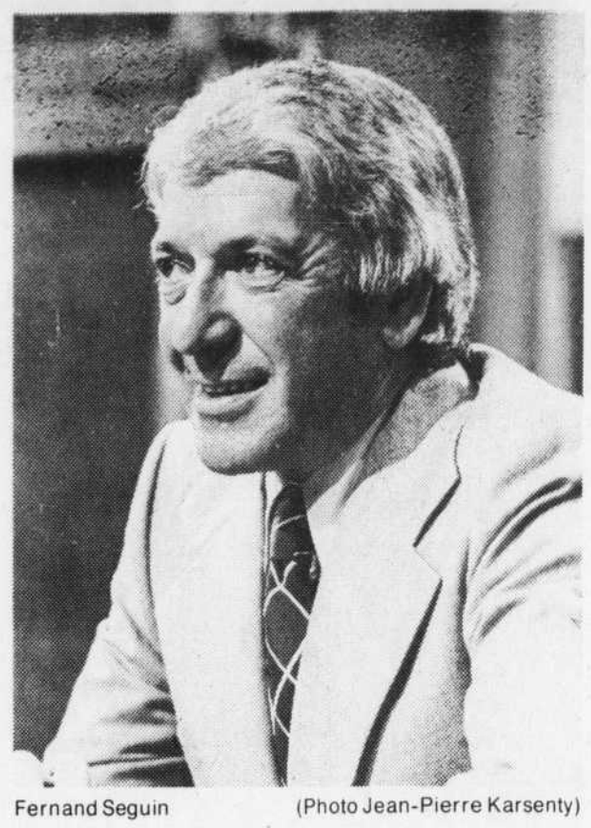
Fernand Seguin (Photo Jean-Pierre Karsenty)

par Gilles Provost

"Si je fais si peu de vulgarisation proprement technologique, c'est que je suis tout à fait démuni devant la technique. Je serais incapable de réparer mon auto et j'aurais même de la difficulté à expliquer comment fonctionne le moteur. En fait, je suis incapable de réparer quoi que ce soit. Je suis l'être le moins habile de ses mains qu'on puisse imaginer."

Comme quelqu'un qui se jette à l'eau, Fernand Seguin vient de lâcher le morceau. Depuis deux heures, déjà, nous parlions de ses idées et du prix Kalinga que vient de lui accorder, l'Unesco pour sa brillante carrière de vulgarisateur scientifique. Mais, jusqu'à ce moment, j'avais l'impression de me heurter à une cuirasse comme s'il s'était senti extrêmement vulnérable.

Puis, comme si ça lui faisait du bien de dire enfin ce qu'il s'est toujours attaché à cacher:

"Tu sais, Gilles, mon père était électricien et excellent bricoleur. C'est lui qui faisait tout dans la maison. Mes frères l'aidaient beaucoup. C'étaient eux ses vrais compagnons. Moi, j'étais le sixième. Je ne pouvais pas aider parce que j'étais trop jeune. Je n'étais pas assez habile pour qu'on fasse appel à moi."

"Dans le quartier où je vivais, rue Saint-André, la force et l'habileté physique décidaient de la hiérarchie sociale. La ruelle était toujours transformée en arène de boxe improvisée et c'est là que les leaders imposaient la loi.

"Moi, je n'avais aucune habileté dans les jeux et je n'étais absolument pas compétitif. C'est pourquoi je me suis réfugié dans les livres. J'avais une curiosité intellectuelle absolument insatiable. C'en était maladif. Une vraie obsession. J'ai appris à lire bien avant d'aller à l'école et je passais mes journées à la Bibliothèque municipale, juste à côté de chez nous."

"Je lisais n'importe quoi. Au début, je lisais surtout des encyclopédies parce que la plupart des livres français étaient à l'index. A l'âge de dix ans, j'ai été absolument fasciné par le changement de couleur des sels de cuivre, la solution passant du bleu au vert lorsqu'on passe du sulfate à l'acétate. Pour moi c'était très mystérieux.

"Plus tard, un camarade plus âgé a commencé à m'apprendre la chimie et il me prêtait l'Encyclopédie de la jeunesse, volume par volume. C'est là que j'ai découvert avec stupeur qu'on peut fabriquer de l'eau en mélangeant deux gaz invisibles et en les enflammant. Ça continue encore de m'épater. J'ai essayé de tout apprendre.

"Un jour, j'ai lu que le sucre donnait de l'énergie. J'ai alors eu l'idée de m'entraîner secrètement pendant des mois en mangeant énormément de sucre. Avec cette arme secrète, je m'imaginais capable de vaincre bientôt le champion de la ruelle. Je l'ai défié publiquement et nous nous sommes rencontrés dans le ring. Evidemment, il m'a mis K.O. en trois secondes. Cela a été mon premier choc culturel; la première fois que j'ai douté de la science.

"Evidemment, ma famille ne pouvait pas me payer un cours classique. J'ai donc dû entrer à l'Université de Montral par la petite porte. Finalement, je suis devenu professeur, avec un salaire de $45 par mois, et j'ai commencé à faire de la recherche. L'enseignement et la recherche ont été mes deux grandes passions même si mon manque d'habileté manuelle était un grave handicap. Mes émissions sont encore une forme d'enseignement mais mon seul regret aura été de ne pouvoir poursuivre une carrière de chercheur. Encore maintenant, ça me passionnerait de participer activement à une équipe de recherche biomédicale..."

La vie devait en décider autrement: bientôt, le gouvernement coupait sa maigre subvention de recherche de $600 (sic), estimant que l'analyse des causes biochimiques de la schizophrénie ne faisait pas "sérieux". Cela a été pour lui une petite vengeance de lire dans LE DEVOIR, il y a quelques mois, qu'on commence maintenant à traiter cette maladie mentale en épurant le sang des malades à l'aide de reins artificiel: "Les bonnes idées finissent toujours par ressusciter!"

A la même époque, la faculté de médecine décida pour sa part que M. Seguin ne pouvait continuer à enseigner chez elle puisqu'il n'était pas médecin.

"Je n'avais pas le choix. Officiellement, on avait décidé que je n'étais pas assez bon et il me fallait vivre. C'est pourquoi j'ai accepté de faire des émissions scientifiques pour la télévision d'Etat qui venait à peine d'entrer en ondes. j'avais un peu d'expérience puisque j'enseignais à Radio-Collège depuis 1947..."

Et c'est ainsi que M. Seguin a entrepris une carrière de vulgarisation scientifique unique au monde, transmettant sa passion pour la science à toute une génération de jeunes Québécois. Cette génération, il l'a retrouvée dix ans plus tard, lorsqu'il a repris contact avec le milieu universitaire à titre de conseiller scientifique pour l'Exposition universelle de 1967. "J'ai découvert à mon ahurissement que 80% des étudiants de la faculté des sciences avait choisi cette voie après avoir mordu à mes émissions!"

Maintenant qu'il est devenu une sorte de philosophe des relations entre la science et la société, souvent très critique à l'égard de la communauté scientifique et du "progrès technique", on le sent encore déchiré entre sa passion pour le savoir et une certaine rancoeur contre le dogmatisme des chercheurs et leur irresponsabilité sociale.

Après avoir été longtemps "regardé de haut" par l'establishment universitaire qui méprisait le "savoir de seconde main" dont il a fait profession, M. Seguin ne manque pas l'occasion, maintenant, de critiquer les limites de la connaissance scientifique et la "nécessaire humilité de la science" qui a dû abandonner peu à peu son ton triomphaliste d'autrefois au contact de l'incroyable complexité de la nature.

"La connaissance scientifique, malgré toutes ses qualités, n'est qu'un miroir déformant de la réalité et les hommes de science devraient s'en souvenir lorsqu'ils critiquent les raccourcis un peu rapides des vulgarisateurs", dit-il.

Déçu des modes et de l'orthodoxie qui font encore leur loi dans le monde scientifique, M. Seguin souligne que tous les grands savants ont été des hétérodoxes qui se sont heurtés à l'opposition, sinon à la risée, de leurs collègues. "Moi, si jamais je revenais à la recherche, je voudrais me consacrer à des domaines où la science ne s'avance qu'avec réticence, dit-il. C'est là qu'il faut aller..."

C'est sans doute pourquoi Fernand Seguin est si proche d'un homme comme Alfred Tomatis, ce spécialiste de l'audition dont les conférences fascinantes font courir les foules mais que la science officielle a toujours rejeté.

Fernand Seguin a mené toute sa longue carrière au Québec et il se dit Québécois jusqu'au fond des tripes même s'il reconnaît être peu mobilisé par les discussions constitutionnelles. "J'ai essayé de suivre les besoins du monde ou je vis et d'évoluer en conséquence, dit-il. Au début, il fallait faire connaître la science mais les Québécois ont maintenant besoin d'une nourriture plus substantielle, plus critique. Je dois les aider à mettre la science au service de la société et empêcher l'évolution contraire..."

Parce qu'il a travaillé pour un petit peuple isolé en Amérique par son langage, M. Seguin n'a pas eu l'écho qu'il méritait hors du Québec. Encore maintenant, il est un parfait inconnu dans le reste du pays puisque le réseau anglais, a diffusé à peine deux ou trois de ses émissions. "On n'aimait pas mon accent", explique-t-il.

C'est pourquoi même les milieux scientifiques canadiens anglais restent bouche bée quand on leur parle de Fernand Seguin. "Fernand Who?", demandent-ils. C'est aussi pourquoi le Conseil des sciences a refusé de lui accorder un droit de dissidence, il y a deux ans. Ces messieurs ne s'attendaient jamais à ce que sa démission ait l'impact qu'elle a eu au Québec.

C'est en repensant à toute sa carrière que Fernand Seguin se dit "pris de vertige" en recevant maintenant le prix Kalinga de l'Unesco, véritable prix Nobel de la communication scientifique. "Il me semble que tout jouait contre moi au départ. Il m'a fallu travailler très fort. Longtemps. Et, brusquement, je me retrouve sur un pied d'égalité avec tous les grands noms que j'ai tellement admirés. C'est vertigineux."

"Le monde d'où je viens était peut-être né-pour-un-petit-pain comme on l'a si souvent dit des Canadiens-français mais on n'est pas plus bêtes que les autres", lance-t-il finalement.

Fernand Seguin avait sans doute peur que je répète ces confidences qu'il m'a faites à la fin d'une entrevue. Il aurait sans doute préféré que je fasse écho à ses réflexions sur la société de gaspillage, sur le nucléaire ou sur la crise écologique. Mais je sais qu'il aura maintenant toutes les tribunes voulues pour faire connaître ses idées. Par contre, osera-t-il répéter souvent les confidences qui me le rendent si attachant.

LES MUNICIPALES

■ Le sondage du PQ sur l'élection de Montréal

Estimant que le sondage effectué par le Parti québécois auprès de 600 électeurs les 10 et 11 octobre derniers sur l'élection du 12 novembre a fait l'objet "d'une fuite malheureuse", la direction du parti a indiqué hier qu'elle ne rendrait pas publiques les données de la consultation qui manquent pour qu'on puisse se faire une idée exacte de sa valeur et de son intérêt. "Nos sondages sont destinés à l'usage interne et il n'est pas question de révéler les techniques que nous utilisons à cette fin", a dit hier la directrice des Communications du Parti, Mme Marielle Seguin.

Le sondage commandé par le PQ de Montréal-centre estime que 72% des personnes interrogées voteraient pour M. Jean Drapeau à la mairie, 18% pour M. Serge Joyal et 10% pour M. Guy Duquette. Mais ces pourcentages expriment les résultats après qu'on été redistribués entre les trois candidats à la mairie les 26% d'indécis. Quant à la satisfaction de l'électorat relative à l'administration municipale, la consultation aurait indiqué un taux de satisfaction de 60%, contre 25% d'insatisfaits et 15% d'indécis.

M. Guy Duquette, du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) trouve "normal" que dix jours à peine après son élection au sein du parti comme candidat maire (le 1er octobre) il ait été encore mal connu. Il se refuse à discuter de la valeur du sondage: il n'en connait pas les techniques, même si "on" l'avait mis au courant des résultats depuis un certain temps.

Il juge néanmoins que la consultation offre un intérêt relatif, puisqu'il y a moins d'un tiers de Montréalais qui se présentent aux urnes habituellement (sauf durant la crise d'octobre 1970). M. Duquette se dit néanmoins assuré de remporter la victoire au moins dans 20 districts électoraux. Le RCM ne changera pas sa stratégie, a-t-il conclu, au gré des sondages.

Le candidat du Groupe d'action municipale (GAM) à la mairie, M. Serge Joyal, a répliqué hier que son parti ne se fonde pas sur les sondages pour élaborer (ou modifier) ses stratégies. Il a de son côté révélé les données d'une consultation effectuée par la maison Plurimar en septembre touchant les chances de divers candidats possibles à la mairie. On avait interrogé 312 personnes.

M. Jean Drapeau venait en tête avec 163 voix, puis suivaient, dans l'ordre décroissant: MM. Serge Joyal (62), le Dr Luc Larivée, président de la CECM et candidat conseiller du Parti civique (8), enfin, le vice-président sortant du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre (4). Il faut préciser que 67 personnes disaient "ne pas savoir" et que huit autres avait refusé de répondre.

La maison Radio-Canada rendra public, quant à elle, le 3 novembre les résultats du sondage qu'elle a commandé sur le même sujet.

Notons enfin que la région Montréal-centre du Parti québécois, qui regroupe 17 comtés (au provincial) de l'Est et du Sud-ouest de Montréal, est loin d'appuyer l'équipe du marie sortant de la ville. Ses dirigeants ont déclaré prudemment hier "se réjouir des alternatives démocratiques actuellement offertes aux Montréalais."

■ Le financement du Parti civique

Chaque candidat du Parti civique de Montréal aux postes de maire ou de conseiller doit contribuer à la caisse du parti pour "au moins le maximum prévu par la loi 44", c'est-à-dire la somme de $500. C'est ce que confirmait hier au DEVOIR l'agent officiel du Parti civique, M. Ernest Régnier.

Par les années passées, chaque candidat du Parti devait contribuer à la caisse de la formation pour $2,000 à la veille de l'élection. De plus, seuls les candidats étaient membres de la formation. M. Régnier a indiqué hier qu'il n'était pas question pour l'heure de recruter d'autres membres qu'eux, même si le PCM est devenu un parti autorisé au sens de la loi 44.

Le Parti civique est à former son Comité de financement et à en arrêter les structures. Ce dernier aura pour mission de solliciter des contributions chez les (seules) personnes physiques, électeurs de la ville de Montréal.

■ Le Conseil du travail (FTQ) appuie le RCM

Le Conseil du travail de Montréal, qui regroupe maints syndicats FTQ de la région montréalaise et parle au nom de quelque 100,000 travailleurs, dont les cols bleus et les cols blancs de l'hôtel de ville de Montréal, a donné hier, comme en 1974, son appui au Rassemblement des citoyens de Montréal, "le seul parti véritablement démocratique qui est enraciné dans les milieux ouvriers" dit-on, et dont le programme répond aux problèmes et besoins des travailleurs montréalais.

La prise de position du Conseil a été entérinée par l'ensemble des délégués de ses filiales réunis en assemblée générale le 10 octobre. Le Conseil met dans le même sac les deux partis rivaux du RCM, à la différence, précise-t-on, que le groupe du GAM présente un "emballage" différent du Parti civique.

— Rodolphe Morissette

LE PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC POUR L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE

— IL EST UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ
— IL OFFRE À LA POPULATION UN PROJET GLOBAL DE SOCIÉTÉ QUI TIENT D'ABORD COMPTE DES ÊTRES HUMAINS
— **NON ALIGNÉ,** IL NE PREND AUCUN PAYS COMME MODÈLE - IL ÉLABORE SA POLITIQUE À PARTIR DE LA RÉALITÉ VÉCUE AU QUÉBEC
— IL TIENT COMPTE DES EXPÉRIENCES DES AUTRES
— **DÉMOCRATIQUE,** IL PRÉSENTE SON PROJET, NE L'IMPOSE PAS, NE PROJETTE PAS LE NOYAUTAGE DES ORGANISATIONS OUVRIÈRES OU POPULAIRES.
— IL N'A RIEN À FAIRE AVEC LES GROUPES MARXISTES-LÉNINISTES-STALINISTES OU TROTSKYSTES EXISTANTS, "cette gauche folle" comme dit Jacques de Grand'Maison.

Lisez le Journal Choc, l'organe officiel du P.T.Q. Tous les mardis - Soirée d'information à 19.30 hres.
Au 3828 St-Denis, Montréal - Tél.: 844-4707.
Vous trouverez le Journal Choc chez votre dépositaire.

Abonnement régulier, 26 numéros $5.00
Abonnement de soutien: $10.00

Pour l'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

à partir de $319 Durée de séjour de 14 à 60 jours

Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour

LOUEZ votre Renault, Simca, Citroen, etc . . .

ACHAT ET RACHAT

chez le spécialiste et le pionnier de la location

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906

(TOURING CLUB DE FRANCE)

Permis 73868252-0280

CERTIFICATS

10 1/2 % 5 ans
10 1/4 % 3-4 ans

PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS AUCUNS FRAIS

*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Épargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, avenue McGill College, Montréal, Tél.: 878-3351
401, boulevard Labelle, Place Rosemère, Tél.: 621-0715
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tél.: 253-1720

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10 1/4%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum $500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Echéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309
• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

Achetez en toute quiétude.

Lorsqu'il s'agit de dénicher la maison rêvée, nombreuses sont les embûches qui guettent l'acheteur.

Voilà pourquoi un si grand nombre de gens, à la grandeur du Canada, comptent sur un agent du Trust Royal lorsqu'il s'agit de trouver la propriété qui leur convient.

Le Trust Royal vous offre un vaste personnel d'experts, pour qui le domaine de l'immobilier n'a plus de secrets. Ils connaissent les propriétés disponibles et les agréments du quartier. Ils vous diront si le prix de la propriété est raisonnable. Ils vous conseilleront quant à la meilleure formule de financement et se chargeront de régler tous les détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Ne tardez pas à communiquer avec nous — nous sommes là pour assurer votre quiétude.

IMMEUBLE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mercredi 25 octobre 1978

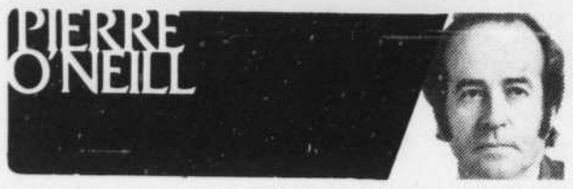

Vandelac retracée? chez Charron

Aux petites heures d'une sournoise nuit d'octobre 1972, trois louches individus pénétraient dans les locaux de l'Agence de presse libre à Montréal. Cinq ans plus tard, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, invitait l'avocat Jean Keable à présider une commission avec mandat d'enquêter sur le cambriolage de l'APLQ. Ces audiences, qui ont débuté à l'automne 1977 et se sont ajournées au printemps de cette année, ont permis d'apprendre que des policiers de la RCMP, de la Communauté urbaine de Montréal et de la Sûreté du Québec avaient eux-mêmes préparé le coup. Pour justifier leur action devant la commission, les policiers ont allégué que l'APLQ entretenait des liens étroits avec le gouvernement révolutionnaire de Fidel Castro. A titre de preuve, la GRC a produit une lettre de Cuba trouvée sur les lieux du cambriolage dans une sacoche appartenant à Louise Vandelac, une employée de l'APLQ. La commission Keable aurait bien voulu interroger Louise Vandelac mais elle avait déjà quitté le Québec pour la France. Maintenant que les audiences de la Commission Keable sont terminées, Louise Vandelac est revenue au Québec. Plus encore, elle a passé l'été dans les bureaux du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports que dirige le jeune ministre Claude Charron. Louise Vandelac y fut chargée de projets de recherches. Il n'y a pas meilleure cachette que la proximité d'un bureau de ministre.

■ *Pro-Canada roule sur l'or*

Pendant que le Parti libéral du Québec gratte le fond des poches des plus humbles partisans, le comité préréférendaire roule sur l'or. Ce regroupement des forces fédéralistes, qui portera sous peu le nom de Pro-Canada, s'est fixé un objectif d'environ $3 millions pour passer à travers la campagne référendaire. Pour lancer officiellement sa campagne, Pro-Canada attend que soit terminé celle du PLQ. Entre-temps, les dirigeants de Pro-Canada ont amorcé les sollicitations auprès des grandes compagnies et les écluses se sont ouvertes. Les goussets de Pro-Canada sont déjà à moitié remplis tandis que la caisse enregistreuse du PLQ est en panne sèche. Il ne reste plus qu'à trouver le moyen, le temps opportun, d'effectuer un transfert de fonds.

Non seulement le comité préréférendaire est-il en excellente santé financière mais il est également parvenu à régler les problèmes de régie interne qui le rongeaient. A la tête de Québec-Canada, Maurice Sauvé faisait ses quatre volontés et fut la cause indirecte des départs de Claude Castonguay et Marcel Masse de la direction du comité pré-référendaire. Mais depuis l'entrée en scène de Claude Ryan, le lion s'est fait mouton et a cessé de bousculer. Québec-Canada n'acceptera plus d'argent du gouvernement fédéral. Et à la tête de Pro-Canada, on retrouvera des délégués de M. Ryan, dont MM. Michel Robert et Ronald Poupart. Et quand M. Sauvé rend visite à M. Ryan maintenant, il laisse ses sabots à la porte.

■ *Feu de la Bande des quatre*

Le caucus des libéraux fédéraux du Québec n'a jamais été le lieu privilégié des débats de fond mais le germe de la contestation a quand même survécu quelques années aux sévères réprimandes du Père Fouettard. Hélas pour les journalistes et bravo pour le club des tricoteuses, la Bande des quatre est décimée. Le député de Matane, Pierre De Bané jadis conseiller spirituel du groupe, est devenu proche collaborateur du ministre Marc Lalonde, au bureau des Affaires fédérales-provinciales et M. Trudeau l'invitera sous peu à faire son entrée au Cabinet. Le député de Maisonneuve-Rosemont, Serge Joyal, l'enfant terrible du caucus, honni de ses frères libéraux, a décidé de fuir la colère de plus en plus oppressante de la horde pour affronter le maire Jean Drapeau sur la scène municipale. Le député de Montmorency, Louis Duclos, vient d'être nommé secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Don Janieson. Le député de Compton, Claude Tessier, demeure le seul intouchable, l'incorruptible de la Bande des quatre. Mais on dit de lui qu'il est un piètre député qui a négligé ses électeurs. Les libéraux misent donc sur sa défaite. Le prochain remaniement réserve également des récompenses pour les plus méritoires des jeunes tricoteuses. C'est ainsi que le député de Longueuil, Jacques Olivier, sera bientôt nommé ministre, ce qui n'est rien pour plaire aux Prud'homme, Pinard et autres prédateurs.

■ *Question de goût*

Depuis des années que les péquistes, dirigeants et militants, s'entendent pour proclamer bien haut leur goût du Québec. Depuis le premier ministre Lévesque a semé la confusion sur les projets de souveraineté-association du gouvernement, on voit émerger clairement deux tendances opposées au sein du parti: les indépendantistes et les fédéralistes. Dans la croisade qu'ils amorcent pour faire respecter l'orthodoxie du programme des militants, les indépendantistes reprochent maintenant aux fédéralistes d'avoir un peu trop, le goût du pouvoir.

■ *PQ et PLQ, riches ou pauvres?*

Il fut une époque, pas si lointaine, où les grands argentiers du Parti libéral du Québec n'avaient qu'à ouvrir les portes du coffre-fort pour que les patroneux refassent le plein sans même se laisser tirer l'oreille. Aujourd'hui, la sécheresse menace les champs d'avoine du parti. La campagne de financement qui vient d'être lancée démarre péniblement, augure mal et pourrait bien ne pas atteindre l'objectif de $1,250,000 pour la clôture fixée au 17 novembre. En 1978, les libéraux avaient recueilli seulement $420,000 et on avait alors imputé l'échec au fait que le parti se trouvait décapité. Maintenant que M. Ryan est bien en selle, on invoque d'autres problèmes. Il y a d'abord ces militants de Montréal qui se querellent dans la campagne électorale municipale, les uns pour les candidats de Serge Joyal, les autres en faveur de l'équipe du maire Jean Drapeau. Il y a, plus encore, cette damnée grève des postiers qui bloque 30% des retours d'argent au parti. Mais les dirigeants du parti en veulent surtout au directeur du bureau du financement des partis, Pierre Olivier-Boucher qui a fait coïncider avec le début de la campagne de financement du PLQ, la divulgation des rapports financiers. Le lendemain les journaux titraient que le PLQ, avec ses $3.5 millions, était le plus riche entre tous.

En conséquence, le PLQ rencontre de fortes résistances dans le recrutement de solliciteurs-bénévoles. Et ces braves militants qui osent s'aventurer chez les citoyens se font souvent renvoyer aux $3.5 millions qui dorment dans les coffres, avant de se faire claquer la porte au nez.

Pourtant, le PLQ est relativement aussi pauvre que le PQ. Les élections

Voir page 6: O'Neill

Garneau jongle sur son avenir

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Même réconcilié officiellement avec son adversaire d'hier dans la course à la direction du Parti libéral, M. Raymond Garneau continue à jongler avec son avenir politique. Aussi ne dit-il pas non à un saut sur la scène fédérale ou encore à un retrait de la vie politique.

Rencontrant lundi soir les partisans libéraux de son comté de Jean-Talon, l'ancien ministre des Finances l'a indiqué clairement, confirmant les rumeurs circulant à cet égard depuis déjà quelques semaines.

Au lendemain du congrès d'avril qui avait porté à la direction du Parti libéral du Québec M. Claude Ryan, le député de Jean-Talon avait pris ses distances du parti et du nouveau chef. Il y avait un malaise évident que M. Ryan accentuait vi-siblement en évitant de parler de réconciliation. Celle-ci vint en fait au cours de l'été, mais à l'usage il apparut que pour leur intérêt mutuel comme pour l'intérêt du parti, les deux hommes s'étaient établi un modus vivendi.

Ainsi on put constater que venu le temps de la première réunion du Conseil général du Parti libéral depuis le congrès, M. Garneau était absent, participant à une réunion de parlementaires francophones en Afrique. C'était une absence remarquable du fait que cette réunion du conseil général était d'une grande importance pour M. Ryan.

Le candidat défait s'effaçait finalement pour laisser la place au vainqueur. De même il laissa à de nouveaux venus sa place de critique financier à l'Assemblée nationale pour prendre le poste de critique en matière d'éducation.

Toutefois c'est sans enthousiasme que M. Garneau remplit ses nouvelles fonctions. Son attitude même à l'Assemblée nationale le donne à penser puisque ses interventions sont limitées au strict minimum.

C'est de cette attitude qu'il s'entourent devant ses partisans cette semaine. Ainsi il a affirmé ne pas vouloir quitter le parti libéral, mais précisa que les événements le forcent à réfléchir.

Rappelant que certains lui conseillent de passer à la scène fédérale, d'autres plus simplement à l'entreprise privée, il a affirmé que c'était là des choses auxquelles il pense. Il a ajouté qu'il ne faisait pas de discours d'adieu, ni qu'il n'avait l'intention de claquer des portes, mais néanmoins qu'il était possible qu'il quitte son poste de député de Jean-Talon.

En faisant ces déclarations, M. Garneau faisait écho à des rumeures persistantes quant à son avenir politique. L'une veut notamment qu'il soit invité à occuper dans une entreprise privée un poste de conseiller économique. Une autre veut que lors de la prochaine élection fédérale il soit candidat pour le Parti libéral fédéral.

Une autre rumeur veut, si le premier ministre Trudeau devait quitter son poste de chef du Parti libéral du Canada, que M. Garneau soit alors un partisan de la candidature de l'ancien ministre des Finances, M. John Turner.

Les deux hommes se sont connus alors qu'ils étaient tous deux ministres des Finances, et M. Turner ferait volontiers de M. Garneau son lieutenant québécois, affirment certains. M. Garneau accepterait volontiers, le tout avec la bénédiction de M. Ryan, ajoutent d'autres personnes.

Un programme de $12 millions au primaire

Priorité à l'éducation physique

par Paule des Rivières

Le ministère de l'Education s'est donné une nouvelle "priorité" pour le niveau scolaire primaire; il s'agit de l'enseignement de l'éducation physique pour lequel il déboursera cette année $12 millions.

Des crédits de $4 millions doivent en effet être versés pour l'engagement d'agents de développement pédagogique et de conseillers et une somme de $5 millions doit être affectée à l'équipement afin de "privilégier l'aménagement de cours d'écoles et de salles intérieures", précise un communiqué publié hier. Une somme de $2.5 millions doit en outre être versée au transport scolaire afin de favoriser l'accès aux équipements sportifs.

L'annonce de cette nouvelle priorité sera suivie sous peu d'une campagne de sensibilisation visant à informer la population et les éducateurs des bienfaits de l'exercice physique et aussi du programme du ministère.

En effet, ce nouvel accent sur l'éducation physique prend la forme d'un nouveau programme d'enseignement qui sera mis à l'essai dans un certain nombre de commissions scolaires. Une évaluation du programme suivra qui permettra d'effectuer les corrections nécessaires avant d'étendre le programme à l'ensemble du Québec. C'est la voie normale et habituelle des nouveaux programmes.

Le ministère compte aussi publier, en février, un guide d'aménagement des cours d'écoles; ce document proposera des aménagements de surface pavées et gazonnées en fonction des groupes d'âge.

Le nouveau programme d'éducation physique tentera de mettre l'accent avant tout sur le développement de la personne, en tenant compte de la formation intellectuelle et sociale. On espère que les enfants pourront acquérir de "saines habitudes" dès leur jeune âge, ce qui a manqué à bien des québécois.

Assurance-chômage: la colère gronde chez les plus de 65 ans

par Marie Laurier

La colère gronde chez les citoyens de 65 ans et plus qui ont perdu leurs droits à l'assurance-chômage depuis que la loi de janvier 1976 les en a radiés. Quelque 18,000 travailleurs retraités du Canada auraient ainsi été lésés d'un manque à gagner de $1,000 à $5,000 chacun. Dans la seule région de la ville de Québec, il y en aurait un millier. Un mouvement de protestation a été formé dans cette ville en juillet 1977 sous le nom de "Mouvaction 65 ans".

L'organisme a fait savoir hier à la presse que les membres n'allaient pas renoncer à faire valoir leurs droits tant et aussi longtemps qu'ils n'obtiendront pas gain de cause.

"En dépit de multiples protestations, lettres, demandes de rencontres auprès des ministres et députés fédéraux, a souligné hier au DEVOIR le président du groupe, M. Paul-H. Gignac, on nous ignore superbement. Mais nous saurons bien à notre tour nous souvenir de cette attitude injuste à notre égard lors des prochaines élections fédérales".

Selon M. Gignac, plusieurs groupements de citoyens âgés lui ont écrit de partout au Canada pour organiser dans leur milieu une contestation similaire.

Rappelons que le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, avait annoncé en février 1977 que la Commission de l'assurance-chômage devait réviser près de 18,000 demandes de prestations de personnes de 65 ans et plus. Lors de l'adoption du bill C-69 la commission avait prévu que ces changements entreraient en vigueur le 4 janvier 1976 et qu'ils excluraient les plus de 65 ans de la liste de l'assurance-chômage. Mécontents de cette décision, 600 prestataires ont porté leurs cas en appel et obtenaient gain de cause devant un juge de la Cour fédérale le 12 novembre 1976. Ce mouvement allait predre de l'ampleur et donner lieu à une bataille d'ordre juridique.

Les juges et les arbitres appelés à se prononcer sur ce dossier, tout en convenant qu'ils ne pouvaient pas changer la loi, concédaient toutefois que des motifs d'ordre humanitaire et social devaient entrer en ligne de compte. Cela devrait suffire à indemniser les travailleurs lésés, soutiennent M. Gignac et ses collaborateurs.

"Nous avons été induits en erreur par la Commission de l'assurance-chômage, a souligné M. Gignac, à cause d'une loi de dernière heure que même des politiciens et des fonctionnaires ont qualifiée d'accident législatif ou d'erreur technique. Cette loi a eu des conséquences désastreuses pour nous."

Le "Mouvaction 65 ans" désire maintenant porter son action au niveau politique puisque tout autre recours juridique serait "onéreux et futile", selon ses conseillers de l'Aide juridique.

Dans cet esprit, M. Gignac a fait parvenir une lettre au premier ministre du Canada ainsi qu'à tous les députés fédéraux pour les sensibiliser une fois de plus à l'injustice dont 18,000 citoyens sont victimes. Il estime de plus que ce geste résulte des actions posées par le gouvernement et la Commission de l'assurance-chômage et il s'appuie sur les témoignages des conseillers arbitraux et des juges pour affirmer que "des milliers de prestataires sont privés de leurs droits acquis".

Le président évalue entre $15 et $20 millions l'argent ainsi épargné par le fédéral au détriment de travailleurs retraités.

Vietnam: un appel à l'aide

par Clément Trudel

Les Vietnamiens ont besoin de vivres et de médicaments pour combattre les effets désastreux de récentes inondations et de typhons qui ont touché 16 provinces. Du public québécois, un "comité d'aide aux victimes des inondations au Vietnam" attend qu'il souscrira $400,000 au moins, soit l'équivalent de 2000 tonnes de riz; ce riz peut, au Vietnam, nourrir 30,000 personnes durant un semestre et il serait urgent d'acheminer l'aide rapidement puisqu'au moins 20% de la récolte de l'an dernier est perdue et que les récoltes d'été ont été ruinées.

Le géographe Robert Garry et le dernier bénéficiaire du prix Kallinga (offert par l'Unesco au meilleur vulgarisateur scientifique), Fernand Séguin, ont tenu hier à encourager ce gestes humanitaire qui mobilisera des militants syndicaux, des membres d'Oxfam, de SUCO, de Carrefour International, de l'Association médicale internationale (AMI) et de divers groupements ayant l'appui des Eglises, etc.

"Nous avons le devoir de nous abstenir de toute arrière-pensée politique", a déclaré M. Garry à propos de cette campagne visant à procurer des fonds à un peuple qui a déjà vécu des guerres "atroces". Heureusement que le transport se fait surtout par eau, ce qui évite de craindre que les secours ne parviennent trop tard aux bénéficiaires, ajoutait le professeur Garry qui a déjà vécu 15 ans dans un pays où, durant l'occupation japonaise, il fut interné.

Fernand Séguin évoque la conscientisation de Québécois, il y a peu, pour faire cesser le conflit au Vietnam. Le moment est peut-être venu pour ces Québécois de prouver qu'ils sont "pro-Vietnamiens", au cas où leur engagement ait surtout vécu par "anti-américanisme", enchaîne M. Séguin qui revient sur cette guerre menée par les Américains: "Ma réflexion personnelle... c'est qu'on ne pouvait pas être à la fois scientifique et pro-Américain dans cette guerre. Les Américains ont inventé "l'écocide" et l'usage de défoliants dont on retrouve la trace jusque dans les poissons dont se nourrissent les Vietnamiens."

Pour donner une idée des besoins en vivres, la liste communiquée par CAVI-Vietnam comprend: 300,000 tonnes de céréales; 20,000 tonnes de protéines; 10,000 tonnes de sucre et 5,000 tonnes de céréales pour bébés. Il faut compter encore sur des besoins pressants de médicaments, en quantité importante; de matériaux de construction (500,000 maisons ont été détruites ou fortement endommagées); de vêtements et de fertilisants, insecticides, kérosène, diésel etc.

Voir page 6: Vietnam

Richards en liberté surveillée

TORONTO (CP) — Keith Richards, le guitariste des Rolling Stones, a été placé hier en liberté surveillée pour un an après avoir avoué sa culpabilité à une accusation de possession d'héroïne.

Le juge Lloyd Graburn a ordonné d'autre part au guitariste de donner un concert dont les bénéfices iront à l'Institut national canadien des aveugles (INCA) d'ici six mois. Richards avait été accusé d'abord de possession d'héroïne dans le but d'en faire le trafic, et également de possession de cocaïne à la suite d'une descente de police dans son hôtel de Toronto en février 1977.

Le musicien des Rolling Stones était passible de sept ans de prison pour possession d'héroïne. Le juge a pris en considération le fait que Richards avait subi une cure de désintoxication depuis son arrestation.

Le musicien britannique âgé de 34 ans a admis lundi sa culpabilité à une accusation de possession simple d'héroïne.

Le directeur exécutif de l'INCA, M. Robert Story, a formulé l'espoir hier que le concert de Richards soit tenu dans une salle plus grande que l'auditorium de l'Institut qui ne peut accueillir que 200 personnes.

Par la suite, le propriétaire des Maple Leaf Gardens, Harold Ballard a proposé que le concert soit tenu dans l'amphithéâtre de 16,000 sièges.

L'ordonnance du tribunal stipule également que Richards devra continuer à recevoir des traitements dans une clinique new-yorkaise pour se débarrasser de sa narcomanie.

Il devra également rencontrer un agent de probation d'ici 24 heures et en mai et septembre de l'an prochain.

Des accusations avaient été portées contre le guitariste en février 1977, à l'issue d'une perquisition de sa chambre d'hôtel.

A l'époque, les Stones séjournaient à Toronto pour l'enregistrement de leur long jeu "Love You Live".

Le chef de possession de cocaïne a été rayé de l'acte d'accusation lorsque le président du tribunal a affirmé que le ministère public n'avait déposé aucun élément de preuve à ce sujet.

Au cours de l'audience de lundi, il a été mis en preuve que Richards était héroïnomane.

AUJOURD'HUI

A midi à la Maison du commerce, Côte du Beaver Hall, M. Pierre Nadeau, président de Petrofina Canada Limited, est conférencier au déjeuner du Club d'électricité de Montréal.

■

A 12 h 30 à la Rôtisserie Saint-Hubert à Longueuil, M. Jacques Garon, économiste à la Banque Royale du Canada, est conférencier au déjeuner de la Société pour le progrès de la Rive sud.

■

A 12h45, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau prononcera une conférence et répondra aux questions des étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf, salle Brébeuf.

■

A 19 h au Centre Bois-de-Boulognes, boul. de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, député à l'Assemblée nationale et présidente de la campagne de financement du Parti libéral du Québec, est l'invitée de la Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient au Canada.

■

A 19 h 30 à l'hôtel Loew's La Cité à Montréal, ouverture du congrès de la Fédération des cégeps. Thème: "Horizons 80: priorités d'action pour les cégeps".

■

A 20 h au pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, amphithéâtre A-2285, conférence de M. Jean-Louis Victor, intitulée "La réincarnation: ses conséquences humaines et sociales".

■

A 20 h au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, rue Jean Bourdon à Montréal, soirée d'information organisée par le comité pour la préservation de la forêt de Saraguay. Conférencier: M. Pierre Dansereau.

■

A 20 h au 5170, rue Van Horne à Montréal, M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, est conférencier devant le groupe Jewish People's Schools.

■

A 20 h au sanctuaire Marie Reine-des-Coeurs, l'équipe des Montfortains invite les Montréalais à la découverte du vrai contact avec Dieu. Thème: "Le christ en direct par la confession".

■

A 20 h au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, "Rencontre-Amitié" pour les gens séparés ou divorcés, organisée par l'Association Spirale.

■

A 20 h à la salle Sainte-Scholastique, assemblée des expropriés de Mirabel.

■

A 20 h à l'hôtel Loew's Le Concorde à Québec, M. Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles, est conférencier au congrès de l'Asted.

■

A 20 h 15 à la salle 937 du pavillon Hall de l'Université Concordia, assemblée publique sur "l'engagement du Canada envers les Nations unies. Thème: "La sécurité par le désarmement".

■

Cliniques de la Croix-Rouge, à **Sherbrooke**, au manège militaire, de 13 h 30 à 21 h; à **Montréal**, au Cégep Ahuntsic, de 9 h 30 à 16 h; à la salle paroissiale de l'église Notre-Dame, de 9 h 30 à midi et de 13 h 30 à 16 h 30.

IXe COLLOQUE DE RELATIONS INDUSTRIELLES

Thème: **La réforme des lois du travail**

Conférenciers: **Jacques Grand'Maison,** Université de Montréal; **Robert W. Cox,** York University et **Alan B. Gold,** juge en chef de la cour provinciale.

Table ronde: Animée par **Pierre Olivier** et composée de **Rodrigue Dubé,** président de l'Alliance des professeurs de Montréal, **Philip Cutler,** C.R., **Roy L. Heenan,** avocat et **Fernand Morin,** professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Avec la collaboration de dix personnes-ressource pour diriger les ateliers.

Endroit: Hôtel Bonaventure.

Date: les 2 et 3 novembre 1978.

Inscription: **Monsieur Phong**
École de relations industrielles
Université de Montréal
Tél.: 343-7312

Informatech France-Québec

Place Bonaventure, 20 Edison
Étage E, B.P. 160, Montréal
H5A 1A7

COLLOQUE FRANCO-QUÉBÉCOIS SUR LE CHAUFFAGE SOLAIRE

APPLICATIONS - RÉALISATIONS - TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES - ARCHITECTURE SOLAIRE

les lundi 6 et mardi 7 novembre 1978
à l'Hôtel Regence Hyatt de Montréal

Animateurs: M. E. BILGEN, École Polytechnique
M. T. LAWAND, Université McGill

Conférenciers invités: M. Guy JORON, ministre délégué à l'Énergie; **M. Henry DURAND,** commissariat à l'Énergie Solaire; **M. J. BEAUDET,** Hydro-Québec; **M. J. BONNEVILLE,** IREQ; **M. M. CHATELAIN,** SOREA; **M. R. CHATEAUNEUF; M. M. LESPÉRANCE,** Atelier solaire; **M. J. MICHEL,** Architecte; **M. F. RHEAULT,** INRS-ÉNERGIE; **M. J.F. ROBERT,** CNRS-France; **M. G. SAINT-HILAIRE,** Ministère des Richesses Naturelles; **M. J. SICOTTE,** Thermosolar; **M. P. THIBAULT,** Ingénieur Conseil.

Renseignements et inscriptions:

JEAN FRANÇOIS DRUZ (514) 875-8931
1 (800) 361-8716

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, mercredi 25 octobre 1978 ■ 4

Un dernier espoir aux Postes

Le Syndicat des postiers du Canada ne peut défier impunément la loi spéciale du Parlement qui suspend le droit de grève et enjoint au personnel de reprendre le travail. Principe sacré sans lequel une société démocratique serait vouée à l'anarchie, c'est un principe que nul ne remet vraiment en cause dans le conflit actuel.

M. Jean-Claude Parrot lui-même, malgré la position qu'il tient dans cette bataille, n'a jamais dit qu'il rejetait cette règle fondamentale. Il s'est employé à contester avec quelque férocité la légitimité, l'opportunité, la sagesse, la justice de la mesure votée par les Chambres. Plusieurs de ses critiques sont parfaitement fondées: le gouvernement a agi avec une étonnante précipitation; il a bafoué officiellement un droit reconnu aux postiers avant que ceux-ci ne l'exercent effectivement; il a voulu faire preuve d'autorité et de fermeté dans une affaire des relations de travail dont le degré de pourrissement est sans égal au pays; il s'exposait en agissant de la sorte à d'énormes risques de désobéissance civile en un temps où son prestige moral est douteux. A le voir s'empêtrer dans la situation difficile où il se trouve, on se demande s'il a seulement conçu un plan d'ensemble, s'il a prévu l'échec, s'il dispose de mesures de rechange, s'il sait où il va.

Car il ne suffit plus de dire, d'affirmer et de répéter que les citoyens doivent obéir au Parlement. Il faut voir maintenant ce qui peut être fait, ce que le gouvernement, le Syndicat et l'arbitre peuvent accomplir dans le contexte actuel. Il serait absurde d'envisager l'emprisonnement massif, ou le recours à la répression systématique aux abords des établissements postaux, ou même le congédiement collectif, comme l'indiquait hier à Toronto le ministre des Postes, M. Lamontagne, que ne semble pas effrayer l'emploi des moyens les plus draconniens pourvu qu'il ne soit pas lui-même appelé à les appliquer. Il n'est pas jusqu'aux directeurs de police, celui de Toronto en particulier, qui n'aient mis en garde les autorités du ministère contre l'usage de la force pour abattre des piquets de grève: à trop vouloir faire respecter une loi dont l'application est périlleuse, on risque de causer des désordres et des perturbations pires encore que l'inobservance d'une injonction. En définitive, par l'affrontement, on ne réussira qu'à provoquer les postiers déjà en proie à la colère et à la révolte. On ne doit pas perdre de vue que l'objectif de cette opération mal engagée est de rétablir le service postal dans les délais les plus courts.

Si le cabinet semble en partie désemparé par des événements qu'il n'avait pas eu la sagesse de prévoir et qui le dépassent à présent, il est au moins rassurant de constater que le ministre intérimaire du Travail, M. Ouellet, s'efforce visiblement de chercher des voies de compromis plutôt que d'agiter des bâtons et des gros mots. Il a désigné le médiateur-arbitre et le juge Lucien Tremblay s'est aussitôt mis à la disposition des deux parties. La question n'est plus de savoir si M. Parrot a été consulté comme il convenait avant la désignation du juge ou encore si celui-ci possède dans le domaine des relations de travail toute l'expérience que le Syndicat souhaiterait trouver en lui. M. Parrot, inévitablement agité ces jours-ci, tient à ce sujet des propos inutiles et déplaisants. Mais, en dépit du caractère agressif de la déclaration qu'il a faite hier soir, dans laquelle il invite les postiers à continuer d'exercer leur droit de grève, le président ouvre une perspective de règlement quand il dit, dans un dernier paragraphe, que les postiers "sont prêts à rencontrer toute personne nommée par le gouvernement et commencer des négociations sérieuses..."

On peut penser que, sans interrompre dès aujourd'hui son action de grève illégale, le président des postiers consentirait à rencontrer enfin le médiateur-arbitre avec lequel il pourrait définir un cadre de solution. Une fois définies les frontières de la négociation, quand un champ de discussion aura été tracé, M. Parrot n'aurait plus qu'à ordonner le retour au travail sur la foi des assurances que le juge Tremblay pourrait lui donner. Quelles assurances l'ancien juge en chef de la Cour d'appel peut-il offrir au président des postiers? Le magistrat aurait franchi une étape importante s'il s'engageait simplement à élargir au besoin l'aire du contentieux afin de recommander des formules propres à améliorer les rapports entre la direction des Postes et son personnel.

C'est à cette médiation, puis à cet arbitrage que sont liés les espoirs d'une solution prochaine du conflit des postes. Le Syndicat des postiers s'engage dans une impasse dramatique s'il refuse de saisir l'occasion d'une relance possible des négociations avec le juge Tremblay.

Il s'agit certes d'appliquer une loi votée par le Parlement, mais sans perdre de vue l'essentiel qui est de rétablir au plus tôt le service grâce à des hommes et des femmes qui ne seront ni révoltés ni humiliés. Le juge Tremblay n'attend plus qu'un mot de M. Parrot pour passer à l'action. Le président du Syndicat ne peut se dérober.

Michel ROY

Une mince victoire

Lundi soir au Nouveau-Brunswick, nul ne pavoisait et pour cause. Réélu, le gouvernement Hatfield est venu bien près de la défaite. Le premier ministre conservatur ne doit son troisième mandat qu'à un accident de parcours libéral dans Shippegan-les-Iles. Une fois élu le président de la Chambre, sa majorité ne tiendra qu'à une voix. Le gouvernement pourrait facilement être mis en minorité aux premières difficultés internes, il est aussi à la merci d'une éventuelle surprise lors d'une partielle. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les conservateurs devront redoubler de prudence, d'habileté et d'efforts s'ils veulent consolider une victoire aussi mince et aussi précaire.

Observateurs et stratèges, toutefois, ne s'arrêtaient pas hier à la seule répartition des sièges entre les ministériels et l'Opposition libérale. Dans cette élection comme dans celles qui l'ont précédée depuis deux ans, ils cherchent les signes auxquels mesurer les courants et les humeurs de l'électorat. Ce test est d'autant plus intéressant qu'avec son électorat acadien, le Nouveau-Brunswick n'est pas un mauvais échantillon de l'échiquier politique canadien. Un premier examen des résultats de lundi ne permet pas de tirer de conclusions catégoriques. Là comme ailleurs, le pays réel continue d'être déroutant. Le comportement des électeurs autorise néanmoins certains commentaires.

Le fait brut le plus frappant, c'est qu'après deux mandats dans une province toujours fort mal en point, le gouvernement conservateur de M. Richard Hatfield ait réussi à conserver la confiance d'autant d'électeurs qu'en 1974. Si mécontentement populaire il y a, encore une fois force est de constater qu'il sait s'exprimer avec modération! Les libéraux ont pris plus de nouveaux sièges que les conservateurs, mais ils ont moins réussi qu'eux à conserver leurs appuis populaires. Les tiers partis ne semblent pas près non plus de faire une percée, quoique leur pourcentage des votes ait doublé pour atteindre quelque 11%.

Les adeptes de la "polarisation" s'attendaient à voir les anglophones déserter le parti libéral, et l'Acadie devenir la deuxième province "rouge". Les choses ne sont pas si nettes. Sous un nouveau chef acadien, les libéraux n'ont pas réussi à convaincre l'ensemble de la province, mais ils n'ont pas seulement fait des gains en Acadie, ils ont conquis aussi quelques circonscriptions anglophones. Ils ont également conservé leurs sièges dans le sud, même dans St. John, où ils doivent cependant déplorer deux pertes.

De même, les francophones n'ont pas répudié les conservateurs, qui ont perdu deux ministres en Acadie mais y ont conservé quelques circonscriptions, notamment dans la république du Madawaska. En somme, l'Acadie qui était depuis longtemps une base politique libérale, reste largement acquise à l'opposition, mais le premier ministre, M. Hatfield, qui avait déjà entrepris d'y installer des "poches" conservatrices, n'a été victime d'aucune vague nationaliste acadienne.

Le Parti acadien qui s'attendait à recueillir quelque 25,000 voix en a pris seulement la moitié, mais il est venu près de faire élire son premier député dans la région de Kedgwick-Saint-Quentin. Les Acadiens qui commençaient de mettre leurs oeufs dans deux paniers restent réticents à les risquer dans un troisième. Avec quelque 10% du vote acadien, néanmoins, le PA reste sur la carte politique du Nouveau-Brunswick.

La onzième province ne fait pas encore vivre son homme; l'emprise des partis traditionnels et de l'assiette au beurre qu'ils commandent sera plus difficile à desserrer au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs. Le PA a inscrit plus facilement une province à son programme qu'une alliance de bon gouvernement avec le NPD. S'impose donc pour lui un nouvel examen de la situation, sinon un changement d'orientation.

A court terme, la percée du Parti acadien passait par une division du vote libéral au bénéfice des conservateurs. Ses candidats auront autant nui à ceux-ci qu'à celui-là, mais sans modifier la carte électorale. Il eût été à vrai dire étonnant que les Acadiens désertent en grand nombre le parti libéral alors qu'un des leurs venait d'en prendre la direction. Ce qui est peut-être plus étonnant encore, c'est qu'en plein recul libéral dans les provinces de l'Atlantique, M. Joseph Daigle ait réussi, dans des conditions difficiles, à mener les libéraux aussi proche du pouvoir.

Ce n'est peut-être pas tant l'inexpérience du nouveau chef libéral que la dépendance de son parti à l'égard des libéraux fédéraux qui aura réduit les chances de succès de M. Daigle, alors que M. Hatfield n'avait à craindre que sa propre administration et le jugement qu'elle mérite. M. Joe Clark s'est donc réjoui modérément, cependant que M. Trudeau restait au-dessus de ces faits divers. S'il est permis d'extrapoler, en tout cas, à la veille des élections fédérales qui viendront dans quelques mois, les libéraux fédéraux n'ont pas fini d'être moroses.

Pour les habitants du Nouveau-Brunswick, le choix restait mince malgré la présence de quatre partis dans bon nombre de circonscriptions. Le gouvernement conservateur aura été maintenu au pouvoir moins par sa valeur propre que par la faiblesse de l'Opposition libérale. Le nouvel équilibre entre les ministériels et l'Opposition devrait permettre de corriger les choses, non plus aux urnes, du moins pas dans un proche avenir, mais en chambre.

Jean-Claude LECLERC

ACTUALITÉ

Une logique claire et forte

par Pierre Vadeboncoeur

Quelques militants indépendantistes se sont déclaré étonnés de la stratégie du gouvernement en vue du référendum et de ses suites. Il est bien beau comme eux, de voir l'ultime but de nos démarches, mais, en fonction de ce but même, il importe davantage de considérer ce qui se présente immédiatement devant nous et de régler notre conduite en conséquence.

Qu'est-ce qui se présente ainsi devant nous? Nous ne sommes pas dans les limbes. L'adversaire possède une stratégie. Elle n'est pas difficile à connaître: elle tient en trois mouvements successifs. Ces mouvements s'enchaînent avec rigueur et il faut éviter d'abord qu'ils s'enclenchent.

Mettons des numéros, car le scénario de l'adversaire, même s'il n'est pas compliqué et va pour ainsi dire de soi, il est indispensable de l'avoir clairement devant les yeux. Il vise les objectifs suivants, chacun favorisant ceux qui le suivent:

1. — que les Québécois répondent majoritairement **non** à la question qu'on leur posera au référendum; 2. — que, par voie de conséquence, d'une part, le gouvernement québécois ne dispose d'aucun mandat impératif aux conférences constitutionnelles qui ne manqueront pas d'avoir lieu, se trouvant ainsi réduit à un statut de minoritaire et de représentant d'une simple "province" dans ces conférences, pour des échanges tout relatifs où le poids des autres provinces et de l'Etat fédéral, comme toujours, pèserait décisivement, dans ces conditions; et que, d'autre part, la défaite du gouvernement péquiste au référendum entraîne possiblement sa chute aux prochaines élections générales du Québec; 3. — que le régime Québécois actuel soit à cette occasion remplacé par un autre régime dont la mission essentielle serait de nous faire "acquiescer" à une nouvelle constitution fédérale conforme à la pensée de la majorité moyennant quelques concessions de second ordre à la minorité, nous plaçant ainsi devant un fait pratiquement accompli, celui d'un "nouveau" système constitutionnel, dûment rapatrié, et dont on voit mal comment nous réussirions, de longtemps, à nous défaire après avoir encore une fois mobilisé des forces importantes à cette fin...

Il s'agit de nous piéger une fois de plus.

Alors, qu'est-ce qu'on fait? Certaines gens rêvent d'aller demander au peuple le mandat de déclarer l'indépendance unilatéralement et de ne négocier que l'association. Dans l'état actuel de l'opinion, cette proposition entraînerait à coup sûr l'échec au référendum et par conséquent mettrait en mouvement l'engrenage ci-haut décrit. La réponse à cette proposition irréaliste et funeste est claire: il importe tout à la fois de gagner le référendum, d'obtenir l'assentiment de la majorité du peuple au principe de la souveraineté-association, d'être présent aux conférences muni de ce mandat, de faire ensuite rapport au peuple et de ne pas céder la place à un régime liquidateur lors des prochaines élections québécoises.

La réponse exacte à la situation telle qu'elle existe et non telle qu'on la rêve, c'est René Lévesque qui l'a donnée. On s'en rend compte de surcroît aux réactions des vis-à-vis...

BILLET

Un coup de maîtresse

Monsieur René Lévesque n'a pu s'empêcher de se pâmer d'admiration à la vue du travail abattu par le Conseil du statut de la femme sur la condition féminine. Si on ne connaissait la solide normalité du premier ministre, on pourrait s'inquiéter de le voir glisser vers le transsexualisme.

"Voilà une véritable révolution", s'est-il écrié, en rendant compte de son impression à la lecture rapide du Livre vert de ces dames.

A l'avenir, il sera indiqué que nos barbouilleurs de livres blancs, rouges, noirs ou marrons aillent puiser dans ce maître livre des leçons de méthodologie, d'écriture, d'intelligence et de synthèse.

Evidemment, il n'est pas dit que toutes les recommandations de ce Livre vert passeront comme une lettre à la poste, même canadienne. Mais comme il serait merveilleux, en raison même des excellentes dispositions du premier ministre, que le Conseil gagne "l'égalité et l'indépendance" sur tous les points!

Les femmes du Québec en auraient de la reconnaissance, et elles seraient bien capables de nous donner, enfin, le premier livre rose de la condition féminine avant le reste du monde.

Albert BRIE

■ Propos d'actualité

La mise en application de cette entente (Couture-Cullen), prévue pour le début de 1979, marquera une évolution significative de la politique québécoise sur l'immigration. Cela ne veut pas dire que le Québec disposera dorénavant de tous les pouvoirs qui devraient être les siens pour mettre en oeuvre en toute souveraineté la politique d'immigration que commandent sa conjoncture et ses objectifs démographiques, économiques et socioculturels. Mais il pourra, selon les termes de cette entente, franchir une étape décisive vers une maîtrise aussi complète et ordonnée que possible du mouvement migratoire se destinant au Québec.

Jacques COUTURE, ministre de l'Immigration du Québec

(devant l'Assemblée nationale le 17 octobre 1978)

LETTRES AU DEVOIR

■ Un "Second regard" mal éclairé

Comme bien d'autres chrétiens, sans doute, j'attendais avec joie le programme "Second Regard" que Radio-Canada nous offrait à l'occasion de la mort si inattendue de Jean-Paul 1er, (le dimanche, 1er octobre 1978). J'en espérais, peut-être un peu naïvement, une réflexion sérieuse qui aiderait à saisir plus en profondeur le sens de l'événement douloureux, pour les catholiques, de la mort soudaine du Pape.

Le réalisateur de *Second Regard* avait réuni, comme il se devait, des catholiques "marquants", des croyants particulièrement aptes à nous faire passer du fait brut d'une mort absurde à une compréhension dans la foi de l'événement.

Malheureusement des circonstances ont voulu que je rate la plus grande partie de l'échange. La partie que j'ai pu écouter m'a cependant profondément déçu et même irrité. Les trois derniers intervenants nous ont servi un radotage féministe et politicailleur qui était tout à fait déplacé et incongru, dans les circonstances.

1. Premièrement une féministe à tous crins qui a profité de sa chance pour déplorer l'absence de femmes dans tout cela: dans la conduite générale de l'Eglise; dans sa hiérarchie actuelle, dans l'élection du Pape; dans son intronisation (sauf, insère une compagne condescendante, quelques femmes d'embassadeurs accompagnant évidemment leur mari); enfin absence de femmes dans le service ministériel. Devant ces faits, notre féministe "ne se sent pas intéressée": "Je ne me sens pas personnellement concernée". La rengaine enfin d'une "féminâtre" à courte vue qui ne manque pas l'occasion de débiter son habituel refrain.

2. L'intervenant suivant, un monsieur, comme il se devait (gauche, droite, gau...), s'est déclaré solennellement mal à l'aise; il avait remarqué, lors de la célébration de l'intronisation de Jean-Paul 1er, la présence de certains chefs d'Etats que ses options politiques ne lui permettent pas d'aimer, même comme ennemis. Et ce qui est encore plus gênant, Jean-Paul 1er a osé sourire devant (ou à) ces mécréants. Que voilà un vrai chrétien-politique!

3. Nous avons été gratifiés, enfin, de l'opinion d'une authentique chrétienne; même qu'elle a déjà milité dans l'Action Catholique, a-t-elle avoué. Mais il s'agit d'une chrétienne qui a su prendre depuis longtemps ses distances, comme elle l'a aussi avoué. Nous étions donc en compagnie d'une chrétienne éclairée; d'une chrétienne assez émancipée pour n'avoir plus besoin de sa mère l'Eglise, de ces structures encombrantes; d'une chrétienne qui a son chemin personnel pour rejoindre ce qu'elle appelle l'Evangile. Pour une telle chrétienne, la mort d'un Pape, son choix n'intéressent pas: elle n'attend rien de l'Eglise et ne se réfère qu'à l'Evangile. On ne sait toujours pas ce que recouvre ce mot et à quel Jésus on se réfère.

On ne peut alors s'empêcher de poser la question suivante: à quoi rime un "Second Regard" de la sorte? Dans ce que j'ai entendu je n'ai perçu qu'un regard tout à fait primaire, conditionné en outre par une vision étroite de l'événement, par l'étroitesse d'une option personnelle et d'un jugement partial. Pour présenter une analyse de type "Second Regard" sur un événement ecclésial, surtout quand cet événement atteint l'ensemble des catholiques et touche d'aussi près le mystère de l'Eglise, qu'on sache réunir des croyants qui vivent vraiment la foi ecclésiale; des croyants qui ont tout simplement cette foi des petits du peuple de Dieu réuni en Eglise. Et si on se sent vraiment obligé d'inviter à cette tribune des chrétiens "distants", des "libérés", des croyants qui veulent suivre un chemin personnel et ne gardent de la foi ecclésiale que des mots vides, qu'on les réserve pour d'autres circonstances. L'Eglise est un Mystère de vie qu'on ne peut voir que de l'intérieur, telle une verrière qui ne laisse deviner sa splendeur que si on peut la regarder de l'intérieur. Un événement ecclésial ne se comprend qu'à la lumière de la foi, cette lumière qui est en nous, croyants, mais qui n'est pas de nous: "Dans Ta lumière, nous verrons la lumière". Cette seule lumière permet un véritable "Second Regard sur un événement concernant l'Eglise de Jésus-Christ.

Roland POTVIN

Chicoutimi, le 6 octobre 1978.

■ Le MAS et le bénévolat

(Lettre adressé à M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec.)

A sa réunion de septembre 1978, le Conseil d'Administration s'est arrêté à la question de la subvention que les Organismes familiaux Associés du Québec Inc. reçoivent du ministère des Affaires Sociales. Il a constaté que le MAS a maintenu la petite augmentation de $25,000 donnée l'année dernière. Il a constaté également qu'un nombre assez important de nouveaux organismes de bénévoles du même ordre que nous, a reçu des subventions de fonctionnement de secrétariat cette année et que ces subventions reconnaissent des besoins de l'ordre de $30,000 jusqu'à $100,000 pour le fonctionnement d'un secrétariat de fédération. Le contraste entre anciens et nouveaux organismes nous étonne.

La subvention obtenue permettra malgré son insuffisance de maintenir ouverts les onze secrétariats de fédérations. La liste jointe des sommes redistribuées montre ce qu'obtiennent les fédérations familiales. Vous constaterez que la redistribution en onze parties de la subvention de $150,000 attribue aux secrétariats respectifs des sommes qui n'ont aucune concordance réaliste avec les frais encourus par un secrétariat de fédération dynamique. Ces sommes sont loin de celles que vous avez reconnues comme besoin pour des secrétariats du même ordre.

Nous vous remercions pour cette aide minime. Cependant, même si nous sommes reconnaissants pour cette petite subvention de survivance, nous ne sommes pas sans nous poser des questions sur la politique du MAS par rapport aux subventions.

Comment se fait-il que le MAS a reconnu facilement des frais d'opération de l'ordre de $30,000.00 jusqu'à $100,000.00 pour certains secrétariats alors que malgré nos efforts innombrables dans les dernières années, nous n'avons pas réussi à faire reconnaître la même chose pour les associations familiales?

Dans ces mêmes années, nombre de tractations ont eu lieu avec le ministère au sujet de subventions aux organismes familiaux, un comité conjoint a fonctionné une année, de multiples démarches et rencontres ont été faites. Votre venue au pouvoir aurait-elle eu comme effet de reléguer ces actions aux oubliettes? Nous avons l'impression que le MAS divise et met en compétition les organismes bénévoles plutôt que de les aider à s'unir. S'agirait-il de gestes spontanés sans appui dans une rationalisation?

Monique VEZINA-PARENT
présidente des
Organismes familiaux
Associés du Québec Inc.

Montréal, le 4 octobre 1978

■ Quelle monstrueuse gardienne d'enfants !

La télévision frappe l'imagination fertile des enfants. Elle incite à la violence, à la cruauté. La première forme de violence de l'enfant, est en jouant, il imite ses idoles avec des carabines en plastique comme dans "Hawaii 5-0" ou encore "Kojak" et même "Manix". En vieillissant cela devient un passe-temps et ensuite un métier. L'enfant veut voir la violence parce qu'il ne la connaît pas, il veut la découvrir. Et la télévision la pousse à l'extrême. Chez l'enfant émotif la violence développe le stress, le traumatisme, la peur. Mais ceci est un sujet qui pourrait faire couler beaucoup d'encre. Pensons à son avenir et respectons l'enfant et son droit d'être heureux.

Lyne SARRAZIN
Montréal-Nord,
le 4 octobre 1978

■ Une seule solution: la guerre

"Monsieur, accepteriez-vous, étant donné la nécessité de lutter contre l'inflation galopante, de réduire votre revenu de 25%?"

Poser la question, c'est y répondre.

"Vos employés accepteraient-ils, dans le même but, que leurs salaires soient diminués de 10% ou tout simplement "gelés" au niveau actuel?"

La réponse est connue d'avance. On vient de le voir par la réaction d'un groupe important de fonctionnaires.

Tous vont rétorquer: "C'est absolument impossible. Il me faut rencontrer telle et telle obligation. J'ai besoin de tout mon revenu actuel et, même, vu la hausse croissante du coût de la vie, je dois réclamer une augmentation." Tant pis s'il nous est impossible d'exporter vu le prix de revient trop élevé de nos produits. Tant pis si notre dollar perd toute sa valeur.

Fort bien. Acceptons que notre pays dégringole jusqu'à la faillite.

Alors suggérons à tous, employeurs comme employés, de réduire leur train de vie, de renoncer, trois fois sur quatre, à leurs sorties de fin de semaine, chacune coûtant au bas mot $100. Il y aura de plus, par le fait même, une économie considérable de carburant.

Qui va accepter? Personne.

Les gens renonceront à leurs sorties hebdomadaires en voiture seulement par la force des choses, c'est-à-dire lorsque les réservoirs des stations-service seront vides. Ils s'abstiendront de bons repas dans les restaurants, qui sont tous remplis et où l'on paie excessivement cher, uniquement par la force des choses, c'est-à-dire lorsque la viande et autres aliments seront rationnés à un point tel que les restaurants devront fermer leurs portes.

Mais, si personne ne veut accepter de voir son revenu ou son salaire réduit ou tout simplement "gelé", et si personne ne veut accepter de réduire son train de vie, qui pourrait contraindre employeurs et employés à cette double restriction?

— Personne. Même le premier ministre est absolument impuissant. Qu'il remette le pouvoir à n'importe quel autre chef de parti, et ce dernier, à son tour, se cassera les dents et constatera qu'il ne peut rien faire dans ce sens sans déclencher une grève générale de toutes les Centrales syndicales aussi bien d'employeurs que d'employés, une véritable rénovation.

Alors, que faire?

La réponse nous est fournie par l'histoire. Rappelons-nous le régime de la Troisième République en France. C'était le chaos complet, et tous les observateurs s'accordaient à déclarer que, seul, un dictateur pourrait mettre de l'ordre.

Or, ce dictateur n'aurait pu rien faire. Il se serait fait tuer. Qu'est-ce donc qui a rendu son événement et son action possibles?

— La guerre. Il a fallu la Deuxième Guerre mondiale.

Actuellement, les gens ne songent qu'à la jouissance la plus complète. Un seul principe les anime: "faire le plus d'argent possible pour mener le plus gros train de vie possible", et la proportion est très faible de ceux qui se préoccupent des millions d'humains qui meurent de misère et de faim. Les gens ne veulent absolument pas s'imposer ni accepter la moindre restriction, et personne n'est assez habile ni assez puissant pour la leur imposer.

Un seul événement rendrait la chose possible: la guerre.

E. PHILIBERT

Montréal, octobre 1978

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

La nouvelle politique sociale du gouvernement fédéral

1) Crédits d'impôt ou prestidigitation?

par
Michel Pelletier

Économiste et juriste, l'auteur est engagé dans des travaux de recherche sur la politique sociale. Dans cet article, il analyse divers aspects de la nouvelle politique sociale touchant les allocation familiales et les crédits d'impôts aux familles à revenu modique.

D'Alembert a dit de la politique qu'elle est l'art de tromper les hommes. Valéry quant à lui estimait qu'elle est l'art d'empêcher les hommes de se mêler de ce qui les regarde. Si nous considérons l'ensemble des faits et gestes du gouvernement Trudeau depuis le premier août dernier, c'est-à-dire depuis que le premier ministre annonçait, dans une allocution télévisée surprise, la nouvelle politique économique que son gouvernement entendait mettre en oeuvre au lendemain du sommet économique de Bonn, nous pourrions trouver de nombreux éléments pour étayer l'une et l'autre opinion.

Non pas que M. Trudeau ou l'un ou l'autre de ses ministres nous ait menti. Ce serait là un procédé trop évident et par conséquent inefficace. Mais c'est plutôt par un savant dosage de mise-en-scène et de dramatisation, par une multiplication des conférences de presse et des déclarations apparemment impromptues et improvisées, par le dévoilement des éléments de la nouvelle politique par bribes et sans logique évidente par l'étalement dans le temps de chacun de ces dévoilements partiels, c'est par tous ces moyens indirects que le cabinet Trudeau a su semer la confusion dans nos esprits tout en créant l'impression de faire beaucoup et en peu de temps. Incapables de procéder à l'analyse de chacune des mesures au fur et à mesure qu'elles étaient annoncées, nous devenions par la force des choses extrêmement vulnérables au "marketing politique" dont le gouvernement a habilement enveloppé l'ensemble de l'opération; le gouvernement avait en effet la possibilité de modifier les programmes existants dans un sens et nous affirmer que ces modifications allaient dans un autre sens, sans que nous ayons la possibilité d'en juger par nous-mêmes.

Les journalistes ont réagi vivement à cette possibilité de manipulation de l'opinion que se donnait ainsi le gouvernement. Les journalistes estiment en effet que leur rôle ne se limite pas simplement à répéter ce que les ministres veulent bien leur dire, ou encore à reproduire les dossiers de presse qu'ils ont la gentillesse de leur remettre. Ils veulent aussi pouvoir analyser ces déclarations, confronter les intentions proclamées aux actes, situer ces actes dans leur contexte de façon à bien saisir toute leur signification et leur portée. Or ils ont estimé que les membres du cabinet procédaient d'une telle façon qu'ils étaient dans l'impossibilité matérielle de s'acquitter de leur tâche de façon professionnelle. Ils ont eu le sentiment d'être utilisés par le gouvernement, à des fins de propagande politique. Aussi ont-ils protesté auprès du premier ministre, afin que les membres du cabinet modifient leur mode et leur rythme de fonctionnement, et fait connaître leur mécontentement à l'ensemble de la population, de sorte que nous recevions les informations qu'ils nous transmettaient avec un minimum de prudence. Car en définitive, c'est nous-mêmes qui étions concernés dans tout ceci. C'était notre droit non seulement de savoir mais aussi de comprendre et juger ce que le gouvernement faisait, puisqu'il s'agissait de nos affaires.

Je voudrais toutefois attirer ici l'attention sur un aspect particulier de cette technique de manipulation des gouvernements. Ceux-ci y recourent de façon courante et pourtant nous en sommes rarement conscients. Elle est donc d'autant plus efficace.

Cette forme particulière de manipulation se pratique surtout dans le champ de ce qu'on appelle usuellement la "politique sociale". Essentiellement, elle consiste à manipuler dans le sens le plus concret du terme les programmes "sociaux" existants de façon à créer l'illusion qu'on fait beaucoup alors qu'on fait relativement peu, ou encore, l'illusion qu'on cherche à améliorer le bien-être des citoyens, et tout particulièrement des citoyens les plus démunis, alors qu'en réalité on poursuit des objectifs d'un tout autre ordre: d'ordre électoraliste par exemple, ou d'ordre plus fondamentalement politique — la sauvegarde de la "paix sociale" par exemple —, ou encore, plus fréquemment peut-être en contexte de crise économique, d'ordre économique — telle la stimulation de la demande, ou la compression des coûts de la main-d'oeuvre, ou le resserrement de la "discipline du travail", par exemple.

Dès le discours du premier août du premier ministre, nous pouvions prévoir que le gouvernement allait s'adonner sur une large échelle à ce type de manipulation. D'une part, parce que le premier ministre annonçait d'importantes coupures budgétaires. Et lorsqu'un gouvernement parle de coupures budgétaires en contexte de crise économique, nous savons que ses "dépenses sociales" sont tout particulièrement visées. D'autre part, parce que dans ce discours même, le premier ministre indiquait explicitement qu'une part importante de son nouveau programme économique allait consister à réaffecter les dépenses de l'Etat. Or une telle réaffectation constitue évidemment un élément essentiel de toute manipulation du genre dont je parle. Par ailleurs, le premier ministre énonçait quatre objectifs, trois à caractère économique et un à caractère "social": "Je m'engage dès maintenant, disait-il, à trouver les ressources et la volonté politique nécessaires pour: stimuler l'économie afin d'obtenir l'objectif de croissance que nous sommes fixés à Bonn; fournir des emplois à plus de gens et surtout aux jeunes; encourager de nouvelles mises de fond dans les secteurs de la fabrication, de l'énergie et des ressources; s'occuper (sic) de ceux qui sont touchés par l'inflation, particulièrement en ce qui a trait aux prix des aliments, surtout dans le cas de nos personnes âgées".

Il était évident dès ce moment-là que pour atteindre simultanément des objectifs au moins concurrents sinon contradictoires — à savoir, faire plus pour stimuler l'économie et plus pour les personnes les plus vulnérables tout en réduisant les dépenses de l'Etat de deux milliards de dollars — le gouvernement allait devoir faire montre d'un grand talent de prestidigitateur. Et si nous pouvions admettre que l'Etat puisse enlever des "avantages sociaux" à certains pour les redonner à d'autres, nous pouvions craindre aussi qu'il ne profitât de l'occasion pour réaffecter les sommes épargnées à même les programmes sociaux aux fins de "stimulation économique".

TABLEAU I — Les trois programmes de soutien de revenu pour enfants à charge au Canada en 1978

Revenu provenant d'un emploi	Allocations familiales nettes	Économie d'impôt provenant de l'exemption	Économie d'impôt provenant du crédit pour enfants à charge	Bénéfice total
$ 7,000 ou moins	$616.32	$ 0	$ 0	$616.32
8,000	616.32	266.80	0	883.12
10,000	456.57	340.37	100.00	896.94
15,000	429.95	393.12	100.00	923.07
20,000	401.31	461.14	100.00	962.45
25,000	383.35	491.40	100.00	974.75
50,000	296.83	673.92	0	970.75

(Bénéfices que reçoit une famille ontarienne de quatre, dont un des enfants est âgé de 12 ans et l'autre de 16 ans)

Source: *Le poids des impôts, le partage des bénéfices*, Conseil national du bien-être social, Ottawa, mars 1978 p. 24

En fait, un gouvernement peut recourir à de multiples méthodes pour tromper l'attention et la vigilance de la population et l'abuser, dans le domaine de la politique sociale. La plus simple et la moins coûteuse consiste à exploiter un courant idéologique dominant à un moment donné pour faire apparaître comme éminemment souhaitable et progressiste une mesure qui dans les faits ne l'est peut-être pas autant. Ainsi, à l'heure présente, l'idéologie dite de la "sécurité du revenu" ou encore du "revenu minimum garanti" a le vent dans les voiles. Il pourra donc suffire de placer une mesure particulière sous le parapluie de cette idéologie pour qu'elle apparaisse automatiquement sous un jour favorable.

A titre d'exemple, signalons l'attitude du Conseil national du bien-être social, "organisme consultatif des citoyens auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social" ainsi qu'on le présente (mais peut-être n'est-il pas vraiment indépendant du gouvernement puisqu'il est constitué de vingt-et-un membres nommés par celui-ci), face au réaménagement du régime d'allocations familiales que le gouvernement vient de proposer. Voilà plusieurs années que le Conseil préconise comme bien d'autres, y compris les ministres responsables eux-mêmes, l'instauration d'un régime de revenu minimum garanti au Canada. Au niveau des principes, personne ne peut vraiment s'opposer à l'instauration d'un tel régime: l'objectif proclamé serait en effet de garantir un revenu minimum "décent" à toute personne ou famille, notamment par le biais d'une réaffectation — nous retrouvons ici l'idée d'une réaffectation — des "dépenses sociales" de l'Etat de sorte qu'elles profitent vraiment aux personnes qui en ont le plus besoin, et plus particulièrement aux "petits salariés" qui constituent une proportion importante des "pauvres" et que le régime actuel de "sécurité sociale" a peine à rejoindre.

Mais il ne s'agit là que de l'idéal auquel on aspire. Il reste à voir comment cela pourrait se concrétiser. Et on doit se demander si cet idéal du revenu minimum "décent" et quasi-automatique ne relève pas simplement de l'utopie dans notre contexte économique. Mais abstraction faite de la valeur intrinsèque de cette idéologie, il importe de noter qu'il aura suffi que le gouvernement place sa proposition de réorganisation du régime actuel de revenu familial garanti — car s'il n'en porte pas le nom il n'en existe pas moins et comprend: les allocations familiales, imposables, les exemptions d'impôt pour enfants à charge de $460 par enfant de moins de 16 ans et de $840 pour les enfants de 16 et 17 ans, et un crédit d'impôt (non remboursable) de $50 par enfant applicable jusqu'à un certain niveau du revenu — il aura suffi donc que le gouvernement place sa proposition de réorganisation sous le signe du "revenu minimum garanti" pour que le Conseil du Bien-être souscrive sans réserve aux propositions gouvernementales et s'en fasse même le propagandiste (1).

En effet, le gouvernement a eu l'habileté de contrebalancer l'annonce d'une baisse importante des allocations familiales — de $25 qu'elles sont présentement en moyenne, mais de $28 environ qu'elle auraient été en janvier 79 par suite de leur indexation, à une moyenne de $20 par enfant à compter de la même date — par la création apparemment "révolutionnaire" d'un crédit d'impôt remboursable de $200 dollars par enfant. Comme le déclarait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Bégin, "avec notre nouveau crédit d'impôt pour enfant, ce sera la première fois que le système fiscal fédéral servira à aider les familles à faible et à moyen revenus" (LE DEVOIR, 29.IX.78). Or l'impôt négatif ou le crédit d'impôt remboursable comme on l'appelle dans le cas présent constitue la technique par excellence aux yeux des tenants du revenu minimum garanti.

En réalité, il est abusif de dire que c'est la première fois que le système fiscal servira à soutenir le revenu des familles à faible et à moyen revenus. Comme je le rappelais précédemment, les allocations familiales sont imposables depuis plusieurs années, ce qui établit un lien direct entre ce type de prestations sociales et le système fiscal. En outre, il existait déjà un crédit d'impôt de $50 par enfant qui quoique non remboursable, n'en signifiait pas moins des avantages pour les familles à revenu moyen, de même que des exemptions d'impôt de $460 ou $840, qui elles profitaient surtout aux familles les plus à l'aise, comme nous le verrons plus loin. Mais de façon plus générale, nous pourrions certes adopter la façon de voir des tenants du revenu minimum garanti et considérer l'ensemble du système actuel de sécurité sociale sous l'aspect fiscal: les prestations sociales constituent en effet le pendant "redistribution" ou "transfert" du "prélèvement" effectué par le système fiscal. On peut donc dire que chaque fois que l'Etat verse une prestation sociale à un citoyen, il lui rembourse une partie des impôts qu'il a payés, s'il en a payé, ou il lui consent un "crédit d'impôt remboursable", si ce citoyen n'a jamais payé d'impôt. On constate par le fait même que la différence entre un "crédit d'impôt remboursable pour enfant à charge" et une "allocation familiale" est beaucoup plus une question d'approche ou de point de vue qu'une question substantielle. En définitive, au plan concret, ce sont les **techniques** et **critères** d'attribution qui distingueront les "crédits d'impôt" des "allocations familiales". L'innovation est donc beaucoup moins substantielle qu'il n'y paraît à prime abord et il importe de ne pas se laisser leurrer par les mots: en instituant les crédits d'impôt remboursables, on ne "crée" pas tant quelque chose "d'entièrement nouveau", mais on **modifie** plus simplement et plus prosaïquement les mécanismes et les critères d'attribution des **allocations familiales.** Ce qu'il s'agit de faire donc, face à une telle modification d'un programme **existant**, c'est d'en mesurer l'impact réel pour les personnes ou familles concernées. Or que fait le Conseil du bien-être? Il reconnaît, à l'instar du ministre d'ailleurs, que "ces changements ne feront certes pas disparaître la pauvreté — **les prestations sont beaucoup trop modestes** pour y arriver —, mais, s'empresse-t-il d'ajouter, ils augmenteront le revenu des pauvres. De plus, **et c'est peut-être là le facteur le plus important**, les bases sont jetées qui permettront aux gouvernements d'agir **plus tard**" (Tbid., p. 2. Je souligne).

Nous avons ici une parfaite illustration de la façon dont on peut être à ce point obnubilé par une idéologie — qu'on reconnaisse d'une part que le gouvernement fait peu, et pourtant qu'on trépigne d'enthousiasme en raison de ce que ce peu promet pour plus tard. Mais est-il nécessaire de rappeler que l'art de gouverner consiste pour une bonne part à promettre beaucoup et au plus grand nombre, tout en faisant aussi peu que possible dans l'immédiat? Le Conseil du Bien-être, dans son document de travail, ne se contente pas en effet de décrire et apprécier les propositions gouvernementales, mais il en souligne surtout les aspects prometteurs pour l'avenir. Et il en oublie de rappeler que c'est un crédit d'impôt remboursable de $500 dollars qu'il recommandait lui-même quelques mois plus tôt, et non pas seulement de $200. Qu'en outre, il préconisait à cette même occasion l'abolition complète des exemptions d'impôt pour enfants à charge, parce que c'est de cette disposition fiscale que provient la principale source d'inégalité dans la redistribution des revenus sous le régime actuel de revenu familial garanti. Pour se convaincre de ce dernier fait on doit se reporter au tableau reproduit ci-contre, lequel est tiré du rapport publié par le Conseil du Bien-être en mars 1978 et intitulé: "Le poids des impôts, le partage des bénéfices". C'est dans ce rapport que le Conseil fait ces recommandations que se rapporte.

Car pour apprécier à leur juste valeur les mesures proposées par le gouvernement Trudeau concernant les familles avec enfants, il ne faut pas oublier que les bénéfices résultant des allocations familiales diminuent au fur et ai mesure que le revenu augmente, parce qu'elles sont imposables. Il faut savoir aussi que le crédit d'impôt (non remboursable) de $50 dollars par enfant ne profite ni aux familles les plus pauvres, parce qu'elles n'ont pas à payer d'impôt, ni aux familles les plus riches, parce que le régime fiscal actuel ne permet le cumul de ce crédit d'impôt avec une autre mesure d'abattement fiscal que jusqu'à concurrence de 500 dollars, ce qui signifie qu'au-delà d'un certain niveau de revenu, les contribuables ne profitent plus vraiment de ce crédit d'impôt. Par contre, les bénéfices résultant de l'exemption d'impôt pour enfants à charge ne cessent de croître au fur et à mesure que le revenu augmente. A un certain niveau de revenu, ces bénéfices dépassent même la somme que les familles les plus pauvres qui n'ont pas à payer d'impôt reçoivent sous forme d'allocations familiales. (2).

Si donc le gouvernement voulait vraiment réorganiser le régime actuel de sorte que ce soient surtout les familles à faible et moyen revenus qui en profitent, c'est d'abord à ces exemptions d'impôt qu'il fallait s'attaquer. Comment donc peut-on crier victoire quand le gouvernement diminue précisément les éléments du programme qui profitent le plus aux familles à revenu faible ou moyen, sous prétexte de favoriser précisément ces mêmes catégories de familles? En effet, en plus de ramener les allocations familiales au niveau moyen de $20 dollars par enfant, le gouvernement se propose d'abolir le crédit d'impôt non remboursable de $50 dollars par enfant. Par contre, il touchera à peine aux exemptions d'impôt, se contentant d'uniformiser le taux d'exemption pour tous les enfants à $460 (au lieu de $840 dollars qui étaient alloués pour les enfants de 16 et 17 ans). Qui plus est, il nous indique que grâce aux économies qu'il pourra ainsi réaliser aux dépens des familles avec enfants à charge, il augmentera de $20 par mois la prestation de supplément de revenu garanti versée aux personnes âgées les plus pauvres, ce qui représente une dépense de l'ordre de $70 millions de dollars en 1978-79 et de $290 millions la prochaine année financière. (3)

Ceci étant, nous pouvons donc présumer sans trop risquer de nous tromper qu'effectivement, certaines des familles les plus pauvres, et tout particulièrement les familles des petits salariés, tireront profit des manipulations auxquelles le gouvernement s'apprête à procéder. En effet, la baisse des allocations familiales sera plus que compensée par le crédit d'impôt remboursable de $200 dollars, tandis que ces familles profitaient relativement peu sinon pas du tout du crédit d'impôt non remboursable de $50 dollars que le gouvernement s'apprête à abolir. L'opération sera aussi évidemment profitable aux personnes âgées qui ont droit au supplément de revenu garanti (il s'agit de personnes qui n'ont pratiquement aucune autre source de revenu que la pension de sécurité de la vieillesse).

Ce sont là, indéniablement, les deux aspects les plus positifs de la réforme projetée, ceux qui aussi, contribuent en bonne part à la légitimer à nos yeux de citoyens ordinaires et à nous en masquer les aspects les plus contestables. Car nous pouvons aussi présumer que contrairement à l'impression donnée, ce ne sont pas les familles les plus aisées qui en feront les frais mais bien les familles à revenu intermédiaire qui ont charge d'enfants. C'est à ces familles, qui éprouvent déjà de la difficulté à élever et éduquer leurs enfants, c'est-à-dire les travailleurs de demain — la baisse du taux de natalité et l'augmentation sensible de la proportion des femmes mariées qui travaillent constituent des indices de cette difficulté qu'éprouvent les familles avec enfants —, c'est à ces familles donc que l'Etat s'apprête, entre autres, à imposer un sacrifice additionnel en vue d'améliorer quelque peu la situation inacceptable de certains travailleurs d'hier parmi les plus pauvres, à savoir ceux qui ont droit au supplément de revenu garanti. Il y a là quelque chose d'aberrant. A moins que ce ne soit voulu? En effet, le ministre du Bien-être social a clairement indiqué dans ses interventions que "la (nouvelle) formule doit inciter au travail et stimuler notre productivité" (LE DEVOIR, 29, IX, 78). La réforme projetée aurait donc pour effet indirect et souhaité d'augmenter la pression qui s'exerce déjà sur nombre de mères de famille et qui les incite à prendre le chemin du "marché du travail"..., dans l'espoir que leur revenu additionnel permettra à la famille de "joindre les deux bouts".

Par ailleurs, lorsque le ministre des Finances, M. Chrétien, déclarait, en annonçant ces changements: "Les prestations seront réduites pour les familles aisées, et augmentées pour les familles à revenu modique ou moyen, qui sont particulièrement touchées par l'inflation, notamment au titre des produits alimentaires" (LE DEVOIR, 29, VIII, 78) il ne mentait pas. Mais il ne se référait qu'à une partie seulement du régime de revenu familial garanti, celle qui prend la forme de prestations versées par l'Etat au contribuable, peu importe que celles-ci soient appelées "allocations familiales" ou "crédit d'impôt remboursable". Il omettait donc de défalquer des "bénéfices accrus", prévus par la réforme proposée, l'augmentation déguisée d'impôt que signifieront, pour les familles à revenu moyen tout particulièrement, la diminution des allocations familiales et l'élimination du crédit d'impôt de $50 .(4) Il passait aussi sous silence le fait qu'il ne touchait pratiquement pas au mécanisme qui entraîne les plus grands bénéfices pour les familles les plus riches, à savoir l'exemption d'impôt pour enfants à charge.

Notes

1) Voir *Le crédit d'impôt remboursable pour enfants*, document de travail préparé par le bureau du Conseil national du bien-être social, Ottawa, août 1978: "Le 24 août, le gouvernement fédéral annonçait une restructuration de ses programmes d'aide financière aux familles avec enfants à charge, cette restructuration pourrait fort bien être la plus importante mesure depuis l'adoption des allocations familiales. (p. 1).

2) Le tableau rend compte de ces variations. On peut constater par exemple que pour un revenu de $50.000 dollars, l'économie d'impôt provenant de l'exemption est de $673,92 dollars alors qu'avec un revenu de $7.000 ou moins, le bénéfice provenant des allocations familiales n'est que de $616,32.

3) "Pour effectuer les changements, notre principe est simple. Avant tout nous devons avoir la certitude que nous allons vraiment redistribuer les fonds et non dépenser davantage: des coupures s'imposent donc pour financer les nouvelles prestations. Il faut ensuite réaffecter l'argent aux gens qui en ont le plus besoin: les personnes âgées et les petits salariés qui ont des enfants". (Bégin, LE DEVOIR 29.IX.78)

4) Par exemple, le Conseil du bien-être a estimé que pour une famille québécoise ayant deux enfants (10 et 12 ans) et dont le revenu est de $20.000 dollars, les prestations versées en vertu du régime restructuré seraient de $146.68 supérieures. Mais si on déduit les $100 dollars en crédits d'impôt (non remboursables) que cette famille perdrait, son bénéfice n'est plus que de $46.68, c'est-à-dire presque nul. Une famille identique dont le revenu est de $25.000 dollars perdrait $181.57 par suite de la réforme. Un revenu de $25,000 est-il à ce point élevé pour une telle famille qu'on doive lui soutirer près de $200 pour financer la réforme? (Voir Conseil du Bien-être, *Le crédit d'impôt remboursable*, op. cit., p. 8).

LIBRE OPINION

Rationaliser le recensement

par Jean Rémillard

Diplômé en science politique et en droit, l'auteur a été recenseur en 1974, 1975, 1976 et 1978.

■

Le Québécois aime se faire recenser! Du moins, doit-on le croire, à force de voir la parade des recenseurs, ceux de juillet, aux fins scolaires, ceux de septembre pour les élections municipales, et, en apothéose, ceux d'octobre, pour d'éventuelles élections québécoises qui n'auront pas lieu. On nous en promet d'autres, en sourdine, pour le mois de novembre ou ce printemps; d'autant plus tôt que les Canadiens du Canada se seront montrés fidèles au parti au pouvoir à Ottawa...

Ne pourrait-on concevoir et organiser un recensement unique, qui rassemblerait toutes les données nécessaires aux trois recensements québécois précités? Certes, mais il se pose un problème essentiel: tout recensement est une oeuvre éminement périssable, vu la très grande mobilité des citoyens québécois. De sorte qu'il ne reste pas grand-chose d'un travail, si bien fait soit-il, après quelques mois.

Mais il faut aussi voir qu'une fusion des données provenant des divers recensements faciliterait certaines tâches. On pourrait ainsi connaître facilement tous les jeunes qui atteignent la majorité civile et électorale en consultant les listes scolaires. Les recensements municipaux fourniraient aussi des informations utiles sur les mouvements de population; mesure imparfaite cependant, puisque les élections municipales n'ont lieu que tous les quatre ans. On aurait donc avantage à puiser ces renseignements auprès des compagnies de téléphone, lesquelles connaissent le mieux ces mouvements.

Bref, il faudrait mettre sur pied un Office permanent de recensement et de statistiques, dont la première tâche consisterait à mettre en oeuvre des superrecensements quinquennaux, afin de colliger le maxim d'informations utiles sur les citoyens du Québec et leur résidence. Une banque de données centrale informatisée pourrait alors fournir presque instantanément des listes démographiques à l'un, des listes électorales par adresse à l'autre, ou des listes scolaires à un troisième...

En deuxième lieu, cet "OPRS" verrait à maintenir à jour cette banque de données, en se faisant signifier tout décès et toute naissance, le plus rapidement possible, ainsi que tout changement d'adresse, ou, à tout le moins, toute vacance de logement. Ces mises à jour n'auraient qu'un caractère officieux. Elles ne deviendraient officielles qu'après visite d'un recenseur chez les individus concernés par un changement imprévisible par des moyens statistiques. Ces visites auraient lieu à la première des occasions suivantes: une élection (scolaire, municipale ou provinciale); un recensement scolaire; un recensement général.

A noter qu'aux fins électorales, la procédure suggérée ne dispenserait pas les commissions électorales des mesures de publicité en vigueur actuellement, soit l'affichage des listes dans chaque section de vote, et la distribution à domicile d'un exemplaire de la liste de la section. Seule la confection des listes changerait. Il serait cependant judicieux de faire distribuer ces listes à tous les domiciles, par le service postal des "envois en nombre", plutôt que de ne les envoyer qu'aux seules personnes inscrites sur les listes. Car actuellement, les non-inscrites ne reçoivent pas de liste, et ne peuvent dès lors pas savoir qu'elles n'ont pas été inscrites! De plus, il est inutile d'envoyer

Voir page 6: Recensement

Colloque Québécois de la Formation en Milieu de Travail

Contribution de la formation à l'efficacité et à la croissance des organisations
- Pierre H. Lessard
  Président et Directeur Général
  Provigo Inc.
- Roger Néron
- Président et Directeur Général
  Culinar Inc.

Conception de la formation et son application dans l'entreprise

Alcan Ltée
- Jean-Pierre Beaulieu
  Surintendant du personnel
  Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Ltée

- **Mouvement Coopératif Desjardins**
  Michel Doray
  Directeur de la formation
  Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins

Ateliers

I	Analyse des besoins de formation
II	Centre d'évaluation
III	Formation des cadres supérieurs
IV	Évaluation du rendement et du potentiel
V *	Développement organisationnel
VI	Évaluation des programmes de formation
VII	Qualité de vie au travail
VIII	Développement de la relève
IX	Gestion d'un programme de formation

Deux jours intensifs à compter de mardi le 31 octobre dès 9:00 heures.
Membres: $150.00 Non-membres: $175.00

Veuillez vous inscrire de préférence par téléphone auprès de:
Colette Lévesque: 281-8548 ou encore sur place.

31 octobre et 1er novembre 1978
Hôtel Reine Elizabeth
Montréal

ORGANISÉ PAR:
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute concurrence

1-2 ans **9¾%**

3 à 10 ans **10%**

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

Montréal	879-2222	St-Hyacinthe	774-5354
Ottawa	232-9681	Victoriaville	758-3131
Sherbrooke	569-5583	Joliette	759-0160
Trois-Rivières	379-0000	Rivière du Loup	862-9341
Moncton	855-9926	St-Jean	348-4720
Rouyn-Noranda	762-4347	Valleyfield	371-0368
Québec	529-1771	Granby	372-3177
Chicoutimi	549-8888	Bedford	248-2531
Ste-Adèle	229-4000	Val d'Or	824-3687

LA MÉTÉO

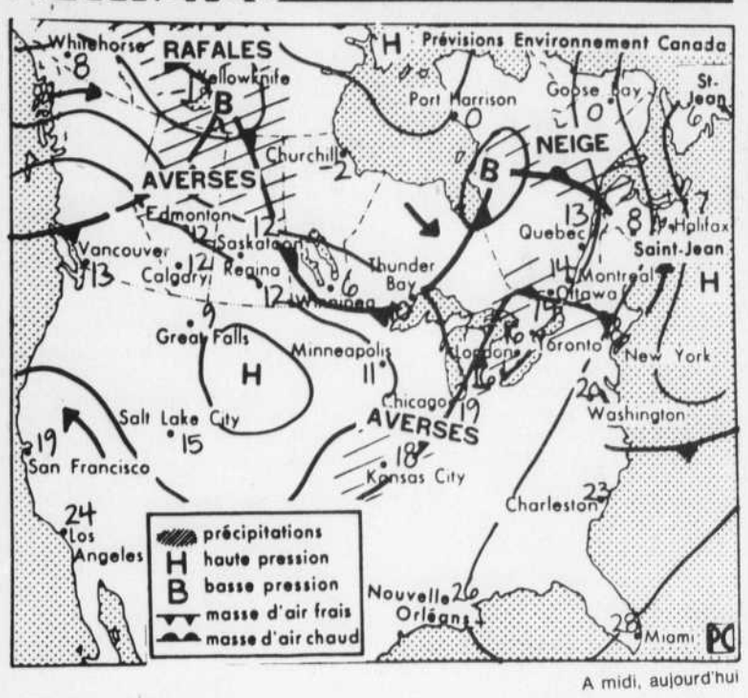

A midi, aujourd'hui

Abitibi, Chibougamau: nuageux avec possibilité d'averses. Doux et venteux. Maximum 8 à 10. Aperçu pour jeudi: averses de neige.

■

Pontiac-Témiscamingue, Haute Mauricie, Laurentides: nuageux avec possibilité d'averses. Doux et venteux. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: averses.

■

Outaouais, Montréal: ciel variable. Vents modérés et plus doux. Maximum 13. Aperçu pour jeudi: averses.

■

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: nuageux avec éclaircies. Doux et venteux. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: averses.

Saguenay Lac Saint-Jean: nuageux avec averses. Venteux et plus doux. Maximum 6 à 8. Aperçu pour jeudi: averses.

■

Baie Comeau, Sept-Iles: nuageux avec possibilité d'averses de pluie ou de neige. Vents modérés. Maximum 4 à 6. Aperçu pour jeudi: averses.

■

Rimouski: nuageux avec possibilité d'averses de pluie ou de neige. Vents modérés. Maximum 4 à 6. Aperçu pour jeudi: averses.

■

Gaspésie: ennuagement avec possibilité de quelques averses. Vents modérés. Maximum 4 à 6. Aperçu pour jeudi: averses.

Dans un nouveau plan anti-inflation

Carter propose de limiter la hausse des prix et salaires

WASHINGTON (Reuter) — Le président Carter a proposé hier soir un nouveau plan de lutte contre l'inflation qui prévoit notamment de limiter la hausse des prix à 5,75 pour cent et celle des salaires à 7 pour cent par an.

"Les Américains doivent faire face à une période d'austérité nationale. Des choix difficiles sont nécessaires si nous voulons éviter une situation dont les conséquences seraient pires", a-t-il déclaré à la télévision.

"Le succès des efforts accomplis dépendra aussi bien de vous que de moi," a-t-il poursuivi.

M. Carter s'est également engagé à rétablir l'équilibre du budget national.

Les limitations des prix et des salaires qu'il entend imposer étaient attendues. Les milieux syndicaux et le monde des affaires les ont déjà critiquées. Le second les estime inapplicables. Les premiers s'opposent aux limitations salariales.

Pour donner un exemple du type d'effort qu'il attend de ses compatriotes, M. Carter a déclaré qu'il s'opposerait à toute réduction des impôts tant que rien n'indiquerait d'une façon claire que l'inflation est enrayée.

Ces nouvelles mesures, qui constituent le troisième programme anti-inflationniste présenté par le président américain en dix-huit mois, reposent toujours sur l'effort volontaire et M. Carter a répété qu'il n'imposerait aucun contrôle contraignant, les estimant inopérants.

Les prix ont augmenté de 4,8 pour cent en 1976, année des élections présidentielles, l'augmentation devrait atteindre 8 pour cent cette année.

"Nous avons tenté de contrôler (l'inflation) mais nous avons échoué". "Il est temps pour nous tous d'accomplir un effort plus grand et mieux coordonné", a-t-il dit.

Malgré une inflation croissante, le taux de chômage est tombé de 7,8 pour cent à la fin de 1976 à 6 pour cent cette année.

"Mais laissez-moi vous dire ce soir que l'inflation menace ce progrès. Si nous ne la contrôlons pas, nous ne pourrons pas réduire davantage le chômage, nous pourrions même régresser", a-t-il poursuivi.

Il a ajouté que provoquer volontairement une récession économique serait un moyen d'arrêter et de diminuer le taux d'inflation. Toutefois, c'est une solution qu'il rejette.

Pour atteindre l'objectif d'une hausse des prix des produits non alimentaires limitée à 5,75 pour cent par an, l'administration Carter va inviter les entreprises du secteur privé à ne pas annoncer de hausses supérieures à un demi-point par rapport à la moyenne enregistrée en 1976-77. En guise d'incitation, les entreprises candidates à des marchés avec l'Etat d'une valeur de 80 milliards de dollars par an devront au préalable faire la preuve qu'elles respectent les recommandations gouvernementales.

Sur le front des salaires, M. Carter demande à ses compatriotes de ne pas demander de hausse supérieure à sept pour cent par an. Toutefois, les salariés payés moins de quatre dollars l'heure ne seront pas affectés.

Toujours en guise d'incitation, le président va demander au Congrès de l'autoriser à rembourser, par allègement fiscal, à ceux dont le salaire aura augmenté de moins de sept pour cent la différence avec la hausse des prix si celle-ci est supérieure.

Au plan budgétaire, M. Carter va essayer de réduire à 30 milliards de dollars le déficit en 1980, soit 12,1 milliards de moins que celui prévu pour cette année.

Enfin, le gouvernement fédéral va créer un conseil chargé d'étudier l'impact de cet ensemble de mesures et de s'assurer que leur application se fasse au moindre coût.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Postes

sept jours d'absence les postiers peuvent être congédiés, comme le prescrit la loi de la fonction publique, à moins que l'absence ne soit motivée et que l'employeur en soit prévenu.

Dans les circonstances, ce rappel de la loi qui n'a été d'ailleurs présenté hier que comme une menace et non comme une décision déjà prise, semble avoir davantage pour but de faire réfléchir les postiers en grève illégale. Le congédiement des 23,000 postiers serait une solution difficile d'application en pratique.

Par ailleurs, le président du syndicat canadien des postiers, M. Jean-Claude Parrot, a donné hier matin une conférence de presse au cours de laquelle est apparue la première lueur en vue d'une reprise du dialogue. Même si le syndicat ne se réjouit aucunement du choix du juge Lucien Tremblay et qu'il recommande à ses membres de poursuivre la grève, M. Parrot a néanmoins indiqué qu'il était disposé à rencontrer toute personne nommée par le gouvernement pour reprendre des négociations sérieuses en vue de régler les points en litige qui ont provoqué la querelle actuelle. M. Parrot apparamment n'attendait qu'une invitation.

Néanmoins hier soir aucune annonce n'avait été faite quant à la convocation des deux parties. Tôt dans la journée, le juge Tremblay a fait une déclaration pour exprimer sa confiance ou son optimisme: "A mon avis, a-t-il dit, il n'y a rien d'impossible". Il a mentionné en outre qu'il n'avait pas l'intention d'adopter une ligne dure, en sachant au départ qu'il faudra des compromis des deux côtés et que son rôle est de faire le partage entre ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas.

En ce qui concerne le gouvernement, ses préoccupations sont de deux ordres: la reprise des négociations et le respect de la loi. Comme un médiateur a été nommé, les ministériels ont évidemment le réflexe d'attendre et de s'en remettre entièrement à l'intervention de M. Tremblay.

Si cette médiation échoue? Le ministre intérimaire du Travail, M. André Ouellet, a expliqué que le médiateur se transformera alors en arbitre après un premier délai de 45 jours et qu'il lui restera une autre étape de 45 jours pour préparer des recommandations qui lieraient les deux parties et qui figureraient dans la convention collective dont l'application serait valable jusqu'à la fin de 1979.

Mais pour l'instant, le respect de la loi par les postiers est certainement le cauchemar du gouvernement comme de l'ensemble de la députation.

A ce sujet le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a indiqué que ses fonctionnaires se sont mis en contact avec leurs homologues provinciaux. Mais M. Lang s'en est tenu tout de même hier encore à des remarques assez vagues: "Parce que nous appliquons la loi du pays et non une loi arbitraire, il est vrai que nous devons nécessairement prendre notre temps et agir après de sérieuses considérations et déliberations. Je demande aux deputes d'accepter l'argument de base que nous devons obtenir l'obéissance à la loi, que nous devons suivre la bonne procédure en avançant lentement mais inexorablement. Ne faisons pas en cette Chambre comme s'il s'agissait d'une quelconque confrontation entre le gouvernement et un groupe particulier. C'est une attaque contre la loi du pays".

Par ailleurs, M. Lang a réaffirmé l'intention du gouvernement de poursuivre ses démarches pour obtenir des injonctions dans toutes les régions du pays "afin de faire disparaître le plus gros obstacle qui effraie certains membres du syndicat à retourner à leur emploi".

"Nous préparons, a ajouté le ministre, les dossiers pour porter des accusations de diverses sortes contre une variété de personnes qui violent la loi. Alors que je serais très tenté politiquement de faire de grandes déclarations à propos de ces accusations et des personnes qu'elles frapperont, je ne tomberai pas dans ce piège puisque mon devoir comme procureur général est de bien évaluer les preuves qui me sont soumises et ensuite de porter ces accusations avant d'annoncer les décisions".

Au ministère de la Justice, on explique que cette offensive légale peut être faite sur différents plans. Il y a bien sûr la violation de la loi C-8 comme telle, qui prévoit des amendes de $100 par jour à chaque gréviste, mais le ministère n'accorde pas pour l'instant la première attention à ce type d'infractions, parce que, dit-on, la procédure est plus longue.

Ce qui retient la priorité, c'est évidemment le non-respect des injonctions. A cet égard, le ministère peut poursuivre selon trois modalités différentes: mépris de cour, poursuites civiles ou criminelles et enfin en vertu du paragraphe 116 du code criminel pour désobéissance à la Cour, ce qui peut entraîner une peine de deux ans de prison. En ces domaines, la partie syndicale en revanche peut contester, ce qui sera sans doute fait.

Cette bataille juridique pourrait être longue, ce qui n'empêcherait pas les postiers de poursuivre leur piquetage. Or pour le gouvernement il ne semble vraiment y avoir qu'une seule chose qui compte vraiment, c'est le retour au travail. Cela semble être à très court terme sa priorité la plus urgente.

Et cela les procédures judiciaires n'y peuvent pas grand chose à moins que les postiers eux-mêmes décident que l'école buissonnière a assez duré.

Le président du syndicat, M. Jean-Claude Parrot a incité de nouveau hier ses membres à persister dans leur grève, ce qui en soi est peut-être un signe de fléchissement sur les lignes de piquetage. On sait qu'il y a eu abandon du piquetage hier matin à Halifax à la suite de l'injonction, mais à Montréal les grévistes ont continué comme si de rien n'était.

Il était trop tôt hier pour connaître la réaction des postiers à l'avertissement de congédiement du ministre des Postes, M. Lamontagne qui se trouvait à Toronto, loin d'une Chambre des communes où il paraît nerveux depuis l'éclatement de cette crise. L'opposition a du reste souligné lundi que le ministre avait une attitude très "low profile". En fait, c'est M. André Ouellet qui a répondu à la plupart des questions à propos des négociations depuis le début où il a manifesté une assurance et un calme tel qu'il pourrait bien hériter en permanence du ministère du Travail.

◆ Bourassa

que tous les documents du Conseil exécutif seraient volontiers transmis à la commission par le gouvernement et que de plus, si nécessaire, le procureur général se ferait un plaisir de demander au lieutenant gouverneur en conseil de délivrer M. Bourassa du poids de son serment d'office pour lui permettre de répondre.

Mais tout cela eut lieu sans cause en fin de compte, car à aucun moment M. Bourassa ne sembla se trouver en position de dévoiler les faits et gestes du Conseil des ministres, lesquels doivent aux termes de la loi demeurer aussi cachés et secrets que les plus obscures matières peccamineuses révélées au confesseur.

M. Bourassa n'eut donc pas à se prévaloir du secret, mais sa mémoire fut en règle générale suffisamment infidèle pour lui interdire cet ultime recours.

Ainsi, M. Bourassa ne se souvient pas avec précision du contenu des conversation qu'il a eues avec M. Drapeau. "Je lui ai parlé souvent au téléphone, c'est connu j'aime le téléphone", a lancé M. Bourassa. "Mais nous parlions de toutes sortes de problèmes sauf de l'état des travaux. Nous parlions des finances de Montréal qui étaient plus ou moins en bonne posture, nous parlions des conflits ouvriers qui paralysaient tantôt les pompiers tantôt la police."

En 1973, quand M. Lalonde alors président du Comité de contrôle des Jeux (CCJO) le rencontre après sa nomination comme ministre d'Etat responsable entre autres du dossier olympique, il lui délègue toute son autorité auprès de M. Drapeau, à qui il a parlé au téléphone peu avant.

Si M. Lalonde n'obtient pas de résultats, alors seulement M. Bourassa tentera de le rencontrer en 1974. Mais tout semble aller pour le mieux, M. Drapeau promet sa collaboration. Quelques mois passent et jamais M. Bourassa ne prend connaissance des comptes-rendus alarmistes du CCJO qui sont déposés au conseil des ministres.

Mais en juillet, M. Drapeau qui acceptait l'idée d'un mandataire-coordonnateur, en qui il voyait un homme disposant de pleins pouvoirs, se rend finalement à l'avis du gouvernement et accepte le choix de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois.

"Est-ce un choix imposé par quelqu'un du gouvernement? Non", dit M. Bourassa.

"De quoi s'occupait Paul Desrochers, ne recommandait-il pas de professionnels"? demande le procureur?

"Non, répond M. Bourrasa, d'abord M. Desrochers n'avait pas de mandat officiel aux Jeux olympiques, il avait été choisi par la Ville comme membre du COJO et nous avons accepté qu'il y siège. Mais le canal normal c'était par les fonctionnaires et par M. Lalonde."

"Et M. Desrochers se contentait de diriger les nombreux professionnels qui nous sollicitaient vers les services qui pouvaient recourir à leur expertise, mais dans le plein respect des normes administratives."

"Et quand je dis normes administratives, cela signifie les appels d'offres inclus."

"Mais il y a eu des contrats donnés sans appels d'offres", commente le procureur, Me Jacques Dagenais.

"Mais je ne sais pas, je n'étais pas au courant de tous les faits et gestes de M. Desrochers de toutes façons."

Plus tôt dans la journée, la commission a entendu le témoignage de M. Jean-Luc Poulin, ex-président de l'Ordre des architectes du Québec qui est venu dire à la commission que la Ville de Montréal aurait pu procéder facilement à un concours d'idées même en 1973 pour le projet olympique. De plus, n'importe quel bureau d'architectes aurait pu investir des sommes dans la préparation d'un projet, pourvu qu'une entente spécifique soit signée pour dégager le client des exigences habituelles du règlement de l'ordre.

M. Poulin a expliqué que la raison pour laquelle l'Ordre des architectes interdisait à ses membres de travailler sans honoraires — à moins d'entente spéciale — était précisément d'empêcher les architectes de se faire colporteurs pour vendre des projets qu'ils avaient déjà dans leurs tiroirs.

"Nous voulons éviter que des architectes vendent desrêves irréalisables et grandioses à leurs clients, et les convainquant d'accepter des projets qui ne sont pas à la mesure de leurs besoins."

L'expert Duncan Robb était venu déclarer plus tôt que le vélodrome était, selon son évaluation, la structure architecturale la plus complexe du monde. "Ce qui est surprenant, a dit l'ingénieur, ce n'est pas qu'il y ait eu des professionnels qui aient failli à la tâche, c'est qu'il y en ait quelques-uns qui aient réussi."

◆ Enquête

cet égard, le premier ministre a déjà maintes fois indiqué que s'il était désireux lui aussi de faire toute la lumière sur cette question, il craignait de remuer les cendres de cette époque troublée à l'approche du scrutin référendaire.

L'autre considération est de nature constitutionnelle puisque, comme on le sait, le gouvernement québécois attend toujours la décision de la Cour suprême au sujet de la constitutionalité de l'enquête menée par la Commission Keable.

Or, s'il advenait que le plus haut tribunal du pays interdise à cette commission d'enquêter sur les agissements de la GRC au Québec, sous prétexte qu'elle n'a pas le pouvoir constitutionnel de le faire, on voit mal, au niveau du gouvernement comment justifier le déclenchement d'une autre enquête qui, elle aussi, portera fatalement sur le rôle de la police fédérale.

Quoi qu'il en soit, il semblerait, au rythme où vont les choses au ministère de la Justice, qu'il faudra attendre encore quelques mois avant de connaître la décision finale du gouvernement dans toute cette affaire.

◆ Trois solliciteurs

"Il est inconcevable que nous (Higgitt et John Starnes, le directeur du service de sécurité du temps,) ne lui en ayions pas parlé", a-t-il soutenu.

D'autant plus, a-t-il ajouté, qu'il y avait passablement de publicité à ce sujet dans les journaux, que le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, avait nié que la Sûreté du Québec avait participé à cette opération et que, en fin de compte, la GRC avait recommandé au ministre de ne pas donner de suite à une lettre des membres de l'APLQ qui réclamaient des explications.

M. Higgitt a expliqué hier qu'il croyait que c'était une bonne idée de ne pas donner suite à la lettre des membres de l'APLQ qui avaient demandé à M. Goyer si la GRC était responsable du cambriolage de ses locaux.

"Ce n'était pas un secret que nous ouvrions le courrier", a soutenu M. Higgitt lorsqu'il fut interrogé au sujet de l'opération Cathédrale, qui consistait à intercepter les lettres, ce qui va à l'encontre de la loi sur les Postes.

M. Higgitt a indiqué que les ministres voyaient bien, en lisant les rapports de la GRC, le résultat de ces opérations de type Cathédrale.

L'ancien commissaire a soutenu que la GRC avait demandé à maintes reprises au gouvernement d'amender la loi pour permettre l'ouverture du courrier. Il a dit qu'il avait discuté des opérations Cathédrale avec M. McIlraith, avec M. Gover et avec M. Allmand.

Pourtant, M. Allmand a nié tout cela l'hiver dernier. Il a expliqué à la commission Keable: "Je suis absolument certain d'avoir posé des questions directes et de l'avoir fait à plusieurs reprises... à chaque fois les officiers supérieurs de la GRC ont été catégoriques, ils ont dit qu'ils n'ouvraient pas le courrier".

Hier M. Higgitt a expliqué au procureur de la commission, Me Jake Howard: "Je doi dire en toute conscience oui, je lui ai dit".

Puis il a répété: "Oui, je lui ai dit".

D'autre par, M. Higgitt a dit qu'il avait discuté, "par écrit et oralement" avec les trois solliciteurs généraux qui étaient en poste entre 1969 et 1973 le problème que posait pour ses membres le fait qu'ils devaient violer certaines lois pour mener à bien leurs enquêtes.

L'ancien commissaire faisait alors allusion aux entrées clandestines des membres de la GRC, ainsi qu'à l'installation non autorisée de dispositifs d'écoute électronique.

"Le principe a été discuté avec les trois ministres, à savoir ce qui adviendrait des membres qui seraient obligés de prendre certains risques", a-t-il dit.

Le procureur de la commission d'enquête a révélé l'existence d'une série de notes de service de l'été 1970, où des officiers supérieurs de la GRC à Ottawa avaient élaboré une politique afin de calmer les inquiétudes de certains membres.

Une note de service est intitulée "protection des membres de la GRC impliqués des opérations délicates ou secrètes".

"... il se peut que nous ayions à contrevenir à des lois de droit commun, civil ou criminel du pays, afin de travailler efficacement ou afin d'atteindre les résultats désirés dans certains cas, comme cela s'est produit par le passé", note le document.

On peut y lire aussi qu'un agent qui se fait pincer lors d'une opération de ce genre, et qui a reçu l'autorisation de son supérieur, sera "protégé le plus possible".

La directive va jusqu'à suggérer qu'un agent condamné à une peine d'emprisonnement continuera de recevoir son salaire et que la GRC s'occupera de sa famille ou paiera toute amende qui lui sera imposée.

En tant que commissaire, M. Higgitt s'est opposé à ce que cette directive soit envoyée à tous les commandants. Au mois de juillet 1970, il écrivait: "Des choses de ce genre ne devraient pas être envoyées... pour des raisons évidentes."

"Les membres savant que s'il leur arrive une mésaventure, nous les appuierons, si leur geste était justifié", ajoutait-il aussi.

Bien que cette directive assez spéciale n'ait pas fait l'objet d'une grande distribution, les responsables des cours de formation des membres de la GRC en prirent connaissance et furent en position de répondre aux questions de leurs étudiants lorsque surgirent d'autres craintes à ce sujet.

Le procureur de la commission a aussi fait allusion à un procès-verbal du 6 juillet 1968, où tout indique que l'ancien solliciteur général, M. John Turner, savait que la police outrait par effraction pour installer des dispositifs d'écoute électronique.

M. Higgitt a confirmé qu'il avait participé à une rencontre avec M. Turner et le commissaire du temps, M. F.A. Lindsay.

Ce procès verbal explique que M. Turner avait cherché à savoir quelles étaient les implications légales de telles entrées subreptices.

On lui avait dit qu'il n'y avait rien qui le défendait, sauf qu'il y avait la possibilité qu'un agent soit accusé de s'être introduit sans permission sur la propriété privée de quelqu'un.

On sait que la loi sur la protection privée n'est entrée en vigueur que le 1er juillet 1974 et elle prévoit qu'un juge doit autoriser l'installation de tables d'écoute.

M. Higgitt a dit qu'il ne se souvenait pas précisément de cette rencontre, mais a indiqué que son prédécesseur, M. Lindsay était un homme très méticuleux, et que son rapport traduisait certainement très bien ce qui avait pu s'y dire.

◆ Recensement

Suite de la page 5

une liste à chacun des résidents d'une même maison, et il en coûte beaucoup moins cher de faire un envoi "en nombre" que d'affranchir des missives portant adresses.

Au demeurant, une telle technique de recensement promet de se distinguer par son économie, puisqu'un maximum de 20% de la population serait recensé, indépendamment du nombre d'élections, en une même année, tout comme elle marquerait de très appréciables progrès dans la qualité des listes et des recensements! Car les recensements ne seraient plus d'éternels recommencements à zéro, mais des améliorations, des précisions apportées à une oeuvre qui existe déjà, et reste, d'une année à l'autre, inchangée à 80%.

◆ O'Neill

Suite de la page 3

générales de 1976 ont coûté à l'un et à l'autre environ $1,775,000 millions. Aux prochaines, il leur faudra dépenser au moins $2 millions. D'ici là, le référendum leur coûtera au moins un million de dollars chacun. Et pendant que les campagnes de financement du PQ vont d'un record à l'autre, celles du PLQ rapportent des sous noirs. Quoi qu'il en soit, les péquistes ont trouvé un astucieux stratégème pour réduire la moyenne des dons et s'inscrire au signe de la pauvreté dans les rapports officiels. Ils passent le chapeau au début et à la fin des assemblées publiques, ce qui double, également, le nombre des donateurs.

◆ Vietnam

Suite de la page 3

Le secrétaire général de SUCO, M. Yvon Madore, a confié que depuis 1977, les ONG (organismes non gouvernementaux) canadiens éprouvent de la difficulté à faire débloquer leurs projets destinés à aider à la reconstruction du Vietnam réunifié. Ainsi, le Conseil canadien des Eglises, Oxfam-Canada, l'Unitarian Service Committee et une organisation de Mannonites ont chacun en attente des projets de $200,000 ou plus sur lesquels devrait porter une rencontre "cette semaine ou la semaine prochaine" avec des responsables du ministère canadien des Affaires extérieures.

AU FIL DES MOTS

A la recherche des valeurs (1)

par Louis-Paul Béguin

Deux tendances s'affrontent, concernant la culture (et la langue) au Québec: l'une voudrait que le Québec soit le grand, le pius fin, le plus épanoui en matière culturelle. L'autre au contraire insiste sur le manque de maturité des artistes, regarde vers l'étranger pour comparer une culture encore dans ses langes avec la culture européenne et même avec la culture dynamique et puissante des Etats-Unis. Je crois qu'il faut d'abord séparer la langue de la culture. La langue française permet de faire connaître la culture québécoise, qui est encore jeune, mais qui promet. Critiquer la France pour sa culture (Pauline Julien vient de dire que la culture en France était "décadente"; et elle l'a dit aux Américains), aduler les Etats-Unis (avec le refrain: Nous sommes des Américains...) et prétendre (Latraverse) que chanter aux Etats-Unis est "ce à quoi aspirent" nos artistes québécois, ces deux façons de réagir" à l'assimilation et à la peur (de (de rivaliser avec la France) sont mauvaises. Les Québécois ont des valeurs artistiques sûres et particulières. Les jeunes artistes sont bourrés de talent. Il s'agit de patienter, de laisser couver; ce n'est encore le moment de se croire sorti de l'auberge (ou du bois). La langue française et la culture québécoise font bon ménage quand on ne craint pas de les intégrer dans ses moyens d'expression. On vient d'entendre les Petits solistes de Montréal, à la télévision. On vient de nous apprendre qu'un opéra du Québec sera bientôt créé. Je lis dans le journal que Daniel Gadouas va interpréter Britannicus à Radio-Canada, dimanche prochain (le 22 octobre). Tous ces signes culturels sont des preuves de l'existence de ces valeurs culturelles qu'il faut encourager, pousser, sans crainte d'une aliénation par la langue française de France.

Quand Ginette Reno chante aux Etats-Unis, elle n'est plus "québécoise". Les gens là-bas ne la connaissent pas beaucoup, les artistes étant si nombreux en ce grand pays qu'un de plus ou un de moins, surtout s'il s'exprime exactement comme un anglophone, cela ne fait pas grande différence. Charlebois? Pas connu non plus. Michel Polnareff, ce petit malin, qui partit un jour pour Los Angeles songe, dit-on, à retourner en France. Il devait tout casser aux Etats-Unis. Rien du tout! Ce qui ne veut pas dire que ces artistes n'ont pas de talent.

Les artistes peuvent très bien s'exprimer en anglais aux Etats-Unis, cela n'est pas à condamner. Il faut bien gagner sa vie, son pain. Cela se comprend. Mais leur identité, leur personnalité leur façon de dire et de penser, leur façon d'aimer et de se passionner, typiquement québécoise, c'est en France qu'elles sont immédiatement reconnues comme telles. C'est en France, ou en Europe francophone qu'on dit tout de suite, après avoir entendu une chanson québécoise: "Ah, oui, c'est du Québec". Du côté anglophone, c'est pire. Ann Murray, canadienne, s'est vite... fondue dans le melting pot américain. Elle est célèbre, mais comme "Américaine". Alors que la culture québécoise peut s'exprimer en France et rester elle-même. On entend toujours les mêmes chanteurs, les mêmes opinions de la part des artistes connus au Québec. Et la relève? Elle existe et je vais vous en parler. Toute une couche de la population artistique qui attend, dans l'ombre, son moment.

DÉCÈS

CARLOS, Estelle. — A Montréal, le 21 octobre 1978 à l'âge de 61 ans, est décédée, Mme veuve Gaston Carlos, née Estelle Montcalm. Elle laisse dans le deuil ses enfants: France, Serge, Michel (époux de Lise Lemarbre) et Yvon. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. No 4340 rue St-Denis à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St. Jean-Baptiste ou le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREL, Philippe. — A sa résidence de Boucherville, le 23 octobre 1978 à l'âge de 80 ans, est décédé, M. Philippe Morel, chef fondateur des Eclaireurs Catholiques Canadiens-Français (Scouts), membre de l'Ordre des Chevaliers du St-Sépulcre, ex-membre du Groupe Pie X de l'A.C.J.C., ancien principal de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et de Longueuil. Il laisse dans le deuil sa soeur Cécile, son frère Guido (époux de Gertrude Martin). Les funérailles auront lieu jeudi le 26 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Jean-Paul Marchand. No 4228 rue Papineau, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 17 à 19 heures.

DÉCÈS

Mme de Ruzé d'Effiat

A Montréal, le 23 octobre 1978, est décédée Adrienne Roy Vilandré, artiste lyrique, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, épouse en première noce du Dr. J. D. Vilandré, décédé. Elle laisse dans le deuil son mari, le marquis de Ruzé d'Effiat, ses enfants Rolande Vilandré, épouse du Dr Robert Pager, Michèle Vilandré, Adrien Vilandré, époux de Irène Laplante, Gilles Vilandré, époux de Françoise Gagnon, ses soeurs Mme Arsène Morin et Mme James Terreau ses petits enfants et de nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à sa résidence de Redpath Crescent, le mardi 24 et le mercredi 25 octobre de 19 hres à 22 hres. Les funérailles auront lieu à la cathédrale Marie-Reine du Monde le jeudi, 26 octobre à 11 hres. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

LES TRIBUNAUX

■ *Marion n'y pensait pas*

Présent encore hier, pour la sixième journée, au procès de Jeanne et Claude Valance, M. Charles Marion a déclaré hier qu'il n'avait jamais pensé être un jour victime d'un enlèvement, bien qu'il occupe des fonctions importantes, celles de gérant de crédit dans une Caisse populaire.

M. Marion a ajouté que cette pensée ne lui avait même pas effleuré l'esprit. Si cela avait été le cas, les numéros de sa résidence et de son téléphone auraient été vite omis du bottin téléphonique, a-t-il laissé entendre.

Toujours contre-interrogé par les procureurs du couple Valance, le témoin s'est abstenu de répondre, avec le consentement du juge Marc Beauregard, sur les résultats obtenus quand on l'avait soumis au détecteur de mensonges.

Dans un autre temps, M. Marion a démenti certaines rumeurs voulant qu'il ait déjà déclaré, peu de temps avant son enlèvement, à sa secrétaire et amie Aline Yergeau, qu'il s'attendait à obtenir une grosse somme d'argent et que tous deux pourraient ensuite quitter le pays. Quant à l'histoire qu'il pourrait participer à la rançon qu'on verserait contre sa libération, le témoin dit que cette décision avait été prise par un vote majoritaire de ses ravisseurs. On lui aurait donné cette information en l'assurant que ce n'était pas à lui personnellement qu'on en voulait mais aux Caisses populaires.

M. Marion devait ensuite répéter certains faits qu'il a communiqués dans son témoignage quant aux conditions de sa séquestration et de certains événements survenus durant celle-ci. Son contre-interrogatoire doit se poursuivre aujourd'hui.

■ *Évadés accusés de meurtre*

Six accusations, allant de l'enlèvement à la séquestration, en passant par le meurtre et la tentative de meurtre, ont été portées hier contre trois des quatre individus qui s'étaient évadés du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, le 11juillet dernier, après que le gardien Guy Fournier fut mortellement blessé.

Les trois inculpés sont Pierre Vincent, 33 ans, Jacques Massey, 35 ans, et André Chartrand, 23 ans, qui ont comparu, menottes aux poignets et fers au pieds, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions.

En plus de la mort de M. Fournier, des tentatives de meurtres auraient été commises contre trois autres gardiens, MM. Roland Richard, Gilles Lamothe et Gaston Langelier. De plus, lors de leur évasion, les détenus auraient enlevé M. Jean Vigneault, en plus de séquestrer 17 autres personnes, dont neuf femmes, avant de prendre la fuite.

Vincent avait été repris le 14 août dernier dans une résidence de la rue Henri-Julien, soit quelques heures à peine après que Massey eut été arrêté dans une automobile circulant sur le pont Champlain. Quant à Chartrand, les policiers l'avaient cueilli le 19 juillet, à Beauharnois.

Quant au quatrième fuyard, Gislain Gaudet, qui se trouve à Québec pour une autre affaire criminelle, il pourrait comparaître aujourd'hui même pour répondre aux mêmes accusations.

Rappelons que lors de cette spectaculaire évasion, un autre détenu, Jean Lachapelle, avait été abattu par un gardien en tentant de se joindre à ses ex-compagnons de cellules.

L'enquêtre préliminaire des trois premiers accusés, qui sont passibles de l'emprisonnement à vie, a été fixée au 31 courant.

■ *Un inculpé "optimiste"*

Un citoyen de Rosemont, Jean Plourde, a été envoyé à son procès hier, par le juge Jacques Lessard, sous des accusations d'avoir illégalement soutiré des montants totalisant $12,023 du club Optimiste Rosemont.

En tant que secrétaire-trésorier de ce club social, Plourde avait l'autorisation de tirer des chèques, pour autant que sa signature soit accompagnée de celle d'un autre membre de la direction. Selon ce qui a été dit à l'enquête préliminaire, celui-ci aurait produit dans deux banques une fausse résolution l'autorisant à agir seul dans les différentes transactions du club Optimiste.

C'est ainsi qu'il aurait tiré d'une Caisse populaire une somme de $8,860, et, dans une succursale de la Banque Provinciale, où son club social avait un autre compte, un montant de $1,843.

D'autre part, Plourde aurait omis de déposer les profits d'un gala, soit $960, tout en ne déclarant pas des revenus de $360 provenant de la vente de cartes de membres.

L'accusé est représenté par Me Lisette Rooney, tandis que Me Claude Haccoun représente la Couronne.

■ *L'appel de la Floride...*

Deux commerçants de bois, Clément Veilleux et Denis Gilbert, qui devraient subir leur procès au cours de l'automne sous des accusations de fraude portant sur $240,000, ont réclamé hier du juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions, un adoucissement à leurs conditions de libération provisoire, soit d'être dispensés de l'obligation de demeurer dans le district judiciaire de Montréal et de ne pas quitter le pays, puisqu'ils désirent, comme tous les ans, aller passer des vacances en Floride.

Lors de leur comparution, il y a quelque temps, le juge André Chaloux avait exigé d'eux des cautionnements de $25,000 pour être à nouveau en liberté. Ne pouvant verser ce montant, les deux accusés, dont l'un est de Saint-Basile-le-Grand et l'autre de Mascouche, s'étaient adressés à un autre tribunal qui, pour sa part, réduisait cette garantie à $5,000. Déclarant en troisième instance être dans l'impossibilité de déposer ce dernier montant, il fut donc convenu que des tierces personnes feraient le dépôt. Mais les autres conditions pour la libération provisoire, dont celle de ne pas quitter le pays, avaient été maintenues et c'est justement celle-ci que les accusés voulaient voir modifier.

Devant cette demande, le procureur de la Couronne, Me Claude Haccoun, s'est déclaré très perplexe, notant que les accusés qui prétendaient ne pas avoir d'argent pour verser $5,000 semblaient tout à coup en avoir suffisamment pour se payer des vacances au soleil.

Le juge Mayrand n'est pas resté sourd devant cette constatation et il s'est donné jusqu'au 8 novembre pour rendre sa décision sur la requête des deux accusés.

— **Bernard Morrier**

Les municipales à Montréal

Le GAM propose une 3e forme de démocratie

par Rodolphe Morissette

Le Groupe d'action municipale (GAM) renvoie dos à dos les deux formes de démocratie municipale qu'offrent aux citoyens de Montréal respectivement le Parti civique de M. Jean Drapeau et le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM).

L'axe principal du programme de démocratisation municipale proposé par le RCM tient à la décentralisation des décisions vers d'éventuels conseils de quartier. Le GAM réplique que ce projet veut "remplacer une forme de dictature à l'hôtel de ville par une sorte de démocratie éclatée en autant de petits groupes qui contrôleraient les quartiers".

Le même vice, soit la mince représentativité de la population dans l'administration municipale caractérise, selon le GAM, celle du Parti civique, où les conseillers auraient une seule fonction: "approuver sans débat tout ce que le maire propose".

En contrepartie, le Groupe propose d'abord de mettre en oeuvre des mécanismes qui défendent, jusque dans les quartiers, le droit des citoyens à l'information et à la protection.

L'information des citoyens serait assurée d'abord par la création de bureaux de quartier dans tous les grands secteurs de la ville. Chaque bureau aurait un ombudsman ou protecteur du citoyen, auquel le citoyen pourrait recourir pour promouvoir et défendre ses droits. Chacun de ces bureaux publierait un bulletin d'information et le conseil municipal y tiendrait au moins deux assemblées d'information par an.

Le GAM propose de plus de réformer la démocratie municipale en instituant des commissions permanentes du conseil de ville, sur lesquelles tous les partis politiques municipaux sont représentés et qui débattraient publiquement des sujets sur lesquels le conseil a à statuer. D'autre part, dans les cas où une décision du conseil à "un impact déterminant" sur la ville (changements de zonage, gros investissements, etc.), une requête portant la signature de 10% des citoyens suffirait pour obliger la ville à tenir un référendum sur la question.

Enfin, le groupe animé par M. Serge Joyal, candidat à la mairie, suggère un certain nombre de dispositions destinées à revaloriser et à redresser le statut et la fonction de conseiller.

Les conseillers devraient avoir à leur disposition des services de recherche afin qu'ils puissent remplir leur rôle d'une manière éclairée. Chacun devrait être accessible à un bureau permanent. Enfin, tous les conseillers devraient être obligés de faire la déclaration publique de leurs biens et intérêts personnels, conformément aux directives que l'actuel premier ministre du Québec fait appliquer aux ministres de son gouvernement.

Le programme de démocratisation municipale que propose le GAM recoupe celui du RCM sur maintes questions: instituer une période de questions pour le public aux assemblées du conseil, des commissions municipales permanentes et aux débats publics; redonner le droit aux Montréalais d'exprimer publiquement leur dissidence par des manifestations, tracts et affiches; déclaration préalable des biens et intérêts des conseillers; publications de bulletins d'information sur l'administration municipale, etc.

Mais le nerf de la démocratisation, suivant le RCM, c'est la création de conseils de quartiers décidionnels en bien des matières. Ce parti veut également supprimer le droit de vote des propriétaires non résidents. A l'échelle de la Communauté urbaine, enfin, il préconise d'abolir le droit de veto tant des représentants de Montréal que de ceux de la banlieue.

Johnson aux patrons de la construction: organisez-vous comme de grands garçons

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré hier que le gouvernement définirait lui-même de nouveaux status à l'Association des entrepreneurs en construction si les dirigeants de cet organisme patronal ne parvenaient pas à s'entendre avec les six autres associations du même secteur sur une formule susceptible de permettre à tous ces groupes d'être présents à la table de négociations.

La veille, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) proposait au ministre de laisser les six associations patronales et M. Johnson lui-même venir exposer le bien-fondé de leurs propositions devant les assemblées générales de l'AECQ.

Se référant à cette proposition en vue d'assemblées contradictoires, M. Johnson a répondu: "J'ai d'autres choses à faire. Qu'ils s'organisent comme des grands garçons."

Le ministre a ajouté par la suite qu'il avait rencontré les six associations patronales qui ont dû céder en 1976 le dossier des relations de travail à la nouvelle AECQ. M. Johnson a précisé qu'il avait décidé d'associer les anciennes associations patronales à la négociation à cause des incidences sectorielles des problèmes discutés.

M. Johnson a nié que le gouvernement cherche à affaiblir le camp patronal en tentant d'associer la totalité des associations patronales à la négociation. L'AECQ avait soulevé des doutes à ce sujet la veille.

M. Johnson a fait ces déclarations à l'occasion d'un dîner-causerie de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, dont il était l'invité d'honneur.

M. Johnson, qui a fait un bilan des activités de son ministère au cours des deux dernières années, a laissé entendre que le gouvernement allait tenter, en dépit des difficultés constitutionnelles prévisibles, de donner au Tribunal du travail le mandat d'entendre les injonctions relatives aux conflits de travail à cause du caractère fort particulier de ce type de problème.

M. Johnson, qui a annoncé le dépôt d'un rapport du ministère de la Justice et du Travail sur cette question "dans un avenir prochain", a ajouté que "dans la solution que nous tentons d'élaborer, il faudra tenir compte d'une dimension d'équilibre en même temps que de justice. Il faudra que la formule soit acceptable pour l'ensemble de ceux qui sont impliqués. Enfin, il faudra que la solution retenue soit efficace et souple".

M. Johnson se dit très conscient qu'un transfert du pouvoir d'émettre les injonctions, de la Cour supérieure au Tribunal du travail, pose un problème constitutionnel délicat puisque cela équivaut à faire passer un pouvoir d'une cour de juridiction fédérale à une autre sous juridiction provinciale. Néanmoins, le ministre croit que le gouvernement n'a plus le choix.

De la CSN à la CSD

(par Louis-Gilles Francoeur) — La CSD a annoncé hier que le président et cinq des sept membres de l'exécutif des charpentiers-menuisiers CSN de la région de Québec ont décidé de passer de son côté à l'occasion de la campagne de maraudage en cours dans cette industrie.

Le président de cette section, M. Jacques Guay, a affirmé qu'il recommanderait aux 1,800 charpentiers-menuisiers de la CSN de sa région d'en faire autant. Les cinq membres de l'exécutif CSN ont invoqué "l'absence de démocratie dans leurs rapports avec la CSN et le dépouillement total de leur caisse syndicale par la CSN au cours des derniers mois".

Ils ont d'autre part, précise le communiqué de la CSD, "fait allusion aux nombreuses manipulations que la CSN fait de la confiance des travailleurs, tel le nouveau ballon du nouveau local 747 qu'ils ont rendu public au cours des derniers jours".

La CSD faisait allusion ici au passage d'un certain nombre de syndiqués FTQ du secteur des opérateurs de machinerie lourde à la CSN.

Les dissidents de la menuiserie ont ainsi rédigé une déclaration qui se lit comme suit "Nous, soussignés, membres et officiers du Syndicat des charpentiers-menuisiers de Québec (CSN), après avoir collaboré avec le syndicat industriel de la construction de Québec (CSN) et avoir convenu avec ce syndicat d'une entente où nous avons accepté de sacrifier des prérogatives et des droits, après avoir vécu le refus de la parole donnée par la CSN, après avoir vu notre syndicat dépouillé totalement au cours des derniers mois, nous avons décidé à l'occasion de la campagne de maraudage actuellement en cours de dénoncer les agissements de la CSN."

D'autre part, un des opérateurs dissidents de la FTQ, passé récemment à la CSN, M. Roger Chayer, a dénoncé hier les propos du président de la FTQ, qui l'a associé avec certains de ses collègues à l'ancien clan de Robert Meloche, l'ex-gérant d'affaires du Local 791.

M. Chayer, qui faisait campagne hier dans la région de Hull, a rendu publique une lettre du tuteur du 791, M. Joseph Napier, dans laquelle ce dernier indique qu'il n'a laissé derrière lui au 791, après sa démission, que confiance et bonne entente. "Vous savez que j'ai toujours eu confiance en votre intelligence et votre jugement", écrivait dans cette lettre M. Napier.

Une grève à CP Air?

TORONTO (PC) — 83 pour cent des pilotes de CP Air ont voté en faveur d'un débrayage pour protester contre la lenteur des négociations actuelles.

Un porte-parole de la compagnie, M. Mike Dukelow, a précisé hier que le désir du transporteur aérien de réduire les bénéfices prévus au plan de retraite des pilotes représente le principal point enlitige dans les pourparlers contractuels.

M. Dukelow a ajouté que tout débrayage des pilotes mettrait fin sur vols domestiques et internationaux de CP Air.

Les pilotes, qui sont sans contrat de travail depuis près d'un an, sont légalement en droit de débrayer depuis plusieurs semaines déjà.

Paye par la CSN

ON BARRE CADBURY

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D
MARC COSSETTE B.A.O.O.D
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

A la télévision de Radio-Canada

Le mercredi à 20h30

Version française de "Roots", la plus populaire série américaine de tous les temps.

Racines

Traduite en treize langues, cette histoire d'une famille d'esclaves noirs a remporté le plus grand succès jamais obtenu par une série télévisée aux Etats-Unis.

Douze années de recherches ont été nécessaires à l'auteur Alex Haley pour créer cette fresque de la société américaine qui a été applaudie dans plusieurs pays à cause de la profondeur et de l'authenticité de l'œuvre.

Les douze épisodes de cette série seront présentés toutes les semaines à compter du 25 octobre, à l'émission *Hors série*.

ÉCHOS AGRICOLES

■ Du phosphate radioactif

La poudre de roche à base de phosphate, un fertilisant minéral dont l'usage est recommandé par le Mouvement pour l'agriculture biologique du Québec (MAB), vient de recevoir un contre-coup. Le MAB offrait en effet à ses membres, depuis quelque temps, une poudre de roche importée de la Floride. Mais les envois de cet engrais ont récemment été suspendus après qu'on eut découvert que son contenu dépassait de 60% les normes de radioactivité permises notamment à la centrale nucléaire de Chantilly.

Entre-temps, les dirigeants du MAB souhaitent une intervention quelconque en faveur de l'exploitation d'un important dépôt de phosphate dans la région du lac Saint-Jean, oui l'ouverture d'une mine pourrait s'avérer rentable si l'attrait en faveur d'une agriculture biologique continue à prendre de l'ampleur au Québec.

■ Pour mettre fin au péril

L'agriculture au Québec cessera d'être en péril et connaîtra un véritable essor lorsqu'une politique cohérente de son développement aura été adoptée, affirme M. Philippe Bonneau, maire de Châteauguay où plus de la moitié du territoire a une vocation agricole.

Dans un mémoire traitant du zonage agricole qu'il remettait ces jours-ci au ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, le maire signale que sa municipalité, en vue de densifier le territoire urbain, a décidé d'en contenir le dévloppement, pour les cinq prochaines années, à l'intérieur du périmètre urbanisé actuel, dans le but d'augmenter l'utilisation des services existants et sauvegarder le territoire agricole.

Le maire de Châteauguay déplore toutefois le fait que le développement urbain est façonné par la localisation des grandes infrastructures, qui échappe au contrôle d'une municipalité et entrave tout effort de planification du développement. Il suggère aussi au ministre de trouver une solution au problème de l'entretien des chemins ruraux, presque entièrement aux frais des résidents non agricoles puisque les agriculteurs, en vertu de la loi, ne peuvent être imposés à plus de 1% sur l'évaluation de leurs établissements.

■ La question de la relève

Lors de la récente consultation du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, sur le zonage agricole, certains organismes, tels le MAB et un groupe d'étudiants de l'Université du Québec à Montréal, ont réclamé une intervention visant essentiellement à assurer une relève agricole au Québec, sous forme d'assistance aux agriculteurs en potentiel ou à temps partiel.

Par contre, il fut désolant de constater qu'un organisme tel que l'Association des jeunes cultivateurs de Joliette-Montcalm, qui devrait pourtant se soucier de la relève, n'en a souffle mot dans le mémoire qu'elle a présenté. Elle s'est contentée de reprendre les grandes lignes du document de travail issu du ministère.

■ Aide financière populaire

Quatre programmes du MAQ, dont trois concernent les grains de provende et les fourrages, ont reçu un accueil chaleureux de la part des agriculteurs québécois. Ces programmes, qui entraîneront des déboursés gouvernementaux de $18,700,000 en 1978-79, portent notamment sur la construction de centres régionaux de grains, sur l'entreposage des grains à la ferme, sur la conservation des fourrages ainsi que sur les emplois agricoles.

Dans le premier cas, neuf entreprises ont voulu se prévaloir de cet appui pour construire des installations d'entreposage au coût global de $10,5 millions, dont $4,25 millions proviendront du MAQ. Plus de 1,400 producteurs veulent par ailleurs se prévaloir du programme pour entreposer leur grain ou améliorer la conservation de leurs fourrages, entraînant des travaux de près de $2 millions dont $1,25 million en provenance du MAQ.

Enfin, le programme d'emploi agricole, tant étudiant que régulier, aura permis aux agriculteurs québécois de verser près de $12 millions en salaires cette année. La moitié aura été payée par le gouvernement, qui veut ainsi favoriser l'embauche de chômeurs et d'assistés sociaux, ainsi que d'étudiants durant l'été.

■ Les dissidents redéboutés

La guérilla judiciaire que livrent un groupe de dissidents à la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec (Fedco) a connu un nouveau rebondissement récemment, la Régie des marchés agricoles ayant rejeté leur requête pour suspendre l'application de l'article no 7 du règlement sur les quotas, notamment le pouvoir qu'a Fedco de faire procéder au décompte des pondeuses dans les poulaillers.

Notant que "la très grande majorité des producteurs du Québec considère que ce contingentement est essentiel", la Régie juge le règlement parfaitement valide. Elle ajoute que Fedco a la responsabilité de vérifier si les règlements sont appliqués par les producteurs et souligne que "le seul moyen efficace" qu'elle possède demeure "le comptage physique des pondeuses dans les poulaillers".

Retenant le témoignage de son directeur du service des quotas, la Régie retient que l'attitude des requérants en est plutôt une d'opposition systématique au plan conjoint et à tous les règlements. En effet, les requérants, d'une façon générale, refusent non seulement de laisser compter leurs poules, mais refusent aussi de fournir à l'intimé (Fedco) les informations qui lui sont nécessaires pour s'assurer que les quotas sont respectés et pour établir les contributions qui sont dues".

— André Tardif

La Colombie-Britannique sous le règne de Bill Bennett

Un retour aux sources du créditisme

par Daniel Raunet
collaboration particulière

VANCOUVER — Trois ans après avoir chassé les néo-démocrates du pouvoir, le premier ministre de la Colombie-Britannique se sent toujours obligé de conjurer le spectre du socialisme. Confirmant vendredi dernier au congrès du parti du Crédit social de la province qu'il avait renoncé à la tentation de déclencher des élections cet automne, M. Bill Bennett a exhorté ses militants à la vigilance face à un ennemi toujours menaçant. Le NPD, a précisé M. Bennett, est un parti inféodé aux syndicats, hostile au droit de propriété et indigne de gouverner.

Depuis la victoire du Crédit social le 11 décembre 1975, le danger d'un retour aux "erreurs" du passé a été le thème dominant du débat politique outre-Rocheuses. Pour les créditistes, le péché premier des néo-démocrates aura été l'incompétence fiscale. Alors que M. Bennett père se flattait de présenter d'année en année des budgets équilibrés, le gouvernement Barrett avait légué à ses successeurs un déficit de plus d'un demi-milliard de dollars. L'équipe créditiste devait rappeler brutalement à la population les principes d'une gestion saine: dans les six premiers mois qui suivirent les élections, Victoria annonça coup sur coup le doublement, ou le triplement selon les cas, des primes d'assurance-automobile, une hausse de 100% des tarifs de traversiers et de 12% des barèmes de l'Hydro-Colombie, tandis que la taxe de vente passait de 5 à 7%.

Ces mesures draconiennes devaient renflouer rapidement les finances de la province. M. Bennett put alors, surtout à partir du printemps 1977, inaugurer une politique plus généreuse à l'égard de ses concitoyens: réduction de 10% des tarifs de traversiers, octroi de ristournes sur les primes d'assurance-automobile, abaissement de 10% à 7% du plafond des hausses de loyer autorisées et ouverture à tous du régime d'assurance-médicaments crée par les néo-démocrates, le plan "pharmacare". Les créditistes financèrent cette dernière mesure en rayant de la liste des produits remboursables les médicaments en vente sans ordonnance Enfin, en avril dernier, Victoria ramenait la taxe de vente à son niveau initial de 5% grâce à un accord avec Ottawa. Contrairement à d'autres provinces, ce taux n'a pas été modifié à expiration de l'aide fédérale.

L'action du gouvernement créditiste s'est également illustrée par une chasse systématique aus vestiges de ce que l'on appelle ici le "socialisme rampant", et au premier titre, à la distribution jugée trop généreuse des services sociaux. Héritant d'un dépassement budgétaire de cent millions de dollars, le nouveau ministre des ressources humaines, M. Bill Vander Zalm, s'attaque dès le lendemain des élections à l'une des principales créations du NPD, les bureaux des ressources communautaires. Ces organismes, contrôlés par des comités de citoyens élus par quartier, administraient l'ensemble des services sociaux au niveau local, ce qui aux yeux du nouveau gouvernement niait le principe de la responsabilité ministérielle. Ils furent donc dissous.

Les créditistes se sont également attachés à remettre en question les intrusions de l'Etat permises par le gouvernement Barrett dans le domaine économique. M. Bennett s'est ainsi débarrassé de plusieurs entreprises agricoles acquises par son prédécesseur. En août 1977, il faisait fermer une autre acquisition néo-démocrate, l'usine de wagons Railwest, accablée par un manque de commandes. Le même mois était créée la BC Resources Investments Corporation société de la Couronne chargée d'administrer les investissements de la province dans le domaine des ressources naturelles et de revendre à des intérêts privés plus de la moitié de ses avoirs, estimés à $151 millions: deux petites compagnies forestières (possédées à 100%), Canadian Cellulose (81,05%) et Westcoast Transmission (10,78%). Le démantellement des acquisitions néo-démocrates n'est cependant pas total, puisque Victoria a conservé jusqu'à présent Ocean Falls Corporation, une entreprise de papeterie, et BC Petroleum Corporation, dont le rôle a été confiné à la collecte des impôts sur la production de gaz et de pétrole.

A l'égard d'une autre création de M. Barrett, la Société provinciale des assurances (ICBC), M. Bennett a usé de prudence, bien que les compagnies d'assurances aient contribué généreusement à la campagne de presse de 1975 contre le Nouveau parti démocratique. L'assurance d'Etat étant toujours populaire, le gouvernement s'est contenté de permettre aux compagnies privées de concurrencer la société de la couronne dans la couverture des risques non inclus dans l'assurance-automobile de base.

M. Bennett a également refusé de liquider l'héritage néo-démocrate dans le domaine agricole: le NPD avait créé en 1973 des réserves de terre arable pour préserver du développement urbain et industriel les 4,9% de surfaces cultivables que compte cette province particulièrement montagneuse.

La juridiction de la Commission des terres a certes été réduite en août 1977 mais les appels déposés auprès du cabinet Bennett n'ont entraîné le retrait que de 67,000 des 11 millions 680,000 acres initialement incluses dans les réserves.

Parallèlement à la lutte contre l'étatisme, le gouvernement créditiste a pris des mesures en faveur des intérêts privés. Lors du budget de janvier 1977, Victoria a aboli l'impôt sur les héritages et les dons, tandis que les sociétés minières et pétrolières étaient à nouveau autorisées à dédruire leurs frais de prospection. En avril dernier, 13,000 petites entreprises ont été exemptées de l'impôt sur le capital et de la taxe de vente sur les équipements neufs. Le même mois, le contrôle des loyers était aboli pour les logements de plus de $400. Enfin, au mois de mai dernier, les compagnies forestières ont bénéficié d'une réduction de 33% de la taxe d'abattage, tandis que Victoria leur garantissait le droit de récolter les arbres replantés dans le cadre du programme de reboisement.

Mouvement québécois pour l'agriculture biologique

par André Tardif

Au moment où plusieurs producteurs de légumes, d'oeufs, de poulets, de boeuf et de porc lèvent le nez sur ce qu'ils destinent au marché de la consommation, un organisme prônant un assainissement de notre agriculture aurait-il intérêt, pour se sortir de la misère, à s'intégrer à l'UPA, la grande centrale agricole?

Avec ses 45,000 membres, l'Union des producteurs agricoles regroupe tous les Québécois tirant leur principale source de revenus de l'agriculture. Le Mouvement pour l'agriculture biologique au Québec (MAB), fondé il y a quatre ans, compte quelque 500 membres, y compris des "UPAistes", ainsi que des jardiniers amateurs et des sympathisants.

Une rapide enquête auprès de certains producteurs de poulets a révélé que la plupart élèvent fort différemment les poulets qu'ils destinent à l'important marché du "barbecue" de ceux qui aboutiront sur leur table ou celle de leurs amis. Dans le premier cas, c'est une affaire "sous pression" de sept ou huit semaines; dans le second, le poulet vivra en toute liberté, pour une période d'au moins 15 semaines.

Un important producteur de bovins confiait récemment qu'il n'était pas tellement certain que la nourriture "enrichie" qu'il donnait à son bétail était nécessairement de tout repos pour la santé du consommateur. "Mais que voulez-vous, les gens n'accepteraient pas de payer le prix s'il fallait élever notre troupeau de façon conventionnelle."

Chez un producteur d'oeufs, pendant que les pondeuses dont le rendement ira vers le marché sont confinées 24 heures par jour dans un poulailler éclairé artificiellement, celles qui nourriront sa table picorent joueusement à l'extérieur, en été du moins, se gavant de toutes sortes de bonnes choses où les additifs brillent par leur absence.

Plus particulièrement intéressé aux produits agricoles et à la façon dont on les cultive, le MAB défend avant tout la santé du consommateur en prônant l'élimination de tout produit chimique et le respect de l'écologie en agriculture.

"Ce n'est pas un retour en arrière que nous préconisons mais plutôt une agriculture saine, où la science moderne est appelée à jouer un grand rôle. C'est la plus économique à long terme parce qu'elle se fait en harmonie avec les lois de la nature", explique Clément Boulanger, coordonateur au MAB.

"On n'a qu'à faire la tournée des maraîchers du Sud-Ouest pour constater que la majorité cultivent un potager "privé", pour les légumes qui aboutiront sur leur propre table et où ils n'utilisent aucun engrais ou insecticide chimiques."

Car il existe des fertilisants ou insecticides biologiques, et le MAB en prône l'utilisation exclusive pour ne pas tuer les microorganismes du sol dont se nourrit la plante. On y est plein de projets, mais les ressources financières font "cruellement défaut".

"Notre budget pour la dernière année financière était de $50,000, à moitié couvert par une subvention du ministère de l'Education, précise Boulanger. Nous ne sommes que trois permanents, tous retenus au secrétariat, auxquels s'ajoutent quelques étudiants durant l'été grâce à un projet du gouvernement fédéral. Nous devons surtout miser sur du travail bénévole pour accomplir notre tâche d'éducation."

En août dernier, le MAB soumettait au ministère de l'Agriculture un projet en trois volets nécessitant des déboursés de $61,800. La réponse se fait toujours attendre. Le projet vise à établir un programme de remise en valeur des sols, mettre sur pied un réseau de fermes-témoins, et enfin, encadrer le jardinage familial et les jardins communautaires vers l'aspect biologique.

"Au ministère, on semble nous dire: donnez-nous l'information et nous dirigerons nous-mêmes ces programmes, dit Boulanger. A notre avis, l'intervention de l'Etat dans ce domaine est superflue sauf au niveau des services offerts, notamment la formation pratique des agriculteurs de la relève, à peu près ignorée des services officiels."

Le MAB a également été invité, officieusement, à s'intégrer à l'UPA où il pourrait bénéficier d'une certaine assistance financière prévue à même la cotisation des membres. Du même coup, la sanction du ministère de l'Agriculture lui serait acquise.

"Deux tendances s'affrontent actuellement au sein du MAB au sujet de l'UPA. L'une favorise l'intégration pour bénéficier d'une aide financière, tout en poursuivant notre action collective. L'autre s'y oppose, en objectant que l'UPA a une orientation contraire à la nôtre — quoique les buts recherchés sont les mêmes —, et aussi, qu'elle ne regroupe que des cultivateurs professionnels, alors que nous, on travaille aussi avec des jardiniers amateurs, dans un souci de préparer la relève.

"Mais le temps joue en notre faveur, ajoute Boulanger. Nous poursuivons notre travail de sensibilisation car les gens se rendent compte de plus en plus qu'une bonne santé, ça commence par une alimentation saine. Le budget des Affaires sociales est là pour nous rappeler les coûts astronomiques d'une mauvaise alimentation."

Le MAB, en effet, malgré ses maigres ressources humaines et financières, n'en continue pas moins son boulot. Tout récemment dans la métropole, il organisait, pour le compte de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, un séminaire de quatre jours qui attirait une dizaine de sommités mondiales venues y présenter des communications, et quelque 150 participants venus de 30 pays dont la moitié du tiers monde.

Cet événement fut suivi d'un colloque de deux jours sur le même sujet, plus adapté aux réalités quotidiennes. Quelque $90,000 auront été consacrés par le MAB à l'organisation de cette semaine, dont une bonne partie lui sera remboursée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le MAB a également présenté un mémoire fort remarqué au ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, lors de la récente consultation de ce dernier sur le zonage agricole. Les représentants du mouvement sont également à l'affût de toute manifestation traitant de près ou de loin des problèmes écologiques en fonction de l'agriculture et de l'alimentation.

Vente et Exposition d'Antiquités du Mail Cavendish

Plus de 50 détaillants importants du Québec et de l'Ontario offrent une fine sélection d'antiquités et d'item de collection dans l'atmosphère très agréable d'un des principaux centres d'achats de Montréal.

Jeudi 26 octobre 9h30—21h00
Vendredi 27 octobre 9h30—21h00
Samedi 28 octobre 9h00—17h00

Cavendish Mail

Angle boulevard Cavendish et Kildare, Côte St-Luc

Coordonné par Ob No Promotion

Chèques de pension Alcan

ALCAN

En raison de l'interruption des services postaux, Alcan s'est arrangée pour que les employés retraités puissent quand même toucher leur chèque de pension. Les pensionnés résidant à Montréal ou dans les environs peuvent prendre leur chèque pendant les heures d'affaires à la réception du 31e étage, 1, Place Ville-Marie, à partir du mercredi 25 octobre.

Les chèques normalement envoyés à une banque sont déposés directement, au compte du pensionné.

Les pensionnés habitant dans la région d'Arvida, de Beauharnois, de Shawinigan, de Kingston, d'Ottawa et de Toronto peuvent prendre leur chèque au bureau principal d'Alcan dans ces localités.

faut être prêt!

Souscrivons à la campagne de financement 1978 du Parti libéral du Québec

"Le Parti libéral du Québec doit être prêt à faire face aux grands défis du référendum et de la prochaine élection générale. Pour être en mesure de répondre aux attentes de nos concitoyens, le Parti libéral du Québec doit compter sur l'appui de tous les électeurs qui partagent ses convictions."

Claude RYAN

Parti libéral du Québec 460, rue Gilford, Montréal H2J 1N3 — 626 ouest, St-Cyrille, Québec G1S 1S7

Je désire participer au financement du Parti libéral du Québec

Nom _____ Age _____

Adresse _____

Téléphone _____ District électoral _____ Code postal _____

Montant inclus _____ Chèque ou mandat-poste à Parti libéral du Québec

Tél.:(514) 284-1212

Votre crédit d'impôt:	Exemples:	Souscription:	Crédit d'impôt:
		$ 24.00	$12.00
		100.00	50.00
		125.00	56.25

Faites votre part, votre juste part

Le Parti libéral du Québec a besoin de votre aide.

CHOIX DE TITRES

***Méthodes et concepts de la logique formelle**

Yvon Gauthier
Une introduction à la logique contemporaine
$11,75 ☐

***Femme / travail / syndicalisme**

Collectif / revue **"Sociologie et Sociétés"**
Un bilan de la situation des femmes, le résultat d'une étude comparative menée dans six pays du monde occidental
196 pages, **$5,00** ☐

***Les systèmes juridiques de détermination des salaires**

René Laperrière
Évaluation des systèmes en vigueur dans quelques pays représentatifs et perspectives de transformation du droit, particulièrement pour le Québec
428 pages, **$17,50** ☐

BON DE COMMANDE

Veuillez m'expédier les titres cochés

Ci-joint un chèque ou mandat postal de $ ..... à l'ordre des Presses.

Nom .....

Adresse .....

.....Code postal.....

LES PRESSES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
C.P. 6128, Succ. "A" Montréal, Québec Canada - H3C 3J7
Tel.: 343-6321/25

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette "goudron" 1 mg nicotine 0.1 mg

Le conflit est réglé sur les Grands Lacs

(d'après CP) — La navigation commerciale sur les Grands Lacs et sur le fleuve Saint-Laurent devrait revenir à la normale plus tard cette semaine, avec le retour au travail des ingénieurs maritimes qui respectent ainsi une loi spéciale à cet effet adoptée hier à la Chambre des communes.

Ce retour est particulièrement bien accueilli par les cultivateurs de l'ouest canadien désireux de ne pas perdre des ventes de blé, et par les producteurs québécois de minerai qui ne pouvaient effectuer le transport de leur production depuis le début de la grève, il y a 10 jours.

A midi hier, la plupart des 375 ingénieurs étaient de retour sur leurs bateaux, permettant ainsi la reprise immédiate du chargement ou déchargement des cargaisons dans plusieurs cas. Du même coup, les élévateurs à grain de Thunder Bay (Ont.) ont rappelé les quelque 1,500 employés mis à pied lundi.

La loi d'un retour au travail a été présentée lundi au Parlement, rapidement adoptée aux Communes et au Sénat, et recevait hier l'assentiment du Gouverneur général. Les dirigeants syndicaux étaient ainsi devant un fait accompli. Comme ils ne voulaient visiblement pas défier la loi, ils ont averti leurs membres de retourner au travail immédiatement.

Ottawa fixe à 100,000 le niveau d'immigration

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a fixé à 100,000 le niveau d'immigration au Canada pour 1979, soit une légère augmentation par rapport au niveau de 90,000 prévu pour l'année en cours.

Dans le rapport annuel sur les niveaux d'immigration qu'il a déposé hier aux Communes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a annoncé que l'an prochain, "on s'emploiera davantage à recruter et sélectionner des immigrants qui sont disposés à investir des fonds pour la création de débouchés au Canada".

M. Cullen a rappelé qu'en 1977, 1,056 entrepreneurs ont été admis au Canada, soit 0,92% du niveau d'immigration, et qu'ils ont investi $207 millions au pays, soit 28% des $747 millions que l'ensemble des immigrants a apportés au Canada.

Les niveaux d'immigration doivent être fixés sur une base annuelle, après consultations avec les provinces, aux termes de la Loi sur l'immigration adoptée en 1977.

Le Canada a admis quelque 188,000 immigrants en 1975, 150,000 en 1976 et 115,000 en 1977.

D'après le rapport du ministre, le Québec a fixé entre 12,000 et 15,000 le nombre probable d'immigrants pour 1979, "bien qu'il voudrait intervenir pour en accueillir 18,000, nombre qui conviendrait plus à ses possibilités d'accueil".

On apprend en outre qu'en 1980, le Québec entend fixer un niveau d'immigration pour une période minimale de cinq ans.

Avec près de 20,000 immigrants en 1977, le Québec a accueilli 16,8% du total au Canada.

Le rapport indique d'autre part que le niveau d'immigration annoncé pour 1979 n'aura que peu de répercussions sur les données démographiques au Canada.

On estime que la migration internationale nette pour 1979 se chiffrera par 40,000, compte tenu d'un taux d'émigration de quelque 60,000.

La croissance démographique attribuable à l'immigration nette atteindrait ainsi quelque 0,2% de la population totale au Canada.

D'après les projections du ministère de l'Immigration, la population au Canada devrait atteindre de 27 à 28 millions en 2001, au regard de 23,4 millions en 1978.

En 1979, la moitié des immigrants qui seront accueillis au Canada seront parrainés par des parents résidant présentement au pays.

Il sera ainsi difficile de modifier de façon marquée la répartition géographique de ces immigrants, qui, en grande partie, s'établiront à Toronto, à Montréal et Vancouver, dit le rapport.

Dans les autres cas, toutefois, les autorités de l'immigration pourront avoir recours aux règlements ou au système de sélection pour obtenir une meilleure répartition géographique des immigrants, ajoute t-on.

L'ordinateur choisira les petits fournisseurs

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a franchi une autre étape vers son objectif d'épuration des moeurs politiques en soumettant à des fichiers sur ordinateurs les soumissions présentées par une certaine catégorie de personnes en vue de l'obtention d'un contrat dans un ministère, sauf pour l'instant aux réseau des ministères des Affaires sociales et de l'Education.

La responsabilité de l'administration du nouveau système, qui s'applique aux contrats de moins de $2,000, a été confiée au service général des achats de sorte que toute intervention discrétionnaire du personnel politique est éliminée dans le choix des fournisseurs au gouvernement.

C'est ce qu'ont expliqué, hier à la presse, le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, et ses principaux collaborateurs, qui ont précisé que dorénavant les fournisseurs régionaux auront préséance sur les autres pour un contrat à remplir dans la région visée.

Dès qu'un ingénieur-conseil ou un publiciste aura obtenu un contrat, il sera temporairement rayé du fichier de façon à donner la chance à ses collègues de décrocher eux aussi, à tour de rôle, une commande gouvernementale.

Pour l'instant, comme amorce du processus, sept fichiers sont contenus dans l'ordinateur:

- le fichier des professionnels reliés à la construction;
- le fichier des professionnels reliés à l'administration;
- le fichier des services auxiliaires;
- le fichier des services reliés à la sécurité;
- le fichier des services reliés à l'audiovisuel et aux arts graphiques;
- le fichier des services reliés à la publicité;
- le fichier des entrepreneurs en construction.

Les six premiers sont déjà en opération depuis le 16 octobre tandis que le septième le sera sous peu.

Pour pouvoir s'inscrire, a expliqué Mme Ouellette, une firme doit avoir une place d'affaires au Québec et offrir des garanties minimales d'aptitude, d'expérience et de compétence. Chaque exécution de contrat sera d'ailleurs suivie d'un rapport d'évaluation de la qualité du rendement de l'entreprise, notamment sur le plan du respect du mandat, des échéanciers et du budget.

Il faudra, notamment, qu'une firme ou qu'un professionnel possède une expérience d'au moins deux ans pour obtenir un contrat de façon à éliminer l'entrée en action de "nouvelles firmes" non qualifiées pour remplir un travail.

Les contrats visés concernent notamment l'engagement des firmes d'ingénieurs-conseils, d'architectes, et autres professionnels reliés au domaine de la construction, d'experts en gestion, d'agences de sécurité, d'entreprises fournissant des services ménagers et autres services auxiliaires, d'agences de publicité et de services audiovisuels.

Ainsi donc, a poursuivi le ministre, le nouveau système d'octroi des contrats vise trois objectifs:

- éliminer le favoritisme et l'arbitraire en assurant à tous les fournisseurs compétents une chance égale de fournir leurs services au gouvernement;
- rendre plus efficaces et moins onéreux les services et les biens ainsi requis;
- assurer une répartition régionale adéquate des contrats et une juste distribution entre fournisseurs de tailles petites ou moyennes et les grandes entreprises dans plusieurs domaines d'activités.

Les fichiers comportent, par ailleurs, une classification des contrats selon différents niveaux d'honoraires.

Concrètement, ceci signifie par exemple que des professionnels reliés à la construction, comme les ingénieurs-conseils s'inscrivent au fichier selon leur profession et leur spécialité, et selon le principe de régionalisation.

En ce qui concerne les honoraires, enfin, chaque firme s'inscrit à trois niveaux de son choix entre: $15,000 et en-dessous, $15,000 à $50,000, $50,000 à $100,000 et $100,000 et plus.

Le choix d'une firme pour l'exécution d'un contrat à donner sera dorénavant fait par l'ordinateur qui tirera au sort, dans la liste, celle qui se verra octroyer le mandat.

Mme Ouellette a ajouté que toutes les précautions raisonnables ont été prises pour garantir la confidentialité, l'objectivité et l'honnêteté du processus.

A chaque année, le gouvernement alloue environ 5,000 contrats d'une valeur variant entre $400 millions et $500 millions, dont 850 contrats et environ $15 millions par le ministère des Travaux publics.

Cette nouvelle politique est l'aboutissement du travail d'environ 200 personnes depuis près de un an et demi. Plus tard, le système pourra être étendu à tous les organismes, ministères et sociétés d'Etat.

D'autre part, c'est avec scepticisme que l'opposition a accueilli la fin du patronage dans l'octroi des contrats de moins de $2,000, annoncé par le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette.

Pour le député libéral de Laurier, M. André Marchand, cette nouvelle politique "ressemble à du tape-à-l'oeil".

Selon M. Marchand, c'est le Parti libéral qui a mis fin au patronage en instituant un système de soumissions publiques, en créant un Service des achats et en créant le Conseil du trésor.

Pour le député de Laurier, le Parti québécois manifeste par là "un excès de vertu trop suspect pour que l'opposition libérale ne cesse d'exercer une surveillance". C'est une autre étape dans la propagande référendaire, a conclu M. Marchand.

De son côté, le député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, croit que le ministre des Travaux publics veut faire du "vedettariat" en annonçant cette politique pour une deuxième fois.

Cette politique avait déjà été rendue publique par un arrêt en conseil datant du 14 février, estime M. Fontaine.

Selon le député unioniste, il s'agit là de "verbiage et de pétage de bretelles". Constatant que le ministre était une femme, M. Fontaine a remplacé immédiatement l'expression "pétage de bretelles" par "pétage de jarretières".

M. Fontaine a prétendu que le gouvernement se donnait une "façade de transparence qui n'éliminera pas le patronage."

Quant au député de Beauce-sud, M. Fabien Roy, il estime qu'il ne faut pas "être naïf".

Ce sont de beaux principes, mais ce sont encore les ordinateurs qui vont choisir, a conclu M. Roy. "Il faudrait que les ordinateurs se présentent aux élections".

Beaucoup de Canadiens soutiennent qu'il devrait y avoir moyen de freiner la hausse des prix. Nous prouvons qu'ils ont raison.

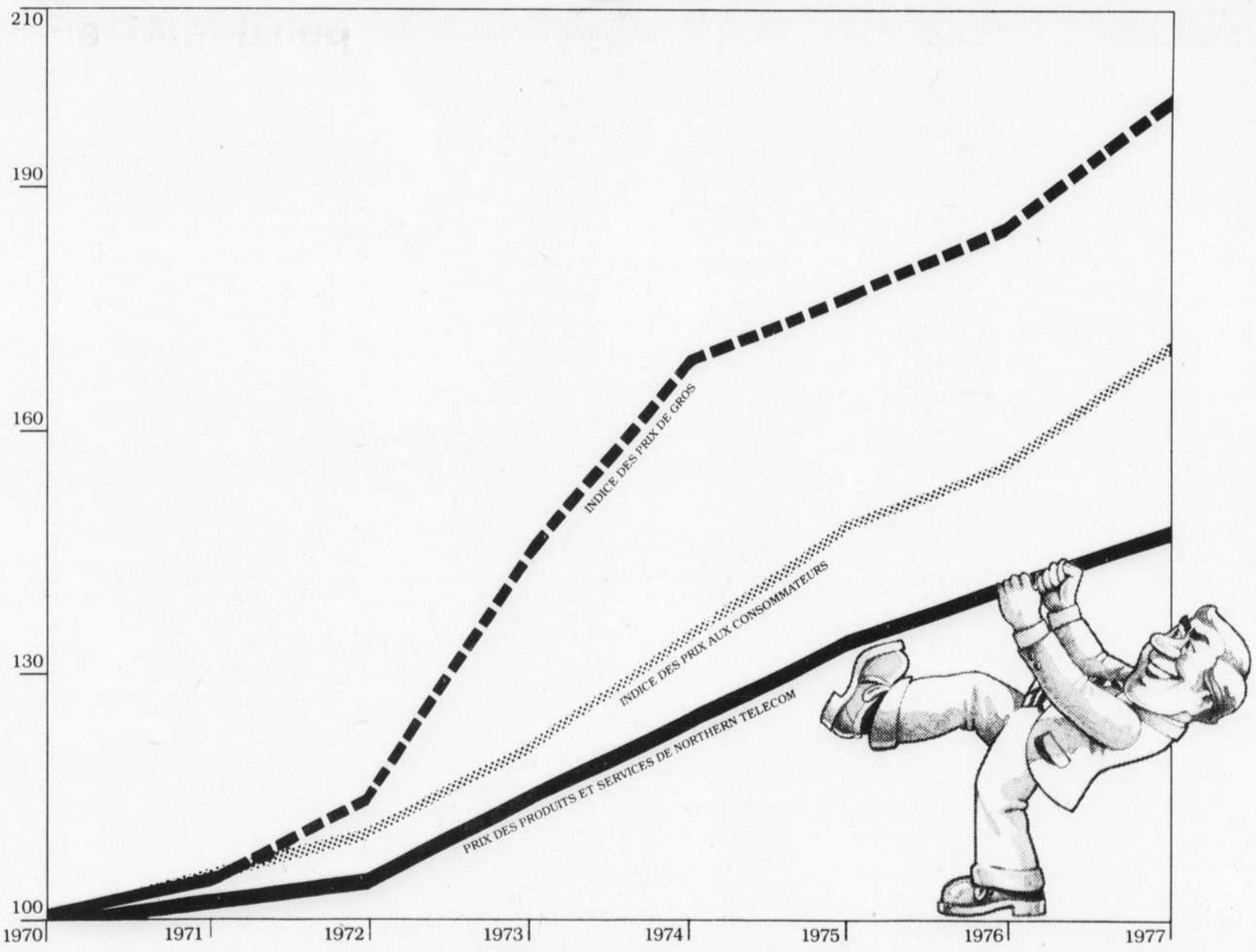

Tout le monde connaît ça: les prix augmentent, les salaires augmentent, les prix augmentent encore: c'est l'inflation. Si vous pensez qu'il faut agir, nous sommes bien d'accord.

Nous avons décidé, à Northern Telecom, qu'il fallait freiner la hausse des prix et nous avons trouvé moyen de le faire.

Depuis 1970, les prix de gros augmentent en moyenne de 10.5% par an au Canada. Northern Telecom a su modérer l'augmentation de ses propres prix à un peu plus de la moitié de ce chiffre, soit une moyenne de seulement 5.7% par an.

Nous avons quand même continué à livrer des produits perfectionnés, d'une technologie de pointe, à des prix au-dessous du niveau de l'inflation, si bien que notre clientèle en a eu plus pour son argent.

Le moyen? Toute l'entreprise s'est engagée à améliorer la productivité. Au cours des sept dernières années, Northern Telecom a augmenté le taux de productivité de ses usines à plus du double de celui de l'ensemble des entreprises manufacturières du Canada.

Étant le plus important fournisseur de matériel de télécommunications au pays, nous travaillons en étroite collaboration avec les compagnies de téléphone canadiennes pour connaître leurs besoins réels et trouver les meilleurs rapports prix-performance pour les entreprises.

Nous avons su produire les systèmes novateurs, des solutions pratiques qui nous ont aussi ouvert des marchés à l'étranger et ces exportations ont permis de réduire nos prix unitaires au Canada.

Donc, le grand gagnant, c'est l'abonné canadien. Si l'industrie des télécommunications canadienne a la réputation d'exploiter un des réseaux les plus efficaces et les moins chers du monde, c'est en partie parce que nous avons pu lui vendre des équipements supérieurs à des prix nettement au-dessous du taux d'inflation.

Qui veut la fin prend les moyens. Northern Telecom est fière de ses réalisations. Et nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

northern telecom

MAÎTRISE AUJOURD'HUI LES TECHNIQUES DE DEMAIN

Usines à Amherst (N.-É.) (2); Aylmer (Qué.); Belleville (Ont.); Brampton (Ont.); Calgary (Alta) (3); Charlottetown (I.-P.-E.); Kingston (Ont.); Lachine (Qué.); LaSalle (Qué.); London (Ont.); Montréal (Qué.) (2); North York (Ont.); Regina (Sask.) (2); Saint-Jean (N.-B.) (2); Saint-Jean (T.-N.); Saint-Laurent (Qué.) (2); Winnipeg (Man.) (3).

AVIS

Assemblée nationale du Québec

Listes électorales annuelles

Révision des listes

Adresses des bureaux où vous devez vous présenter si votre nom n'apparaît pas sur les listes électorales dressées lors du recensement les 2, 3, 4 et 5 octobre.

ÎLE DE MONTRÉAL ET DE LA VILLE DE LAVAL

Anjou

Anjou (partie)	●	8347 place Chanceaux M. Yves Beaupré 7084 du Layon 8340 Talcy 7342 rue Vernantes
Montréal (partie)		2040 rue Baldwin 9025 rue Marseille 5522 rue Pierre-Tétreault
Montréal-Nord (partie)		10765 rue Pascal-Gagnon

Bourassa

Montréal (partie)	●	10669 de Saint-Firmin (semi sous-sol) Mme Rita Lapointe 10660 De Lille 10115 Demartigny 9194, 7e Avenue 8784 boul. Saint-Michel, app. 2
Montréal-Nord (partie)		10663 Audoin 11250 Lauzanne

Bourget

Montréal (partie)	●	2583 rue Monsabre Mme Pauline Tourville 2545 rue De Bruxelles 8545 rue de Jumonville 34240 rue Desautels 2745 avenue Granby, app. 2 1480 rue Honoré-Beaugrand
Saint-Jean-de-Dieu		7401 Hochelaga (Ville de Gamelin)

Crémazie

Montréal (partie)	●	9070, rue Saint-Denis M. Jean-Paul Drouin 10830 Laverdure (sous-sol de l'Église) 9202 rue André-Grasset 10109 Durham 9400 rue Lajeunesse 1001 Henri-Bourassa Est

D'Arcy McGee

Côte-Saint-Luc (partie)	●	7493A chemin Guelph Mme Florence Friedman 6505 chemin Côte Saint-Luc, app. 316 8100 chemin Côte Saint-Luc
Hampstead		Hôtel de Ville 5569 chemin Queen Mary
Montréal (partie)		4620 avenue Earnscliffe 5571 avenue McLynn 5391 avenue Belmore
Mont-Royal (partie)		5486 avenue Royalmount

Dorion

Montréal (partie)	●	7355 rue Lajeunesse M. Francis Dandavino 8550 rue Foucher 8270 rue Fabre 7827 rue Saint-André 7690 rue Cartier 1493 rue Saint-Zotique Est

Fabre

Laval (partie)	●	157 avenue Michaud (Laval-des-Rapides) M. Jean-Paul Saindon 210 boul. Sainte-Rose (Sainte-Rose) 1689 Bourget (Vimont) 1971 McNamara (Chomedey) 1196 Val Martin (Chomedey) 3064, 8e Rue (Chomedey) 157 Mariale (Laval-des-Rapides) 112, 5e Rue (Laval-des-Rapides) 95 Donck (Laval-des-Rapides)

Gouin

Montréal (partie)	●	2383 rue Beaubien Est M. Lucien LaSalle Bourque 6269 rue DeLaroche 5883 rue Saint-Vallier 5840, 4e Avenue (Rosemont) 6401 rue Bordeaux

Jacques-Cartier

Dorval (partie)		195 rue Lilas
Lachine	●	287, 34e Avenue Mme Claire-P. Richard 420, 7e Avenue 473, 17e Avenue 701, 39e Avenue
Saint-Laurent (partie)		5510 chemin Saint-François

Jeanne-Mance

Montréal (partie)	●	6517 Rodolphe-Mathieu (sous-sol) Mme Mariette Yanire 6470, 43e Avenue, app. 2 8431 Allée Jean-Rivard, app. 1
Montréal-Nord (partie)		10755 Pascal-Gagnon
Saint-Léonard (partie)		6296 Villanelle 8400 Alphonse-Desjardins 8177 rue Viau 6225 rue Belherbe 9330 rue Chopin 8890 rue Paul-Corbeil

L'Acadie

Montréal (partie)		11855 rue Valmont 10760 rue Meunier 10190 avenue de l'Esplanade 11155 James Morrice
Saint-Laurent (partie)	●	684 Rochon M. Fernand L. Binette 1505 rue Elizabeth 20 boul. Deguire

Lafontaine

Anjou (partie)		8511 Henri-Bourassa Est
Montréal (partie)		680 Duchesneau 12213, 5e Avenue (Rivière-des-Prairies) 12095, 86e Avenue (Rivières-des-Prairies)
Montréal-Est		235 Grande-Allée
Pointe-aux-Trembles	●	220 de Normandie M. Joseph Toutan 11763 Dorchester Est 13640 Dorchester Est 15635 Notre-Dame Est

Laurier

Montréal (partie)	●	Église St-Vincent-Ferrier 8150 rue Drolet M. J.-Benoît Labonté 8203 Querbes 7625 Champagneur, app. 1 7588 Henri-Julien 6635 Casgrain

Laval

Laval (partie)	●	281, 92e Avenue (Chomedey) M. Gilles G. Gauthier 4841A Notre-Dame (Chomedey) 720 Montée Gravel (Sainte-Dorothée) 3951, 12e Rue (Laval Ouest) 462 Foster (Fabreville) 3903 Mario (Fabreville)

Maisonneuve

Montréal (partie)	●	4560 rue Adam M. Jacques Marleau 2534 rue Bourbonnière 1448 rue Chambly 2480 rue St-Clément 1613 rue Viau

Marguerite-Bourgeoys

LaSalle	●	Église St-Télesphore 8811 Centrale (sous-sol) M. Lionel Ratelle 118 Maria 2410 Thierry 72A, 7e Avenue 7909 Chouinard 8767 Tardif 433 Laplante

Mercier

Montréal (partie)	●	1380 rue Gilford, suite 200 M. Alain Bond 5067 de La Roche 4668 Fabre 5159 Saint-Denis 4569 Bordeaux 473 Saint-Joseph Est

Mille-Îles

Laval (partie)	●	319 Alexandre (Pont-Viau) Mme Jacqueline Desrosiers 300 rue Desnoyers (Pont-Viau) 2795 rue Chicoutimi (Duvernay) 4917 rue Saint-Joseph (Saint-Vincent-de-Paul) 8715 rue Gravel (Saint-François Sud) 3015 boul. des Mille-Îles (Saint-François Nord) 310 rue Péguy (Auteuil) 1875 rue Lavoie (Vimont)

Mont-Royal

Côte-Saint-Luc (partie)		6911 boul. Décarie
Montréal (partie)		Église St-Pascal-Baylon 6570 chemin de la Côte des Neiges 6090 avenue Westbury Hôpital des Convalescents 6363 chemin Hudson 7162 rue de Nancy
Mont-Royal (partie)	●	250 avenue Lockhart Me Claude Séguin Église St-Joseph-de-Mont-Royal 1620 boul. Laird
Outremont (partie)		820 rue Rockland

Notre-Dame-de-Grâce

Montréal (partie)	●	4680 avenue Belmore M. Gérard J. Michaud 4455 Broadway Ouest 4020 Hingston 4345 Marcil 4850 Grand Boulevard
Montréal-Ouest		70 avenue Westminster Nord
Saint-Pierre		111, 5e Avenue

Outremont

Montréal (partie)		3333 chemin Sainte-Catherine 5750 Wilderton 211 boul. Saint-Joseph Ouest
Outremont (partie)	●	36 Claude-Champagne M. Pierre Lussier 1162 Lajoie

Pointe-Claire

Baie-D'Urfé		67 chemin Morgan
Kirkland		32 Beacon Circle
Sainte-Anne-de-Bellevue		61 rue Ste-Anne
Beaconsfield		École Saint-Rémi Boulevard Beaconsfield 108 Florida Drive
Dorval		580 rue St-Léon
Pointe-Claire		111 rue Chestnut 130 rue Hastings
	●	27 avenue du Golfe Madame Claire Bourgeau Angers

Robert Baldwin

Dollard-des-Ormeaux		105 rue Trillium 15 place Dephoure 290 rue Jourdain
Pierrefonds	●	4763 boul. des Sources Mme Denise Robertson 4989 rue Hortie 4851 rue Geneviève
Roxboro		81, 9e Rue
Sainte-Geneviève		42 rue Sainte-Anne
Saint-Raphaël-de-L'Île-Bizard		2 rue Lachapelle

Rosemont

Montréal (partie)	●	5668, 16e Avenue (Rosemont) M. Léopold Huneault 6380, 36e Avenue (Rosemont) 5237 Charlemagne 6541, 15e Avenue (Rosemont) 5472, 9e Avenue (Rosemont) 6481, 23e Avenue, app. 1 (Rosemont)

Sainte-Anne

Montréal (partie)	●	2026 Wellington M. Michel Hébert 2115 rue Centre 2035 Coursol 222 de la Montagne 2080 Dorchester Ouest
Verdun (partie)		3448 boul. LaSalle 269 Elgar (Île-des-Soeurs)

Saint-Henri

Montréal (partie)	●	5256 chemin de la Côte Saint-Paul M. Réjean Larocque 5927 rue d'Aragon 1887 rue D'Arcy McGee 1415 rue Galt 4413 rue Saint-Jacques Ouest 2085 avenue Regent

Saint-Jacques

Montréal (partie)	●	1800 rue Ontario Est M. Fernand Coulombe 4388 rue Boyer 3670 rue de Parc Lafontaine 1710 rue Saint-Christophe 1602 rue Beaudry 1166 rue Visitation

Saint-Laurent

Montréal (partie)		12080 rue Lavigne 9294 boul. Gouin Ouest 7533 rue Béique (Cartierville)
Saint-Laurent (partie)	●	Église St. Andrew's-Norwood (sous-sol) 1600 rue de l'Église Me Claude Gratton 2364 Laval 1510 du Collège 907 rue Tait

Saint-Louis

Montréal (partie)	●	1207 de Maisonneuve Ouest Me Donald W. Seal 4331 rue St-Denis 150 Ontario Est 3749 Jeanne-Mance 3450 Drummond 3488A Côte des Neiges Habitat 67, Lobby central

Sainte-Marie

Montréal (partie)	●	2768 Rouen M. Léopold Paquin 4263 avenue des Érables 617 rue Dufresne 2161 rue Darling 2600 rue Cuvillier

Sauvé

Montréal-Nord (partie)	●	11994 avenue Laurier Mme Flore Casgrain 5585 Des Tulipes 12643 Chartrand, app. 1 10945 London 11222 Jules Dorion 11827 Huot 11604 Sainte-Gertrude

Verdun

Verdun (partie)	●	284 avenue de l'Église, ch. 5 M. Jacques Labre 1477 rue Fayolle 3972 avenue Verdun 4807 avenue Bannantyne 139 boul. Desmarchais 209 avenue Willibrord 494 avenue Richard

Viau

Montréal (partie)	●	7141, 10e Avenue M. Origène Vézina 6723 rue Louis-Hémon 2307 rue Jean-Talon Est 6988, 16e Avenue, app. 9 3781 rue Bélanger Est, app. 3
Saint-Léonard (partie)		7435 rue Viau

Westmount

Montréal (partie)		Collège Notre-Dame (entrée principale) 3791 chemin Queen Mary Auditorium Terrasse Ridgecrest Arrière du 3365 avenue Ridgewood 5000 avenue Grosvenor 3798 avenue Northcliffe
Westmount	●	330 avenue Clarke M. Roger Tellier Franklyn Hall Memorial 569 avenue Victoria 93 avenue Somerville

AUTRES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Abitibi-Est

Baie-James (partie)		149 des Groseillers (Radisson)
Chapais		177 boul. Springer
Chibougamau		455, 3e Rue
Lebel-sur-Quévillon		97 des Cèdres
Matagami		69 des Rapides
Senneterre		831 boul. de la Croix-Rouge
Val-D'Or	●	828 avenue Dion M. Robert Bonneville 145 rue Bourret 153A LaSalle

Abitibi-Ouest

Amos		Local des Chevaliers de Colomb 171 rue Principale Nord
Amos-Est		522 rue des Pins
La Sarre (canton)		1, 12e Avenue Est
La Sarre (ville)	●	12 Route 45 Ouest M. Armand Bernard

Argenteuil

Brownsburg		367 Principale
Chatham		262 Principale (Saint-Philippe)
Thurso		96 Galipeau
Lachute	●	364 Aéroparc M. Yvon St-Denis

Pierre-F. Côté C.R.
Directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections

1978

du 23 au 28 octobre inclusivement (Inscriptions, corrections, radiations, pour les sections urbaines)

Rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile dans votre district électoral de 8 h à 22 h.

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, élections générales, élection partielle ou référendum, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Beauharnois

Beauharnois	21 St-Laurent (C.L.S.C.)
Grande-Île	Hôtel de Ville 244 boul. Langlois
Léry	Hôtel de Ville 1 rue Hôtel de Ville
Saint-Timothée	École Elizabeth-Monette 10 Kent (Nitro)
Salaberry-de-Valleyfield	● 66 du Marché M. Benoît Brault Presbytère St-Esprit 101 Salaberry École Garneau 28 rue St-Paul 50 avenue Grande-Île

Berthier

Berthierville	● 566 Frontenac M. Richard Doucet
Saint-Félix-de-Valois	4050 rue Principale
Saint-Gabriel	20 rue Grenier (Saint-Gabriel-de-Brandon)
Saint-Jean-de-Matha	180 rue Laurent

Chambly

Boucherville	● 95 Auguste-Lacaille M. Henri Doré 802 Christophe-Colomb 290 Jean-Désy
Carignan	2049 Bachand
Chambly	1447 Lebel
Saint-Basile-le-Grand	31 rue Boileau
Sainte-Julie	540 Jules-Choquet
Saint-Bruno-de-Montarville	1635 place d'Anjou 94 Rabastalière Ouest

Châteauguay

Candiac	8 rue Jacques
Delson	32 rue Boulogne
Sainte-Catherine	68 rue Brébeuf
Saint-Constant	15 rue Lanctôt
Saint-Philippe	26 rue Perron
Châteauguay	32 rue Carignan 189 rue Dubé 258 boul. Industriel 15 boul. St-Francis
Mercier	● 11 rue Loiselle Madame Huguette Huot

Deux-Montagnes

Deux-Montagnes	341 Régent
Mirabel	9502 St-Jean-Baptiste (Sainte-Scholastique)
Pointe-Calumet	447, 59e Avenue
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 Souvenir
Saint-Eustache	187 Grande-Côte ● 165 Dorion M. J.-Maurice Dorion

Drummond

Drummondville	● 625 Chassé M. Lucien Gamache 147 rue Lindsay 631 rue Moisan 14, 10e Avenue
Drummondville-Sud	1375 boul. Mercure
Grantham-Ouest	152 boul. Lemire
Saint-Nicéphore	21 rue Lessard
Wendover et Simpson	690 boul. St-Charles

Gatineau

Aylmer	● Chemin Pink Me Louis Laflamme 58 Principale
Gatineau (partie)	23 Picardie (Touraine) 954 Principale (Limbour)
Hull (partie Ouest)	Mme Elizabeth Norton Mill Road (Chelsea)
La Pêche (partie)	116 River Road (Wakefield)
Maniwaki	185 rue King
Val-des-Monts (partie)	Lorna Mathé Route rurale no 1 Wilson Corner (Saint-Pierre-de-Wakefield)

Hull

Hull	● 430 boul. Taché M. Cartier Mignault 78 rue St-Jean-Bosco 19 rue Perrot 149 rue Isabelle 230 boul. Riel 12 rue Carillon 141 rue Dollard

Huntingdon

Huntingdon	● 44 rue Lake M. Gérald Brisebois
Saint-Malachie-D'Ormston	1207, 2e Avenue (Domaine Chantigny)
Saint-Rémi	35 rue Provost

Iberville

Farnham	906 Desnoyers
Iberville	325, 11e Avenue
Marieville	1322 Théberge
Saint-Athanase	114 Route 40-A
Saint-Césaire	1601 St-Paul
St-Damase	● 223 Principale M. Marc Beauregard
Saint-Jean-Baptiste	3175 avenue du Parc
Saint-Paul-D'Abbotsford	Hôtel de Ville

Îles-de-la-Madeleine

Fatima	M. Jean-Paul Devost Chemin de l'Hôpital
Havre-aux-Maisons	M. Jean-Marc Cormier Chemin Principal
Île-du-Havre-Aubert	M. Ephrem Boudreau Chemin Principal
L'Étang-du-Nord	● Chemin Étang-du-Nord La Vernière M. Elphège LeBlanc

Johnson

Acton Vale	1052 rue St-André
Bromptonville	73 rue St-Joseph
Windsor	166 rue Principale Nord
Valcourt	● 4094, 4e Rang M. Marcel Catudal

Joliette-Montcalm

Joliette	906 de la Naudière 317 St-Thomas 1126 Godin
Notre-Dame-des-Prairies	76 rue Guy
Rawdon	23 rue Queen
Saint-Ambroise-de-Kildare	771 rue Principale
Saint-Charles-Borromée	80 Louis Basinet
Saint-Donat	525 Principale
St-Esprit	● 18 Rivière-Nord M. Gérard Martin
Saint-Jacques	14 rue Beaudry
Sainte-Julienne	2556 rue Cartier
Saint-Paul	49 Brossard
Saint-Thomas	920 rue Monique

Laporte

Longueuil (partie)	555 rue St-Charles Est 955 rue St-Alexandre 853 Louis Hébert Le Carrefour Le Moutier Métro Longueuil 100 place Charles Lemoyne 1071 Papineau 1175 Montarville
Saint-Lambert (partie)	● 834 Victoria Mme Bastienne Foucreault

Laprairie

Brossard	● 6219 boul. Milan M. Marc Gérard Gauvin 2510 rue Montmartre 990 boul. Provencher
Greenfield Park	468 rue Verchères **983, rue Cummings**
Laprairie	825 rue Lamarre
Lemoyne	1089 rue Laurier
Saint-Lambert (partie)	245 rue Riverside Dr., #2 194 du Béarn

L'Assomption

Charlemagne	88 rue St-Paul
Lachenaie	232 rue Marc
La Plaine	886 rue Ouellette
L'Assomption (paroisse)	1151 Bas l'Assomption Sud
Le Gardeur	174 rue Payette
L'Épiphanie	130 rue Lajeunesse
Mascouche	1787 rue St-Jean
Saint-Lin	276 rue Ste-Henriette
Saint-Roch-de-L'Achigan	31 rue Vézina
L'Assomption (ville)	380 boul. L'Ange-Gardien
Repentigny	● 577 rue Notre-Dame, suite 252 Me Henri Duval 262 boul. Iberville 984 rue Notre-Dame

Laurentides-Labelle

Des Ruisseaux	Église St-Jean-sur-lac (sous-sol)
Labelle	20 du Couvent
L'Annonciation	102 rue du Couvent
Mont-Laurier	400 boul. Paquette
Sainte-Agathe-des-Monts	10 rue Leblanc
Saint-Jovite	M. Georges Boivin Place Trudeau
Val-David	1319 rue Lavoie
Ferme-Neuve	● 104, 12e Rue M. Denis Lebeau

Maskinongé

Louiseville	270 Ste-Marie
Pointe-du-Lac	570 place Montour
Saint-Alexis	61 St-Pierre
Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	201, 3e Rue (Louiseville)
Saint-Étienne-des-Grès	80 du Couvent
Trois-Rivières-Ouest	● 3735 Landerneau M. André Montour

Papineau

Buckingham	● 415 rue Principale (Église Presbytérienne) M. Pierre Dumont
Gatineau	162 du Barry (Pointe-Gatineau) 44 rue St-Josaphat (Pointe-Gatineau) 119, 2e Avenue 285 Murray 916 Notre-Dame (Templeton)
Val-des-Monts	Madame Linda De Rainville (Perkins)

Pontiac-Témiscamingue

Chapeau	● rue St-Jacques Wallace McDonald
La Pêche	M. Hilaire Gauvreau (Sainte-Cécile-de-Masham)
Mansfield et Pontefract	M. Rolland Vallières Rue Poirier (Saint-Camille)
Pontiac	M. Lucien Chartrand (Luskville)
Témiscaming	333 rue Kipawa
Ville-Marie	16 rue St-Gabriel Sud

Prévost

Bellefeuille	948 boul. La Salette
Lafontaine	150, 119e Avenue
Mont-Rolland	220 St-Jean
Prévost	228 rue Principale (Lesage)
Sainte-Adèle	49 rue Morin
Sainte-Anne-des-Plaines	132 boul. Ste-Anne
Saint-Antoine	655, 8e Avenue Nord
Saint-Hippolyte	13 boul. L'Achigan
Sainte-Sophie	356 Bélair (Lac Clairview)
Saint-Jérôme	● 100 rue Montigny Me Robert Rochon 440 Fournier 490 Laviolette

Richelieu

Sainte-Anne-de-Sorel	Hôtel de Ville 748 chemin du Chenal du Moine
Saint-Joseph-de-Sorel	● 204 rue McCarthy M. Richard LeMay
Saint-Pierre-de-Sorel	Hôtel de Ville 1275 chemin St-Ours
Sorel	Foyer Richelieu 40 rue Ramesay
Tracy	L'Acceuil de Tracy 4205 rue Frontenac

Rouyn-Noranda

Évain	126 avenue de l'Église
Malartic	391 Laval
Noranda	139, 19e Rue
Rouyn	● 809 Darveau Me Laurent Guertin

Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe	● 4065 rue Maricourt M. Jean Turcotte 227 Bourdages Sud 4020 Perrault 1290 Gauthier 8150 Sauvé
Sainte-Rosalie	25 Vertefeuille
Saint-Thomas-D'Aquin	105 Prévert

Saint-Jean

L'Acadie	221 chemin du Clocher
Napierville	262 de l'Église (Club paroissial)
Saint-Luc	580 boul. St-Luc
Saint-Jean	● 296 Ste-Marie M. Édouard Fortier 113 de Salaberry 229 Chaussé 105 Alcide-Côté

Taillon

Longueuil (partie)	2102 Westgate 2680 Labonté 170 Goyette 3430 Soissons 103 Pasteur 2804 Terrasse Belleau
Saint-Hubert (partie)	● 3066 Montée Saint-Hubert M. Yvon Cicciarello 1526 Charles 2240 Rocheleau 4115 Cornwall 4510 Donat 2973 Mance

Terrebonne

Terrebonne	906 Ouimet
Saint-Louis de Terrebonne	5260 Angora
Bois-des-Filion	45, 38e Avenue
Lorraine	76 Vignory
Rosemère	222 Hertel
Boisbriand	● 10 rue Lavigne M. Guy Roy
Sainte-Thérèse	72 Breton
Blainville	1095 Des Pins

Vaudreuil-Soulanges

Dorion	● 90 avenue Vaudreuil M. Paul-Wilfrid Bélanger
Hudson	509B Main Road
Île-Perrot	317 Grand Boulevard
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot	1115 boul. Perrot
Pincourt	168 avenue Thorncliff
Rigaud	94 rue St-François
Saint-Lazare	1600 rue St-Germain
Sainte-Madeleine-de-Rigaud	772 chemin de la Baie
Vaudreuil	170 rue Liebert

Verchères

Beloeil	● 199 St-Jean-Baptiste Me Michel Breton
Contrecoeur	133 rue Jacques-Hébert
McMasterville	105 rue Raymond
Mont-Saint-Hilaire	170 rue Desautels
Otterburn Park	249 rue Sharon
Saint-Amable	385 rue Hervé
Varennes	231 rue Geoffrion
Verchères	57 rue Dalpé

● **Bureau du président d'élection.**

N.B. Pour les autres districts, consultez le journal de votre région

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur la liste électorale de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

L'OTAN / Le Canada, colombe à contre-courant

Suite de la première page

Mais le reproche le plus grave qu'on fasse au Canada, est d'avoir pris sa décision unilatéralement sans même essayer d'obtenir des Soviétiques la moindre concession réciproque en se servant du cadre des négociations de Vienne pour la "réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe" (MBFR) auxquelles le Canada est partie. "Les gestes unilatéraux n'impressionnent par l'URSS, de dire un haut fonctionnaire de l'OTAN; ils lui offrent plutôt un trou pour frapper." La force nucléaire étant la principale arme de dissuasion de l'Alliance, on a l'impression que le Canada l'affaiblit en un point particulièrement névralgique et on craint que sa froideur à cet égard ne pousse d'autres alliés à l'imiter.

Un peu plus et on évoquerait même le danger de "finlandisation" du Canada. La façon qu'a M. Trudau de toujours insister sur le désarmement dès qu'il participe à des pourparlers de défense, sa théorie de "l'asphyxie" exposée récemment à l'ONU à propos de la mise au point de nouvelles armes, paraissent au total une sorte de coquetterie plus dangeureuse que très intéressante. "La défense coûte cher, bien sûr, mais elle coûtera toujours moins cher qu'une guerre", répète-t-on inlassablement.

On veut bien reconnaître que le gouvernement canadien éprouve beaucoup plus de difficultés que les gouvernements européens à "vendre" aux citoyens la nécessité de l'effort de défense, puisque la "menace" du Pacte de Varsovie est ici moins tangible, moins perçue. Mais on lui reproche du même souffle de ne pas éduquer les Canadiens, de ne pas leur faire comprendre que les missiles nucléaires soivétiques ne sont pas tous orientés vers l'Europe centrale, mais en grande partie vers l'Amérique du Nord en entier.

On croit d'ailleurs que M. Trudeau aurait eu moins de problèmes avec son opinion publique s'il n'avait pas procédé par soubresauts, s'il avait consenti un "effort soutenu" et constant. Aussi n'est-on guère impressionné par le récent effort de rééquipement qui renouvellera le parc de chasseurs bombardiers au coût énorme de $2.34 milliards, qui ajoute 114 chards Leopard I allemands au coût de $187 millions, cinq destroyers au coût de $1.5 milliards, 12 avions de patrouille au coût de un milliard, et 350 autres véhicules blindés au coût de $23 millions.

Tout cela paraît être un simple rattrapage, dû depuis longtemps pour avoir laissé tomber en désuétude l'équipement existant. Et même si les investissements croîtront en termes réels de 12% par an d'ici 1980 à cause de ces dépenses, on commence à se demander si Ottawa parviendra à accroître son budget de défense de 3% par année comme convenu à Washington. C'est là un simple "objectif", dit-on à Ottawa. C'est un "engagement ferme", réplique-t-on à l'Alliance en faisant remarquer qu'il n'y aura guère que la Turquie et le Portugal pour ne pas y arriver. Autre sujet de friction, la proportion du Produit national brut (PNB) canadien consacré à la défense est d'environ 2%, selon les calculs de l'OTAN (encore qu'il existe bien des façons de mesurer cette donnée), soit la plus faible de tous les pays alliés si l'on excepte le minuscule Luxembourg. La même proportion est de 5.5% aux Etats-Unis, et d'un peu plus de 3% dans des pays comme la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège.

Le quartier général de l'OTAN à Bruxelles. (Photo OTAN)

Bref, le Canada paraît préférer "diner à la carte plutôt qu'au menu", et on ne prise guère ses caprices. La France, retirée du commandement militaire intégré de l'Alliance, fait de même avec beaucoup plus d'arrogance. Mais la direction de l'Alliance ne lui en veut pas du tout, d'autant que son effort particulier de défense est plus élevé que celui de plusieurs alliés et, chose essentielle, qu'elle a sa propre force de frappe nucléaire. Imprévisibles, les Français créent quelque inquiétude dans le camp communiste et leur retrait renforce paradoxalement l'Alliance.

Derrière l'agacement poli qu'éprouvent les autorités de l'OTAN à l'égard du Canada, se profilent aussi des désaccords proprement politiques.

L'un des grands débats de l'heure, au sein des alliés, est l'attitude à prendre à l'égard de l'intervention et de la pénétration soviétiques en Afrique. Le Canada est de ceux qui veulent respecter à la lettre la constitution de l'OTAN qui limite l'action de l'Alliance à l'Europe et à l'Amérique du Nord. Au dernier sommet atlantique de Washington, M. Trudeau avait plus ou moins désapprouvé l'empressement de certains alliés à se porter au secours du Zaire alors aux prises avec une rébellion, et mis en garde ceux qui auraient été tentés de transposer le conflit est-ouest en Afrique.

Encore là, M. Trudeau passe pour un coeur tendre, et son attitude, si elle devait prévaloir, pour un dangereux "wait and see" qui finira par permettre aux Soviétiques de s'établir solidement en Afrique, malgré les hauts et bas qu'ils y connaissent actuellement. "Je n'ai jamais prôné un recul des frontières de l'Alliance, mais je crains que le monde occidental ne soit en train de s'illusionner s'il ne décide pas de se préoccuper activement de l'Afrique", de déclarer nul autre que le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Alexander Haig, au cours d'une conférence de presse en Allemagne le mois dernier.

Quand il s'agit d'illustrer ce qu'il entend par une réaction occidentale aux agissements soviétiques, le général Haig est plus évasif. Mais on croit comprendre que comme Henry Kissinger qui semble son maître à penser en politique internationale, il souhaite que l'on revienne à la dure théorie du "couplage" (linkage) qui lie le progrès de la coopération économique est-ouest au progrès et au respect de la détente est-ouest. Le président des Etats-Unis, comme on le sait, a à peu près abandonné cette thèse. Comme M. Trudeau, il n'a d'ailleurs pas que des admirateurs au sein de l'Alliance. Mais ses succès imprévus au Moyen-Orient, et finalement sa qualité de chef d'état de la plus grande puissance mondiale, rendent les évaluateurs un peu plus prudents, sinon indulgents.

"Il n'y aura pas de guerre, il n'y aura pas de crise, si aucun pays de l'OTAN ne faiblit et ne perd sa crédibilité en matière de défense", répète-t-on à Bruxelles et ailleurs comme un leitmotiv. Sans être encore perçu comme un "flanc faible" de l'Alliance, on a l'impression que le Canada ne saurait rétablir sa réputation dans ces milieux sans redevenir membre du club nucléaire. Ce n'est pas demain la veille, si l'on s'en rapporte aux derniers discours de M. Trudeau. A moins qu'un gouvernement conservateur, un jour, ne reprenne le vieux débat. C'est une hypothèse que Bruxelles n'écarte pas.

FIN

La cigarette du père est aussi dangereuse...

GENEVE (Reuter) — On savait qu'une femme enceinte mettait en danger la santé de son enfant en fumant. Le professeur ouest-allemenand Helmut Greim affirme que les cigarettes du père sont également dangereuses.

Chercheur en toxicologie à Munich, il a établi que la fumée de tabac contient des mutagènes produisant à la longue des modifications génétiques dans les spermatozoïdes. Il a également constaté une augmentation de la mortalité périnatale lorsque le père fume plus de 10 cigarettes par jour.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg

HÂTEZ-VOUS DE PARTICIPER

ENCORE le p'tit $150 000 À GAGNER

...et de nombreux autres prix de $5 000 et $1 000 au concours "Doublez le magot"* de la Banque de Montréal.

ILS ONT GAGNÉ $1 000 AU TIRAGE DU 29 SEPTEMBRE

QUÉBEC
Clément Brisson, St. Romuald de Lévis
Suzanne Stock, Sherbrooke
M. Konstantin Stefanovic, Outremont
Mlle M. Latour, Westmount
Claude Daesslé, Ville Mont-Royal
Mlle Karolyn Vallée, Boucherville
Mme Anne Pariseau, Lachute

TERRE-NEUVE
Mlle Delpha Ramos, Marystown

NOUVELLE-ÉCOSSE
Mme M. MacLean, Scotchville, Hants County

NOUVEAU-BRUNSWICK
Mme S. Jaunzems, Riverview
M. Don Castonguay, St. John

ONTARIO
Mme M. Bain, West Guilford
Helene Hardy, Perth
M. Adelard Dube, Tecumseh
M. W. Scott Miller, Simcoe
Mme Beryl Dempsey, Guelph
M. Pam Allan, Guelph
Ross McLellan, Sarnia
Mme Clarice Stafford, Aylmer
Mme Elsie Irvin, Dungannon
M. Garth McGinnis, Thunder Bay
M. James Scott, Foxboro
M. C.A. Woolley, Ottawa
M. S. Barr, Mississauga
M. Spiros Psomas, Toronto
Mme Martha Visocchi, Hamilton
M. Bill Coristine, Toronto
Christine Betts, Aurora
Elaine Tavener, Brampton
Nicholas Patafie, Ottawa
M. K. Phillips, Hamilton
M. G.M. Allison, Deep River
Anonyme, Toronto

MANITOBA
M. A.F. Rickey, Winnipeg
M. W.C. McQuarrie, Brandon

SASKATCHEWAN
Mme Juanita Luker, Golden Prairie
Mme S. Dale, Regina
M. George Tyacke, Weeks

ALDERTA
M. Robert Larry Frederickson, Tofield
Rev. C.V. Patey, Westlock
M. J.C. McLean, Lacombe
M. Stanley Bent, Edmonton
Mme V.F. Coleman, Lethbridge

COLOMBIE-BRITANNIQUE
E.W. Thomson, Nanaimo
Ernest Krigoltai, Vancouver
D. Doerksen, Quesnel
H.E. Watt, Penticton
Elmont Trachsel, Chilliwack
Mme Joan M. Patterson, N. Vancouver
Anonyme, Vancouver

ÇA SE TERMINE LE 17 NOVEMBRE!

Gagnez gros avec un p'tit dépôt! Déposez $50 dans votre compte à la Banque de Montréal et méritez-vous un coupon de participation (maximum de 100 coupons par client pour la durée du concours).
Si vous n'avez pas encore de compte chez-nous, hâtez-vous d'en ouvrir un!

C'est le temps plus que jamais d'ouvrir un compte à la Banque de Montréal, au moment où les intérêts sont versés dans les comptes d'épargnes et que les certificats de placement arrivent à échéance!

*Les gagnants peuvent encaisser leur prix en argent ou le faire doubler en 6 ans avec un certificat "Doublez le magot" au taux annuel de 12.
Les gagnants devront répondre correctement à une question réglementaire.

UNE INITIATIVE **GAGNANTE** DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

"Pour moi, c'est un brin d'éternité"

"Ça peut vouloir dire bien des choses. Dans ce diamant, je retrouve le soleil et mes rêves de l'été dernier... déjà réalisés.

C'est notre diamant à tous les deux, parce que nous l'avons choisi ensemble chez Birks. Un moment merveilleux qui nous remplit de bonheur. Nous avons confiance en Birks, ce sont des professionnels bien informés.

C'est pourquoi nous savons que notre diamant est de la meilleure qualité possible.

Un mirage d'éternité?... La plus belle bague que j'aie jamais vue!"

Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition chez Birks. Prenez-en un.

les Diamants Birks ont l'éclat de l'amour

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, mercredi 25 octobre 1978

Le cabinet Begin poursuit l'examen du projet de traité avec l'Égypte

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Pour la deuxième journée consécutive, le gouvernement israélien n'a pu hier arrêter sa décision définitive au sujet du projet de traité de paix avec l'Egypte, que le président Sadate, pour sa part, souhaite "amender". Il apparaît que les discussions au sein du cabinet israélien, comme les amendements réclamés par M. Sadate, ont trait au lien établi entre le traité et un futur règlement de la question palestinienne, dont le chef de l'Etat égyptien a réaffirmé hier la nécessité.

A Jérusalem, après onze heures de discussions, lundi et mardi, le cabinet a décidé de poursuivre son débat sur le projet de traité ce matin. Le ministre des Finances, M. Simcha Ehrlich, a déclaré: "Alors nous l'approuverons". Mais, confirmant l'existence de désaccords au sein de l'équipe gouvernementale, un autre ministre, M. Yitzhak Modai (Energie), qui passe pour un "faucon", a déclaré douter sérieusement que le traité conduira à une paix véritable. Rien n'a filtré des discussions mais la presse israélienne est unanime à présumer que les désaccords tournent autour du lien entre le traité et des progrès vers un règlement de la question palestinienne. Les deux questions, qui avaient fait l'objet d'accords à Camp David, n'avaient pas alors été juridiquement liées. L'idée qu'elles doivent maintenant l'être, défendue par les Etats-Unis et l'Egypte, a suscité une grande agitation en Israël notamment — mais pas seulement — à droite où l'on estime que le gouvernement a fait assez de concessions. Hier, le quotidien des syndicats Davar engageait le gouvernement à déclarer nettement que les deux questions sont indépendantes.

Demi-satisfaction a été donnée à Israël par le fait que ce lien, selon la proposition égyptienne, apparaîtra non pas dans l'accord mais simplement dans son préambule. Il stipulera que l'accord de paix israélo-égyptien est le premier pas vers le règlement de tout le contentieux israélo-arabe, y compris la question de la Cisjordanie et de Gaza.

Un lien de ce genre ne serait que politique, et non pas juridique et c'est bien ainsi que l'entend Israël. Néanmoins, on croit savoir, de source proche de la présidence du conseil, que M. Begin voudrait même éviter cette formulation, et rappellera au président Carter et au président Sadate, dans des lettres qu'il leur fera parvenir, qu'un accord de paix est valable en soi, et n'est pas tributaire d'un autre accord avec un autre partenaire.

Il est donc vraisemblable que sous quelques réserves, le gouvernement acceptera le principe du projet de traité, mais pas à l'unanimité, l'abstention de plusieurs ministres étant attendue lors du vote. On sait de bonne source qu'a une acceptation de principe, le premier ministre joindra la demande de rectification de plusieurs points.

Sur le plan militaire, on croit savoir de source informée proche du ministère de la Défense, que la plupart des problèmes de sécurité ont trouvé leur solution. Israël aurait, en particulier, accepté un retrait plus rapide du Sinai, en échange d'une ligne qui lui serait plus favorable pour son premier repli. Cette ligne va toujours de El Arich au nord à Ras Muhammed à la pointe sud, mais son dessin laisserait certains avantages à Israël pendant la seconde phase.

D'après cette source, trois problèmes restent à régler au Sinai: celui des observateurs de l'ONU qui demande une étude attentive de leurs emplacements. Celui des missiles sol-air que l'Egypte voudrait déployer dans la péninsule, et celui des indemnisations réciproques.

De son côté, le président Sadate a réaffirmé nettement hier que les négociations avec Israël ont pour objet de "rétablir la souveraineté égyptienne sur chaque pouce de territoire égyptien dans le Sinai et réaliser les objectifs arabes concernant la question palestinienne". "Notre objectif, a-t-il ajouté," est que soit mis fin à l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza pour permettre au peuple palestinien de décider de son propre avenir".

Le chef de l'Etat égyptien a précisé qu'il répondait ainsi a "ceux qui ignorent comment, honnêtement, réaliser les aspirations du peuple arabe" — allusion à ses détracteurs du monde arabe. De source informée, on dit le président Sadate soucieux de donner des gages de sa fidélité à ses engagements à moins d'une semaine de la conférence ministérielle arabe convoquée à Bagdad pour débattre des conséquences des accords de Camp David.

A l'approche de cette réunion, deux des principaux adversaires des initiatives du président Sadate, le présidents Hafez Assad (Syrie) et Hassan Ahmed Bakr (Irak) ont entrepris un rapprochement susceptible de renforcer considérablement le front des pays hostiles à une paix israélo-égyptienne. Entamée hier, la première visite en Irak depuis cinq ans du président Assad a, selon les observateurs, un triple objectif: régler le contentieux entre les deux capitales, où des branches rivales du Baas sont au pouvoir, élaborer un plan de résistance à la "capitulation égyptienne" et envoyer des troupes irakiennes sur le front syrien. Rien n'indique cependant que les deux présidents, qui ont eu dans la soirée leurs premiers entretiens, arriveront à réconcilier leurs positions au sujet d'un règlement global négocié, auquel la Syrie croit mais que l'Irak rejette.

Les ministres israéliens de la Défense et des Affaires étrangères, MM. Ezer Weizman et Moshe Dayan, paraissent confiants à l'ouverture de la deuxième journée de débats du cabinet Begin sur le projet de traité de paix avec l'Égypte. (Photolaser AP)

Les accrochages se multiplient dans la banlieue de Beyrouth-Est

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Des combats à l'arme lourde ont opposé hier les soldats syriens de la FAD aux milices chrétiens libanais, dans la région de Dekouaneh (périphérie est de Beyrouth).

Ces accrochages, qui avaient été précédés lundi par le bombardement de Dekouaneh par l'artillerie syrienne, ont pour origine les "provocations" des tireurs isolés et des milices chrétiennes, indiquait lundi soir un communiqué de la Force arabe de dissuasion.

Selon la radio phalangiste, sept soldats Syriens ont été tués alors qu'ils tentaient de s'infiltrer hier à Dekouaneh.

Le quartier général des "casques verts" arabes pour la région est de Beyrouth se trouve à Sin el Fil, à quelques centaines demètres de Dekouaneh.

En dépit de ces incidents ainsi que du bombardement, lundi soir, du village de Bikfaya (montagne libanaise) fief des phalangistes, par l'artillerie syrienne, la situation, bien que tendue, demeure la même

Le passage entre les quartiers ouest et est de Beyrouth ainsi que l'accès à la montagne chrétienne demeurent toujours possibles.

A Beyrouth-Ouest, les partis et organisations progressistes, en commun accord avec la FAD, procèdent depuis lundi au démantèlement des ouvrages militaires.

Plusieurs permanences de partis jugées "inutiles" ont d'ores et déjà été fermées. Le port de treillis et d'armes dans les rues a été interdit. Selon le quotidien Al Liwa généralement bien informé des questions palestiniennes, la résistance palestinienne a donné des ordres similaires à ses militaires sur l'ensemble du territoire libanais.

Le quotidien libanais Al Nahar croit savoir que, pour encourager le désarmement de la population, le gouvernement libanais pourrait proposer l'achat des armes individuelles par l'armée.

Sur le plan politique, le comité ministériel chargé par le gouvernement d'élaborer un calendrier pour la mise en application des résolutions de la conférence de Beit Eddine, a mis au point un projet qui doit être soumis au conseil des ministres.

Ce projet comprendrait notamment, selon le quotidien Al Nahar, un volet militaire: l'application par les Palestiniens des accords conclus avec l'Etat libanais, et le désarmement des milices libanaises. Un autre volet, politique, prévoierait notamment l'adoption de réformes constitutionnelles.

Enfin, le président Valéry Giscard d'Estaing a invité le chef de l'Etat libanais, M. Elias Sarkis, à se rendre à Paris à une date qui n'a pas encore été fixée. L'invitation a été remise au président Sarkis par l'ambassadeur de France, M. Hubert Argod.

Le commandant de l'armée libanaise, le général Victor Khouri, est arrivé hier à Paris à la tête d'une mission militaire. Il a rejoint le ministre libanais des Affaires étrangères et de la défense, M. Fouad Boutros, pour négocier une aide militaire française, notamment en armes, a déclaré aux journalistes M. Argod.

Rébellion dans l'armée khmère, affirme Hanoi

BANGKOK (Reuter) — Alors que le Vietnam affirme qu'une rébellion grossit au sein de l'armée khmère, les Cambodgiens accusent Hanoi de préparer l'invasion de leur pays.

Selon Radio Hanoi, des mutineries se sont produites dans des unités cambodgiennes à la suite d'une purge de responsables militaires et du parti.

La radio vietnamienne ajoute que des soldats khmers révoltés se sont joints à des forces de résistance contre "la clique Pol Pot-Ieng Sary" en diverses régions du pays. Les mutins auraient réussi à s'emparer de la tour de contrôle d'un aéroport de la province frontalière de Kompong Cham. Dans la région militaire de l'ouest, d'autres mutins auraient tué leurs officiers.

Le Vietnam avait précédemment affirmé que la population s'était révoltée contre le gouvernement de Phnom-Penh dans 16 des 19 provinces du pays. Phnom Penh l'a démenti et de source diplomatique occidentale à Bangkok, on dit que rien ne confirme les allégations vietnamiennes.

A Djakarta hier, à la fin de sa visite de cinq jours en Indonésie, M. Ieng Sary, vice-premier ministre cambodgien, a formellement démenti qu'il y ait eu récemment une rébellion dans son pays. Il a accusé Hanoi de faire des préparatifs militaires pour envahir le Cambodge au début de la saison sèche le mois prochain.

"Une grande puissance expansionniste" — ce qui veut dire l'URSS — se sert du Vietnam pour dominer l'Asie du Sud-Est politiquement, économiquement et militairement, a dit M. Sary.

"Le Vietnam mobilise de nombreuses divisions de ses forces armées pour lancer une invasion de grande envergure contre le Kampuchea (Cambodge) au commencement de la saison sèche en novembre. "Son objectif est d'installer un régime fantoche à Phnom-Penh."

D'après les services de renseignements militaires thaïlandais, six divisions vietnamiennes — 60,000 hommes — auraient occupé une bande de territoire cambodgien tout le long de la frontière orientale. Cependant, des analystes occidentaux doutent de la véracité de ce total.

Lundi, Radio Phnom Penh a annoncé que 250 soldats vietnamiens ont été tués du 1er septembre au 20 octobre dans des combats frontaliers. Hanoi a riposté en affirmant que 400 soldats khmers avaient été "mis hors de combat." Il semble que c'est dans le Bec de canard et alentour que la plupart des combats ont eu lieu.

Au cours de sa conférence de presse, M. Sary a réfuté les allégations de mutinerie de Radio Hanoi, disant qu'il s'agissait d'une campagne de propagande contre le Cambodge.

Cependant, de source proche de la délégation de M. Sary, on indiquait que le Cambodge avait maté ces trois dernières années plusieurs soulèvements dont un en mai dernier suscités par le Vietnam.

M. Sary a dit que le conflit vietnamo-cambodgien pourrait être réglé quand cessera "la stratégie vietnamienne d'agression, d'annexion et d'occupation de territoire contre le Kampuchea."

Le rejet de l'offre cambodgienne d'un traité d'amitié et de non-agression" a montré que le Vietnam et la grande puissance expansionniste nourrissent toujours l'ambition d'avaler le Cambodge pour étendre leur expansion sur l'Asie du Sud-Est," a ajouté le vice-premier ministre.

L'ambassade du Vietnam à Djakarta a immédiatement protesté, dénonçant dans un communiqué les accusations "calomnieuses et éculées" de M. Sary contre Hanoi.

On croit savoir que les interlocuteurs indonésiens de M. Sary lui ont dit que l'Indonésie entendait rester strictement neutre à l'égard du conflit entre le Cambodge et le Vietnam.

La SWAPO rejette le compromis sur la Namibie

NATIONS UNIES, (Reuter) — L'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO), reconnue par les Nations unies comme le représentant authentique du peuple de Namibie, a rejeté hier le compromis auquel les cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité et l'Afrique du Sud sont parvenus la semaine dernière au sujet de l'indépendance du territoire.

La SWAPO va réclamer la réunion du Conseil de sécurité dans les plus brefs délais en vue de décréter "des sanctions économiques obligatoires et globales" à l'encontre de l'Afrique du Sud, a déclaré aux Nations unies un porte-parole de l'organisation, M. Theo Ben Gurirab.

M. Gurirab devait rencontrer dans la journée M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU.

Le compromis que la SWAPO rejette concilie les élections sous supervision internationale prévues par le plan occidental qu'elle avait accepté et que le Conseil de sécurité avait repris à son compte - avec celles que l'Afrique du Sud avait finalement décidé d'organiser unilatéralement dès cette année en Namibie et que la SWAPO a décidé de boycotter.

M. Gurirab a déclaré à l'agence Reuter que "les manoeuvres de Pretoria" sont inacceptables par la SWAPO.

En persistant dans son intransigeance, l'Afrique du Sud "lance un défi à l'autorité du Conseil de sécurité" et pose une menace pour la paix et la sécurité interhationales, a-t-il ajouté. Le conseil doit donc se réunir dans les meilleurs délais pour envisager des sanctions économiques. Un embargo sur les armes avait déjà été décrété contre l'Afrique du Sud en novembre dernier.

La décision de convoquer le Conseil de sécurité revient au groupe africain, qui a déjà exprimé sa consternation et sa déception au sujet du compromis de Pretoria. Le groupe doit se réunir dans la journée. Selon M. Gurirab, qui est l'observateur de la SWAPO aux Nations unies, M. Kurt Waldheim devait rencontrer dans la journée les représentants des pays de la ligne de front Angola, Tanzanie, Zambie, Botswana et Mozambique. Il a rencontré par ailleurs M. Donald Mc Henry, représentant des Etats-Unis, qui a participé aux négociations de Pretoria.

Belgique: révision de la constitution

BRUXELLES (AFP) — Les différents partis de la coalition gouvernementale belge sont tombés d'accord, hier soir, à Bruxelles, pour que la prochaine assemblee parlementaire, qui sera déclarée constituante, procède à une importante révision de la constitution, a annoncé à la presse, le premier ministre, M. Vanden Boeynants.

Le chef du gouvernement a indiqué que les partis de sa très large majorité s'étaient mis d'accord sur la liste des articles à réviser en vue de mettre en application un plan de fédéralisation devant créer, en Belgique, trois régions autonomes: la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. "On sait sur quoi on s'est mis d'accord, mais on ne sait pas ce qu'on en fera", a toutefois précisé M. Vanden Boeynants.

Le gouvernement belge, qui a prêté serment vendredi dernier avec la mission principale de préparer la révision de la constitution, n'a pas rendu publique la liste des articles à réviser. Selon les observateurs, il y en aurait 70 ou 80, sur un total de 153. Cette liste sera connue au plus tard demain quand le nouveau gouvernement présentera au Parlement sa déclaration gouvernementale. La procédure prévoit que si les parlementaires approuvent cette liste, la Chambre sera dissoute. La prochaine assemblée deviendra alors constitutante. On avance généralement la date du 17 décembre prochain pour des élections législatives.

CERTIFICAT DE PREMIER CYCLE EN ENSEIGNEMENT AUX DÉFICIENTS AUDITIFS

Objectifs: l'objectif principal du certificat en enseignement aux déficients auditifs est de donner la préparation la plus adéquate possible à des enseignants et à des éducateurs appelés à intervenir auprès des jeunes déficients auditifs, en tant que titulaires de classes spéciales, enseignants du secondaire chargé d'enseigner à des classes de déficients auditifs intégrés en classe régulière, éducateurs et professionnels du milieu scolaire.
Conditions particulières d'admission: être enseignant et présenter une lettre de l'employeur attestant que le candidat travaille, ou sera appelé à travailler, auprès d'élèves déficients auditifs.
Remarques:
(1) le programme de certificat comprend 10 cours de 3 crédits qui seront dispensés sur une période de 2 années.
(2) en 1978-79, l'Université n'admettra qu'un nombre limité d'étudiants dans ce programme d'études.
(3) le Ministère de l'éducation pourra octroyer un brevet pour l'enseignement à l'enfance inadaptée aux candidats qui auront terminé les études requises par ce programme s'ils ne détiennent pas déjà un tel brevet. Seuls les candidats inscrits au programme de certificat avec un brevet d'enseignement primaire ou secondaire pourraient recevoir, au terme de leurs études, un second brevet les qualifiant auprès de l'enfance inadaptée.
(4) les formules de demande d'admission peuvent être obtenues en s'adressant, avant le 1er novembre 1978, pour la session d'hiver 1979, à:

Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale "A"
Montréal H3C 3P8
Bureau du Registraire/Service de l'Admission
Tél. 282-7161

Renseignements supplémentaires:
Module des certificats en adaptation scolaire
Ginette Granger, secrétaire
282-8135

Université du Québec à Montréal

Vu le conflit de travail aux Postes, nous avons pris les mesures nécessaires pour vous faire parvenir votre compte de téléphone par messager. Nous vous prions d'acquitter votre compte à une banque, à une caisse populaire, au bureau d'affaires ou à une Téléboutique en utilisant la carte perforée jointe à votre compte mensuel.

Nous vous remercions à l'avance de votre aimable collaboration.

AVIS
aux abonnés de Bell au sujet du conflit de travail aux Postes.

Bell Canada

Un panier à provisions "modèle" pour 4 personnes

Avec de la patience et de la ténacité, le visiteur au Salon international de l'alimentation et de l'agriculture — qui aurait pu tout aussi bien s'appeler le salon de la dégustation — finit par trouver, noyée dans la promotion et la publicité, de la véritable information en nutrition.

Il faut, pour cela, se frayer un chemin jusqu'à la salle des démonstrations située au stade olympique, dans le secteur agro-alimentaire, tout en évitant de céder à la tentation de tout goûter sur son passage. Car le Salon de l'alimentation est aussi celui de la "grande bouffe": des petits biscuits tartinés de fromage, des arachides enrobées de sucre, du pain grillé, des biscuits, du yogourt de tous les parfums, des saucissons, du pâté, etc, etc.

Une des présentations qui remporte le plus de succès à la salle des démonstrations est celle d'un panier à provisions... en santé.

Ce panier que nous propose Louise Desaulniers est pour quatre personnes: le père, la mère et deux enfants en pleine croissance. Pour beaucoup de visiteurs, le panier modèle que propose cette diététiste est une révélation: peu de viande par comparaison avec ce que les Québécois mangent en général (des portions de deux ou trois onces par repas); par contre, il y a beaucoup de fruits et de légumes.

Voici une liste de provisions pour une semaine pour les viandes et substituts: nombre de portions suggérées, 56.

1 lb (454 g) filet de poisson blanc frais ou surgelé, nature	(4 portions)
1 douzaine d'oeufs	(6 portions)
1 lb de thon ou saumon en conserve	(4 portions)
1 lb de foie de boeuf	(4 portions)
1 lb de ronde de boeuf	(4 portions)
3 lbs de rosbif de palette de boeuf	(8-10 portions)
1 chapon de 5 lbs	(8-10 portions)
1 lb de fèves blanches ou haricots rouges ou autre légumineuse	(6 portions)
1 lb de veau haché	(4 portions)
500 ml de fromage cottage	(4 portions)

On peut inclure beurre d'arachides, noix et graines pour tartines, salades.

Légumes

1 brocoli moyen	(8 à 10 portions)
5 lbs pomme de terre fraîches	(20 portions)
1 paquet (10 oz.) épinards frais	(6 portions)
3 lbs de tomates fraîches	(9 à 12 portions)
(ou 28 oz tomates en conserve)	(7 portions)
1 pied de céleri	(12 portions)
navet ou rutabaga	(4 portions)
2 lbs de carottes	(8 à 10 portions)
1 chou moyen	(8 portions)
2 lbs de courgettes	(8 portions)
1 lb haricots jaunes et verts frais (ou surgelés ou en conserve)	(5 à 6 portions)
1 pomme de laitue Romaine, Boston ou pommée, ou en feuilles	(8 portions)
2 concombres moyens	(4 portions)
1 bte 48 onces jus de tomates	(12 portions)
1 paquet de radis	
2 lbs d'oignons blancs ou rouges	
1 poivron ou piment vert ou rouge	(2 portions)

Fruits

5 lb de pommes	(16 à 20 portions)
2 lb de bananes	(6-8 portions)
1 lb de dattes	(10 portions)
1 douzaine d'oranges	(12 portions)
2 pamplemousses	(4 portions)
1 boîte de 48 oz de jus de pommes vitaminés	(12 portions)
1 cantaloup	(4 portions)
1 lb de poires	(4 portions)
1 casseau de fraises de une chopine	(4 portions)
1 bte de 12 onces de jus d'orange surgelé, non sucré	(16 portions)
1 lb de pruneaux secs	(10 portions)
1 lb d'abricots secs	(10 portions)
1 boîte de 19 oz (540 ml) d'ananas dans son jus sans sucre	(4 portions)

Tous ces produits, bien sûr, sont incorporés dans une série de menus pour une semaine que suggère Louise Desaulniers. Si nous reproduisons ici une liste de provisions, c'est pour donner une petite idée de ce que peut être un panier... en santé. A cela, il faut ajouter des produits laitiers, du pain et des céréales.

Ce modèle ne doit pas être pris à la lettre; la liste de provisions doit être ajustée en fonction de ses goûts personnels, des produits disponibles sur le marché et de leur coût. Ainsi, par exemple, les fraises fraîches peuvent être remplacées par des fraises congelées ou tout simplement par un autre fruit. C'est à vous de juger.

On aura noté sur la liste suggérée par cette nutritionniste l'absence de croustilles, plats déjà cuisinés, boissons gazeuses, pâtisseries et biscuits. Si on élimine ces produits de sa liste d'achats, si on diminue ses portions de viande, l'argent ainsi récupéré permet d'acheter fruits et légumes.

Autre exemple intéressant d'éducation en nutrition: à une autre heure de la journée, toujours dans la salle des démonstrations, une technicienne en alimentation présente les différentes variétés de laitues, précise leur usage et leur mode de conservation: laitue pommée, laitue chinoise, chicorée, romaine, escarole et autres sont étalées permettant ainsi aux visiteurs de bien faire la différence et de se familiariser avec des produits moins connus.

■

Quelques-unes des présentations sont commanditées par de grandes chaînes alimentaires. Il est dommage, toutefois, que dans les kiosques commandités par ces mêmes chaînes, on s'éloigne de ces bons principes en nutrition. A côté d'un bel étalage de fruits et légumes, on offre à la gourmandise du visiteur des beignets au miel ou au sucre, des biscuits et quoi encore!

Bien sûr, comme nous le faisait remarquer quelqu'un de l'industrie, les grandes chaînes ne sont pas là pour faire du bénévolat, mais pour faire des sous. Il n'en est pas moins dommage que cet effort de nutrition ne soit pas soutenu.

■

Un petit conseil avant de terminer: si vous avez l'intention de visiter le Salon de l'agriculture et de l'alimentation qui se poursuit encore toute la semaine, portez, à défaut de patins à roulettes, des chaussures confortables car il y a de longues distances à parcourir.

Au Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, la nutritionniste Louise Desaulniers explique à un auditoire attentif la composition du panier à provisions "idéal" pour une famille de deux adultes et deux enfants en pleine croissance. (Photo Jacques Grenier)

Au Salon, on redécouvre la marche! les bons achats

par André Tardif

Visiter le 25e Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, qui a lieu cette semaine au Parc olympique, c'est redécouvrir l'art de marcher. Mais avec quelle joie le fait-on, bien qu'on doive le faire en déambulant sur du froid béton. C'est un peu comme découvrir une grande capitale européenne, on le fait *cum pedibus!*

Parce qu'une visite du Salon, c'est une série de découvertes toutes plus intéressantes les unes que les autres. Les caractéristiques physiques du stade et du vélodrome font que les différents kiosques sont librement étalés, bien séparés les uns des autres, et que la cohue habituelle liée à ce genre d'exposition est ici inexistante. Il ne faut pas avoir peur de s'aventurer partout, car tous les coins et recoins abondent en surprises.

Telle la découverte du kiosque de la Fédération des associations apicole du Québec, où l'on retrouve un petit musée qui expose, notamment, une ruche de 1850 fabriquée en cordages. Tout à côté, les miels primés lors d'un récent concours provincial: dommage qu'on ne puisse les déguster. Mais qu'à cela ne tienne, car voisin, un marchand vous offre une gamme de produits purs de l'abeille, y compris des fondants excellents.

Pour le citadin désireux de conserver une abondante récolte de légumes, il se vend maintenant, pour environ $1,000, un entrepôt démontable qu'il peut installer lui-même dans son sous-sol. Ça remplace la cave froide de nos vieilles maisons d'autrefois.

L'acériculture jouit évidemment d'une place de choix, illustrée par cette merveilleuse découverte qu'est le système de récolte de l'eau d'érable sous vide, avec une tuyauterie reliant directement chaque arbre aux cuves à bouillir. Cela facilite, entre autres, l'obtention d'un sirop de meilleure qualité et diminue le coût de la main-d'oeuvre.

L'Association des producteurs d'arbres de Noël est sur place, et le préposé au kiosque déclare en riant que si ses membres "parlent" aux fabricants d'arbres artificiels, eux se targuent de n'offrir que des arbres naturels, aux Américains surtout.

L'exposition d'animaux de la ferme, qui retient une immense surface sous les gradins du stade, fait d'abord appel à vos glandes olfactives. Les cultivateurs vous diront qu'il n'y a rien de mieux pour combattre la grippe que quelques bonnes bouffées d'odeurs de la ferme. On y aperçoit, du haut du vaste balcon, des centaines de bovins, vaches laitières, chèvres, moutons et porcs, tous plus racés les uns que les autres. Les plus braves peuvent même descendre dans l'enceinte et circuler parmi des bêtes impeccablement propres.

Mais voici qu'à un détour, caché derrière un kiosque d'objets de cuir, se révèle celui de la Coopérative de café d'Haïti. "On a encore de la difficulté à retrouver l'endroit en arrivant le matin", dit l'une des préposées, en vous offrant l'un des excellents cafés haïtiens en rabais.

L'Alberta est là, où ses représentants vous collent une étiquette clamant: "OUI, l'Alberta est aussi une province agricole." Comme si on avait oublié que son pétrole se cache sous une terre très fertile où paturages et grandes cultures rapportent également beaucoup de dollars.

Quelques fabricants de serre sont également sur place, avec des serres domestiques vitrées. On se rappelle alors que les producteurs du Québec prétendent que les serres recouvertes de polythènes donnent un meilleur rendement que celles en verre, en vogue surtout en Ontario. Le problème, c'est qu'il y a très peu de culturé en serre chez nous, à comparer à la province voisine.

A bien y penser, comme une grande capitale européenne ne se laisse pas découvrir en une seule journée, surtout par un citadin nord-américain dont l'une des fonctions première aura été quelque peu faussée par l'automobile, il convient de retourner visiter le Salon une seconde fois. Pas question cependant d'y apporter un casse-croûte: la section Alimentation y pourvoit amplement, trop peut-être!

Une exposition

Une exposition des tableaux du peintre André Goudet et Pierre Goudet se tiendra dans le hall d'Air Canada de la Place Ville-Marie du 29 octobre au 12 novembre. De plus, une exposition des tableaux du peintre Mme E. O'Rouke se tiendra dans le hall d'Alcan de la Place Ville-Marie du 29 octobre au 5 novembre.

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, les bons achats de certains magasins ne sont pas indiqués cette semaine. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser. A moins d'indication contraire, les prix indiqués sont à la livre.

■

A & P: rôti de croupe désossé, rôti de bas de croupe désossé ou bifteck de ronde tranche complète, $1.88; bifteck de surlonge, $2.58; bifteck ou rôti de haut de ronde, $2.18; rôti de pointe de surlonge, $2.18. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Floride, gros. 48, sac de cinq livres, 99 cents; échalottes, quatre paquets pour 89 cents; carottes du Québec, sac de deux livres, 29 cents; petits oignons jaunes à bouillir, sac de 10 livres, 99 cents.

■

Cooprix: coupe budget de boeuf, $1.17; coupe budget de veau, 97 cents; bifteck d'aloyau, $2.77; bifteck de côte, $2.77. Fruits et légumes: produits du Québec — pommes "Fameuse", sac de cinq livres, 99 cents; chou rouge ou de Savoie, 40 cents chacun; petits navets, sac de cinq livres, 58 cents; salade chinoise, 50 cents chacune. Produits importés: bananes, grosses ou petites, 18 cents; raisins rouges "Empereur" de Cal., 68 cents.

■

Dominion: steak de ronde désossé, $1.76; rôti de croupe, $1.76; pointe de surlonge, $2.46; boeuf haché maigre, $1.76. Fruits et légumes: semaine de la pomme en hommage aux pomiculteurs du Québec — pommes Cortland, sac de cinq livres, $1.28; pommes McIntosh, sac de quatre livres, 97 cents; pommes Spartan, sac de trois livres, $1.08; pommes Greening, sac de cinq livres, $1.38; pommes Délicieuse, sac de trois livres, $1.08.

■

Hypermarché: poulet frais, trois à quatre livres, 79 cents; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 99 cents; portion de la poitrine, $1.19; poulets frais en panier, 89 cents; rôti de porc frais, partie du paleron, $1.19; foie de boeuf tranché, déjà congelé, 69 cents. Poisson: filets d'aiglefin frais, $1.99; doré de lac frais, $2.29; corégone frais, entier, $1.39. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur, 57 cents; oranges Outspan de l'Afrique du Sud, $1.78; piments verts de Cal., grosseur moyenne, 49 cents; avocats, gros. 32, 49 cents; carottes du Qué., sac de cinq livres, 59 cents.

■

IGA/Boniprix: bifteck de ronde désossé, tranche complète, ou rôti extérieur de croupe, $1.77; rôti de pointe de surlonge, $2.37; bifteck de surlonge, $2.57; bifteck ou rôti d'aloyau, $2.97; bifteck ou rôti d'aloyau, $2.97; bifteck, intérieur de croupe, $1.87; boeuf haché maigre, $1.77.

Pour le congélateur: derrière de boeuf, complet, environ 150 livres, $1.67; longe courte de boeuf, complète, environ 28 livres, $2.77; surlonge de boeuf complète, environ 28 livres, $1.87.

Fruits et légumes frais: tomates de Cal., gros six par sept, 39 cents; champignons blancs, culture canadienne, boîte d'une demi-livre, 69 cents; piments verts de Cal., 49 cents; poires Bartlett des E.-U., 59 cents; pommes Délicieuse jaunes de C.-B., 49 cents.

■

Steinberg: cuisses de poulet frais, sans dos, 98 cents; poitrines de poulet frais, sans dos, $1.28; jambon désossé, prêt-à-manger, en demi ou en quart, $2.28; foie de veau, produit décongelé, $1.99; côtelettes d'agneau de N.-Z., surgelées, ou des côtes, bout du filet, $1.79. Poisson: truites arc-en-ciel, surgelées, paquet de 10 onces, $1.69. Fruits et légumes: bananes, grosses et petites, 22 cents; poivrons verts, 49 cents; échalotes, 19 cents le paquet; aubergines, 49 cents chacune; zucchini, 38 cents; concombres de moyenne grosseur, 22 cents chacun.

Le boeuf à $2/lb?

Le prix du boeuf pourrait bien grimper jusqu'à $2.00 la livre si le gouvernement fédéral n'augmente pas les quotas d'importation du boeuf en 1979.

Au cours d'une entrevue, le gérant du secteur de la viande pour tout le Canada chez Dominion, M. Chester Wilcox a précisé que les contingents d'importation devraient passer de 150 millions à 250 millions de livres.

Mais, a-t-il noté, le geste doit être fait par le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, qui a déjà refusé cette année d'augmenter les quotas.

Le boeuf haché qui se vendait, l'an dernier, à pareille époque, aux environs 68 cents la livre, coûte aujourd'hui, en moyenne, $1.48.

Au cours de l'été, la consommation du boeuf a baissé de 40% par rapport à l'an dernier, faisant monter la consommation du porc et de la volaille, ce qui a entraîné de ce côté aussi des hausses de prix.

M. Jack Levine, président de Steinberg, a signalé pour sa part que le Canada et les Etats-Unis étaient tout simplement au bas d'un cycle, ce qui se produit tous les trois ou cinq ans entraînant ainsi une hausse de prix. "Je ne blâmerais pas le gouvernement, a-t-il ajouté. C'est un cycle nord-américain."

Le président de Proviande note, pour sa part, que "la dévaluation de notre dollar signifie dès le départ une hausse des prix de 15%".

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

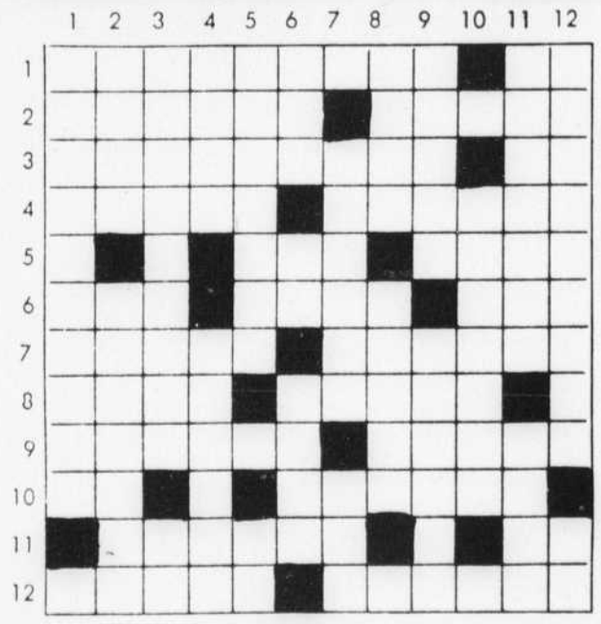

Horizontalement

1—Couvrir de paillettes. — Fer.
2—Bruit confus. — Gaz rare.
3—Magasin d'armurier. — Nouvelle-Calédonie.
4—Ne pas dire. — Sur-le-champ.
5—Feuilles du théier. — Joindre.
6—Clef. — Expiration brusque et sonore de l'air contenue dans les poumons. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
7—La première-née. — Austère.
8—Langue, faconde (plur.). — Fromage.
9—Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier. — Celui qui professe des opinions extrêmes.
10—En les. — Supporte tout le poids du véhicule.
11—Aplati et brisé par une compression, par un choc. — Connu.
12—Haute récompense cinématographique. — Chez les Romains, celui qui administrait une préfecture.

Verticalement

1—Qu'on peut pratiquer.
2—Possédera. — Servent à lier les gerbes.
3—Qualité de ce qui est imminent. — Deux cents.
4—À eux. — Suivra une action en justice.
5—Il y a bien longtemps (il y a belle ...). — Altesse Royale.
6—Époque. — Interjection. — Ch.-l. de c. de l'Orne.
7—Sorte de mouette. — Pièce de la charrue.
8—Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie. — Rongeur.
9—Élu de nouveau. — Sain, vigoureux.
10—Animal invertébré de l'embranchement des articulés.
11—Qui constitue un fonds de terre. — Astuce.
12—Blessera d'un coup de corne. — Note de la gamme.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	V	I	B	R	A	T	I	L	E	■	L	A
2	A	L	E	U	R	O	N	E	■	F	I	N
3	C	L	A	M	E	U	R	■	B	R	A	N
4	A	U	T	I	S	T	I	Q	U	E	■	E
5	N	S	■	N	■	O	■	U	T	I	L	E
6	C	I	S	E	L	U	R	E	■	N	O	S
7	I	O	■	R	A	■	E	T	I	E	R	■
8	E	N	S	E	I	G	N	E	R	■	G	A
9	R	N	■	Z	E	R	O	■	O	I	N	G
10	■	E	M	■	S	A	V	O	N	N	E	R
11	C	R	I	C	■	C	E	D	E	R	■	E
12	B	A	R	R	I	E	R	E	■	I	O	S

LE BRIDGE

La couleur de relance doit être forte

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ 864
♥ 75
♦ 8743
♣ D1083

OUEST
♠ 92
♥ AD1083
♦ D95
♣ 742

EST
♠ ARV73
♥ 4
♦ V1062
♣ ARV

SUD
♠ D105
♥ RV962
♦ AR
♣ 965

Les enchères:

Est	Sud	Ouest	Nord
1 ♠	3 ♥	contre	passe
passe	passe		

L'entame: le 9 de pique par Ouest.

Il est répété dans tous les livres de bridge que la couleur de relance doit être d'une séquence forte, non trouée, non boiteuse.

Le but principal de la relance est de commander l'attaque au partenaire. Ainsi lorsqu'un joueur déclare une couleur après l'ouverture adverse il veut dire à son partenaire qu'il possède une suite promettant un certain nombre de levées de jeu, il ne garantit pas nécessairement de nombreux points d'honneur. Le maniement de ces enchères est risqué et hasardeux, c'est pourquoi la relance doit toujours être faite selon les lois de protection propres à ce genre d'enchères.

Ces lois sont fort bien exprimées dans le volume "Améliorons notre bridge" à la page 156. Voyons ce que nous réserve la main ci-dessus nous montrant les avatards du déclarant Sud qui a bien voulu transgresser les dites loi.

Après avoir pris les deux premières levées avec le Roi et l'As de pique, Est retourna le 3 de la même couleur. Sud joua la Dame et le joueur Ouest coupa de son 3 de coeur. Le jeu du 3 de pique par Est à la troisième levée demandait à Ouest de faire le retour en la plus basse couleur optionnelle soit le trèfle. Ouest à la quatrième levée joua donc le 2 de trèfle. Le Valet, le Roi et l'As furent acquis par Est. C'est alors qu'il joua un autre pique; Sud coupa avec le 6 de coeur et Ouest n'eut qu'à jouer le 8 carte plus haute que le 7 de coeur contenu dans la main du mort.

Un carreau fut la carte jouée par Ouest; Sud s'en empara avec son As; il joua alors l'atout et les choses se passèrent de telle manière que le déclarant mal avisé croula de 1400 points selon le déficit de 5 levées, étant vulnérable.

Le volume cité plus haut, donne la main suivante, comme exemple, d'une relance au niveau de deux. L'adversaire de droite ayant ouvert d'un pique, le relanceur gage 2 coeurs avec les cartes suivantes: P = A-x-x-; C = R-D-V-10-9; K = V-x-x-; T = x-x. Ainsi il obéit à la loi des relances et son jeu rapportera toujours 5 levées même si son partenaire ne possède qu'un Yarborough. Contré, n'étant pas vulnérable sa perte sera de 500 points tandis que les adversaires laissés à leurs enchères auraient encaissé 620 points en accomplissant une manche étant vulnérables.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZIL E, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

Le Canada 8e

Nadia a perdu de sa légèreté

STRASBOURG (AFP-Reuter) — Nadia Comaneci a perdu une partie de son "mystère". Ce n'est plus l'enfant-oiseau de Montréal. Elle a gardé sa merveilleuse technique, mais elle a perdu son étonnante légèreté, cette faculté qu'elle avait de glisser sur les agrès, de les apprivoiser, comme en se jouant.

"Bien", mais pas "exceptionnelle" comme il y a deux ans. Tel a été le verdict des spécialistes et aussi du nombreux public de connaisseurs qui n'avaient pas voulu manquer les débuts de "Nadia" et qui s'étaient massés dès 11 heures dans le hall du Rhénus pour la voir s'élancer sur la poutre de 10 centimètres de large, qui lui a valu gloire et notoriété, et virevolter entre les barres asymétriques, les deux agrès qui lui rapportèrent à l'époque le chiffre incroyable et qui sera sans doute inégalé de sept notes maximales de 10.

Avec ses six centimètres de plus et surtout ses huit kilos supplémentaires, son nouveau programme n'a plus cette légèreté, ne dégage plus cette formidable impression d'ensemble qui lui permit de faire la différence à Montréal. Elle est encore parmi les meilleures, mais elle n'échappe plus au sort commun. Et pas le moindre 10.

Dans les exercices imposés, elle a été bonne à la poutre, au saut de cheval, au sol, mais elle n'a pas très bien maîtrisé les asymétriques, beaucoup moins bien que les Soviétiques, et que sa jeune compatriote Natalie Eberle, qui elle a obtenu la meilleure note avec 9,90.

Comaneci a même, selon les spécialistes, été un peu "surcotée" (9,75), bénéficiant sans doute de sa notoriété. Nadia n'a d'ailleurs pas été la première non plus à la poutre (9,75), honneur qui est revenu à la minuscule Soviétique Filatova (9,90). Une autre Soviétique Shaposhnikova a gagné les exercices au sol (9,90), Comaneci, après réclamation, se montrant toutefois la meilleure au saut de cheval avec 9,75.

Les choses en sont là, Comaneci est troisième avec 38,95, derrière Filatova et Shaposhnikova avec 39,10. Il apparaît difficile, que dans les libres, elle puisse inverser la tendance, très favorable désormais, à l'URSS.

La "petite guerre" de la gymnastique féminine entre l'Union soviétique et la Roumanie se poursuit donc à Strasbourg. Après les incidents des championnats d'Europe de Prague en 1977, où les Roumains claquèrent la porte en plein milieu des compétitions, on a encore frôlé le conflit hier lors des exercices imposés du tournoi par équipes. La Roumanie a en effet menacé de plier bagage si on ne prenait pas en considération sa réclamation relative aux épreuves au sol.

Incontestablement lésée lors de ses épreuves, sur les trois premières concurrentes — Nadia Comaneci n'était pas encore passée — la Roumanie déposa une réclamation qui interrompit longuement l'exercice. Le système vidéo de contrôle mis en place pour la première fois, fut immédiatement sollicité, et on releva la note de deux Roumaines Teodora Ungureanu et Marinela Neascu de cinq centièmes.

Au saut de cheval, à propos d'un saut de Comaneci cette fois, la Roumanie déposa à nouveau une réclamation qui entraîna également un gain de cinq centièmes de point après le visionnement du film.

L'ambiance n'est donc pas à la détente d'autant qu'on reproche au président de la Fédération internationale, le Soviétique Yuri Titov, de s'intéresser d'un peu trop près à ces problèmes de jugement qui ne sont pas de son ressort.

Quoi qu'il en soit dans cette "petite guerre" dont l'enjeu est très important pour les deux nations, l'URSS a désormais les affaires bien en main. Elle a nettement dominé sur l'ensemble des imposés et avec 194 points elle compte 1 pt 75 d'avance sur la Roumanie (192,25) et conservera son titre jeudi après les libres.

Le Canada a réalisé de bonnes prestations dans l'ensemble et occupe le huitième rang avec 184,40 points. La meilleure performance individuelle a été celle de Karen Kelsall, de Surrey, C.-B., qui a obtenu 9,7 aux barres asymétriques.

"Cette note de 9,7 m'a vraiment surprise, s'est exclamée Kelsall. On me note généralement plus bas, et cela même au Canada".

Kelsall est d'emblée la meilleure Canadienne avec une note globale de 37,65. Elle devance Elfi Schlegel de Toronto (37,25), Sherry Hawco de Cambridge, Ont. (36,85), Monica Goermann de Winnipeg (36,20), Diana Carnegie de Toronto (36,00), et Alie Carmen de Montréal (36,05).

Pour expliquer les coupures de services

Le Solq convoque une réunion d'urgence

par Richard Milo

Le Secrétariat des organismes de loisirs du Québec (Solq) a convoqué à une importante réunion d'information pour demain, les 96 organismes-membres touchés par l'abolition de certains services par la centrale administrative.

Cette réunion spéciale a été rendue nécessaire à la suite de la vague de mécontentement qui a balayé l'édifice à l'annonce, la semaine dernière, qu'une diminution de la subvention annuelle accordée au Solq par le Haut-commissariat aura pour conséquence d'abolir, entre autres, le service de lignes interurbaines, un service jugé essentiel par les organismes-membres. Cette décision entrera en vigueur dès la semaine prochaine.

"Entendons-nous bien. Il s'agit d'une décision qui n'a pas été prise de gaieté de coeur, a précisé hier le directeur général du Solq, M. André Drolet. Elle a été rendue obligatoire par la revision de la subvention pour le présent exercice financier."

Le Solq est une corporation privée subventionnée par le Gouvernement du Québec dans le but de fournir aux organismes du secteur sportif, socio-culturel et du plein air des services administratifs, tels l'imprimerie, les communications, le contentieux, la gestion financière, les ressources humaines et les services auxiliaires.

"Il n'y a rien que nous puissions faire pour le moment, a ajouté M. Drolet, si ce n'est d'expliquer la situation actuelle.

"En janvier, nos prévisions budgétaires s'élevaient à $2,422,530. Une lettre d'intention, en date du 22 juin, nous confirmait une subvention de $2,011,000, soit un écart de $411,000. En juillet, le Haut-Commissariat nous accordait une subvention additionnelle de $278,000 portant la subvention totale à $2,289,000. Le 26 septembre, le Haut-Commissariat acceptait d'ajouter $82,624, mais pas plus.

"Parce qu'il est impensable, par définition, que l'organisme puisse aller chercher des revenus ailleurs, et parce qu'il n'est évidemment pas possible de couper dans le loyer, les taxes ou l'électricité, voilà pourquoi le conseil d'administration n'a eu d'autre alternative que de faire connaître aux 96 organismes que des coupures de service étaient obligatoires".

Autre conséquence: les 14 secrétaires prêtées aux fédérations nécessiteuses devront maintenant accepter d'être affectées à diverses tâches, les coupures budgétaires ne permettant plus l'embauche de personnel additionnel tel que prévu dans les prévisions budgétaires en début d'année.

Il va s'en dire que les réactions ne se sont pas fait attendre. A la Confédération du Québec, duquel relève une soixantaine d'organismes touchés par les coupures du Solq, le directeur général Jean Villeneuve a fait parvenir une lettre au ministre Claude Charron dans laquelle il souligne que "le Solq connaît actuellement une série de difficultés dont les retombées paralysent nos activités et mettent en péril notre évolution".

Plusieurs directeurs-technique de fédérations sportives ont d'ailleurs émis l'opinion, hier, que l'abolition du service de lignes interurbaines aura pour conséquence immédiate de ralentir considérablement les efforts de régionalisation et de décentralisation de leur fédération, le coût des interurbains n'ayant évidemment pas été prévu au budget en début d'année.

Rejoint au téléphone, hier, l'attaché de presse de M. Charron, M. Marcel Barthe, a dit comprendre le mécontentement des organismes. "Il n'est jamais agréable d'apprendre une coupure de service, a-t-il dit. Mais il faut réaliser, cependant, qu'il est tout à fait normal que des partenaires privés reçoivent des indications de travail dans le contexte actuel de restrictions budgétaires dans la fonction publique.

N'oublions pas, que le Québec est la seule province canadienne à avoir regroupé dans un même édifice tous les organismes de sport et de loisir afin de leur offrir des services de soutien par le biais d'une centrale administrative."

Sans vouloir diminuer l'importance des récentes coupures de services, il faut noter que l'annonce de telles mesures a pris des proportions plus considérables parce qu'elle est survenue à une époque de l'année ou les organismes attendent avec impatience la seconde tranche de la subvention annuelle. Un premier versement de 40 pour cent a été effectué en début d'année.

"Ce n'est qu'une question de temps. Le versement des subventions de devait pas tarder, a precise M. Barthe. Il n'y a pas lieu de s'affoler. Tout sera réglé d'ici quelques semaines."

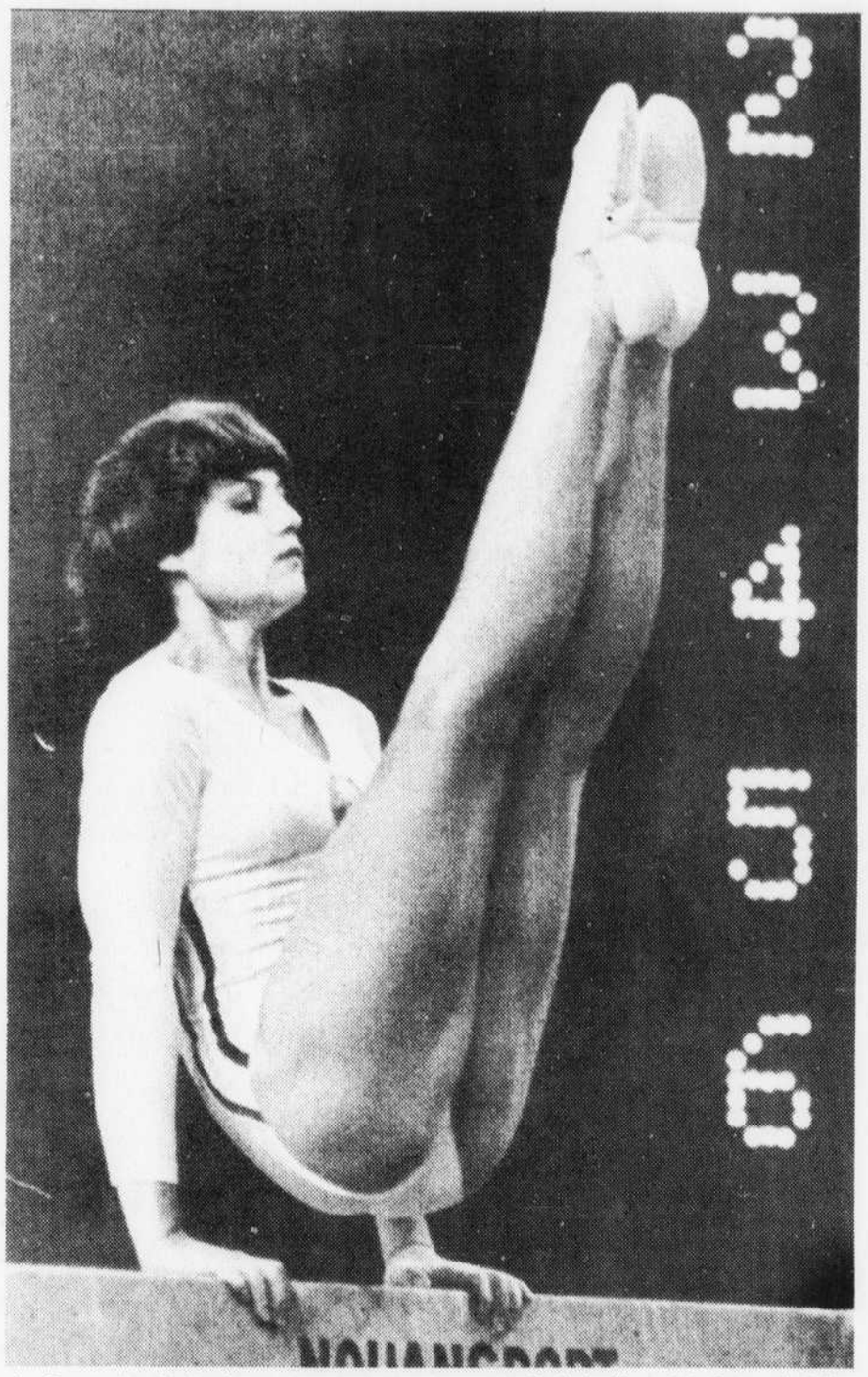

La Roumaine Nadia Comaneci n'est plus la "petite fée" de Montréal. Seconde à la poutre hier, Comaneci occupe le troisième rang derrière deux Soviétiques après les imposés des championnats du monde de gymnastique disputés à Strasbourg.

(Photolaser AP)

Fryman paraphe un contrat de deux ans avec les Expos

Le vétéran lanceur gaucher Woodie Fryman a signé un contrat de deux ans avec les Expos de Montréal. Acquis le 12 juin dernier des Cubs de Chicago, Fryman a conservé une fiche de 5-7 et une moyenne de points mérités de 3.60 en 19 presences au monticule avec les Expos cette saison. Il a en outre lancé un match d'un coup sûr contre les Giants de San Francisco le 16 août au Stade olympique.

Fryman 38 ans, avait précédemment joué avec les Expos en 1975 et 1976, année où il fut nommé le joueur par excellence de l'année avec un dossier de 13-13. Les Expos l'ont néanmoins échangé aux Reds de Cincinnati en 1977 en compagnie de Dale Murray contre Tony Perez et Will McEnaney.

■

TORONTO (CP) — Les Maple Leafs de Toronto affronteront le Canadien de Montréal ce soir sans les services du défenseur Dave Burrows et des avants Ron Ellis et Jimmy Jones. Tous trois ont été blessés samedi au cours du match opposant les Leafs aux Flyers de Philadelphie.

Burrows a subi une blessure au genou gauche, et les médecins ont dû lui poser un plâtre. Burrows sera absent durant six semaines, tout comme Ellis, également blessé à un genou. Jones souffre pour sa part d'une blessure à une épaule et il sera tenu à l'écart du jeu pendant une dizaine de jours.

■

QUEBEC (CP) — Les Nordiques de Québec ont rappelé le gardien Jim Corsi et l'ailier gauche Normand Dubé de leur filiale de Binghamton de la Ligue américaine. L'entraîneur Jacques Demers s'est dit insatisfait du travail de Louis Levasseur, l'adjoint du gardien Richard Brodeur, et il compte utiliser davantage le vétéran Jean-Claude Tremblay. Les Nordiques n'ont remporté aucune victoire en cinq parties jusqu'ici.

■

AUCKLAND (AFP) — La Nouvelle-Zélande a refusé d'autoriser neuf de ses meilleurs joueurs de rugby à se rendre l'année prochaine en Afrique du Sud pour disputer des matches amicaux au sein d'une équipe internationale. Le président de la fédération néo-zélandaise de rugby, M. Ces Blazey, a déclaré que ce refus était motivé par les "pressions exercées sur les joueurs". En raison des tournées sportives de Néo-zélandais en Afrique du Sud, particulièrement de rugbymen, les pays africains, jugeant insuffisantes les mesures contre l'apartheid dans le sport en Afrique du Sud, avaient demandé l'exclusion de la Nouvelle-Zélande des Jeux olympiques de Montréal en 1976. Mécontentés par le refus du C.I.O. et du Canada, la quasi-totalité des pays africains avaient boycotté ces jeux.

Gaylord Perry gagne le trophée Cy Young

NEW YORK (AP) — Le vétéran lanceur droitier de 40 ans, Gaylord Perry des Padres de San Diego, est devenu hier le premier joueur de l'histoire du baseball a mérité le trophée Cy Young dans les deux ligues.

Perry a recueilli 116 points et a largement devancé Burt Hooton des Dodgers de Los Angeles qui a mérité 38 points. Suivent Vida Blue des Giants de San Francisco avec 17, J.R. Richard des Astros de Houston ave 13, le releveur Kent Tekulve des Pirates de Pittsburgh avec 12, Phil Niekro des Braves d'Atlanta avec 10, Ross Grimsley des Expos de Montréal avec sept, et le releveur Rollie Fingers des Padres, Tommy John des Dodgers et le lanceur recrue Don Robinson des Pirates avec un point chacun.

Perry, 21-6, a inscrit en 1978 une cinquième saison de 20 victoires, haussant son total de gains en carrière à 267. Perry avait précédemment remporté le trophée Cy Young en 1972 alors qu'il portait les couleurs des Indiens de Cleveland.

D'autre part, le lanceur gaucher Ron Guidry des Yankees de New York a été l'unique choix unanime au sein de l'équipe d'étoiles de la Ligue américaine. Auteur de 25 victoires contre seulement trois défaites, Guidry a été nommé en compagnie de ses coéquipiers Willie Randolph, deuxième-but, et Craig Nettles, troisième-but.

Les autres joueurs choisis sont: le receveur Carlton Fisk des Red Sox de Boston, le joueur de premier-but Rod Carew des Twins du Minnesota, l'inter Robin Yount des Brewers de Milwaukee, les voltigeurs Jim Rice des Red Sox, Al Oliver des Rangers du Texas et Larry Hisle des Brewers, le frappeur désigné Rusty Staub des Tigers de Detroit et le lanceur droitier Jim Palmer des Orioles de Baltimore.

Les Racers en faillite?

Selon le quotidien Globe and Mail de Toronto, les Racers d'Indianapolis pourraient rendre l'âme au cours de la fin de la semaine prochaine.

Le quotidien mentionne que le principal actionnaire Nelson Skalbania aurait déclaré à ses associés que s'il ne trouvait pas de fonds supplémentaires avant samedi, l'équipe cesserait toute opération.

Selon l'article, le président de l'Association mondiale de hockey, Howard Baldwin, aurait admis avoir rencontré Skalbania pour discuter de toute la situation. Baldwin n'a pas voulu faire de commentaire, mais Ben Hatskin, directeur du bureau des gouverneurs a admis que tout était possible.

Skalbania s'attend à subir des pertes de l'ordre de $700,000 cette saison. La seule façon de s'en sortir serait pour lui de voir les Nordiques de Québec, les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, les Jets de Winnipeg et les Oilers d'Edmonton être admis dans la Ligue nationale. Il toucherait alors $1 million en compensation.

D'autre part, les dirigeants des Nordiques de Québec ont posé un premier geste pour secouer l'équipe en rappelant le gardien de but Jim Corsi et l'ailier Normand Dubé, des Dusters de Binghamton, de la Ligue américaine.

En annonçant cette décision, l'entraîneur Jacques Demers a précisé que Corsi sera devant la cage, ce soir, lorsque les Nordiques recevront la visite des Stingers de Cincinnati.

"Interprétez le rappel de Corsi comme vous voudrez. J'ai donné la chance à chaque joueur de faire ses preuves et j'ai décidé d'utiliser ceux qui produiront", a répondu Demers alors qu'on lui demandait s'il s'agissait d'un vote de non confiance envers les réguliers Richard Brodeur et Louis Levasseur.

L'entraîneur des Nordiques, a également annoncé son intention d'employer plus régulièrement le vétéran défenseur Jean-Claude Tremblay.

"Jean-Claude a déjà été notre leader défensif et il le redeviendra", a-t-il assuré.

Depuis le début de la saison régulière les Nordiques ont accordé 30 buts à leurs adversaires en cinq rencontres et occupent la cave du classement, n'ayant récolté qu'un point sur une possibilité de 10.

Bouleversé devant la tournure des événements, le capitaine Marc Tardif s'est effondré, lundi, sous le poids de la tension.

Alors qu'il s'entretenait avec des journalistes, le brillant ailier gauche n'a pu contenir son émotion et a dû quitter brusquement ses interlocuteurs pour aller se réfugier dans le vestiaire oui il a fondu en larmes.

"Non seulement Marc Tardif est un grand joueur de hockey, mais il est également un gars très honnête", a expliqué Jacques Demers.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 8, Los Angeles 4
Rangers NY 5, Toronto 2
Atlanta 5, Philadelphie 2
Chicago 6, Boston 5
Vancouver 3, Buffalo 2

Hier
Atlanta 7, Los Angeles 2
Philadelphie 4, Islanders NY 4
Boston 7, St-Louis 2

Ce soir
Montréal à Toronto
Vancouver à Rangers NY
Washington à Chicago
St-Louis à Pittsburgh
Colorado à Detroit
Boston au Minnesota

Demain
Toronto à Philadelphie
Buffalo à Los Angeles

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Sittler, Tor.	7	6	13
Babych, St-L.	4	8	12
Lysiak, Atl.	4	7	11
Dionne, LA	3	8	11
Sutter, St-L.	8	2	10
McNab, Bos.	4	6	10

Association Mondiale

Dimanche
Birmingham 8, Québec 5
Edmonton 6, Winnipeg 2
N.-Angleterre 6, Indianapolis 3

Hier
N.-Angleterre 2, Cincinnati 1
Birmingham à Winnipeg

Ce soir
Cincinnati à Québec
Birmingham à Winnipeg

Jeudi
N.-Angleterre à Québec

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Sherbrooke 7, Laval 4

Hier
Chicoutimi 6, Shawinigan 4
Trois-Rivières 8, Québec 3

Ce soir
Trois-Rivières à Cornwall
Chicoutimi à Verdun

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	6	4	2	0	27	20	8
DETROIT	6	1	2	3	17	19	5
LOS ANGELES	6	2	4	0	22	28	4
WASHINGTON	6	1	4	1	17	26	3
PITTSBURGH	6	1	4	1	13	20	3
Section Charles Adams							
BOSTON	7	5	1	1	36	19	11
TORONTO	7	4	3	0	21	19	8
BUFFALO	6	2	3	1	12	12	5
MINNESOTA	5	1	3	1	17	22	3
Section Lester Patrick							
ATLANTA	7	5	0	2	40	21	12
RANGERS NY	6	2	1	3	20	16	7
ISLANDERS NY	6	3	1	2	26	23	8
PHILADELPHIE	7	2	3	2	21	26	6
Section Connie Smythe							
CHICAGO	5	3	0	2	23	16	8
VANCOUVER	7	3	3	1	31	31	7
ST-LOUIS	7	2	4	1	29	40	5
COLORADO	6	1	4	1	16	33	3

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	6	5	0	1	27	15	11
CINCINNATI	6	3	2	1	21	18	7
EDMONTON	5	3	2	0	17	13	6
WINNIPEG	4	2	2	1	20	21	5
BIRMINGHAM	4	2	2	0	23	18	4
INDIANAPOLIS	5	1	4	0	16	25	2
QUÉBEC	5	0	4	1	16	30	1

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	14	10	2	2	77	45	22
MONTRÉAL	13	8	3	2	76	45	18
CORNWALL	13	6	7	0	51	73	12
LAVAL	14	5	9	0	63	79	10
HULL	13	2	11	0	40	83	4
Section Dilio							
TROIS-RIVIÈRES	11	8	2	1	93	42	17
QUÉBEC	14	8	5	1	68	58	17
SHERBROOKE	14	6	6	2	62	59	14
CHICOUTIMI	14	6	8	0	66	75	12
SHAWINIGAN	14	4	10	0	54	91	8

sommaires

Flames 7, Kings 2

Première période
1—LOS ANGELES: Taylor (4)
Dionne, Manery 2:00
2—ATLANTA: Vail (4)
Lalonde, MacMillan 4:26
3—LOS ANGELES: Coldup (1)
Murphy, Beverley 5:20
Pénalités: Yox Atl 1:57, Gennie LA 4:00, MacMillan Atl 10:21, Taylor LA 15:58, Clement Atl 17:45.

Deuxième période
4—ATLANTA: Chouinard (5)
MacMillan, Gould 2:33
5—ATLANTA: MacMillan (4)
Chouinard, Marsh 17:52
Pénalités: Apps LA 2:09, Glennie LA 8:28, Gould Atl 8:38.

Troisième période
6—ATLANTA: Gould (2)
Clement, Lalonde 5:46
7—ATLANTA: Lalonde (5)
Gould, Clement 6:07
8—ATLANTA: Lysiak (4)
Houston, Fox 6:53
9—ATLANTA: Lysiak (5)
Houston, Ribble 16:25
Pas de pénalités.

Tirs au but
Los Angeles: 10 4 7—21
Atlanta: 6 14 14—34
Gardiens: Grahame, Los Angeles; Bouchard, Atlanta.
Assistance: 8.526.

Flyers 4, Islanders 4

Première période
1—NEW YORK: Tonelli (4)
Potvin, Harris 10:29
2—PHILADELPHIE: Dupont (1)
Bridgman, Dean 15:14
Pénalités: Wilson Phi, Bourne NYI, majeures 0:32, McCarthy Phi 5:09, Dupont Phi 15:26.

Deuxième période
3—PHILADELPHIE: Holmgren (2)
Barber, MacLeish 1:34
4—PHILADELPHIE: Bridgman (1)
Dean 2:13
5—NEW YORK: Bossy (4)
Gillies, Trottier 4:18
6—NEW YORK: Harris (2)
Merrick, Tonelli 9:54
7—PHILADELPHIE: Saleski (1)
Dean 13:11
Pénalités: Persson NYI 0:20, Holmgren Phi 4:05, Howatt NYI 6:00, Potvin NYI 10:19, Bridgman Phi 15:24, Dailey Phi 19:26.

Troisième période
8—NEW YORK: Trottier (4)
Bossy, Gillies 10:28
Pénalités: Dupont Phi 0:29, Potvin, NYI 0:39, Lewis NYI 1:29, Dupont Phi 11:36, Persson NYI 13:28.

Tirs au but
Philadelphie: 4 10 5—19
New York: 8 7 4—19
Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Resch, New York.
Assistance: 14.995.

Courses pour tous à l'UdeM

Le service des sports de l'Université de Montréal organise une course populaire pour tous, samedi. Trois distances ont été arrêtées par les organisateurs: 3km et 5km individuels, et une épreuve de 10km par équipe de trois coureurs.

Le départ des courses de 3km et de 5km sera donné à 11h, et celui du 10km à 12h. L'inscription est gratuite et se fera à 10h30 au foyer des spectateurs, au quatrième étage du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal, 2100 boulevard Edouard-Montpetit.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Hamilton à Ottawa

Dimanche
C.-Britannique à Toronto
Calgary à Winnipeg
Saskatchewan à Edmonton

Ligue Nationale

Lundi
Houston 24, Pittsburgh 17

Jeudi
Minnesota à Dallas

Dimanche
Buffalo à Cleveland
Houston à Cincinnati
Kansas City à Pittsburgh
Jets NY en N.-Angleterre
St-Louis à Philadelphie
San Francisco à Washington
Detroit à Chicago
Giants NY en N.-Orléans
Tampa Bay à Green Bay
Baltimore à Miami
Denver à Seattle
San Diego à Oakland

Lundi
Los Angeles à Atlanta

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
x-OTTAWA	14	10	4	0	353	226	20
MONTRÉAL	15	7	7	1	305	287	15
HAMILTON	14	4	9	1	193	353	9
TORONTO	14	4	10	0	203	335	8
Section Ouest							
EDMONTON	14	10	2	2	315	232	22
WINNIPEG	14	9	5	0	333	301	18
CALGARY	14	7	4	3	331	273	17
C.-BRITANNIQUE	14	5	7	2	295	282	12
SASKATCHEWAN	14	3	10	1	287	420	7

x-Champion de section

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Section est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	8	6	2	0	174	134	.750
MIAMI	8	5	3	0	193	138	.625
JETS NY	8	5	3	0	192	149	.625
BALTIMORE	8	3	5	0	112	204	.375
BUFFALO	8	3	5	0	142	172	.375
Section Centrale							
PITTSBURGH	8	7	1	0	202	101	.875
HOUSTON	8	5	3	0	134	127	.625
CLEVELAND	8	4	4	0	124	131	.500
CINCINNATI	8	0	8	0	69	146	.000
Section ouest							
DENVER	8	5	3	0	123	93	.625
OAKLAND	8	5	3	0	150	127	.625
SEATTLE	8	4	4	0	173	186	.500
KANSAS CITY	8	2	6	0	117	181	.250
SAN DIEGO	8	2	6	0	142	171	.250

Division Nationale

Section est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
DALLAS	8	6	2	0	174	103	.750
WASHINGTON	8	6	2	0	148	115	.750
GIANTS NY	8	5	3	0	153	134	.625
PHILADELPHIE	8	4	4	0	140	133	.500
ST-LOUIS	8	0	8	0	96	183	.000
Section Centrale							
GREEN BAY	8	6	2	0	179	132	.750
MINNESOTA	8	4	4	0	160	153	.500
TAMPA BAY	8	4	4	0	134	126	.500
CHICAGO	8	3	5	0	131	145	.375
DETROIT	8	2	6	0	104	151	.250
Section ouest							
LOS ANGELES	8	7	1	0	153	91	.875
ATLANTA	8	4	4	0	109	130	.500
N.-ORLÉANS	8	4	4	0	145	154	.500
SAN FRANCISCO	8	1	7	0	111	160	.125

"Le spectateur, sans distinction de sexe se voit dans son fauteuil, malmené, outragé et finalement si choqué, qu'il se sent concerné malgré lui. Yannick Bellon a réussi." — LE QUOTIDIEN DE PARIS

14 ANS

Un film de YANNICK BELLON

l'amour violé

avec Nathalie Nell, Alain Fourès

1.00 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30

UNE SÉLECTION PRIMA FILM

CHAMPLAIN 2

STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE

POUR TOUS

7e sem.

L'argent des autres

12:30 2:40 4:50 - 7:00 - 9:10

desjardins 1

BASILAIRE 1 288-3141

Une comédie drôlement sympathique

L'HUMANITE

TOUS

UN FILM DE ROGER COGGIO

la Belle Emmerdeuse

AVEC ROGER COGGIO ELISABETH HUPPERT

Cinéma du COMPLEXE

desjardins 2

BASILAIRE 1 288-3141

1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

MARIE CHRISTINE BARRAULT · JACQUES DUTRONC
CLAUDE BRASSEUR · MICHEL PICCOLI dans

14 ANS

L'ETAT SAUVAGE

un film de FRANCIS GIROD

Cinema du COMPLEXE

desjardins 3

BASILAIRE 1 288-3141

12:05 - 2:15 - 4:25 - 6:40 - 8:55

4e sem.

"Du grand et du beau cinéma."

"Le plus beau film de Fred Zinneman."

POUR TOUS

JULIA

VERSION FRANÇAISE

JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS HAL HOLBROOK

12:45 - 2:50 - 5:00 - 7:15 - 9:20

Cinema du COMPLEXE

desjardins 4

BASILAIRE 1 288-3141

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE

POUR TOUS

"ANNIE HALL"

WOODY ALLEN DIANE KEATON

st-denis 3

1590 RUE ST-DENIS 845-3222

1:00 - 2:40 - 4:25 - 6:05 - 7:55 - 9:40

JILL CLAYBURGH

14 ANS

PRIX D'INTERPRETATION FEMININE

CANNES 78

la femme libre

avec JILL CLAYBURGH

un film de PAUL MAZURSKY

ALAN BATES

2e FILM:
Goldie Hawn — George Segal
"La Duchesse et le truand"

CHAMPLAIN 1

STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

BROSSARD 1

BOUL TASCHEREAU 465-5906
(MAIL CHAMPLAIN)

ANDRÉ GAGNON

PREMIÈRE CE SOIR 8H30

du 25 oct. au 12 nov.

direction artistique Claude Girard
Une organisation Luc Phaneuf

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Fabienne Thibeault

"C'est comme ça que je suis née"

par Nathalie Petrowski

Jadis, elle aurait répondu, "je suis une fille bien ordinaire, je fais ce que j'ai à faire comme tout le monde, comme n'importe qui." Aujourd'hui elle ne se gènera pas pour répondre: "Je suis une chanteuse avant tout, c'est comme ça que je suis née".

Fabienne Thibeault, 26 ans, 3 ans de carrière (depuis que le Chant'Aout nous l'a révélée), 3 microsillons et pas encore un seul show dans une salle d'envergure à Montréal, est en spectacle cette fin de semaine à l'Outremont. C'est presque inconcevable de penser qu'en l'espace de trois ans, elle n'ait pas fait une salle plus grosse que l'Evéché alors que ses disques vendaient bien et qu'elle aurait pu aisément remplir n'importe quelle salle de la région. Si les temps changent rapidement à Montréal, Fabienne Thibeault fait encore partie de l'arrière-garde de la chanson, celle qui prend tout son temps pour grandir, celle qui soigne son écriture et ne commet pas trop d'excès dans la musique. Alors que des groupes de la relève sont propulsés du jour au lendemain de l'Imprévu à l'Outremont, certains continuent donc à être prudents.

Trois ans plus tard, Thibeault avoue

Fabienne Thibeault

qu'elle revient sur certaines positions, que la poupée de laine et de bois, la fille nature, a fini de vouloir comprendre le monde entier. "Je m'aperçois que tu ne peux pas en demander trop au monde, qu'il faut prendre les gens pour ce qu'ils sont, qu'il y a certaines personnes avec qui je peux m'entendre et d'autres avec qui je ne peux pas. J'ai pris conscience il y a quelque temps que je suis en route vers la trentaine et que tout n'est pas aussi cool que je le voudrais. En fait le temps de l'école secondaire est fini".

Depuis un an, entre l'enregistrement d'un disque entièrement consacré à Vigneault et l'enregistrement de **Starmania**, elle prend des cours de chant, moins pour la technique que pour la question de confiance et de concentration. "Je voulais chanter mieux, que toute mon émotion ait la place de passer et que je ne sois pas bloquée pour des questions de gêne et de malaise. Je voulais pouvoir chanter avec mon coeur, mon âme tout en contrôlant mon instrument. Entre le véhicule et ce qui est véhiculé, il faut qu'il y ait de la cohérence, de l'harmonie et forcément de la générosité".

Il suffit d'ailleurs d'écouter les chansons qu'elle interprète sur Starmania pour comprendre que son interprétation s'en ressent, que quelque part, son approche a changé. "Ce sont des détails très anodins, presque insignifiants et pourtant c'est en les accumulant, que progressivement tranquillement, mine de rien, on devient quelqu'un d'autre".

Une école nationale de musique

Le Conseil des Arts du Canada vient de rendre publique, sous le titre *Une école nationale de musique pour le Canada*, une étude qui pourrait avoir des répercussions profondes sur l'enseignement musical dispensé au Canada, et plus particulièrement sur la formation professionnelle des musiciens d'orchestre. Ce document de 105 pages fait suite à une enquête approfondie menée depuis le début de l'année 1976 par le professeur Helmut Blume, de Montréal, à la demande du Conseil des Arts.

Parmi les multiples recommandations qu'elle formule, cette étude — comme son titre l'indique — accorde une place prépondérante à la fondation d'une école nationale de musique, ayant pour mission de combler l'écart entre l'enseignement théorique et pratique actuellement dispensé par les écoles spécialisées (écoles universitaires et conservatoires) et les exigences de la carrière musicale. Estimant qu'il convient de partir de ce qui existe, M. Blume voit dans la transformation de l'Ecole des beaux-arts de Banff (Alberta) en une "école nationale de musique et de beaux-arts" le meilleur moyen de réaliser cet objectif.

L'école nationale que préconise M. Blume offrirait sur toute l'année des cours avancés d'interprétation et de disciplines orchestrales, et mettrait sur pied un programme professionnel de direction d'orchestre. Elle formerait aussi des répétiteurs, des décorateurs, des metteurs en scène d'opéra et des pianistes. Son mode de financement serait analogue à celui de l'Ecole nationale de théâtre de Montréal, sauf qu'elle n'exigerait pas de frais de scolarité.

Le rapport préconise d'autre part diverses mesures visant à améliorer l'éducation musicale et la formation interprètes aux niveaux universitaire et pré-universitaire: relèvement des critères d'admission, d'enseignement et d'attribution des grades; emploi de spécialistes pour l'enseignement de la musique dans les écoles élémentaires; création d'écoles préparatoires sous l'égide des écoles universitaires de musique; et extension à toutes les provinces de l'enseignement musical gratuit, selon le modèle québécois.

En ce qui concerne les formations musicales, le rapport présente un certain nombre de recommandations pour faciliter le recrutement des musiciens professionnels, augmenter les subventions publiques et en améliorer la répartition, et assurer une plus grande concertation entre les orchestres et les compagnies d'opéra, de danse et de théâtre lyrique. Il propose aussi des modifications au programme de musiciens-animateurs du Conseil des Arts et la formation de petites compagnies d'opéra de chambre.

Le rapport présente par ailleurs une foule d'observations, de constatations, de chiffres et d'opinions sur l'enseignement musical et les possibilités de carrière des musiciens d'orchestre au Canada.

Ainsi d'après l'*Annuaire des orchestres canadiens et orchestres de jeunes, 1976-1977*, le Canada possède 48 orchestres, à l'exclusion des orchestres de jeunes et d'étudiants. De ce nombre, la moitié sont des orchestres d'amateurs, 16 sont "entièrement professionnels" (y compris quatre orchestres de chambre), et 8 sont qualifiés de "semi-professionnels";

les Canadiens constituent environ les deux tiers de l'effectif des orchestres professionnels, mais à peine plus d'un tiers d'entre eux ont reçu toute leur formation au Canada;

il existe au Canada 40 écoles de musique professionnelles de niveau universitaire, en comptant les sept établissements du Conservatoire de musique du Québec. Elles avaient, en 1976-1977, un total d'environ 5,600 étudiants. Le nombre d'étudiants des cycles supérieurs qui se spécialisaient en interprétation y était très faible: à peine 200 (dont seulement 60 en instruments d'orchestre). Par ailleurs, ces écoles "ne sont tout simplement pas outillées pour former des instrumentistes connaissant assez le répertoire et ayant suffisamment d'expérience symphonique pour qu'on les qualifie de professionnels";

les difficultés et lacunes des écoles professionnelles de musique auraient leur origine dans l'enseignement préuniversitaire, où l'on méconnaît la valeur de la musique en tant que discipline intellectuelle.

Au cours de la longue et minutieuse enquête qui a précédé la rédaction de son rapport, M. Blume a visité plus de soixante-dix écoles, orchestres, ministères et centres musicaux du Canada, a eu des entretiens et des échanges de lettres avec des centaines de personnes professionnellement liées à la musique, a distribué quatre questionnaires et recueilli et dépouillé plus de 500 réponses.

LUC DURAND
LE MODE D'EMPLOI

LE PATRIOTE
1474, STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL
Du 24 octobre au 12 novembre, à 21h
Le samedi, 20h et 23h
RÉSERVATIONS: 523-1131 RELÂCHE LUNDI

"EXTRAORDINAIRE! CE FILM MÉRITE UN PRIX!" -NBC-TV

Un homme avait tout! L'autre n'avait rien!

POUR TOUS

Pour un temps, elle les aima tous les deux!

DAYS OF HEAVEN

Executive Producer Jacob Brackman. Produced by Bert and Harold Schneider. Written and Directed by Terrence Malick. A Paramount Picture. In TOMM and Six Track Stereo Recording.

YORK
1487 STE CATHERINE O 937-8978 Guy

1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00,

LE DEVOIR

invite 650 personnes à assister à la Première Canadienne du film que le monde entier acclame...

PIERRE DAVID présente

Sonate d'Automne

d'INGMAR BERGMAN

avec

LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN

le Jeudi 9 Novembre à 20h.00
au Cinéma Le Dauphin, 2396 est, rue Beaubien

PREMIERE SONATE D'AUTOMNE

A/S PUBLIFILMS
225 est, rue Roy
Montréal H2W 1M5

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code: _____ Tel: _____

NB. Durant l'interruption du service postal, veuillez deposer ce bulletin de participation a l'un des cinemas Odeon suivants:
ATWATER · BERRI · DAUPHIN
CREMAZIE · ODEON LAVAL
BROSSARD · VERDUN

Dîner symphonique $18.00

Dîner au Tournebroche
Soirée symphonique à la Place des Arts

$18 par personne, pour le dîner et le concert, taxes et pourboires compris.

Venez déguster la symphonie gastronomique en quatre mouvements de notre maître queux, un avant-goût des délices musicaux qui vous attendent à la Place des Arts. Passez une soirée de rêve chez nous d'abord et avec l'OSM ensuite.

Valable les mardi et mercredi. Vous pouvez faire vos réservations jusqu'à 17h, la journée même de la représentation. 878-1688.

CP Hôtels
Le Château Champlain

CP et sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

Les Films René Malo présentent

DRÔLE ET ATTACHANT —L'AURORE
TENDRE ET ÉMOUVANT —PRESSE DU CINÉMA
PÉTILLANT ET RAYONNANT —PARISCOP
TENDREMENT FÉROCE —NOUVEL OBSERVATEUR

Que faisiez-vous en 1963?

Frédérique avait 15 ans. Anne 13...

POUR TOUS

Si vous regrettez vos 15 ans, vous adorerez...

Diabolo Menthe

Un film de DIANE KURYS

avec : ÉLÉONORE KLARWEIN. ODILE MICHEL. ROBERT RIMBAUD. NADINE ALARI. YVES REMIER.

Musique originale et chansons d'YVES SIMON

PAR. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. LAVAL, 7.10, 9.10.

Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O 866-3856

LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776

CHRONIQUE DES ONDES

Le sport vu par Clémence

par Gilles Constantineau

Clémence Desrochers

"Je suis censée être en année sabbatique. C'est pour ça que je n'arrête pas de travailler." Ainsi parle Clémence Desrochers, le sarcasme au bord des lèvres, comme toujours. Effectivement elle s'affaire, depuis un mois, à fignoler par le menu les nombreux éléments de son prochain show: une trentaine de numéros, chansons tendres, chansons drôles, en duo, trio et même quatuor, comme *La gigue des perles rares* qui fait danser trois braves secrétaires (Clémence y sera entourée de Renée Claude et de Louise Forestier, il faudra voir ça, et pour vrai cette fois: mais à Télé-Métropole, comme de raison), ou *Moi c'est le sport*, genre dames bénévoles qui s'occupent d'un club Pee Wee Junior", chanson parodique à laquelle participe également Jean Besré; et bien sûr, une suite de sketches de son cru.

Le tout, qui est une production de la maison Kébec films, marquera dimanche soir, sur le réseau TVA, à 21h30, le Gala du mérite sportif québécois, soutenu par la Confédération des sports du Québec, commandité indirectement par la société O'Keefe, et directement par Loto-Québec, qui en profitera pour présenter son tirage régulier, sous le titre déjà connu de *La Super en fête*. (Tout ça, comme on le voit bien, est mille fois trop compliqué. Une heure d'un spectacle télé signé Clémence Desrochers se prête mal à la réclame simultanée d'un gala, de trois niveaux de bénévolat, d'une brasserie, d'une agence gouvernementale et d'un producteur de spectacles. L'ensemble à la fin se présente comme une parfaite cacophonie.)

Clémence, en réalité, se suffit à elle-même. Et c'est fort heureux. Car elle était la seule présente, hier, pour parler du spectacle, à la "conférence de presse" convoquée afin d'en dévoiler les détails. Recrutés à la dernière minute, Jean Besré, Renée Claude et Louise Forestier ne pouvaient s'y trouver. Ils étaient occupés "ailleurs"; à poursuivre ses cours de conduite d'automobile, notamment, me dira Clémence de Louise Forestier.

Pas prétentieuse pour deux sous, Clémence ajoute que sa tâche s'est alourdie, dans cette histoire, du fait qu'il lui a fallu reprendre quelques sketches "pas assez drôles". C'est ce qu'elle s'applique à faire ces jours-ci. Pour les chansons, c'est à peu près au point. Je lui demande si elle a sous la main le texte de cette nouveauté qu'elle intitule *Moi c'est le sport*. Non, me répond-t-elle. Mais elle me propose aussitôt de m'en donner, façon manuscrite, un couplet ainsi que le refrain (celui-ci sera chanté par Jean Besré).

Chose proposée, chose faite: voici le manuscrit de Clémence. Le lecteur myope pourra toujours se brancher sur le réseau TVA, dimanche soir. Manuscrit signé de l'auteur, avec une dédicace terminale pour les lecteurs du DEVOIR:

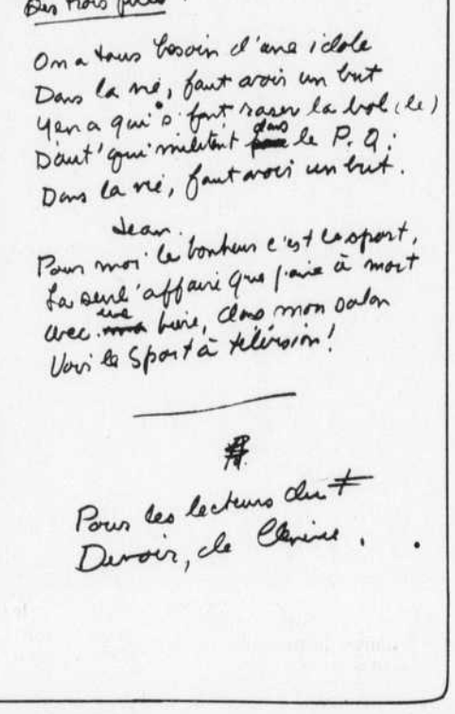

Titre: Moi, c'est le sport!

Des trois filles:

On a tous besoin d'une idole
Dans la vie, faut avoir un but
Y en a qui font rêver la bol (le)
D'autr' qui militent dans le P.Q.:
Dans la vie, faut avoir un but.

Jean:
Pour moi le bonheur c'est le sport,
La seule affaire que j'aime à mort
Avec ma bière, dans mon salon
Voir le sport à télévision!

Pour les lecteurs du Devoir, de Clémence.

Trois chansons de la Nouvelle-France

par Gilles Potvin

Devenu en 1976 un groupe de 19 chanteurs entièrement professionnel, l'Ensemble vocal Tudor inaugurait lundi à la salle Pollack sa troisième saison de quatre concerts avant d'entreprendre le mois prochain une tournée de huit concerts en Abitibi pour les Jeunesses musicales du Canada. En février et mars prochains, l'ensemble se rendra en Ontario, dans l'Ouest canadien et en Colombie-Britannique.

Il y a eu depuis la saison dernière quelques changements dans l'effectif mais les qualités d'ensemble et d'homogénéité du groupe n'en ont été aucunement affectées. Sous la direction précise et dynamique de Wayne Riddell, son directeur artistique, ce choeur de chambre affiche toujours le même fondu et le même équilibre sonore, la même exceptionnelle mise en valeur musicale. Il est vraiment difficile de trouver matière à critique sur le plan de la justesse des attaques et du respect des styles.

Un premier groupe de madrigaux italiens et anglais signés Orazio Vecchi, Giovanni Gastoldi, Jakob Arcadelt, Thomas Morley et John Bennett fut une pure joie pour l'oreille de même qu'un groupe de chants accompagnés de Haydn, Schumann et Brahms. Le sommet du programme, avec les *Trois chansons de la Nouvelle-France* de Harry Somers qui venaient à la fin, allait cependant être la première série des *Liebeslieder Walzer*, op. 52, de Brahms. Dans ces pages tour à tour mélancoliques ou enlevantes, mais toujours à trois temps, les chanteurs et leur chef, ainsi que le piano à quatre mains tenu par Paul Helmer et Dale Bartlett, ont su remarquablement en traduire le climat changeant et parfois capricieux.

Suivait un groupe consacré à l'Américain Samuel Barber et comprenant les chants *Heaven Haven* et *Sure on this shining night* puis son important cycle choral *Reincarnations*, sur des poèmes de James Stephens. L'écriture en est fort adroite mais l'impression créée reste incertaine.

Plus intéressants sont les *Cinq poèmes de William Blake* de Walter Kemp, compositeur d'origine montréalaise mais de formation torontoise, aujourd'hui attaché à l'université Wilfrid-Laurier de Kitchener-Waterloo. Ces pièces a cappella sont brèves, un peu conventionnelles, mais bien écrites pour les voix.

Les *Trois chansons de Nouvelle-France* de Harry Somers dépassent de beaucoup les simples harmonisations ou arrangements. Toutes trois sont bien connues, "Le Tambour" ou "Joli tambour", "l'hirondelle messagère des amours" et "La fontaine est profonde". Somers en a fait d'attrayantes et subtiles créations en déformant volontairement les rythmes qui deviennent syncopés ou irréguliers et en utilisant des onomatopées et autres effets vocaux aussi inusités qu'inattendus. Elles sont très difficiles d'exécution mais l'Ensemble vocal Tudor leur a pleinement rendu justice.

De quoi réconcilier histoire et théâtre

par Bernard Andrès

Georges-Etienne Cartier ou La prise par suprise, "film à faire" de Jean-Guy Sabourin, avec Chantal Aubré, André Bédard, Gisèle Bourret, Judith Chevalier, Claude Côté, Pascal Desgranges, Jean Lafontaine, Jean-Claude Meunier, Raymond Naubert, Claire Tremblay et Alain Charbonneau. Scénographie de Raymond Naubert. Costumes: Claire l'Heureux et Lucie Matte. Musique: Luc Lévesque. Lumière et son: Jean Lafontaine. Construction: Gilles Guitard. Décoration: Régis Gauthier. A Terre Québec, théâtre de la Grande Réplique, jusqu'au 4 novembre (335 est de Maisonneuve, près de Saint-Denis, 282-4673).

■

Un an après le montage de textes *L'amour en peine*, le théâtre de la Grande Réplique propose un autre "Collage scénique", en introduisant cette fois-ci deux nouveaux éléments: le tournage (fictif) d'un film et la participation des spectateurs. Disons de suite que l'entreprise de l'équipe rattachée au Module d'art dramatique de l'UQAM est plus ambitieuse que jamais. *L'esquisse au Livre Job* constituait déjà une tentative d'intégration du public au jeu des comédiens, à partir d'un texte (biblique) et de quelques gadgets audio-visuels. Pour ingénieux que fut le montage, le succès de l'entreprise parut mitigé (complexité du texte sacré, placage de certains éléments scéniques et techniques, conditionnement inégal du public). L'expérience méritait d'être saluée, mais elle appelait une réalisation plus proche de nos préoccupations immédiates. Avec *Georges-Etienne Cartier ou La prise par Surprise*, Jean-Guy Sabourin réussit une excellente intégration des éléments déjà convoqués dans d'autres spectacles.

"Nous sommes en octobre 1978, et nous préparons un vidéo pour les fêtes de la Confédération du 1er juillet 1979. Le public est invité car le scénario nécessite la présence du peuple. L'action tente de remémorer la naissance de la Confédération et certains événements connus ou méconnus de 1864 à 1872". D'emblée le spectacle joue sur deux registres: le film de 1878 (théâtralisé sous nos yeux), et la genèse de la Confédération. Entre l'un et l'autre phénomène, entre l'une et l'autre temporalité, s'établit un réseau d'inter-relations qui va relativiser (distancier diront les spécialistes) les deux séries. C'est Cartier ou Dorion qui s'énonce du haut de la tribune, mais c'est aussi un comédien à qui le réalisateur conseille de reprendre sur un autre ton la séquence... Attentif aux deux niveaux, sensible aux nuances d'expression et d'interprétation que suggère le comédien, le spectateur se fait lui-même une idée des enjeux de la Confédérations pour les Conservateurs aussi bien que pour les libéraux.

Il apprend aussi ce que les manuels tendent à escamoter: l'impact de ces huit années dans la conscience collective populaire. D'où l'importance accrue de Médéric Lanctôt dans le spectacle. Les livres d'histoire ne consacrent que quelques lignes au principal opposant à Cartier en 1867. Sabourin lui accorde toute une "grande réplique": un extrait de son Manifeste sur la condition ouvrière! Non sans humour, puisqu'il décide après le "tournage" de couper ce passage sous prétexte que "le monde va penser qu'on l'a fabriqué avec les idées de notre temps", et qu'en art "c'est le vraisemblable qui est vrai. La vérité de ce texte est telle qu'elle a l'air fausse (sic)"... Ainsi s'esquisse dans l'esprit du spectateur un réseau de vérités et de contre-vérités qu'il est amené à démêler personnellement (les comédiens l'appelant à voter aux élections de 1867 puis à celles de 1872 qui marquèrent la défaite des Conservateurs).

Théâtre didactique? Certes, au sens noble du mot, dans la mesure ou rien n'est imposé de l'extérieur. Aucune lourdeur de discours ou de mise en scène. Tout découle du libre-arbitre du spectateur qui, en outre, n'est pas assomé par un texte mais stimulé par l'allure dynamique de l'ensemble. Changements à vue des décors, souplesse des déplacements et des transitions ponctuées par des chansons de rue (d'époque), qu'interprète avec brio Judith Chevalier. Tout pour nous réconcilier avec l'Histoire et le Théâtre. Une anecdote pour finir, donnera le ton du spectacle. Le sous-ministre aux Affaires culturelles était de la partie le soir de la première. En présence du recteur de l'UQAM, il y alla d'une brève allocution sur le rôle de l'historien aujourd'hui. A peine eut-il fini que Sabourin enchaina avec son show "En place pour la séquence 2"!...

LA BOÎTE À ÉCHOS

Mme Hayat Salam-Liebich, professeur de langue et civilisation arabes à l'Université de Montréal, prononcera aujourd'hui à 12 h 30 une conférence au pavillon Read de l'UQAM -salle 9100) sur l'architecture de la Mosquée, sa décoration et sa signification dans la vie musulmane. (Saint-Alexandre et Lagauchetière ouest).

■

Maxime Le Forestier viendra au Québec pour une tournée de promotion du 2 au 10 novembre et sera l'invité de "Bon Dimanche" le 9; son tout dernier album *LeForestier No 5* est une réalisation de François Cousineau et la plupart des chansons de ce disque ont été écrites en collaboration avec Michel Flybin Rivard.

■

Le grand déploiment de rock québécois qui s'est tenu au début de septembre au parc Jarry, *Sur le gazon, sous les étoiles en ville*, pourra être revu et réentendu sur les ondes de Radio-Québec, le 4 novembre prochain en soirée grâce à une collaboration entre les promoteurs du spectacle et des artistes et les producteurs Daniel Harvey et Laurent Larouche. Radio-Québec présentera ce spectacle d'une durée de 120 minutes sans interruption.

■

Alain Lombard, directeur artistique de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et de l'Opéra du Rhin, se racontera à Pierre Rolland au cours de l'émission *Les musiciens par eux-mêmes* le 5 novembre prochain à 17 h à CBF-FM/100,7.

Mort de Yohadio

Madame Adrienne Roy-Vilandré, marquise de Ruzé d'Effiat, connue par ses disques sous le nom indien de Yohadio, est décédée à Montréal lundi à l'âge de 85 ans.

Née à Lévis, elle avait étudié le chant à Québec avec Victor Occelier et Jeynevald Mercier, se rendant à Paris en 1920 pour étudier avec Jane Bathori, célèbre interprète de Debussy et Ravel. De retour en 1920, elle avait ensuite donné des récitals au Canada et aux Etats-Unis.

C'est Marius Barbeau qui devait la convaincre de se consacrer au folklore, particulièrement aux chants indiens. Elle donna par la suite pas moins de 200 récitals au Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

G.P.

Le Patriote Ce soir
POURQUOI DRACULA ET PUIS PAS MOI ?
Ce soir
Du 4 au 29 Octobre
Du Mercredi au Dimanche
Frais D'Admission $2.00
Le Patriote
Réservations: 523-1131 521-6666

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'evangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam Tam
10.15 You You
10.30 Magazine express Perinatalité
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les exclus
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les coqueluches
13.30 Le télejournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Tes filles et mes garçons
19.30 La petite patrie
20.00 Race de monde
20.30 Hors serie: "Racines" (Drame historique).
21.30 Scénario: "Trois jours de grâce" (Dramatique de F. Tassel).
22.00 Science-realite: "La forêt québecoise"
22.30 Le Télejournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays: D'Ottawa: "Etat de crise"
24.20 Cinéma: "Le Jardin des Finzi Contini" (Drame — Italien 1971). ■

10 CFTM

7.50 Horaire CFTM-TV
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan dede
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-Quiz: "La porte du diable" (Western — Americain 1950). ■
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 La petite maison dans la prairie
20.00 Drôle de monde
20.30 Cinéma "Le garcon du Mississipi" (Aventures — Americain 1975).
22.00 Indiscrétion d'une caméra: André Lejeune
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 SWATT
24.20 Cinéma: "L'aventurier de l'Iguana" (Aventures — Espagnol 1957).

6 CBMT

9.02 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.02 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 T.B.A.
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids by Kids
17.00 Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tylor Moore
19.00 The Muppet Show
20.00 A gift to last
21.00 Musicamera
22.00 Rhoda
22.30 The Watson report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
24.45 Shades of Green
1.43 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 Pink panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
10.00 Love Boat
20.00 Eight is enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Vega
23.00 CTV National
23.21 Pulse
24.00 Cinéma: "The killing of sister George" (drame 1969)

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246) "National lampoon" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-3313) "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474) "Who is killing the great chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "Feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) "Le convoi" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 45 et "Le bison blanc" 12 h 45, 16 h 20, 20 h 00.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) "Silent flute" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "The evil" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) "La duchesse et le truand" 19 h 30 "Une femme libre" 21 h 25.
BROSSARD II, "Les naufragés de l'île perdue" 19 h 30. "Le récidiviste" 21 h 30.
BROSSARD III, "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40 et "Le bison blanc" 19 h 55.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) "Une femme libre" 13 h 40, 17 h 35, 21 h 40. "La duchesse et le truand" 15 h 45, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, "L'amour violé" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057) "Raison d'état" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) "L'héritage" 19 h 30 et "Quoi?" 21 h 40.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) "Le septième sceau" (d'I. Bergman — Suède 1956) 19 h 30. "Il était une fois dans l'est" (d'A. Brassard — Canada 1974) 21 h 30.
CINEMA DE QUARTIER, Centre d'Essai le Conventum 1237 Sanguinet. Rencontre no 3 "Le cinéma hors du pouvoir" 19 h 00. "Comme des chiens en pacage" (de R. Desjardins — Québec 1977) "Malville, état de siège" (de S. Poljinsky — France 1977) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) "L'argent des autres" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "L'état sauvage" 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 40, 20 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Julia" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 20.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4349) "There's always tomorrow" (de D. Sirk — 1956) 20 h 30.
COTE-DES-NEIGES I, 8600 Côte-des-Neiges (735-5528) "Boys from Brazil" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30.
COTE-DES-NEIGES II, "Big fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "Le tournant de la vie" 19 h 00, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien est, (721-6060) "Nous irons tous au paradis" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Solaris" 20 h 00.
ELYSEE I, 34 Milton (842-6043) "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Les nouveaux monstres" 19 h 15, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon (725-7000) "Le dernier amant romantique" 18 h 33, 22 h 00 et "L'intrépide" 20 h 30.
KENT, 6100 Sherbrooke O. (489-9707) "Revenge of the Pink Panther" 18 h 10, 19 h 45, 21 h 30.
LAVAL I, 3195 boul. St-Martin (887-5207) "Le convoi" 18 h 00, 21 h 30 et "Le bison blanc" 19 h 40.
LAVAL II, "Le récidiviste" 21 h 20 et "Les naufragés de l'île perdue" 19 h 30.
LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437) "Goin' south" 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS II, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS IV, "Blood brothers" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS V, "Two solitudes" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (667-7933) "Dieu merci c'est vendredi" 18 h 30, 21 h 50 et "Attention on va se fâcher" 20 h 00.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "Les hommes du président" 19 h 00 et "Une étoile est née" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est Ste-Catherine (255-6224) "Dieu merci c'est vendredi" 18 h 10, 21 h 40 et "Il était une fois la légion" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) "Up in smoke" 19 h 20, 21 h 10.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine E. 525-8600. "Les pornocrates" (de J.F. Davy — France 1975) 19 h 15, 21 h 00.
OUIMETOSCOPE II, "Gina" (de D. Arcand — Québec 1975) 19 h 30, 21 h 15.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Pièce inachevée pour piano mécanique" 19 h 15 et "Toujours plus haut!" 21 h 30.
PALACE, 698 Ste-Catherine O. (866-6991) "Up in smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PARALLELE, 3682 St-Laurent 843-4725. Relâche.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) "Morts suspects" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45, et "Génération proteus" 12 h 24, 16 h 10, 20 h 00.
PARISIEN II, "Une amie d'enfance" 12 h 30, 14 h 20, 16, 10, 18 h 00, 19 h 55, 21h 45.
PARISIEN III, "Je suis timide, mais je me soigne" 13 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Diabolo Menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Mon premier amour" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLACE DU CANADA, Place du Canada 861-4595 "Big Fix" 19 h 15, 21 h 15.
PLACE VICTORIA, 878-1451 "De l'autre côté de minuit" 17 h 15, 20 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Girl Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) "Expose me lovely" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "The Healers" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 50.
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis "Annie Hall" 13 h 00, 14 h 40, 16h25, 18 h 05, 19 h 55, 21 h 40.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) "Who is Killing the Great Chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges, (731-8243) "Revenge of the Pink Panther" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington (468-2902) "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40. "C'est arrivé entre midi et trois heures" 19 h 55.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) "Dieu merci c'est vendredi" 18 h 10, 21 h 45 "Il etait une fois la legion" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square (931-2477) "A Wedding" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
YORK, 1437 Ste-Catherine ouest, (937-5978 "Days of Heaven" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SUR SCÈNE

CENTAUR: 453 St-François-Xavier (280-1229) "Paper wheat" création collective, du mardi au samedi: 20 h 00. Dim.: 19 h 00, matinées: mercredi: 13 h 00. Sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet (284-9352). Relâche.
LA CHACONNE, 338 Ontario Est. "Solange" de Jean Barbeau. Du mercredi au dimanche: 21 h 00.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821) "Des pommes pour Eve" de Anton Tchékrov. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: dim. et lundi.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est. 523-1131. Luc Durand. Semaine et dim.: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, "Pourquoi Dracula et pas moi" de J.C. Sapre. Tous les soirs: 20 h 00 relâche: lundi et mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 550 Sherbrooke O. (392-8224). Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112). L'Orchestre symphonique de Montréal au pupitre: Charles Dutoit 20 h 30.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657) Art ensemble de Chicago 20 h 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211). Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred-Barry, 4353 Ste-Catherine E. (523-8974) les enfants du paradis: "le voyage immobile" tous les soirs: 20 h 30 relâche: dim et lundi.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame Est (879-1306) Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER: (Salle Denise Pelletier) "Marie Tudor" de Victor Hugo — 19 h 30.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 335 Maisonneuve E. (282-6895) "Georges-Etienne Cartier, ou la prise par surprise" de J.G. Sabourin à 20 h 30.
THEATRE DE LA MANUFACTURE: Cinéma parallele, 3682 St-Laurent. "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau. A partir du 31 octobre.
THEATRE MAISONNEUVE Place des Arts 175 Ste-Catherine ouest, (842-2112) André Gagnon, pianiste — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563) "Les rustres" de Carlo Goldoni. Tous les soirs: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00 dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112). "Aux hirondelles" de William O. Mitchell. 20 h 30, relâche: lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins. (845-7277) "Zizi and Co." avec la troupe Mime Omnibus. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Le bourgeois gentleman" d'Antonine Maillet. Tous les soirs: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis — 849-4211 Relâche.

LES JOYEUX COMPÈRES DE UN ÉLÉPHANT ÇA TROMPE ÉNORMÉMENT
DE RETOUR DANS
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS
un film d'YVES ROBERT
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.20 - 9.30

UN FILM D'ANDRE CAYATTE
LA RAISON D'ETAT
ULTRA SECRET
CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
Sem.: 5.30 - 7.30 - 9.30. Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30, 7.30 - 9.30

GUY FOURNIER presente
Une Amie d'Enfance
Le PARISIEN 2
486 STE CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 1
PLACE VERSAILLES 353-7880
LAVAL 5
CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2
PL. GREENFIELD PARK 671-6129
AUSSI: MONTENACH (BELOEIL)
PARISIEN: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.55, 9.45,
GREENFIELD: 7.00, 9.00, LAVAL: 6.00, 8.00, 9.40,
VERSAILLES: 7.15, 9.15,

SMC PRESENTE
LES SPECTACLES à l'OUTREMONT
vendredi le 27 oct. à 8h30
FABIENNE THIBEAULT
billets: $5 et $6
Ven. Sam. 10 et 11 nov. à 8h.30
BARDE
En vente au CINÉMA chez DISCOMANIE, 362 ouest Ste-Catherine à L'ÉCHANGE, 3706 St-Denis et 3850 Wellington à Verdun à Radio CIEL-MF, 87 ouest, St-Charles à Longueuil
OUTREMONT
1248 ouest, Bernard. 277-4145 et 277-2001

ELYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
— "Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre...
JOUR DE FRANCE
7.15 - 9.30
POUR TOUS
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY
ELYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
Un film d'une satire impitoyable...
TOUS
Un film à sketches de
ETTORE SCOLA, MARIO MONICELLI
DINO RISI
LES NOUVEAUX MONSTRES

UNE VÉRITABLE FÊTE DU BONHEUR!
POUR TOUS
MON PREMIER AMOUR:
Depuis le bouleversant Love Story on attendait un film qui raconterait encore une histoire d'amour avec des mots et des images simples, avec autant de douceur dans les sourires que dans les larmes. Ce film est fait, il vient de sortir, on dit déjà que c'est le Love Story français.
- JOURS DE FRANCE
Exceptionelle - un événement à saluer.
- LE POINT
Tous les hommes croient leur mère immortelle.

musique de MICHEL LEGRAND
avec RICHARD BERRY
GABRIELLE FERZETTI JACQUES VILLERET
NATHALIE BAYE
4e Semaine!
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866-3856
PARC-Verdun
720 de l'Église, 768-2509

Roman Polanski
Marcello Mastroianni
dans
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
QUOI?
ANTHONY QUINN
DOMINIQUE SANDA
aussi
l'héritage
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER
Quoi: 9h.30
Héritage: 7h.30

McGill
Faculté de musique
ALAN CIVIL, cor
ENSEMBLE de CORS -
sous la direction de Thomas Kenny
Oeuvres de: Bach - Tchaikovsky - Mahler - Johnson - Kerkorian - Shaw
jeudi 26 octobre 1978
20 h. 30
Entrée libre
Concert originellement prévu pour le dimanche 29 octobre 1978.
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack
555 o. rue Sherbrooke (métro McGill)
392-8224.

TORONTO

Hausse des cours

La Bourse de Toronto a enregistré son premier gain depuis huit séances hier à l'issue d'un marché animé où 3.73 millions d'actions ont changé de mains. L'indice composé monte de 2.11 à 1,228.81.

Parmi les quatre compartiments les plus importants, les finances progressent de 4.81 à 1,146.86, les industries de 3.05 à 1,020.59, les mines de 1.3 à 1,081.03 et les pétroles de 0.93 à 1,550.19.

Les aurifères perdent près de 60 points à la suite de la baisse du cours du lingot précieux dans les marchés internationaux.

Le nombre de titres en hausse est légèrement supérieur à celui des baisses: 239 à 220 et 241 autres sont stables. Au marché des options, 1,497 contrats ont été négociés.

Parmi les titres industriels traités, Magna International A progresse de 1 5-8 à $39 5-8, Maclaren Power A de 1 1-4 à 55, Trimac A de 1 1-8 à 21 1-2, Rembrandt Jewelry de 1 à 7 et Crestbrook Forest Industries de 7-8 à 10 1-4.

Canadian General Investment recule de 2 à $22, Cooper de 1 à 8, Kelsey Hayes de 7-8 à 21 3-4, Pacific Petroleums de 3-4 à 39 et Home Oil A de 1-2 à 42.

Dans le secteur minier, Afton Mines avance de 5-8 à $11 7-8, Roman Corp. de 1-2 à 26 1-2 et Teck Corp. A de 1-2 à 9. Labrador Mining tombe de 1 à $39 et Orchan Mines A de 32.5 cents à $4.80.

Enfin parmi les pétroles, Numac Oil and Gas grimpe de 3-4 à $24 1-8, Ram Petroleums de 1-2 à 8 1-4 et Bonanza Petroleums de 1-2 à 29 1-2. Superior Oil abandonne 1 3-4 à $59 et Paloma Petroleum 3-4 à 5 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1100	235	230	230	−20
Abacus	3444	$5	495	5	+15
Aby Gln w	3000	310	305	305	+ 5
Abitibi	8761	$17½	17	17⅜	− ⅛
Abitbi 7½p	800	$49½	49½	49½	
Abitbi 10	z60	$55⅛	55⅛	55⅛	
Acklnd 2p	z167	$13⅞	13⅞	13⅞	
Action Trd	6600	102	100	102	+ 2
Adanac M	1000	42	41	41	− 1
Advocate	200	300	300	300	−25
Afton Min	3000	$11⅞	11⅜	11⅞	+ 3/8
Agnico E	7425	$6¼	6	6⅛	− ⅛
Agra Ind A	500	$6½	6½	6½	
Akaitcho	1500	80	80	80	
Albany	6160	52	50	50	− 2
Alt Energy	1755	$15⅞	15⅝	15¾	
Alta Gas A	14942	$15½	15¼	15¼	
Alta G C p	z75	$73	73	73	
Alta G E p	4800	27	27	27	
Alta G F	200	$28⅜	28⅜	28⅜	+ 3/8
Alta G 9.76	z50	$28⅛	28⅛	28⅛	
Alta G 7.60	350	$26½	26⅜	26⅜	− ⅛
Alcan	32413	$39	38¼	38¼	− ¼
Algo Cent	400	$19½	19⅜	19⅜	− ⅛
Algoma St	3038	$24¾	24½	24¾	+ ⅜
AStel p	100	$28	28	28	+ ⅛
Algon	100	$8	8	8	+ ½
All-Can B	1400	$5	495	5	+ 5
Allarco Dv	750	$32¼	32¼	32¼	
Alumin 4 pr	100	$16⅜	16⅜	16⅜	
Alum 3rd p	1100	$28¾	28¾	28⅜	− ⅛
Am Bonza	24440	$30½	28½	29½	+ ½
Am Larder	12500	38	36	36	
Am Eagle	22600	215	211	212	+ 1
Am Leduc	22500	26	24	24	−1½
Andres W	1125	$23½	23	23	− ¼
Ang CT 290	z50	$34¾	34¾	34¾	
Ang CT 315	300	$39	38½	38½	− ½
Ang U Dev	12200	385	355	360	+10
Aquitaine	5398	$19	18⅜	18⅜	+ ¼
Arbor C	1000	83	83	83	− 5
Args 260 p	z75	$34⅜	34	34⅜	
Argus B pr	200	$34½	34½	34½	− 1
Argus C pr	100	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Asamera	83192	$17⅜	16⅜	16⅜	− ⅛
Asbestos	550	$44½	44½	44½	− ½
Ashland C	28375	$32⅜	32½	32½	
Asoc Porc	4096	114	109	110	
Atco A	5250	$14⅞	14⅜	14⅞	+ 3/8
Atlas Yk	2000	15	14	14	− 2
Ato Hard A	2600	$21	20¾	20¾	− ¼
BC Sugar A	1300	$28⅛	27⅜	27⅜	
BC Sugar P	103	$14	14	14	+ 3/8
BP Can	3307	$17	16⅞	16⅞	− ⅛
Banister C	1470	$10⅜	10½	10⅜	+ ⅛
Bank BC	1518	$38	37¾	37¾	
Bank Mtl	32607	$24¼	24	24	+ ⅛
Bank N S	6146	$22	21½	21⅞	− ⅛
Bankeno	400	210	210	210	+ 3
B Cdn Nat	664	$16⅜	16¼	16⅜	
Barex	5000	7½	7½	7½	+ ½
Bary Expl	1000	104	104	104	+12
Baton B	1400	$13¼	12¾	13¼	+ ½
Bell Canad	16648	$59¾	59¼	59¼	− 3/8
Bell A pr	105	$59	59	59	−3¾
Bell C pr	300	$31	30½	31	+ ½
Bell D pr	1500	$59⅜	59⅛	59⅜	− ¼
Bell 2.28	5400	$30½	30⅛	30¼	+ ¼
Bell 1.80	4700	$23⅞	23¾	23¾	− ¼
Bell 1.96	4560	$26¼	25⅞	26¼	+ ⅜
Beth Cop A	675	$15½	15½	15½	− ⅛
Black P A	150	$11¾	11¾	11¾	− ¼
Border C	2000	300	300	300	
Bovis Cor	3550	67	67	67	
Bow Valy	10185	$18⅞	18⅜	18⅜	− ⅛
Bralor Res	2700	$8	7⅞	8	+ ½
Bramalea	1577	$12½	12¼	12¼	− ⅛
Brameda	3300	150	149	149	− 1
Brascan A	20132	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ¼
Brscn 8½	200	$27⅜	27⅜	27⅜	− ⅛
Brenda M	1710	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Brinco	1100	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Br Am Bnk	z9	$30¼	30¼	30¼	
BCFP	3301	$18⅛	18	18	+ ½
BCFP pr	100	$40	40	40	+ ½
BC Phone	1933	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅛
BCPh 1.96	400	$59	59	59	
BCPh 5.15	z10	$62½	62½	62½	
BCPh 5¼p	z10	$71½	71½	71½	
BCPh 6.80	370	$21¾	21¾	21¾	+ ½
BCP 7.04p	500	$23¾	23¾	23¾	
BCP 10.16 p	100	$28¾	28¾	28¾	
BCP 2.32 p	z35	$33⅜	33⅜	33⅜	
Brunswk	2150	490	480	485	+ 5
Budd Auto	700	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Budd A w	1700	200	190	190	−10
Burns Fds	12800	$17⅛	17⅛	17⅛	
CAE A	300	$17½	17⅜	17⅜	+ ⅛
Cad Frv	4098	$9½	9⅜	9⅜	
Cad Frv A	530	$10¼	10⅛	10⅛	− ⅛
Cal Pow A	7600	$38	37½	37⅞	+ ⅜
Cal P 7½p	400	$105	105	105	+ ½
Cal P 9.75	20	$111	111	111	
Cal P 2.36	125	$29½	29½	29½	− ¼
Cal P 8¾	60	$108¼	108¼	108¼	− ¼
Calvert	25000	50	47	48	+ 3
Cam Mine	1000	28½	28½	28½	
Camflo	4050	$15	14¼	14⅞	+ ½
C Chib A	3500	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Camp RL	770	$41	40	40	−3½
Can Cem A	1200	$11⅞	11¾	11¾	
CCe Cp	z10	$16¾	16¾	16¾	
CDC pr B	1825	$106¼	106	106	
Can Malt A	540	$32½	32½	32½	+ ½
C Nor West	12115	$9¼	8¾	8⅞	
Can Perm	10120	$18⅜	18⅜	18⅜	
C Safway p	z20	$85	85	85	
CS Pete	26950	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Can Trust A	25300	$25¼	25	25¼	+ ¼
C Trust 7¼	100	$21	21	21	− ½
C Tung	725	$23¼	23¼	23¼	− ¼
Cdn Arrow	1000	18	18	18	
CCablesy A	840	$17	16¾	16¾	− ½
C Cable w	9000	57	57	57	
Cdn Cel	1795	$8¼	8¼	8¼	
CC Man A	100	$27½	27½	27½	− ½
C Curtis	2800	74	74	74	+ 4
C Formost	1200	$6	6	6	
CGE	2000	$27¾	27⅝	27⅝	− ⅛
CG Invest	600	$24	22	22	− 2
C Hidrogas	1800	385	385	385	
C Homestd	9350	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
C Hydro	2210	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
CI Bk Com	9356	$29⅛	28⅞	29	+ ⅛
CIL	1490	$21¾	21¼	21¾	+ ⅜
CI Powr A	400	187	180	180	−12
C Lencour	9000	10	10	10	
C Marconi	800	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
C Merrill	140	$19½	19½	19½	
CNat R	28400	370	320	325	+20
C Occntal	950	$19¾	19¼	19¼	− ⅜
C Occntl p	175	$28¾	28¾	28¾	
CP Inve	5940	$22½	22¼	22¼	+ ⅛
CP Ltd	51135	$22⅜	22	22¼	+ ⅛
CPL A	101000	$10½	10½	10½	
CPL 4 p	300	$8⅛	8⅛	8⅛	
C Reserve	1150	$10¾	10½	10⅝	+ ⅛
Cdn Sup O	3200	$60¼	59	59	−1¾
Cdn Tire	550	$23	23	23	
Cdn Tire A	2266	$25¼	25	25	+ ¼
C Utilities	5801	$15½	15¼	15½	+ ¼
CUtil 6 pr	z65	$78½	78	78½	
CU 10¼	1400	$28¾	28⅝	28⅝	− ⅛
C Util 9.24	1100	$27⅛	27½	27½	− ½
C Util 7.30	500	$25¾	25⅝	25⅝	− ⅛
C Vickers	200	$35	35	35	− 2
CWN G 4 pr	175	$10½	10½	10½	+ ⅜
Canbra	400	405	405	405	− 5
Candel Oil	300	$22	20¾	20¾	+ ½
Canray	14500	160	152	155	+ 5
Canron A	150	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ¼
Cara	3450	$21½	21	21	
Carl OK	21255	405	390	400	+ 5
Carl B p	745	$32½	32½	32½	+ ¼
Carma A	600	$16	16	16	
Carma 8.75	200	$19½	19½	19½	
Car	z400	95	95	95	
Cassiar	2631	$9⅜	9	9¼	− ¼
Celanese	3500	390	375	380	
Ctl Est A	2200	$12½	12¼	12¼	
Cent Pat	1900	120	115	120	+ 5
Centurion	1500	$5⅜	5⅜	5⅜	− ⅜
Chnclr	2000	185	185	185	
Charter Oil	100	240	240	240	+15
Chib Kay	z500	6½	6½	6½	
Chieftan D	6200	$23¾	23	23	+ ¼
Chieftain p	150	$90	90	90	− 5
Chromaco	z10	215	215	215	
Chrysler	905	$12⅜	12½	12⅜	+ ⅛
CHUM B	1347	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
C S 10¾	200	$11¾	11¾	11¾	
Cty Sv 8.32	500	$9⅝	9⅝	9⅝	− ⅛
Cty Sav 8¾	2500	$8	8	8	− ⅜
Coch Will	5500	68	66	66	− 2
Coch Will r	3702	5	5	5	
Coin Lake	9000	11	11	11	− 1
Co Met	133000	32	28½	28½	+1½
Cominco	4555	$31¼	30¾	31	+ ¼
Cominco A	300	$28⅜	28⅛	28⅜	− ⅛
Com Cap	2075	$6⅞	6½	6⅞	
C Holiday I	5600	57	6⅞	7	+ 5/8
CHlns A p	100	$24	24	24	− ½
Coniagas	500	75	75	75	
Conuco Ltd	1400	465	450	460	−30
Con Bath A	4900	$36	35½	35½	
C Bath 68 w	3615	$15½	15¼	15½	+ ½
Con Bldg	600	385	385	385	+10
Con Fardy	10610	294	284	285	+10
C Durham	37000	92	84	85	+ 3
C Morisn	7600	164	158	164	+ 5
Cons Prof	5065	26	26	26	− 2
Con Textile	110	325	325	325	
Con Distrb	7040	$17½	17	17	
Cons Gas	8947	$17¾	17⅜	17½	
Con Gas D	300	$25¾	25¾	25¾	− ¼
Conwest	1400	$5	490	5	
Cooper C	1000	$8	8	8	− 1
Cop Fields	100	350	350	350	+20
Corby vt	300	$25½	25½	25½	− ¼
Coseka R	15000	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Costain Ltd	100	$12½	12½	12½	− ½
Craigmt	3350	$5¾	5⅜	5⅜	
Crain R L	319	$11⅜	11¼	11¼	
Crestbrk	5420	$10¼	9¾	10¼	+ ⅛
Crwn Life	115	$58½	58½	58½	− ¼
Crush Intl	1500	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
Cuvier M	4200	42	42	42	− 1
Cyprus	600	$9¼	9⅛	9¼	+ ¼
Czar Res	11920	$7⅛	6⅞	6⅞	− ⅛
DRG Ltd A	1100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Dalmy C	1600	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
Daon Dev	16600	$13⅜	12⅝	13⅜	+ ½
Daon A	6400	$7⅜	7⅛	7¼	+ ⅛
D Eldona	35500	99	96	99	+ 2
Denison	4009	$74½	74	74¼	+ ¼
Dicknsn	2200	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Digtech	200	215	215	215	
Discovry	2333	85	85	85	+ 2
Dist Tr A	100	$9¼	9¼	9¼	− ¼
Doman I	9300	$7¾	7½	7½	− 3/8
Dome Mine	880	$99	96	96	−4½
Dome Pete	21680	$81	79	79½	+ ½
D Bridge	3700	$27¼	27	27¼	+ ½
D Citrs A	100	$11	11	11	
DExplor	8000	23	22½	23	+ ½
Dofasco A	6160	$29	28⅜	28⅜	− ⅜
Dofasco p	z75	$67¼	67¼	67¼	
Dom Store	953	$16½	16½	16½	
D Textile A	2100	$11¾	11⅜	11⅜	− ⅛
Domtar	9155	$22	21¾	21¾	− ¼
Dunraie	2000	30	30	30	
Du Pont	452	$15½	15	15⅜	+ ⅜
Dylex Ltd	200	$13⅜	13⅜	13⅜	− ⅜
Dylex L A	700	$11¾	11¼	11¼	
Dynamar	19200	140	130	130	−10
E-L Fin	600	12	12	12	
E-L Fin w	3420	57	48	51	− 4
East Mal	2729	325	325	325	
East Sul A	3510	216	212	215	+ 3
Estn Prov	100	460	460	460	−20
Econ Inv	100	$16½	16½	16½	− ½
Ego Res	30400	$7⅜	7	7⅛	− ⅛
Electro K	1000	50	50	50	+ 5
Electro A	500	450	450	450	+10
Elks Stors	752	$12	12	12	
Emco	500	$7⅜	7⅜	7⅜	
Emco w	500	195	195	195	+15
Extndcar	450	$13½	13⅜	13½	
Extd wt	100	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Falcon C	9500	$6⅛	6	6	+ ⅛
Fibrg Nik A	4867	$33½	33	33⅜	+ ⅜
Fed Ind A	500	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Fidelty Trp	100	$19½	19½	19½	+ ¼
F City F wt	900	395	375	375	

ÉCHOS BOURSIERS

Celanese vend son usine de Granby à une firme privée

Celanese Canada a annoncé la vente de ses installations de production de tricot sur chaine de Granby, à Smart Fabrics de Montréal.

"L'usine de Granby était l'une des trois unités de production du complexe de fabrication de la division des Tissus", a précisé Fred Tabah, directeur de la fabrication. "Comme nous l'avons mentionné dans le mémoire soumis au gouvernement du Québec en mai dernier, nous devons rationaliser et regrouper les opérations de la division. A cet effet, nous avons notamment décidé de concentrer nos efforts sur les secteurs où nous sommes les plus compétents, à savoir la production et la commercialisation des fils de filaments d'acétate et des tissus larges", a-t-il ajouté.

"Nous sommes très satisfaits d'avoir trouvé un acheteur qui poursuivra les activités de tricotage sur chaine et les 25 employés se sont vu offrir le maintien de leur poste à des conditions pratiquement identiques", a-t-il precise.

Smart Fabrics, compagnie privée dont le siège social est à Montréal, est le plus gros utilisateur de fils de cellulose pour la lingerie et les vêtements de nuit, et le plus gros producteur canadien de tricots ordinaires et imprimés. Le propriétaire, M. Isidore Frishling, travaille dans ce secteur depuis 40 ans. Les installations de Granby permettront à Smart Fabrics d'augmenter fortement sa capacité de production. Les conditions de la vente n'ont pas encore été communiquées.

Les installations de production de fils, ainsi que les ateliers de tissage, de teinture et de finition des tissus larges produits à Drummondville et Coaticook ne seront pas affectés par la vente des installations de Tricotage.

■

Le **Montréal Trust** a annoncé que le bénéfice net pour la période des neuf mois terminés le 30 septembre 1978 s'est élevé à $5,683,000, soit $2.20 par action, comparativement à $4,435,000, ou $1.72 par action, pour la même période en 1977. Le bénéfice net pour le trimestre, y compris un gain net de $16,000 sur placements, après impôts, est passé à $1,924,000, ou $0.75 par action, en regard de $1,386,000, ou $0.54 par action, en 1977.

Le bénéfice net d'exploitation pour les neuf premiers mois a atteint $5,633,000, soit $2.18 par action, comparativement à $4,401,000, ou $1.71 par action, l'année dernière. Le bénéfice net d'exploitation est passé, de $1,386,000, ou $0.54 par action, en 1977, à $1,908,000, soit $0.74 par action, pour le même trimestre cette année.

Les revenus des premiers neuf mois ont enregistré une augmentation de $6,031,000 pour atteindre $50,003,000 tandis que les revenus du trimestre se sont élevés à $16,890,000, soit une hausse de $1,980,000 par rapport à la même période l'année dernière. A la fin des neuf premiers mois, l'actif s'élevait à $1,018,216,000.

Le président du Conseil et président, M. Paul Britton Paine, a précisé que l'augmentation du bénéfice net d'exploitation au cours du troisième trimestre provient en majeure partie des revenus accrus aux postes opérations immobilières et interêts, dividendes et autres revenus. Les résultats des neuf mois terminés le 30 septembre continuent de refléter l'amélioration du rendement de nos diverses sources de revenu. Toutefois, si les taux d'intérêt devaient se maintenir à leur niveau élevé actuel, la progression des revenus durant le dernier trimestre s'en trouverait ralentie".

Les administrateurs ont déclaré, pour le 30 novembre 1978, un dividende trimestriel de $0.20 par action, en faveur des actionnaires inscrits le 16 novembre 1978.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Foodex p	3300	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Ford Cnda	1700	$82	82	82	
Francana	2700	$9¼	8⅜	9	+ 3/8
Fraser A	100	$39	39	39	
Fruehauf	500	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
G M Res	3050	375	355	365	+15
Gaz Metr	1105	$5½	5¼	5⅛	− ¼
Gaz 5½ p	100	$58	58	58	
Gen Baker	900	$7¼	7	7	+ ⅜
G Distrb A	1660	$7	7	7	+ ⅛
G Distrb w	500	200	200	200	
GMC	239	$73¾	73¾	73¾	+ ¼
Genstar L	13490	$34¼	33⅞	33⅞	
Gnstar 1.50	1090	$34	34	34	+ ⅛
Gesco Dis	300	335	335	335	
Giant Yk	100	$13	13	13	− ⅛
Gibraltar	8150	$5⅝	5⅜	5½	+ 1/8
Goldund M	69400	59	46	53	− 5
Granduc	3350	55	55	55	
Gt Oil Sds	600	9½	9	9	
G L Nicki	631	55	55	55	− 5
GL Paper	200	$34	34	34	
GL Pap w	1600	$5⅝	5½	5⅜	
GN Fin	2200	155	155	155	
Gt West S	1000	280	275	280	+ 5
G West wt	z300	75	75	75	
G Goose 9¾	200	$10½	10½	10½	+ ⅛
Greyhnd C	2000	250	250	250	−10
Greyhnd	220	$20⅜	20⅜	20⅜	
Guar Trp	500	$20	20	20	
Gulf Can	3147	$31½	31¼	31½	
Gulfstrem	8000	55	50	55	+ 5
HCI Hldg	900	$8½	8½	8½	− ½
Hardee	2100	74	74	74	
Hard Crp A	1380	310	305	310	
Hard Crp C	z90	240	240	240	
Harlequin	3980	$13⅜	13¼	13¼	
Harris J A	2900	$6½	6½	6½	− ⅛
Hatleigh A	2720	$6¼	6⅛	6¼	
Hatleigh B	2941	$6½	6¼	6¼	− ¼
Hawker A	1725	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Hedway A	1900	445	425	425	−25
Highmont	6000	112	108	110	+ 4
Holinger A	600	$40	40	40	
Home A	34500	$42½	42	42	− ½
H Bramor	500	370	365	365	−10
Howdn DH	600	$10½	10½	10½	− ¼
Hud Bay A	1935	$21⅜	21¼	21¼	− ⅛
H Bay Co	11578	$20½	20⅜	20½	+ 3/8
HB Oil Gas	4286	$42	41¾	42	
Husky Oil	1700	$41	40½	40½	− ¾
Husky A pr	z23	$41¼	41	41¼	
Husky B pr	z35	$40	40	40	
Husky E w	3400	$21¾	21⅝	21¾	−1⅛
Hydra Ex	1500	45½	45½	45½	+ ½
IAC	10915	$19⅛	18⅜	19	+ ⅛
I U Intl	3750	$13¾	13⅛	13⅜	− 3/8
Imasco A	2227	$35	35	35	+ ¼
Imasco A p	z5	360	360	360	
Imasco 5 p	z6	$34½	34½	34½	
Imp Oil A	28133	$21⅜	21	21¼	+ ¼
INCO A	34456	$20⅜	20	20	+ ⅛
Inco 7.85	3025	$25⅛	25	25	− ⅛
Indal	2300	$14	13⅜	13¾	
Inland Gas	600	$11⅛	11	11	− 3/8
Inter-City	7150	$8	7⅞	7⅞	
Inter C B w	3400	495	485	485	+10
Int Div	100	250	250	250	
Intrmetco	500	$10¾	10½	10¾	+ ½
IBM	58	$325	325	325	+ 1
Int Mogul	2424	480	460	460	− 5
I Mogul A	900	$13	12½	12½	− ½
Int Pipe A	7412	$16¾	16⅜	16¾	
Ipsco	1065	$17⅞	17⅜	17¾	+ ¼
Inv Grp A	200	$9½	9	9	− 1
Iron Bay T	2000	$6¼	6	6¼	
Irwin T A	5250	440	410	415	−25
Island Tel	374	$15	15	15	
ISO	4700	170	165	170	+ 5
Ivaco A	5050	$10½	10	10⅛	− 3/8
Ivaco 8.85	100	$51	51	51	
Jannock A	401	$19⅛	19	19	
Jannock B	100	$19	19	19	
Jannock B	1151	$14⅞	14⅝	14⅞	+ ⅛
Jannock w	851	$11⅜	11	11¼	
Jorex Ltd	11500	32	28	30	+ 1
Joutel	5000	6	6	6	
Kaiser Re	7575	$15⅛	14½	14¾	
Kam Kotia	11400	310	295	300	+ 5
Kaps Tran	19840	139	136	137	− 2
Keeprite B	400	$11⅜	11⅜	11⅜	− 1
Kelly D A	200	$7⅛	7	7⅛	− ⅜
Kelsey H	1000	$22½	21¾	21¾	− ⅞
Kerr A A	9410	$11⅛	11	11	
La Luz	120	$8¼	8¼	8¼	− ¼
Labatt A	45694	$20¼	19¾	20⅛	+ 3/8
Labatt A p	725	$19⅜	19⅜	19⅜	− ⅞
LabMin	1300	$39	39	39	− 1
Lacana	15400	$6⅛	5¾	5¾	− ¼
Lacana w	5600	430	425	425	
Laidlaw B	700	$15¼	15⅛	15⅛	− ⅛
LOnt Cem	1100	$5¼	5⅛	5⅛	
L Shore	950	340	325	340	−10
Lasitr Km	9500	61	60	60	
Laurasia	4800	25	23½	23½	− ½
Lau Fin	958	$8	8	8	
Lau F 1.25	120	$16½	16½	16½	
Lau F 2.00	260	$26½	26½	26½	− ½
Leigh Inst	4900	$7¼	7⅛	7⅜	− ⅛
Levy A pr	100	$6½	6½	6½	− ¼
Liberian	866	$9	8½	9	+ ½
LL Lac	50944	260	255	260	− 9
Livingsto	100	$34½	34½	34½	+ ½
Lob Co A	1614	495	475	495	+15
Lob Co B	1700	450	425	425	−15
Lob Co pr	z50	$29	29	29	
Lob Ltd Ap	z35	$17⅞	17⅞	17⅞	
Lob Ltd Bp	800	$19	19	19	− ¼
Lochiel	16900	267	260	265	− 2
Loeb M	200	$7¾	7¾	7¾	
Lost River	17200	62	55	55	− 8
MDS Helth	150	$7⅜	7⅜	7⅜	
MICC	300	$10½	10½	10½	+ ⅛
MICC A	620	$26¾	26½	26½	− ¼
MICC 8⅝	250	$25	24¾	24¾	− ¼
MTS Inter	1000	23	23	23	− 2
Maclarn A	1025	$55	54	55	+1½
Mclan H A	2100	$16¼	16¼	16¼	+ ½
MB Ltd	36197	$23¼	22½	23	+ ½
Madeline	2000	71	68	68	− 4
Madsen	4200	81	78	78	− 3
Magna Int	1775	$35½	35	35½	+ ⅛
Magna A	800	$39⅝	38⅜	39⅜	+ 1⅛
Magnason	2500	360	360	360	
Magnetcs	19800	165	156	163	+ 3
MajstcWil	2600	260	260	260	
Mrtme El A	115	$12⅛	12⅛	12⅛	
Maritime	1486	$23	22¾	23	
Martim A p	555	$10	10	10	
Mar T 940	184	$10⅞	10⅞	10⅞	+ 3/8
Mar T 765	10000	$10⅜	10⅜	10⅜	
Mass Fer	11410	$12¼	12	12¼	+ 3/8
Mas F A	1580	$18¾	18⅜	18⅜	
Mas F B	1600	$18¾	18½	18½	
Matchan	2000	16	16	16	− 1
Matgmi A	2500	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
McGraw H	300	$8¾	8⅜	8⅜	− ⅛
Mc Intyre	780	$26	25⅜	26	
McLaghln	4880	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
McLghl 9 p

Les avantages des caisses et des fiducies

Les banques à charte contre-attaquent

par Marie-Agnès Thellier

Le gouvernement fédéral a perdu une bonne occasion de retrouver ses pouvoirs dans le domaine bancaire puisque le projet de loi C-57 remaniant la loi sur les banques préserve tous les avantages concurrentiels des caisses d'épargne et de crédit (à charte provinciale) sur les banques (à charte fédérale), estime l'association des banquiers canadiens.

Dans un mémoire déposé hier aux comités des finances, du commerce et des affaires économiques de la Chambre des Communes et du Sénat, les onze banques membres de l'association ont repris le combat contre leurs concurrentes les quasi-banques (ou "institutions financières non-bancaires"), mieux traitées par le projet de loi C-57 que par le Livre Blanc précédent. On sait qu'une nouvelle loi doit régir les banques d'ici le 31 mars 1979, pour dix ans.

Les banques demandent notamment que les quasi-banques soient obligées de détenir des réserves à la banque du Canada et qu'elles fassent partie de l'association canadienne des paiements, une nouvelle institution qui effectuerait toutes les compensations financières entre banques à la place de l'association des banquiers canadiens.

Dans un mémoire d'une cinquantaine de pages, l'association prend d'abord soin de féliciter le gouvernement fédéral pour "la forme constructive et positive de ses propositions" et pour un projet de loi se fiant à la libre-concurrence pour "créer un système financier efficace qui servira les intérêts du public".

Mais très vite l'association des banquiers devient plus critique et elle met en garde le gouvernement fédéral contre un projet de loi qui, à son avis, sous-estime et favorise indûment certains concurrents. "S'il doit exister des règles auxquelles doivent se soumettre les concurrents, ces règles devraient s'appliquer à tous, de la même façon", réclame le mémoire.

En plus de la concurrence des quasi-banques qui détiennent déjà le tiers des dépots en dollars canadiens, les banques redoutent l'arrivée dans le champ bancaire des sociétés de fiducie et des filiales de banques étrangères, que le projet de loi autorise à ouvrir des succursales bancaires.

Aux abois, les onze banques à charte réclament donc que tous les concurrents soient soumis aux mêmes règlements qu'elles, même si ces réglements traduisent souvent, selon l'association, l'attitude indûment restrictive adoptée à l'égard des banques".

Pour étayer leurs arguments, les banques font vibrer la corde nationale en déplorant être témoins "de la montée d'un système bancaire parallèle au Canada" et soulignent que le gouvernement fédéral a perdu par défaut les pouvoirs exclusifs sur les opérations bancaires qui lui avaient été conférés par la constitution les quasi-banques étant incorporées au niveau provincial. "Nous avons de la difficulté à comprendre l'hésitation du gouvernement national à mettre en pratique les pouvoirs bien définis et exclusifs sur les opérations bancaires" précise le mémoire qui estime ces pouvoirs conférés par l'acte de de l'Amérique du Nord britannique.

Se disant sérieusement préoccupée par ce système bancaire parallèle, l'association des banquiers prévoit que "la banque du Canada en viendra, à long terme", à exercer moins d'influence sur l'économie, étant donné qu'une partie sans cesse croissante du système bancaire ne sera pas touchée par les retombées directes de ses actions".

Les banques regrettent que "la proposition initiale du Livre blanc concernant l'Association canadienne des paiements, qui ne constituait qu'une revendication voilée des pouvoirs fédéraux, ait été tamisée dans le Bill C 57 à un point tel que même cet élément en a été soustrait". L'association explique que si la participationà l'ACP n'est pas obligatoire mais seulement volontaire et qu'elle n'implique pas l'obligation de maintenir des réserves auprès de la banque du Canada, "cela signifie qu'on a raté une occasion vitale d'homologuer les pouvoirs fédéraux". Quand les quasi-banques appellent à la rescousse les gouvernements provinciaux, les banques font la leçon fédérale à Ottawa!

L'association a préparé nombre de remarques sur les divers articles du projet de loi C 57, projet que le gouvernement fédéral devra déposer à nouveau à la présente session du Parlement. Les banques s'objectent en particulier à la réserve de 3% qui leur serait imposée sur les dépots en devises étrangères, mesure qui les rendrait, selon elles, non-concurrentielles par rapport aux banques étrangères.

Les banques ne sont toutes du même avis sur l'arrivée des banques étrangères au Canada mais leur association réclame que le gouvernement fédéral négocie avec les autres pays un "régime efficace de réciprocité". Les banques soulignent notamment qu'elles veulent être sûres que les filiales canadiennes de banques étrangères apporteront une contribution significative au système canadien et selon M. Gilles Mercure, vice président et directeur général de la Banque Provinciale, cela signifie par exemple qu'elles améliorent la compétition existante ou qu'elles font bénéficier l'économie canadienne de leurs liens à l'étranger. Sur la réciprocité "significative" à obtenir des autres pays, l'association des banquiers demande qu'une procédure vérifie que ces conditions ne s'altèrent pas au fil des ans.

Les banques demandent à pouvoir opérer certains services par l'intermédiaire des filiales à part entière. "Au lieu des propositions complexes faites dans le Bill, nous recommandons instamment que l'on accorde à la banque le droit de posséder à 100% toute société canadienne établie par elle pour assurer les services qu'elle-même est en mesure d'assurer et un maximum de 10% des actions de toute autre société canadienne", précise le mémoire traduit dans un français souvent laborieux. Ces filiales à part entière pourraient permettre, selon les banquiers, de porter davantage attention aux besoins régionaux et aux spécialités comme l'affacturage ou le crédit-bail. Les banquiers demandent de pouvoir exercer "de n'importe quelle façon" les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi et de pouvoir s'associer entre eux pour partager certains gros risques.

Au sujet de la loi instituant une Association canadienne des Paiements, les banquiers font vingt recommandations. Ils ont formulé à rebours leur principale revendication, qui est l'adhésion obligatoire des quasi-banques. La septième recommandation stipule en effet "que l'adhésion à l'association canadienne des paiements soit offerte aux banques à charte et aux banques d'épargne auxquelles s'applique la loi sur les banques d'épargne du Québec, pourvu qu'elles se conforment aux réglements et règles de l'association, cette participation ne devant pas constituer une exigence réglementaire"... Si la participation à l'ACP devient facultative même pour les banques à charte, voilà les compensations de 1.6 milliard de chèques annuels mal assurées! On peut s'interroger sur les recommandations de l'association concernant les institutions financières non-bancaires ailleurs au Québec.

Le document affirme d'autre part que le gouvernement fédéral n'a pas prévu suffisamment de contrôles et de garanties sur les membres autres que les banques à charte de la nouvelle Association canadienne des paiements. Il estime que tous les membres de ce système devraient se conformer aux mêmes normes de liquidité, qu'ils devraient être sujets à la surveillance de l'inspecteur général des banques, et que tous les membres directs du système devraient maintenir un compte à la Banque du Canada. A défaut de tels changements, affirme le mémoire, la législation proposée "entrainera des frais plus élevés pour les institutions de dépôt et leurs clients".

Selon le Conference Board

Le chômage augmentera partout au Canada, sauf à Terre-Neuve

OTTAWA (CP) — La plupart des provinces connaitront l'an prochain une augmentation de leur production de denrées et de services, mais le taux de chômage augmentera malgré tout partout sauf à Terre-Neuve.

C'est ce que prédit un rapport trimestriel sur l'économie des provinces publié hier par le Conference Board du Canada. Le rapport souligne que l'économie des provinces fluctuera selon le cas, Terre-Neuve devant connaître un déclin de 1.8%, l'Alberta une augmentation de 4.6%.

Le taux de croissance devrait s'améliorer dans sept provinces, à Terre-Neuve et en Ontario notamment, où cette augmentation sera de 3.9%. La plus petite hausse, 2.3%, sera enregistrée au Manitoba.

Le Conference Board, une agence privée de recherches qui compte des membres dans les milieux des affaires, du travail et du gouvernement, prédit que la production au Canada devrait augmenter de 3.3% et de 3.5% l'an prochain.

Malgré ces prévisions otpimistes, le taux de chômage augmentera à 9% en 1979, de 8.5% qu'il est maintenant. A Terre-Neuve, qui connait actuellement un taux de chômage de 16.6%, la situation ne se détériorera pas et ce taux demeurera fixe l'an prochain.

De toutes les autres provinces, c'est l'Ontario qui connaitra la pire hausse, jusqu'à 8.2% alors que le taux cette année s'établit à 7.3%. En Alberta, le taux de chômage passera de 4.9% à 5.8% tandis qu'au Québec, il passera de 11.1% cette année à 11.4% l'an prochain.

L'amélioration de la performance dans le secteur de la production des denrées sera attribuable à l'industrie manufacturière, responsable d'un-cinquième de la production.

Le Conférence Board soutient que la production de l'industrie manufacturière, en meilleure position concurrentielle à cause de la dévaluation du dollar canadien, connaitra une augmentation de plus de 6.5% en 1978, puis tombera à quatre pour cent l'an prochain.

L'importante hausse de cette année est attribuable également à l'industrie de la pêche, mais on s'attend à des déclins de huit et de trois pour cent respectivement dans les mines et dans la construction.

Pour le Québec, le Conférence Board prédit une forte croissance des industries productrices de denrées ainsi qu'une expansion de huit pour cent du secteur manufacturier. La province connaitra cependant une faible croissance de ses industries de services, ce qui maintiendra le taux moyen de croissance en deça de trois pour cent. L'an prochain, on peut s'attendre à une légère amélioration de ce taux, à la suite d'une reprise dans les mines et la construction.

Les mines font mauvaise figure à cause du faible marché mondial pour les métaux non ferreux et à la suite des arrêts de travail dans les mines de nickel et de fer. L'an prochain, ce secteur devrait toutefois être à la hausse de six pour cent.

Dans le secteur des services, le commerce en gros et en détail a connu cette année une meilleure performance grâce à l'abolition temporaire de la taxe de vente annoncée au mois d'avril. Ce secteur, qui a connu cette année un taux de croissance de 3.5%, devrait l'an prochain connaitre un taux légèrement moindre, soit de 3.4%.

La G-B participera au projet Airbus

par Gilbert Sedbon

PARIS (Reuter) — La Grande-Bretagne se joindra à partir du 1er janvier prochain au consortium construisant l'Airbus avec une participation de 20%, a annoncé le ministère français des Transports.

Cet accord a été conclu hier soir, après plusieurs mois de dures négociations entre les autorités françaises et britanniques. Cette décision donne le feu vert pour la construction, avec la participation britannique, d'un nouveau type d'avion Airbus, de 200 places, désigné sous le nom de "A-310".

Cette déclaration officielle met un terme à des semaines de spéculations sur la participation britannique, largement alimentées par la décision de la compagnie nationale britannique "British Airways" d'acheter le nouveau Boeing 757 concurrent direct de la nouvelle génération d'airbus.

"Rien ne s'oppose plus maintenant à une approbation rapide par les gouvernements français et allemands de l'entrée de British aérospace dans le consortium Airbus", a annoncé M. Joel Le Theule, ministre français des Transports.

"Le gouvernement britannique s'abstiendra de soutenir la participation de son industrie au développement et à la production de tout programme civil en concurrence avec ceux d'Airbus industrie. Il a été déclaré que British Aerospace ne serait guidée, dans toutes les délibérations du groupement d'intérêt économique, que par l'intérêt commercial du programme Airbus", précise le communiqué du ministère des Transports.

"British Airways n'ayant pas actuellement besoin d'avions du type de l'Airbus, n'en a pas acheté. Elle a cependant fait savoir au gouvernement britannique que si, au-delà des avions qu'elle vient d'acquérir, des besoins étaient identifiés dans le domaine des avions moyen courrier de 200 places à fuselage large, les comparaisons qu'elle a faites montrent que l'Airbus A-310 est l'appareil qui conviendrait le mieux à ce nouveau besoin", poursuit le communiqué.

"Le gouvernement du Royaume-Uni adhèrera à l'accord inter-gouvernemental conclu le 29 mai 1969 entre la France et l'Allemagne", indique le communiqué. "A l'issue d'une période qui se terminera au plus tard le 1er août 1981, British Aerospace recevra, dans les instances dirigeantes du consortium, des droits équivalents à ceux des deux autres partenaires", ajoute-t-il.

L'accord réalisé hier soir sera soumis pour approbation au gouvernement britannique, a précisé le ministère.

L'actuel Airbus européen, un avion à fuselage large de 260 places, a été utilisé par diverses compagnies depuis quatre ans. Il a réalisé une percée importante sur le marché américain au début de cette année lorsque la compagnie "Eastern Airlines" a signé un contrat de 778 millions de dollars, prévoyant la livraison de 23 Airbus B-2 et B-4. Eastern Airlines a egalement pris une option sur 25 Airbus de la nouvelle version A-310.

Au total, 162 Airbus de 260 places ont été vendus à 18 compagnies aériennes, en tenant compte des options prises sur 49 apapreils.

La Grande-Bretagne s'était retirée du programme Airbus original, il y a dix ans, en arguant que l'avion ne se vendrait pas. Cependant, la société britannique Hawker Siddeley, qui appartient maintenant à la société nationale British Aerospace, y était demeurée en qualité de sous-traitant, construisant les ailes de l'Airbus.

British Aerospace est maintenant un des trois principaux partenaires du consortium. Les industries aéronautiques néerlandaise, belge et espagnole, détiennent également une petite participation.

Sans l'Airbus, Boeing aurait eu le monopole des appareils de 200 places au cours de la prochaine décennie, a souligné M. Bernard Lathière, président du consortium Airbus. "Ce sera la première fois que l'industrie aéronautique européenne atteint une dimension américaine" a ajouté M. Lathière.

NOMINATION À LA STELCO

J. B. THOMPSON

Monsieur Guy Laurin, Directeur général - Région de l'Est, The Steel Company of Canada, Limited annonce la nomination de monsieur J. B. Thompson au poste de Directeur de la Comptabilité - Région de l'Est. Monsieur Thompson était auparavant Sous-directeur de la Comptabilité.

DOMINION DAIRIES LIMITED
LAITERIES DOMINION LIMITÉE

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE D'ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de 40½ cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair de Dominion Dairies Limited -Laiteries Dominion Limitée pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1978, payable le 23 octobre 1978, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 11 octobre 1978.

E.G. Mack
Vice-président et Secrétaire

Par ordre du Conseil
Charlottetown,
20 septembre 1978

Thé et café moins coûteux

Le prix au détail du café torréfié qui diminue depuis l'apogée de l'été 1977 demeurera stable, voire même baissera probablement après l'évaluation de la récolte de 1978-79. Le café instantanné devrait emboiter le pas et demeurer passablement stable pour les prochains douze mois selon le Conseil canadien du commerce de détail.

Le prix du thé au détail a atteint un sommet en mars mais il baisse depuis ce temps. Nous prévoyons que le prix demeurera stable au cours de 1979 car la demande et les approvisionnements seront équivalents et aussi parce que les stocks abondants de café feront disparaître une partie de l'option pour le thé qui avait prévalu en 1977.

On a observé des tendances fort intéressantes dans la consommation du café suite aux prix maxima des années 75, 76 et 77:

- En général, la consommation du café a diminué
- La consommation du thé a augmenté mais à un degré moindre que la diminution notée pour le café et les consommateurs ont aussi acheté une foule d'autres breuvages comme les liqueurs douces
- Les vrais amateurs ont délaissé le café en grains pour le café instantanné qui donne plus de tasses pour un dollar; d'autres optent pour une mouture plus fine afin d'étirer le dollar

La Commission des valeurs de l'Ontario bloque la fusion de Provigo et Loeb

La fusion complète entre M. Loeb et la filiale de Provigo, Loebex Ltd, annoncée il y a un mois, pourrait être remise en question puisque la commission des valeurs mobilières de l'Ontario a jugé qu'une majorité des actionnaires minoritaires devra approuver cette fusion avant que la transaction ne soit autorisée.

L'opposition aux desseins de Provigo est venu de la compagnie Empire, contrôlée par la famille Sobey, de Stellarton (Nouvelle-Ecosse) qui détient environ 60% des actions minoritaires.

Jusqu'à maintenant, Provigo contrôle à 80% M. Loeb, après la prise de contrôle intervenue à l'été 1977. Le 25 septembre dernier la compagnie québécoise décidait de consolider complètement au filiale d'Ottawa, M. Loeb, ainsi que la propre filiale de M. Loeb, Horne et Pitfield, d'Edmonton. Provigo offrait alors aux actionnaires minoritaires des actions privilégiées de second rang rachetables valant $8 l'action; chaque action ordinaire donnait droit à une action privilégiée.

Devant la commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'avocat d'Empire, Maître H.L. Motphy, a plaidé que les actions ne pouvaient pas être considérées comme une simple forme de monnaie, aussi facilement échangeable. Au nom des détenteurs de 555,100 actions ordinaires de M. Loeb, l'avocat a plaidé que les actions ne doivent pas s'échanger selon la fantaisie des actionnaires majoritaires et que les actionnaires ont le droit de conserver la propriété de leurs actions.

L'avocat de Provigo, Maître RC Brown plaidait quant à lui que le test de "la majorité de la minorité" n'était pas approprié au cas de la fusion M. Loeb-Loebex parce qu'il donnera le pouvoir de vote à un seul actionnaire et qu'il enlèvera aux autres actionnaires minoritaires la possibilité de profiter de l'offre de $8 l'action. La famille Sobey a racheté environ 14% du capital-action de M. Loeb directement de la famille Loeb qui s'était en juillet 77 fortement opposée aux vues de Provigo sur leur compagnie.

Selon M. Brown, le groupe Provigo-M. Loeb amènera l'affaire devant les tribunaux parce que la loi sur les compagnies d'affaires canadiennes ne demande que l'approbation des deux-tiers des actionnaires et ne requiert pas un second vote des actionnaires minoritaires.

Le président de la compagnie Empire, Donald Sobey, a donné l'une des raisons qui peuvent expliquer son opposition soutenue à la fusion. Selon lui, un échange d'actions aurait été préférable à un rachat au comptant puisque les profits que fera sa compagnie, par la vente de 355,100 actions à $8 l'action, seront lourdement taxés. On peut se demander si le groupe de la Nouvelle Ecosse n'aurait pas préféré recevoir des actions Provigo en échange des actions M. Loeb... On sait que le groupe Sobey a acquis en 1977 environ 12.5% du capital-actions de Provigo.

Il n'a pas été possible hier d'obtenir un commentaire de la direction de Provigo a cette décision de la commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Épiciers Unis achètent le groupe alimentaire Dallaire

Les épiciers Unis du Québec, "un important regroupement d'épiciers indépendants de l'est du Québec," va racheter la totalité des actions d'Alimentation Dallaire, au chiffre d'affaire de $50 millions environ.

Le président directeur général des Epiciers Unis Jacques Nadeau a annoncé hier la conclusion d'une entente de principe entre les deux groupes. Alimentation Dallaire comprend Econogros Inc et Econosoir Inc, dans l'alimentation de gros et de détail. Les Epiciers Unis comprennent 450 épiceries indépendantes opérant sous les noms de Casini, Gem, Ami, ainsi que sous d'autres raisons sociales.

Le président fondateur d'Alimentation Dallaire Guy Dallaire deviendra vice-président aux opérations de détail des Epiciers Unis et restera PDG de sa firme.

Par ailleurs, deux grossistes en alimentation des Cantons de l'Est ont récemment fusionné pour intégrer complètement les opérations de 360 épiciers indépendants. Sous le nom de Multi-Gestion Inc., Nutrival et ses filiales "Comptant et apporter" et "Subido Enrg", va fusionner avec le grossiste Thompson et Alix. Ce dernier desservait en particulier en fruits, légumes, produits surgelés, viande et charcuterie plusieurs supermarchés indépendants qui se sont affiliés à Nutri-Gestion, apportant un volume de $3.5 millions supplémentaires.

Tenez votre prochaine réunion à Toronto... sans y aller!

Ce nouveau système de communication audio-visuel utilise des studios de télévision/salles de conférence.

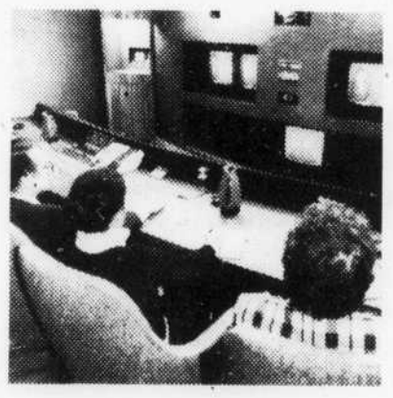

Vous vous trouvez face à face avec vos clients ou associés et vous pouvez tenir une réunion avec eux, même si des centaines de milles séparent les deux groupes. Vos diapositives, tableaux et autres documents sont transmis instantanément. Le SERVICE CONFÉRENCE VIDEO de Bell Canada coûte moins de $200 l'heure (Montréal-Toronto). A lui seul, le déplacement de plusieurs personnes pourrait coûter davantage. Utilisez ce service pratique et efficace et participez à vos réunions d'affaires sans quitter la ville.

Pour plus d'information,
appelez André Sabourin au 514-870-2266.
Nous acceptons les frais d'appels interurbains.

Bell Canada

Entreprise financière québécoise
à caractère coopératif

Nous recherchons des courtiers en assurance-vie
(H ou F)

Nos commissions et bonis vous intéresseront

Nos techniques de ventes vous convaincront.

LES COOPÉRANTS
compagnie mutuelle d'assurance-vie

1259 rue Berri
Montréal H2L 4C7. Tél.: 288-1502

Veuillez communiquer avec M. Robert Herman pour fixer un rendez-vous

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 21

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.50** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.** Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Spécialistes en traitement des eaux

Pour agir en tant que conseiller dans le traitemertt des eaux, et le traitement des eaux usées à des projets industriels et énergétiques au Canada et à l'étranger.

La personne choisie déterminera les modalités du traitement à appliquer pour les divers projets, elle préparera la conception et effectuera les dessins requis et supervisera la construction et la mise en service. Les services de consultation sont fournis directement à nos clients et aux autres compagnies-membres du Groupe Monenco.

Les postes sont disponibles à notre bureau régional de Calgary et de Montréal ainsi qu'à notre siège social à Ste-Catharines en Ontario et implique des déplacements dans d'autres endroits en Amérique du Nord et à l'étranger si requis.

Nous offrons un excellent salaire initial et un programme complet de bénéfices sociaux incluant une participation aux profits.

Les professionnels intéressés sont priés de soumettre leur résumé sous pli confidentiel ou d'appeler **G. P. Barker,** Directeur, service du personnel à: **(514) 286-3032.**

SHEPPARD T. POWELL CONSULTANTS LIMITED
2045, rue Stanley
Montréal, Québec H3C 3Z8

une société du groupe monenco

VÉRIFICATEUR INTERNE

Informatique

Sous l'autorité du directeur du service de la vérification interne, il analyse à l'aide de techniques de vérification et d'administration reconnues le contrôle interne des différents systèmes informatisés en usages à l'O.C.Q.

Qualifications:
Membre de l'Ordre des Comptables Agréés et trois années d'expérience pertinente ou

Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en administration et 4 ans d'expérience pertinente ou

Être membre en règle de la Corporation Professionnelle des C.G.A. et/ou R.I.A. et 5 ans d'expérience pertinente.

Possédez les aptitudes et qualités personnelles qui lui permettent de développer un esprit critique et d'analyse ainsi que la capacité de travailler en équipe.

Être en mesure d'évaluer les systèmes informatisés et de participer au développement des nouveaux systèmes.

Rémunération:
Minimum: $19,807
Maximum: $29,712

Les candidats intéressés feront parvenir leur curriculum vitae au:

Service du personnel
Office de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon ouest,
Montréal, Québec
H3R 2G3

Office de la construction du Québec

CENTRE HOSPITALIER DE SCHEFFERVILLE

Recherche
LES SERVICES DE

- Un(e) technologiste médical(e) avec expérience minimum de 4 ans de préférence.
- Un(e) technologiste médical(e) avec ou sans expérience.
- Un dentiste pour desservir une population de 4,000 habitants, bureau et équipement disponible.
- Un(e) infirmier(ère)-chef avec expérience minimale de 3 ans en soins infirmiers et d'un an en administration des soins dans un centre hospitalier ou un secteur connexe.
- Plusieurs avantages sociaux.
- Prime d'éloignement
- Possibilité de logement à prix modique pour célibataire.

— *Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec:*

Donald Cyr
directeur général
Centre hospitalier de Schefferville,
Tél.: (418½ 585-2645

TRADUCTEUR PRINCIPAL

FINA

La compagnie pétrolière Pétrofina Canada Ltée recherche un traducteur pour son service de traduction de la raffinerie, à Pointe-aux-Trembles.

Ce poste convient au traducteur désireux d'appliquer les règles de l'art de la traduction et de la terminologie dans un milieu technique hautement spécialisé. A cette fin, la compagnie a déjà un service structuré et les moyens nécessaires à l'accomplissement d'un travail sérieux et efficace.

Les candidats doivent posséder un baccalauréat en traduction ainsi qu'une expérience dans le domaine pétrolier ou pétrochimique. Une connaissance des pratiques de la recherche terminologique est également nécessaire.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae ou communiquer à:

Richard Gaulin
645-9221 poste 391.
Service du personnel
Pétrofina Canada Ltée
11,701 est, rue Sherbrooke
Pointe-aux-Trembles, Québec
H1B 1C3

FINA

DIRECTEUR DES SERVICES AU MILIEU TECHNOLOGIQUE

Relevant du directeur général, trois cadres se rapportent à lui: le directeur des stages et du placement, le directeur du perfectionnement et le directeur de la coopération avec les entreprises.

FONCTIONS:
- Assure le développement et coordonne les relations entre l'École et le milieu technologique.
- Initie, propose et oriente le développement des activités de perfectionnement et de coopération technologique avec les entreprises.
- Élabore et propose les stratégies et les mécanismes pour favoriser et évaluer l'intégration des stagiaires et des diplômés ETS dans des fonctions de travail correspondant à leur formation universitaire.

EXIGENCES:
- Formation universitaire reliée aux responsabilités confiées.
- Une bonne connaissance du milieu industriel et technologique.
- Aptitude à fonctionner et à innover efficacement et harmonieusement dans une structure organisationnelle opérant en système.
- Expérience pertinente d'au moins vingt (20) années.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et le programme de rémunération en vigueur à l'ETS.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Adresser votre offre de service, accompagnée de votre curriculum vitae avant le 6 novembre 1978, au:

Directeur général
École de technologie supérieure
180 est, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué. H2X 1K9

Université du Québec
Ecole de technologie supérieure

Projet Baie James

POSTE AU CHANTIER INGENIEUR CIVIL — ADJOINT TECHNIQUE

Nature du travail
Analyse les dessins et les données techniques des entrepreneurs et du bureau d'études.

Tâches types
— Analyse les plans et devis techniques soumis par les entrepreneurs pour s'assurer que les travaux sont planifiés conformément aux normes, plans et devis techniques d'énergie.
— Discute les écarts avec les entrepreneurs et le personnel au chantier en vue de présenter des recommandations à son supérieur.
— Fournit toute autre aide technique nécessaire.

Exigences
— Diplôme universitaire en génie civil.
— Possède un minimum de 4 à 6 ans d'expérience dans un domaine connexe.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante, ou communiquer avec Liette Pilon au poste 237.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

DIRECTEUR DU PERSONNEL

La compagnie Sometal Atlantic Ltée de Rimouski, spécialisée dans le travail et la transformation de l'acier, requiert actuellement les services d'un généraliste dans la gestion du personnel et des relations de travail. Sometal Atlantic Ltée emploie approximativement 300 employés et opère dans deux établissements, un a Rimouski et l'autre à Matagami.

Le directeur du personnel conseille le vice-président de la compagnie en matière de gestion du personnel et plus particulièrement, il assume la responsabilité des aspects suivants de la fonction: recrutement et embauche, formation, administration et négociation des trois conventions collectives de travail, sécurité industrielle...

Le candidat doit détenir un diplôme universitaire en relations industrielles et avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans différents secteurs d'activités d'un service du personnel.

Le salaire sera en fonction de l'expérience et la compagnie offre un programme complet d'avantages sociaux. Les frais de déménagement et de déplacement seront à la charge de la compagnie.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir au plus tôt leur curriculum vitae ou téléphoner en cas de conflit postal à:

SOMETAL ATLANTIC LTÉE
A/S VICE-PRÉSIDENT
217 LÉONIDAS
RIMOUSKI
G5L 7C1
TÉL.: (418) 723-6508

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE L'INFORMATION

RESPONSABILITES PRINCIPALES

Relevant du directeur général, il est responsable de l'établissement et de l'application des programmes d'information auprès des publics internes et externes, des programmes de publicité et de support au recrutement des clientèles étudiantes; assure la cohérence et la pertinence des différentes opérations de relations publiques soit par l'élaboration de politiques appropriées, ou la réalisation d'activité ou par des conseils auprès des personnels.

EXIGENCES

- Formation universitaire reliée aux responsabilités confiées.
- Expérience pertinente dans le secteur des relations publiques et de l'information.

TRAITEMENT

Selon le programme de rémunération du personnel de cadre en vigueur à l'E.T.S.

LIEU DE TRAVAIL

Montréal

Adresser votre offre de service, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 6 novembre 1978, au:

Directeur général
Ecole de technologie supérieure
180 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H2X 1K9

Université du Québec
Ecole de technologie supérieure

Projet Baie James

POSTES A MONTREAL INGENIEUR EN HYDROLOGIE — ADJOINT TECHNIQUE

Nature du travail:
Fournir du support technique et d'expertise au personnel du service et agir comme conseiller technique auprès du gérant.

Tâches types:
— Simplifier et vulgariser au besoin les informations obtenues d'ingénierie pour l'usage des exploitants.
— Déterminer les contraintes locales d'exploitation à respecter.
— Elaborer, s'il y a lieu, des programmes d'application à introduire dans les ordinateurs du centre d'exploitation.
— Etudier tout problème technique qui se présente dans l'exploitation du complexe.

Exigences
— Ingénieur en hydrologie. Plus de 2 années d'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante ou communiquer avec Madame Christiane Boulet Dame, poste 194.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

Hydro-Québec
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR

CONCOURS: 78-0423-10-J-1

Fonctions:
— Effectuer des études et analyses techniques pour l'établissement d'un manuel régional de directives et renseignements relatifs à la fourniture d'électricité en moyenne tension aux abonnés, établir le manuel et fournir l'interprétation des directives.
— Établir, avec la participation des impliqués, un programme de formation des inspecteurs abonnés moyenne tension et effectuer la formation.
— Effectuer les études et analyses technico-économiques relatives à l'établissement de la compensation à offrir aux abonnés de la région lors de conversion de tension et fournir des alternatives d'alimentation.

Exigences:
— Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
a) Posséder une bonne expérience dans la conception, la construction et l'exploitation des réseaux de distribution;

ou

b) Posséder une bonne expérience dans la conception, la construction et l'exploitation de postes de transformation d'installations d'abonnés moyenne tension, acquise par contact étroit de la pratique dans le génie conseil ou chez les manufacturiers.

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 15 novembre 1978.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 20

RELATIONNISTE

CONCOURS: 0410-09

Fonctions:

Au sein de notre direction des Relations publiques: —
- Établir et maintenir des relations avec les groupes socio-économiques dans le but de faire comprendre à ses collectivités le rôle et les décisions de notre entreprise.
- Concevoir et réaliser des programmes de communication à l'intention des collectivités, en collaboration avec nos services régionaux.
- Participer à la conception et à la réalisation de publications, de documents audiovisuels, de stands d'information et de conférences.
- Organiser des colloques, des journées d'information, des conférences-rencontres dans diverses institutions à caractère socio-économique.
- Conseiller les autres directions techniques de notre entreprise en matière de communication avec les publics lors de l'implantation des nouveaux équipements à l'échelle du Québec.
- Informer la direction, de l'état de l'opinion publique, à l'égard de notre entreprise et évaluer l'impact et la portée de nos programmes de communication.

Exigences:
- Détenir un diplôme universitaire. Cours au domaine connexe à la communication.
- Avoir acquis une solide expérience dans le domaine des communications.
- Avoir une excellente connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits; facilité d'expression orale et écrite.

Lieu de travail: Montréal

Adresser demande et curriculum vitae à:

DOSSIER 3096
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

LE C.L.S.C. LONGUEUIL-EST

RECHERCHE LES SERVICES D'UN

MÉDECIN

Fonctions:
- Assurer des services cliniques: consultations médicales, soins à domicile, cliniques de dépistage;
- Faire partie de l'équipe du programme petite enfance (0 - 5 ans): développement psychomoteur, dépistage audio-visuel, information santé, consultations auprès des jeunes enfants et des mères, etc.

Exigences:
- Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins;
- Être intéressé à une approche globale des problèmes de santé;
- Avoir un intérêt pour la médecine auprès de jeunes enfants (0 - 5 ans);
- Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
- Avoir une expérience en médecine familiale si possible.

Traitement:

Selon l'entente entre le Ministère des Affaires Sociales et la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec.

Fermeture du concours: le 6 novembre 1978.

Si la grève des postes persiste prière de venir porter votre curriculum vitae au:

C.L.S.C. Longueuil-Est
1355a, rue Lavallée
Longueuil, (Qué).

ou d'entrer en contact par téléphone avec Mme Reine Beaulieu, coordonnateur de programmes (santé). Tél.: 463-1660.

De nouveaux contraceptifs seront bientôt sur le marché

WASHINGTON (AP) — De nouveaux moyens contraceptifs chimiques destinés aux hommes comme aux femmes pourraient se trouver sur le marché dans quelques années.

La revue sur les perspectives de la régulation des naissances a été publiée lundi par le comité sur les problèmes démographiques, un groupe privé à but non lucratif qui s'occupe de l'éducation du public sur les questions de démographie et se charge de trouver des fonds pour des groupes tels que le planning familial international.

Selon cette étude, on pourrait assister à l'apparition de nouveaux produits sur le marché, tels que des éponges vaginales contenant des spermicides et qui peuvent rester en place plusieurs jours. Ces éponges, faites en matière plastique ou naturelle, sont d'une utilisation plus pratique, mais pourraient ne pas être aussi efficaces que les crèmes et mousses spermicides déjà en vente, explique le comité.

D'autres produits pourraient apparaître d'ici deux ou trois ans, ajoute cette étude.

Pour les hommes, les chercheurs pensent commencer bientôt les essais sur l'être humain d'un préservatif qui libère un spermicide. Certains experts se demandent cependant si ces préservatifs, de très faible épaisseur, seront aussi efficaces que les produits existants. Mais ils font remarquer que ce nouveau moyen soluble n'a aucune conséquence sur le plaisir éprouvé, contrairement à certains préservatifs actuels.

Le contraceptif oral pourrait également se trouver remplacé dans l'avenir par un anneau vaginal qui libère progressivement de la progestérone et des oestrogènes, les hormones contenues dans la pilule, mais à des doses plus faibles, précise le comité.

L'anneau, destiné à servir pendant trois semaines, "semble être aussi efficace que le contraceptif oral et permettrait d'éviter la prise quotidienne de contraceptif. Ce procédé aurait également moins d'effets secondaires, car le produit est absorbé à travers la paroi vaginale, ce qui l'empêche en grande partie de passer par le système digestif et le foie", explique l'étude qui ajoute que ces anneaux pourraient être disponibles dans le commerce d'ici environ cinq ans.

En ce qui concerne la pilule pour les hommes, ou l'injection pour provoquer l'infertilité temporaire, le comité précise que les perspectives sont encore vagues. Il fait remarquer que la plupart des produits qui ont été essayés ont des effets secondaires dangereux lorsqu'ils sont utilisés aux doses nécessaires pour être efficaces.

Les vaccins anti-conceptionnels, pour hommes comme pour femmes, sont également à l'étude. Il s'agit là de mettre au point un vaccin qui permettrait d'empêcher soit le transit du sperme, soit la fertilisation, soit la grossesse durant des années, souligne l'étude.

"Mais les spécialistes pensent qu'il faudra des années avant qu'un vaccin de longue durée efficace et sans danger soit disponible".

Une autre technique, simple et réversible, permet de provoquer la stérilisation chez la femme. Un minuscule bouchon est introduit et vient bloquer les trompes de Fallope.

Le procédé a été essayé sur les animaux et des essais sur l'être humain pourraient commencer vers 1980. Si la technique se révélait valable, elle pourrait être pratiquée quelques années plus tard.

Le Dr Elizabeth Connell, de la fondation Rockefeller, explique dans son introduction au rapport du comité que si l'on veut faire de notables progrès dans les dix prochaines années, il est nécessaire que l'Etat s'intéresse davantage aux recherches dans ce domaine.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'un(e)

Chef Physiothérapeute

Description de tâche:

Planifier, coordonner, contrôler les activités professionnelles et administratives relatives à la physiothérapie dans le but d'assurer aux bénéficiaires le meilleur traitement de réadaptation physique, le tout en collaboration avec les médecins qui réfèrent leurs patients au service de physiothérapie, ainsi qu'avec les professionnels de la santé.

Exigences du poste:

Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de la santé avec spécialisation en physiothérapie. Cinq ans d'expérience comme physiothérapeute ou deux ans comme chef d'un service de physiothérapie. Membre de la Corporation des Physiothérapeutes.

Rémunération:

Selon les échelles de salaires publiées par le ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 5 novembre 1978 au :

Directeur du personnel

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
3001 12 ième Avenue Nord
Sherbrooke, Québec, J1H 5N4

Londres entre dans "Airbus industrie"

PARIS (AFP) — D'ultimes négociations franco-britanniques viennent d'aboutir à Paris avec la décision du Royaume Uni d'entrer dans le consortium "Airbus industrie" à compter du 1er janvier 1979, a annoncé mardi le ministère français des Transports.

L'accord, qui doit encore recevoir l'approbation définitive des gouvernements français et ouest-allemand, prévoit une prise de participation de 20% de la société nationalisée "British Aerospace" dans le consortium européen constructeur de l'Airbus.

Cette société recevra en outre, au plus tard le 1er août 1981, des droits "équivalents à ceux des deux autres partenaires" dans les instances dirigeantes du consortium.

La compagnie "British Airways", précise un communiqué du ministère des Transports, n'a pas pris l'engagement d'acheter des appareils de type Airbus.

Elle a cependant "fait savoir au gouvernement britannique que si, au-delà des avions qu'elle vient d'acquérir, des besoins étaient identifiés dans le domaine des avions moyens-courriers à fuselage large, les comparaisons qu'elle a faites montrent que l'airbus A-310 conviendrait le mieux".

Le communiqué précise enfin que "le gouvernement britannique s'abstiendra de soutenir la participation de son industrie au développement et à la production de tout programme civil en concurrence avec ceux d'"Airbus industrie".

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Bébé mordu à mort par des furets

LONDRES (Reuter) — Laissé seul à la maison pendant que ses parents étaient sortis, lundi soir à Londres, un bébé de six mois a été saigné à blanc par deux furets échappés de leur cage. En rentrant, les parents négligents, David et Jacqueline Burgin, ont trouvé leur fillette morte dans son berceau, le corps couvert de cruelles morsures. Les furets, babines et griffes ensanglantées couraient dans l'appartement. Ils ont été attrapés et tués par la police. Celle-ci attend que les parents soient remis de leur commotion pour les interroger. "Nous voulons établir comment ces animaux ont pu s'échapper et arriver jusqu'au bébé," a déclaré un porte-parole de la police. Utilisés pour la chasse aux lapins de garenne, les furets ne font pas des animaux d'agrément de tout repos. Il y a trois ans, à Nottingham, un bébé avait été tué par un furet et au début de cette année, une fillette de neuf ans a survécu de justesse après avoir été attaquée par un furet qui la mordit profondément au visage pendant qu'elle dormait.

■ C'était un spectacle "Son et Lumière"

BUENOS AIRES (AFP) — L'énigme des trois objets volants non identifiés qui ont tellement ému dimanche soir les habitants d'un quartier de Buenos Aires a été résolue lundi quand le planétarium de la ville a révélé qu'il s'agissait en fait d'expériences pour un spectacle "Son et Lumière"... En effet, un communiqué du planétarium de Buenos-Aires a indiqué que l'on essayait des rayons laser sur les nuages ce soir-là pour mettre au point le futur spectacle, semblable à bien d'autres dans le monde. Un embouteillage monstre s'était formé dimanche soir dans le quartier de Palermo et la police n'avait pu en venir à bout que plusieurs heures plus tard, les curieux ne voulant rien manquer des évolutions de ovnis...

■ Le papa est détrôné...

CHICAGO (Reuter) — Les pédiatres américains ont lancé mardi un cri d'alarme devant les ravages causés par la publicité pour téléspectateurs en culottes courtes. Dans une conférence de presse, le Dr Saul Robinson, président de l'Association américaine de Pédiatrie, a annoncé que les 20,000 médecins affiliés allaient faire pression sur le gouvernement pour obtenir l'interdiction temporaire de ce type de publicité. En moyenne, chaque enfant américain regarde quelque 20,000 spots publicitaires par an sur le petit écran et selon les statistiques officielles, les enfants d'âge pré-scolaire passent plus du tiers de leur journée à regarder la télévision. Une étude montre qu'à la question "Que préfères-tu: la télévision ou ton papa?", 44 pour cent des Américains de quatre à six ans répondant sans fard "Le petit écran". L'an dernier, des associations de parents d'élèves et d'enseignants avaient menacé de lancer une campagne similaire pour enrayer la montée des scènes de violence à la télévision. En 1976, un magistrat de Los Angeles avait néanmoins déclaré inconstitutionnelle toute tentative visant à éliminer le sexe et la violence des programmes pour enfants.

Directeur, Affaires industrielles et Directeur, Élaboration des politiques

CP Télécommunications, chef de file au Canada dans le marché en pleine expansion des télécommunications, a deux nouveaux postes de direction à combler dans sa division Règlements et questions gouvernementales à la direction générale, à Montréal.

Directeur, Affaires industrielles

Relève du directeur, Règlements et questions gouvernementales. Le titulaire du poste nouvellement créé aura un important rôle à jouer dans le développement et le maintien de relations commerciales harmonieuses avec divers usagers et groupes industriels, avec des organismes de réglementation et avec les gouvernements. En tant que cadre supérieur, il aura à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies d'expansion commerciale et à articuler et à coordonner devant tous les secteurs publics intéressés les positions de la Compagnie en matière de politiques et de services industriels.

Le titulaire du poste devra être indépendant, sûr de lui, réfléchi et doté d'un bon jugement.

Scolarité: Baccalauréat et, de préférence, diplôme post-universitaire en droit ou comptabilité.

Expérience: Dans l'industrie ou au gouvernement. De préférence, expérience dans des domaines connexes aux télécommunications ou aux transports.

Autre aptitude essentielle: Habileté à communiquer efficacement en anglais et en français.

Directeur, Élaboration des politiques

Relève du directeur, Règlements et questions gouvernementales. Le titulaire de ce poste nouvellement créé effectuera des recherches, planifiera et mettra au point des éventails de politiques dans tous les domaines des télécommunications. Le candidat saura appliquer les options de politiques convenant à la Compagnie et à l'industrie et sera en mesure d'analyser et d'articuler des questions de politiques affectant les usagers, les compagnies de télécommunications et les gouvernements.

Le candidat idéal sera doué pour saisir le pouls de l'industrie, en termes concrets et abstraits, grâce à son expérience précédente à un poste de cadre supérieur en télécommunications.

Il sera fort renseigné en affaires industrielles et capable de penser de manière analytique et de communiquer clairement.

Scolarité: Baccalauréat en sciences appliquées, commerce ou sciences.

Expérience: En télécommunications. Le titulaire doit avoir participé à des travaux d'élaboration de politiques.

Autre aptitude souhaitable: Habileté à communiquer efficacement en français et en anglais.

Les salaires sont proportionnels à l'expérience et aux titres. Gamme complète d'avantages sociaux.
Les candidats doivent présenter leur demande par écrit accompagnée de leur c.v. complet faisant état de leur expérience et des aptitudes connexes à l'emploi offert et préciser leurs exigences salariales à:

Monsieur A.H. Neville
Directeur, Relations industrielles
CP Télécommunications
7e étage
740, rue Notre-Dame ouest
Montréal (Québec)
H3C 3X6

CP Télécommunications

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 22

Avis est donné que GUSTAVE TOUCHETTE, 255 Rang du Marais, Ste-Martine, détenteur du permis M-501117-003 région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de DENIS LEDUC, 27 Rang du Quarante, St-Louis de Gonzague, région 06 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution 25 octobre 1978
2ième parution 26 octobre 1978
3ième parution 27 octobre 1978

Avis est donnée que DUPUIS ASPHALT PAVING ancienne adresse: 330, 7e avenue, Lachine, Qué. Nouvelle adresse: Ste-Rosalie, comté St-Hyacinthe, Qué. détenteur du permis no. M-506128 — région de Montréal s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Monsieur Yves Robert 397, app. 1, 7e avenue, Lachine, Qué région de Montréal, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 23 octobre 1978
2ème parution: 24 octobre 1978
3ème parution: 25 octobre 1978

Prenez avis que les requérants Messieurs Donald Roy Q-500911, Rolland Jacques Q-500910, Emmanuel Mathieu Q-500862, Clermont Roy Q-500857, Raymond Veilleux Q-503792, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial afin d'effectuer le transport de bois de pulpe dans la région 09, pour le compte de la compagnie Reed Paper Ltée à Forestville, et pour une durée de 120 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

Le requérant-cédant, M. Léopold Rodrigue, domicilié au 873, boul. Rochette, Ste-Thérèse de Lisieux, Cté Montmorency, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Laurier Blais, domicilié au 184, St-Olivier, Ste-Thérèse de Lisieux, Cté Montmorency, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-500048 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

Le requérant-cédant, M. Roger Racine, domicilié au 80, Julie, Ste-Thérèse de Lisieux, Cté Montmorency, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. André Verret, domicilié au 476, Seigneuriale Beauport, Cté Montmorency, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-500037 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-023212-788
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
DEMANDERESSE
-vs-
LEONCE COTE
DEFENDEUR

AVIS A: LEONCE COTE, de lieux inconnus.
Prenez Avis que conformément à l'article 1040 (A) du Code civil de la province de Québec, un avis de soixante (60) jours en faveur de la Banque de Nouvelle Écosse a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de LaPrairie, le 22 septembre, 1978, sous le numéro 159361. Une copie conforme a été laissée pour votre intention au Greffe de La Cour Supérieure de Montréal.
MONTREAL, LE 20 OCTOBRE, 1978.
ME DANIEL MORRIS, C.R.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

Le requérant-cédant, M. Régis Sirois, domicilié au 305, Dollars, Rimouski, Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Claude Gasse, domicilié à Marsoui, Cté Gaspé-Nord, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-503818 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, catégorie vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

AVIS

Prenez avis que Les Autobus E. Ménard & Fils Inc., R.R. no: 1 Clarenceville Cté Missisquoi, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, conformément à l'article 2.72.7 du règlement 2, en vue d'obtenir l'émission d'un permis de transport saisonnier de catégorie économique pour effectuer le transport des étudiants qui fréquentent le CEGEP à St-Jean, matin et soir, durant l'année scolaire 1978-1979, aux jours scolaires, à destination de leurs résidences situées à Venise-en-Québec, St-Sébastien, Henryville et Sabrevois, et retour. La requérante demande que la décision devienne exécutoire dès qu'elle aura été rendue, conformément à l'article 2.58.1. Toutes personnes intéressées peuvent y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: 23 octobre 1978
2ème parution: 24 octobre 1978
3ième parution: 25 octobre 1978.

Prenez avis que les héritiers de feu Jacques Tremblay, s'adressent à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres et privilèges détenus par Jacques Tremblay, antérieurement résidant à Jonquière et depuis son décès détenus par la succession et/ou les héritiers de Jacques Tremblay dans le permis de camionnage en vrac Q-505900, région 2, à Transport J.E.R. Inc., dont le siège social est situé à 219 Ste-Famille, Jonquière.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Corbeil, Groleau & Dufresne,
procureurs des requérants
465, St-Jean, suite 605
Montréal, Québec H2Y 2R6
1ère publication: 23 octobre 1978
2ième publication: 24 octobre 1978
3ième publication: 25 octobre 1978

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-05-022022-782. SERGE DUNN, DEMANDEUR, -vs- DENIS PERREAULT, DÉFENDEUR.
La Cour ordonne au défendeur de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans le journal "LE DEVOIR".
PRENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée à votre intention au Greffe de cette Cour, district de Montréal, Place de la Justice de Montréal, au 10 est, rue St-Antoine.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le demandeur pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, CE 20 OCTOBRE 1978. Requête pour signification par voie des journaux selon article 139 C.P.C. accordée par Ronald Chassé, protonotaire adjoint le 19 octobre 1978. GAGNÉ, GAGNÉ & NAULT, 59 ouest, rue St-Jacques, suite 600, Montréal, P.Q. H2Y 1K9, procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000966-78
Monsieur et madame X,
requérants,
AVIS A:
Monsieur Claude Vallières de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé Stéphane Daniel Jonathan Richer né le 9 avril 1970 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978.
D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

Prenez avis que M. Gérard Bombardier, domicilié au 215 Principale, St-Edouard, Co. Napierville, dossier numéro 9547-V, permis numéro M-507027 D-002, demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial dans la région 10 pour transporter la neige durant la période du 15 novembre au 30 mars.
Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

Avis est donné que ANGE ALBERT DUBOIS, 130 des Prairies, Laval-des-Rapides, détenteur du permis ou de l'attestation no: M-500028-002 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de NORMAND CHOUINARD, 210 Couture, Rosemère, région 10 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
D'autre part, prenez avis que NORMAND CHOUINARD, 210 Couture, Rosemère, Dossier numéro M-501487-004 demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial dans la région 10 pour transporter de la neige durant la période d'hiver. Toute personne intéressée à faire opposition à ces demandes devra le faire dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de ces avis.
1ère publication 25 octobre 1978
2ème publication 26 octobre 1978
3ème publication 27 octobre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000967-78
Monsieur et madame X,
requérants,
AVIS A:
Monsieur Claude Vallières de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommée) Lyne Suzanne Julie Richer née) le 14 décembre 1967 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978.
D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000913-78
Monsieur et madame X,
requérants,
AVIS A:
Mademoiselle Ghislaine Auger de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé Jean-Michel Patrick Bourassa né le 25 février 1977 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978.
D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000940-78
Monsieur et madame X,
requérants,
AVIS A:
Madame Marie-Lourdes Charles de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé(e) Kathleen Telemaque Charles né(e) le 15 septembre 1976 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978.
D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

AVIS

Prenez avis que Monsieur Régis Simard, Ste-Hénédine, Cté Dorchester P.Q. détenteur du permis Q-504-349-D-1 région 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir un permis additif dans la région 8, pour le transport de bois en longueur en vrac, pour une durée de 360 jours ceci pour le compte de Normick (Camille Richard Inc) conformément aux dispositions de l'article 2.73.1 règlement 2c. Toutes personnes intéressées peuvent y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: 23 octobre 1978
2ième parution: 24 octobre 1978
2ième parution: 25 octobre 1978

Avis est donné que: YVON TESSIER, 89 Grande Côte, St-Eustache, co Deux-Montagnes, P.Q., détenteur du permis no: M-508064-001, pour la région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Gaëtan Patry, 35 rue Notre-Dame, Oka, co Deux-Montagnes P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est,
St-Léonard, Mtl. P.Q.
Tél.: 321-9275
1ère parution le 23 octobre 1978
2ème parution le 24 octobre 1978
3ème parution le 25 octobre 1978

PRENEZ AVIS que le requérant, DENIS BOYER, 30, rue Provost, St-Rémi de Napierville, Qué., détenteur du permis portant le numéro M-501782-D002, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir une autorisation pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1978-79, aux termes du règlement #12, sous forme de permis spécial pour le permis ci-haut mentionné et pour une durée allant d'octobre 1978 à la fin avril 1979.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, Qué.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ième publication: 24 octobre 1978
3ième publication: 25 octobre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000887-78
Monsieur et madame X,
requérants,
AVIS A:
Monsieur Roger Durand de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé(e) Marie Monique Nathalie Ducharme né(e) le 15 mai 1970 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978.
D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000886-78
Monsieur et madame X,
requérants,
AVIS A:
Madame Claudette Cayer de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé(e) Joseph Christian Jacques Eric Cayer né(e) le 4 mars 1977 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978.
D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 21

FERNO INVESTMENT CORP.
AVIS

AVIS est par les présentes donné que FERNO INVESTMENT CORP., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ à Montréal, ce 20ième jour d'octobre 1978.
(signé) DR. BERNARD OSIEK
SECRÉTAIRE

Jean-Marc Pelletier du 80, rue Fraser, Rivière-du-Loup, P.Qué. et détenteur du permis de camionnage en vrac Q-501466-001, pour la Région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer ledit permis à Gilles Pettigrew du 43 rue de l'Ancrage, Rivière-du-Loup, P. Qué. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 23 octobre 1978
Deuxième parution: 24 octobre 1978
Troisième parution: 25 octobre 1978

AVIS

PRENEZ AVIS que RÉAL CYR, détenteur des permis M-507013 D-002, M-507013 D-001, M-507013 D-003, demande à la Commission des Transports du Québec l'émission des trois permis additifs pour la région 10 pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1978-1979. Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

FORGET, ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR
Suite 6.70
85 ouest, rue de Martigny
Saint-Jérôme, Québec
J7Y 3R8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000887-78
Monsieur et madame X.
requérants.

AVIS A:

Madame Georgette Morency-Durand de lieux inconnus.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé(e) Marie Monique Nathalie Ducharme né(e) le 15 mai 1970 à Montréal sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, dans les trente jours du présent avis.

Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire votre comparution au Greffe de l'adoption du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, 410 est, rue Bellechasse, chambre 111, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 20ième jour du mois d'octobre 1978

D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, TRANSPORT BOYER & FILS LTÉE, 30, rue Provost, St-Rémi de Napierville, Qué., détentrice des permis portant les numéros M-506326-D001 à M-506326-D005 inclusivement, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir une autorisation pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1978-79, aux termes du règlement #12, sous forme de permis spécial pour chacun des permis ci-haut mentionnés et pour une durée allant d'octobre 1978 à la fin avril 1979.

Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, Qué.
H2Y 2R6

1ière publication: 23 octobre 1978
2ième publication: 24 octobre 1978
3ième publication: 25 octobre 1978

Bernard Corbeil, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Normand Lacroix, Laval Ouest, le permis M-503164, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259 rue Berri, Suit 425, Montréal.

1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

ABLE FORWARDING LIMITED

Prenez avis que la compagnie ABLE FORWARDING LIMITED, une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ à Montréal, Québec
ce 18ième jour d'octobre 1978.
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS
& TETRAULT
Les procureurs de la requérante

Avis est donné que: Jean Rivard, 1118 Gilles Vigneault, Blainville, co Terrebonne, P.Q., détenteur du permis no: M-504355-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Rolland Lockhead, 3-43ème Avenue, Blainville, co Terrebonne, P.Q., pour la région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est,
St-Léonard, Mtl. P.Q.
Tél.: 321-9275

1ère publication le 23 octobre 1978
2ème publication le 24 octobre 1978
3ème publication le 25 octobre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AVIS vous est donné, par la présente, que le premier décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, au Palais de Justice, 10 est, rue Saint-Antoine, Montréal, Cour de Pratique, Droit Familial, chambre 2.16, à 9:30 heures et/ou aussitôt que la cause pourra être entendue, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur Jacques-Robert Gauthier et son épouse, Dame Gilberte Guay, tous deux domiciliés au numéro 9320 de la rue Saint-Hubert, en la Ville de Montréal, H2M 1Z1, constatées en un contrat de mariage passé devant Me François Hogue, notaire, le deux octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), sous le numéro cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux (5482) de ses minutes.

Montréal, le vingt octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978).
FRANÇOIS HOGUE, notaire
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

DISTRICT DE MONTRÉAL
NO 500-02-027410-781
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
Partie Demanderesse
C.
M. MAURICE LAZURE
Partie Défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse M. Maurice Lazure est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de quinze jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 23 octobre 1978.
Pronotaire, C.S.M.
M. RONALD CHASSÉ.

Mes. Dorais, Hudon & Robichaud,
Avocats,
215 rue St-Jacques, suite 700
Montréal, P.Q.
H2Y 1M6
Tél.: 281-3536

MACKAY HOUSE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie MACKAY HOUSE INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 23e jour d'octobre 1978.
Shapiro Green & Beinhaker
Procureurs pour Mackay House Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO: 500-12-081674-784
DAME FRANCES LEE MARTIN,
Requérante
-vs-
JAMES ETTORE ROBINSON,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé JAMES ETTORE ROBINSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 20 octobre 1978
ROLANDE ALARIE
REGISTRAIRE-ADJOINT
Mes Doheny, Mackenzie & Associés
1203 Edifice IBM, 5 Place Ville Marie
Montréal, Québec

AVIS
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant l'article 2.70.1 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas du transport par camion-citerne de pétrole ou d'un autre type de carburant liquide ou gazeux ou d'asphalte.

Requérant: CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUÉBECOIS INC. au nom de HENRI LEVESQUE, permis 22461-V 1167 St-Hubert, Montréal, Québec.

Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

Selon la décision MCS-3965-TF, qui comporte une augmentation moyenne de 10% pour le transport de produits pétroliers pour le compte de la COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE, et ce par camion-citerne selon le contrat amendé déposé à la Commission des Transports du Québec. Cette modification entrera en vigueur le 16 octobre 1978 et le demeurera jusqu'au 30 avril 1979.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
1ère parution: 25 octobre 1978
2e parution: 26 octobre 1978
3e parution: 27 octobre 1978

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que M. Alexander Szentfulopi-Rack, domicilié et demeurant au 21 Place de Bohême, à Candiac, Province de Québec, a fait la requête au Gouvernement du Québec d'avoir son nom changé pour celui d'Alexander Rack.

Ainsi, les noms de ses enfants, Michael Edward Szentfulopi-Rack et Jennifer Ann Szentfulopi-Rack, domiciliés à la même adresse, seront aussi changés pour Michael Edward Rack et Jennifer Ann Rack.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION
G.L.V. LTÉE
AVIS

Avis est par les présentes donné que COMPAGNIE DE CONSTRUCTION G.L.V. LTÉE fera une demande pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
MONTRÉAL, ce 19 octobre, 1978
JACK B. BOBROVE, c.r.
Procureur pour la compagnie

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DME-78-19256
pour 10h30
heure de Montréal
le mardi 14 novembre 1978
Région Mauricie
SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES AU CENTRE DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Garantie de soumission: $6,000
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Direction des contrats
Bureau 809
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Secrétaire
M.-A. DEMERS

Pour renseignements:
Téléphone: (514) 285-1711
Poste: 1464

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de ÉCLAIRAGE PLUS INC., ayant sa principale place d'affaires à McMasterville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 12 octobre 1977, a été enregistré à Verchères le 17 octobre 1977 sous le numéro 137331.
Banque Canadienne Nationale.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-038327-784
ELIO CERUNDOLO
Demandur
-vs-
ITAL-BETON INC. et THOMAS P. MANETTI
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs, ITAL-BETON INC. et THOMAS P. MANETTI tous deux d'adresses inconnues sont par les présentes requis de comparaître dans un dai de trente (30) jours de cette insertion.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis 119A CPC a été laissée à leur intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal.

FAUTE PAR les défendeurs de comparaître dans les délais requis, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 24 octobre 1978.
RONALD CHASSÉ,
Protonotaire-adjoint.
MES CERUNDOLO ET NIVOIX
1819, rue Jean-Talon, Est,
Montréal, Qué.

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL

La requérante, Sprung's Transport & Movers Limited, R.R. #6, Owen Sound, Ontario, détentrice du permis no. 20895-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière Beaudette et Hull) à Chicoutimi, Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Amos, Val d'Or et St-Hyacinthe, pour le transport de vitres non emballées, transportées exclusivement dans des semi-remorques de type "A" frame, appartenant ou en possession légale de Canadian Pittsburgh Industries, pour le compte de Canadian Pittsburgh Industries, et retour avec marchandises avariées et/ou refusées.
Point d'origine en Ontario: Owen Sound
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012271-787
S. ALBERT & CIELTÉE.,
Demandeur
-vs-
ARIE LIONEL BOSEM et DAME TOVA BOSEM GOODIS,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Des copies de bref d'assignation ont été laissés à leur intention à la Cour de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir défaut contre vous.

ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

MONTRÉAL, le 19ctobre 1978
TINKOFF, SEAL, SHAPOSNICK
& MOSCOWITZ
Procureurs du Demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS QUE BECANCOUR EXPRESS TRANSPORT INC., détenteur du permis numéro 5115-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De St-Louis de France à Shawinigan, Grand-Mère, St-Augustin, Québec, La Malbaie, Rimouski, Montréal, St-Jean, St-Jérôme, Trois-Rivières, Drummondville.
Pour le transport de bobines de bois vides, de boîtes de bois, de séparations en bois, de palettes et retour avec les matériaux nécessaires à la fabrication des bobines de bois, pour le compte de St-Lawrence Plywood Boxes (1974) Limited.
DROIT ADDITIONNEL:
1. A l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser les semi-remorques de l'expéditrice.
2. Avec le droit d'utiliser des traversiers.
Durée: 364 jours.
Pa présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 585 boul. Charest, est, Québec, Québec.
SIGNÉ: Me Pierre DULUDE,
procureur
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest,
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

1ère publication: 23 octobre 1978
2ème publication: 24 octobre 1978
3ème publication: 25 octobre 1978

PRENEZ AVIS que le requérant Donald A. Woodhall opérant au 4945, Bois Franc Road à Ville St-Laurent, P. Qué. sous le nom de Leasing by Daw s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis 459-DYV à Leasing by Daw Ltd. à l'adresse suivante: 2031 de l'Église, Montréal, P. Qué., le tout conformément à l'article 2.59.1 du règlement no 2 (1976) et à l'article 36 de la Loi des Transports. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Françoise Brais, procureur

1ère publication: mercredi le 25 octobre 1978
2ème publication: jeudi le 26 octobre 1978
3ème publication: vendredi le 27 octobre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que Laidlaw Transport Limited, 65, rue Guise, Hamilton, Ontario, au Québec, 200, rue St-Jacques ouest, Suite 900, Montréal, Québec, détenteur du permis 21958-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le permis spécial suivant pour 180 jours à compter du 1er novembre 1978.
Transport Restreint, Longue Distance, Route Restreinte, Contrat: De Montréal à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Pointe Fortune et Rivière Beaudette), corridor à travers l'Ontario à la frontière Ontario-États-Unis (tous ports de sortie) à Buffalo, N.Y. et sa zone commerciale et à Detroit, Michigan, et sa zone commerciale, pour le transport d'acier et de produits d'acier, sur camions de type plateforme, pour le compte de Harbour Traffic Services Reg'd., et retour.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec.

1ère publication: le 24 octobre, 1978
2ème publication: le 25 octobre, 1978
3ème publication: le 26 octobre, 1978
SIGNÉ: Adrien R. Paquette, C.R.
PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & ASSOCIÉS

Prenez avis que: Jean Jacques Abram, M-502194-001, Gilles Audet, M-504796-001, Jean Paul Barbeau, M-505603-001, Jean Bourdeau, M-500226-001, Ranald Boulay, M-500373-002-003, Gilbert Cardinal, M-501781-001, Roch Charron, M-505699-001-002, Ronald Charron, M-505700-001, Denis Corriveau, M-505553-001, Hean-Charles Desnovers M-501268-002, Gilles Faubert, M-507442-001, Marcel Foisy, M-502163-001, Jacques Gadbois, M-507930-001, Camil Guilbert, M-500129-001, Gaston Harnois, M-504380-001-002, Roch Hébert, M-500990-001, Gérard Jodoin, M-501117-001-002, Renald Jodoin, M-500087-001, Laberge et Frères Ltée, M-506822-001, Lagacé Transport Inc. M-503182-001-002-003-004-005, Robert Laurence, M-508339-001, Jean Pierre Laurin, M-506709-001, Le Centre de Rebuts Delson Inc., M-507451-001-002, Armand l'Écuyer, M-502988-001-002-004, Lise Fournier Lefort, M-501146-001, Léo Paul Desmarais Inc., M-502382-001, 002-003-004-005-006-007-008-009, 010, 011, 012, René Lépine, M-500-724-005, Les Entreprises Dupont et Frères Inc., M-506724-001-002-003-004-005-006-011, Les Entreprises Montpetit Inc., M-500899-002-003, Les Pavages Chenail Inc., M-506702-001-004, Réal Chenail Inc., M-503400-001, Les Transports en Vrac Mario Inc., M-508260-001-002-004, Ludovic Montpetit Inc., M-502297-003-005, Réal Malo, M-506771-001, Marcel Lavallière Enrg., M-508229-001, Jacques Ménard, M-504600-002, Michel Desmarais et Fils Inc., M-508278-001-002, Gérard Pigeon, M-503741-001, Ray Adam et Fils Ltée, M-508502-001-002-003, É. Rollin Co. Ltée, M-504424-001, Antonio Roy, M-500557-001, Claude Roy, M-503075-001, Laurent Théoret, M-506151-001-002, Transport J.P. Pigeon Inc., M-508014-001-002, Jacques Verner, M-503861-001, Léonard Verner, M-502186-001-002-003-004, Yvon Vincent, M-503455-001, Denis Vivarais, M-506298-001, Verchères Transport Inc., M-504835-001, Marcel Hébert, M-503002-001, Transport Jean-Guy Riendeau Inc., M-507831-002-003-004-005, Transport D.P.R. Inc., M-508099-002, demande à la Commission des Transports de leur émettre un permis spécial pour la région 10, pour le transport de la neige-glace, durant une période de 190 jours. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
1ère publication le 23 octobre 1978
2ème publication le 24 octobre 1978
3ème publication le 25 octobre 1978
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est,
St-Léonard, Mtl. P.Q.
Tél.: 321-9275

VILLE DE ROXBORO
APPEL D'OFFRES

La ville de Roxboro acceptera des soumissions cachetées portant l'indication "SOUMISSION pour DEUX UNITÉS DE DÉNEIGEMENT", jusqu'à 16 heures, le vendredi 24 novembre 1978 au plus tard.

Toute soumission doit être faite conformément aux Conditions générales et Devis préparés par la ville de Roxboro et disponibles à l'hôtel de ville, 13 rue Centre Commercial, Roxboro, Québec, (tél.: 684-0555), et la dite soumission doit être accompagnée d'un chèque visé équivalant à dix pour cent (10%) du prix soumis.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 24 novembre 1978, à 16h30, à l'hôtel de ville de Roxboro. La ville ne s'engage à accepter aucune soumission même la plus basse.

Le gérant,
V.P. Gray

AVIS
APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION

Le Conseil d'administration de l'Hôpital Chinois de Montréal projette d'agrandir et de transformer l'édifice existant, situé au 7500 rue St-Denis, afin d'y ajouter 44 lits d'hébergement.

À ces fins, il désire requérir les services professionnels
d'une firme d'architectes
d'une firme d'ingénieurs en charpente
d'une firme d'ingénieurs en mécanique-électricité
d'un laboratoire d'essais de matériaux

Selon la politique du Ministère des Affaires Sociales, seules seront considérées les candidatures de firmes ayant leur principale place d'affaires, ou ayant depuis six (6) mois une succursale dans la région 6A, comprenant l'Ile de Montréal, l'Ile Jésus et l'Ile Bizard.

Les firmes intéressées peuvent se procurer les documents d'offres de services en s'adressant à:

Soeur Jacqueline Villemure
Directrice Générale
Hôpital Chinois de Montréal
7500 rue St-Denis,
Montréal, P.Q.
H2R 2E6

Les offres seront reçues à la même adresse, avant 15:00 hres le 29 novembre 1978.

Le choix des professionnels se fera par le Conseil d'administration de l'Hôpital Chinois de Montréal sur la recommandation d'un comité de sélection de trois (3) membres, selon des critères pré-établis.

Le Conseil n'est tenu d'accepter aucune des offres reçues.

Monsieur David Lin
Président du Conseil d'Administration
Hôpital Chinois de Montréal
MONTRÉAL, le 23 octobre 1978

CN

APPEL D'OFFRES POUR

Construction d'un centre commercial - Mail nord, Gare Centrale - Montréal, Qué.
Projet 6-026

Nature des travaux: Démolition; enlèvement du recouvrement de bitume; charpenterie en acier; bétonnage; maçonnerie; finis intérieur; travaux de mécanique et d'électricité.

Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au 8 novembre, 1978, mercredi, H.N.E. à midi.

Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de Lagauchetière ouest, Montréal, H3C 3N4 moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars ($50), payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé les documents en bon état. Pour tous renseignements complémentaires téléphoner au 514 - 877-8971

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du Vice-président
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

APPEL D'OFFRES
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

Conformément à l'article 32 du règlement numéro 3475-77 du Conseil exécutif concernant les contrats de services du gouvernement, le ministère de l'Éducation invite les firmes intéressées à faire une proposition de services selon les spécifications suivantes:

a) Fournir une offre de services et un programme de travail en relation avec la décision du Gouvernement du Québec de créer un organisme chargé de la sécurité la pratique des sports. Le mandat confié à un groupe de travail consiste à formuler les modalités d'intervention d'un organisme de ce genre, à préparer la législation pertinente, à consulter le milieu sportif et enfin à concevoir le plan d'organisation et d'implantation de l'organisme souhaité.

b) Les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de l'offre de services peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

Groupe de travail sur la
Régie des Sports
150, boul. St-Cyrille est,
8e étage, Québec
G1R 4Y3
643-6087

c) Le dépôt des propositions devra parvenir à l'adresse ci-haut mentionnée, au plus tard à midi le lundi 13 novembre 1978.

d) Seules peuvent être considérées aux fins du concours, les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec.

e) Le ministère de l'Éducation n'est tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Le Sous-Ministre Adjoint
Responsable du groupe de travail
Yves Bélanger

La Voie maritime
Transports Canada

The Seaway
Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-1592" relativement

REMISE EN ÉTAT DE LA CULÉE OUEST ET DES CONTREPOIDS PONT NO 4, CANAL DE WELLAND VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 210, 508, avenue Glendale, Casier Postal 370, St. Catharines, Ontario, L2R 6V8, jusqu'à 15:00 heures, heure normale de l'Est, le mercredi 15 novembre 1978. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Béland.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 24 octobre 1978.

Saint-Laurent

SOUMISSION

CONTRAT DE DÉBLAIEMENT, DÉNEIGEMENT ET DISPOSITION DE LA NEIGE
HIVER 1978-1979

Des soumissions sous pli scellé seront reçues au bureau du Greffier de la Ville de Saint-Laurent, 777 boulevard Laurentien, Saint-Laurent, Qué., H4M 2M7, jusqu'à lundi le 6 novembre 1978, avant 14:00 heures, pour le déblaiement, déneigement et disposition de la neige du secteur ouest de la Ville pour l'hiver 1978-1979, sous forme de contrat à prix forfaitaire.

Équipements minimum exigés:
6 auto-niveleuses
6 camions charrues
2 chasse-neige sur chenilles pour déblaiement de trottoir
1 tracteur sur chenilles
1 dépanneuse
1 chargeur sur roues
10 camions (10 roues)
3 souffleuses à neige

Ces équipements devront être disponibles dans les limites de la Ville, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour toute la durée du contrat, du 15 novembre 1978 au 31 mars 1979.

Les formules et conditions des soumissions, ainsi que le plan et les cahiers des charges pourront être obtenus au bureau du Directeur du Service des Travaux Publics, 740 chemin Côte Vertu, Saint-Laurent, durant les heures de bureau, moyennant un dépôt non remboursable de $25.00 en argent ou chèque visé payable à la Ville de Saint-Laurent, à compter de mercredi le 25 octobre 1978, à 9:00 heures.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, lundi le 6 novembre 1978, à 14:00 heures.

Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Guy Jasmin, C.G.A.
Directeur Général
777 boulevard Laurentien
Saint-Laurent, P. Québec
H4M 2M7

Saint-Laurent, 25 octobre 1978

VILLE DE SAINT-LAURENT

SOUMISSION

ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES DÉCHETS

Des soumissions sous pli scellé seront reçues au bureau du Greffier à l'Hôtel de Ville, 777 boulevard Laurentien, Saint-Laurent, Qué., H4M 2M7, jusqu'à lundi le 6 novembre 1978, avant 15:00 heures pour: **L'enlèvement et la disposition des déchets dans les limites de la Ville de Saint-Laurent.**

Les formules et conditions des soumissions, ainsi que le plan et les cahiers des charges pourront être obtenus du bureau du Directeur du Service des Travaux Publics, 740 chemin Côte Vertu, Saint-Laurent, durant les heures de bureau, moyennant un dépôt non remboursable de $50.00 en argent ou chèque visé payable à la Ville de Saint-Laurent, à compter de vendredi le 27 octobre 1978, à 9:00 heures.

Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, lundi le 6 novembre 1978, à 15:00 heures.

Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Guy Jasmin, c.g.a.,
Directeur général,
777, boulevard Laurentien,
SAINT-LAURENT, Qué.
H4M 2M7

SAINT-LAURENT, le 25 octobre 1978.

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Numéro 039574 — Construction d'un poulailler, Institut de recherches vétérinaires, Ferme de la Ceinture de verdure, Ottawa, Ontario.
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: Jeudi, le 16 novembre, 1978
Dépôt: 50.00 dollars
Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants pour construction électrique et mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196 Avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, mardi, le 14 novembre, 1978, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril, 1970.

Numéro 78940/4E-3822 — Système convoyeur de récipients, Immeuble du Gouvernement Fédéral, Hull numéro 4, Hull, Québec.
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: Jeudi, le 16 novembre, 1978
Dépôt: 50.00 dollars
Numéro 039937 — Rajout au Laboratoire David Florida, Ministère des Communications, Shirley Bay, Ontario.
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: Mardi, le 21 novembre, 1978
Dépôt: 250.00 dollars
Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants pour construction électrique et mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196 Avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, vendredi, le 17 novembre, 1978, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril, 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

APPARTEMENTS À LOUER

bien-être

Une vie de bien-être et satisfaisante... c'est une vie à LaCité dans l'un de nos studios ou l'un de nos appartements de 1 à 4 chambres à coucher. Air conditionné et moquette.

LaCité vous paiera votre carte de membre d'un an au "super Club" de conditionnement physique.

Le loyer comprend l'électricité.

Visitez nos appartements-modèles
Sur semaine: 9h à 21h
Fin de semaine: 9h à 19h

Appartements LaCité

845-4173

350 ouest, rue Prince Arthur
à l'angle de l'avenue du Parc

26-10-78

APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. I.N.O.

N.D.G. 7½ haut de duplex refait à neuf. Boiseries originales, sous-sol, $400. non chauffé. Libre. 489-4526 soir et fin de semaine. 1-11-78

Côte des Neiges - Queen Mary. Meublé. Très propre et joli. 2½, $235.00. Bail annuel. 457-5513 27-10-78

SHERBROOKE-HAMPTON, 5 grandes pièces très propres, 1er novembre, concierge. 481-4810. 28-10-78

ILE DES SOEURS, Loyer réduit, 3-½ à sous-louer immédiatement. 767-3773. 27-10-78

WILDERTON, près Willowdale et Université de Montréal, haut de duplex 8½ pièces, 2 salles de bains, libre 1er décembre. $500. 737-0231 ou 733-5630 30-10-78

WESTMOUNT, près métro Atwater, sous-location. 4-½, 2e étage. Tout confort. Petit immeuble, propre. Poêle-réfrigérateur, chauffage. $300.00 931-2742. 30-10-78

AIDES DOMESTIQUES

Allons chercher: poêle, frigidaire, meubles, pour vous débarrasser. 270-6816 ou 667-1939. 30-10-78

OUTREMONT, aide-familiale. Travaux légers de maison. 1 enfant (1-½ mois) du lundi au vendredi. De 9:30 à 5:30 heures 270-7922 30-10-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651. 1-11-78

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES, toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224. 21-11-78

AUTOS À VENDRE

Plymouth Satellite, 1973, 60,000 milles, excellent état, peinture neuve, pneus neufs. Particulier. $1,500.00 Appelez après 5 heures: 279-2106 2-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576

Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:

486-1143

30-10-78

OUTREMONT, bureau à louer, rénové complètement, rue Laurier. 270-9549 — 272-7868. 26-10-78

AHUNTSIC, Henri-Bourassa — Grande-Allée, édifice professionnel, décoration de luxe, près métro. 400 p.c., Divisé en 2 pièces. Très éclairé. Tapis — tentures — climatisateurs. Idéal pour professionnel ou hommes d'affaires. 382-5395 Le soir: 382-2628 26-10-78

Bureau de médecin à louer, meublé, garage, pour informations: 843-7800 27-10-78

CHALETS À LOUER

Bord de l'eau: Montfort-St-Donat. Lac Notre-Dame. Lac Archambault. Chalets meublés, équipés, chauffés, foyers, vue splendide de la nature, tranquille. Ski de fond, alpin. Proche golf, tennis, etc... 2, 3, 4 chambres à coucher. Baux raisonnables. Saison ou année. Propriétaires transférés. Administration: 342-0364. 26-10-78

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine (saison-ski). Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

BORD DU LAC OUAREAU, St-Donat, maison canadienne, tout confort moderne, disponible pour 1 an ou 2 à $400. par mois plus chauffage, $450. par mois si pour 6 mois, 3 chambres à coucher, salle de bain 1½, foyer "Franklin", près centres de ski, 731-3158, fin de semaine 1-819-424-5902. 26-10-78

APPARTEMENTS À LOUER

CHALETS À LOUER

ST-DONAT, chalet charmant et confortable, 6 pièces, sur le lac Ouareau, près centres de ski alpin, ski de fond, pour 6 mois. $2,000. avec chauffages. 731-3158 26-10-78

STE-ANNE-DES-LACS, à 10 minutes des pentes de St-Sauveur, à 5 minutes du Mont Avila, chalet de 7 pièces avec foyer, meublé et complètement équipé. Références requises. Le jour: 381-3941 — Après 5 hres: 288-5621. 28-10-78

Orford, chalet de ski, 2 chambres, foyer, chauffé, déneigement. 5 minutes des pentes. Téléphone: Montréal: 656-2909, 672-9036. 28-10-78

Ste-Béatrix, domaine privé, bord du lac, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer de pierre, tout confort, à proximité des pistes de ski de fond, novembre à avril, 277-7254, après 18h. 27-10-78

CHALET au centre d'un domaine privé, 100 arpents boisés, chemin, lac, pistes de ski privées, érablière, foyer, tranquille. Saison ou année. St-Damien Brandon: 272-3185. 26-10-78

Val David, luxueux chalet, neuf, comprenant 3 chambres, 2 salons, foyer, bar, cuisinière auto-nettoyante. Entretien et déneigement. $3,000.00 seulement. 527-5903 525-0962 28-10-78

St-Donat, chalet en rondins, 4-½ pièces, chauffage central. Près centres de ski alpin et randonnée. Tout confort. 331-0210 après 7 heures p.m. 27-10-78

ST-SAUVEUR, chalet suisse chauffé, meublé, 3 chambres, près pentes de ski, 45 minutes de Montréal. 15 novembre au 1er mai $1,800. 523-3305 P.M. 30-10-78

LAC OUAREAU, 5 chambres, foyer, lave-vaisselle, déneigement — chauffage compris. $3,000. 1-819-424-3214 — 524-3110 — 488-6570. 26-10-78

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

Mont-Rolland, chalet suisse, 4 pièces, chauffage central. Foyer. Près centres de ski alpin et de ski de fond. Déneigement. Électricité. Saison 6 mois. $1,800.00. 322-2073 1-11-78

CHALETS À VENDRE

MONT ROLLAND, chalet suisse, duplex 1 x 6 - 1 x 4, meublés, chauffage central, garage. 322-2073. 1-11-78

STE-ADÈLE, vue sur le lac, près du Chanteclerc, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, foyer, solarium, garage, grand terrain. 739-5718. 28-10-78

ST-JOVITE, hiver/été, 3 étages, 4 chambres, 1½ salle de bain, foyer, face au lac. $54,000. 1-613-828-7702. 30-10-78

Val David, luxueux chalets, 3 et 5 chambres, comprenant foyers, bar, télévision, table de billard, sauna. 527-5903, 525-0962, 1-819-322-6095. 28-10-78

COMMERCES À VENDRE

Récente opportunité à celui qui cherche un restaurant FRANÇAIS RÉPUTÉ à 50 km du pont Champlain, situé dans un décor champêtre inouï. Permis 60 personnes, ouvert de 16 heures à minuit. Conditions à discuter. A. Bourgeois, 353-8770. MONTREAL TRUST COURTIERS. 26-10-78

LIBRAIRIE à vendre, commerce progressif. S'adresser entre 6 p. m. et 10 p. m. au: 388-6709 28-10-78

DEMANDES D'EMPLOI

Dessinateur expérimenté exécuterait travaux ou contrats à domicile en urbanisme, architecture, cartographie, topographie, photogrammétrie. 738-5272. 27-10-78

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE en tout temps, pour petits et gros déménagements. Spécialité: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. 725-1372. 4-11-78

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

DIVERS

PERDU le 20 octobre, chat mâle, blanc et noir, Outremont, chemin Côte Ste-Catherine et Laurier, récompense. 272-9376. 28-10-78

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur — restauration de meubles antiques et d'époque. DÉCAPAGE, REFINITION de tout genre, travail soigné et personnalisé; 10 ans d'expérience. 656-9608. 26-10-78

COURS PRIVÉS

COURS PRIVÉS

COURS DE LANGUES

AU MEXIQUE ET EN ÉCOSSE

- Cours d'Espagnol (15 ou 20 heures/semaine) et de Civilisations pré-hispaniques à Cuernavaca, Mexique.
- Cours d'anglais à Edimbourg, Écosse.
- Séjour minimal de 3 semaines en tout temps de l'année.
- Famille, campus ou motel.
- **PRIX:**
  - A- Mexique.
    3 semaines à partir de $250. U.S.
    4 semaines à partir de $375. U.S.
  - B- Écosse
    3 semaines à partir de $450. Can.
    4 semaines à partir de $600. Can.
- **Les prix comprennent:**
  - — frais de scolarité et de séjour,
  - — excursions prévues au programme,
  - — services divers;
- **Les prix ne comprennent pas:**
  - — transport aérien, transferts et frais d'inscription.

S'occupe de la réservation de votre billet d'avion et de l'obtention de votre carte de touriste.

- **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:**

Centre Interculturel du Québec,
4824, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau: 28,
Mtl, Qué.
H3V 1G4
Tél.: 1-514-731-5314

Permis 12755419-1191 — Voyages - Mission - Ltée

26-10-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 14-11-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à .12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents, $8,500. 514-297-3163, 297-2181. 1-11-78

GARDERIE

Personne responsable demandée pour garder, dans quartier Ste-Marie, 2 avant-midis plus 1 journée par semaine, enfant 2½ ans. 524-5083. 27-10-78

LOCAL À LOUER

LOCAL À LOUER, 13 pi. x 14 pi., armoire et lavabo, rez-de-chaussée, bien éclairé, chauffé, près du métro Sherbrooke. Groupe ou association ainsi professionnel. 526-6618. 26-10-78

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

COIN PLESSIS ET DORCHESTER, face à la maison de Radio-Canada, rez-de-chaussée, environ 600 pi.ca. plus sous-sol, idéal pour boutique, studio, (graphiste, photographe, agent de voyage, coiffeur, etc.) sous-location. 861-0711 le jour, 672-1271 le soir. 28-10-78

LOGEMENTS À LOUER

CHEMIN Côte Se-Catherine, près de l'Université, haut de duplex, 7 pièces, chauffé, libre le 1er janvier. Tél.: jour: 731-8466 après 6 heures? 28-10-78

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308 J.N.O.

N.D.G. grand 5½ rénové à louer, chauffé, rez-de-chaussée, $250 par mois. Libre. 737-2026. 26-10-78

OUTREMONT, 6½, bas de duplex, chauffé, foyer, petite cour, stationnement. Libre début novembre. 866 McEachran. $365 par mois. Tél.: après 5 heures: 276-9691. 28-10-78

ROUGEMONT, rue Principale, bas, 6 pièces, lave-vaisselle, grade-robe cèdre, tapis mur à mur, possibilité poêle et frigidaire. 1-469-3594. 26-10-78

VAN HORNE & Lajoie, 6 pièces plus solarium, chauffé, 2 salles de bain. $350 plus $25 avec garage. 683-3360 entre 9h. et 17h. 26-10-78

CHERRIER, maison victorienne, grand 8 pièces fermées, rénovées, sur 2 étages, jardin, parking, aussi rez-de-chaussée très intéressant. Disponible immédiatement. Faut voir: 812, Cherrier. 522-1149 — 658-0082. 28-10-78

MAISONS À LOUER

MONT ST-HILAIRE.

Jolie maison, 3 chambres, salon, salle à manger, foyer, grand terrain, excellent quartier. Libre maintenant. **Jour: 467-5874, Soir: 774-1976.**

26-10-78

OUTREMONT, magnifique maison pierre détachée, joli jardin clôturé. $1,350. par mois. Option d'achat. Personne sérieuse seulement. 342-1647. 26-10-78

DEUX-MONTAGNES, bas de duplex, 6 pièces, sous-sol, bord de l'eau, grand terrain, piscine, foyer, près du train CN, $275. Jour: 866-0640. Soir: 472-6795. 28-10-78

MAISONS À LOUER

BOUCHERVILLE, bungalow 3 chambres, cuisinière-frigo, laveuse-sécheuse fournis, garage, sous-sol, salle de jeux et pièce pour bureau ou chambre. Cause: travail à l'extérieur, $360. par mois. 679-7733 30-10-78

BANLIEUE DE QUÉBEC, St-Augustin, style canadien, 7 pièces, foyer, beau secteur, vue sur le fleuve. $555 par mois. Bureau: 643-7544 - rés. 878-2769. 26-10-78

MAISONS DEMANDÉES

FAMILLE 4 personnes incluant 2 adolescents, cherche maison confortable, 3 chambres à coucher, toutes commodités, Ste-Adèle ou environ, pour la période du 15 décembre au 15 janvier. 769-8952 et 769-4551 28-10-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ROXTON POND, 6 chambres, cuisine, salon, vivoir, foyer, vue exceptionnelle, terrain 150 acres, garage double, ski de fond et alpin, équitation, sucres, complètement isolée. Accès chemin privé. Saison ou année $550 par mois. 738-5781 26-10-78

OFFRES D'EMPLOIS

NOUVEAU PRODUIT

Nous recherchons un vendeur ou un agent manufacturier spécialisé dans la vente de matériaux de construction.
Rémunération: à commission seulement.
Pour rendez-vous:
464-2976

27-10-78

RÉCEPTIONNISTE-TÉLÉPHONISTE

-Firme légale rue St-Jacques
-Console SG-1.
-Initiative - Mise soignée.
-Bilingue.

284-0059

26-10-78

DACTYLOGRAPHE, si vous êtes une dactylographe compétente, capable de taper 50 m/m et plus, bilingue, et que vous désirez faire carrière dans une entreprise progressive. S.V.P. appelez Audie Dixon 861-9651 local 24. 26-10-78

RECHERCHONS professeur de maternelle, légalement qualifiée en éducation pré-scolaire élémentaire, pour école située à Outremont. Pour inf.: 365-9204 26-10-78

SECRÉTAIRE légale à temps partiel, possibilité de travail à temps plein. Bureau situé à Westmount près du métro. Parfaite bilingue, très bon salaire et excellentes conditions de travail. Contactez: 937-7495 26-10-78

LE CONSULAT GÉNÉRAL DES ÉTATS-UNIS recherche une personne ayant une certaine expérience de bibliothèque pour son service de références. Le travail est très varié et demande une personne bilingue avec un esprit de synthèse et beaucou d'entregent. Connaissance de la dactylo nécessaire. Salaire et bébéfices avantageux. Semaine de 40 heures. Communiquez avec Mme Dionne, 281-1465. 26-10-78

Gardienne avec expérience, pour bébé 11 mois, 3 jours par semaine, V.M.R. près Jean-Talon, références demandées. 737-0716 28-10-78

RECHERCHONS deux jardinières d'enfants qualifiées avec expérience pour garderie située à Outremont. Pour inf.: 365-9204 26-10-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¼% 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtier 486-1106 jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¼% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

Bureau de professionnels avec firme de comptables agréés, secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appelez M. Weisboard, 866-5362. 1-11-78

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

ESPACE DE BUREAUX **À LOUER**

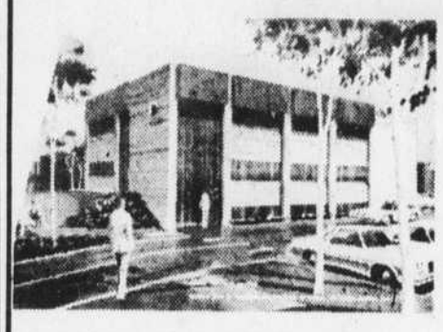

ENTRE AUTRES
- 2,500 pieds carrés ou subdivision
- Accès facile par le Métropolitain ou le boul. L.H. Lafontaine
- Près des Galeries d'Anjou
- Local pour l'entreposage
- Service d'impression disponible
- Espace de stationnement
- Service de conciergerie.

7855, boul. L.H. Lafontaine, Anjou
Pour renseignements:
Communiquer avec Yolande Brouillard **353-7511**

26-10-78

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé, établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
J.N.O.

FACE À FACE

Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253 ou 659-2248.**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible.
21-10-78

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

KNOWLTON, terres de toutes grandeurs. 5 à 50 acres. Avec ou sans services. Financement possible. 274-9131 26-10-78

STE-HÉLÈNE, près de St-Hyacinthe. Hommes d'affaires, vous songez à l'avenir du Québec et pensez sérieusement au vôtre, vous voulez faire un investissement sûr, achetez un terrain de 14 arpents situé près d'une rivière. $1,000 l'arpent à discuter... S'adresser à Mme Violette Liliane Lamontagne, 1-791-3202 26-10-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

OUTREMONT - HAUT: Près des écoles. Beau cottage détaché. 9 pièces, 2½ salles de bain, salle familiale ou bibliothèque avec poutre au plafond. Sous-sol fini. Grand jardin. $135,000. Excl. **Yvonne LeBlanc 735-2281, 733-8713.**

OUTREMONT: Joli cottage briques, 7 pièces, 4 chambres, 1½ salle de bain moderne. Fenêtres aluminium. Jardin. Propriété en bonne condition et ensoleillée. $68,000. M.L.S. **Yvonne LeBlanc 735-2281, 733-8713.** 26-10-78

MONT ST-HILAIRE.

Pas d'agent, maison finie briques, 3 chambres, salon, salle à manger, marqueterie, foyer, grand terrain. Libre maintenant. Comptant exigé: $5,000.00. Le solde financé par le vendeur. **J: 467-5874, S: 774-1976.**

26-10-78

BOUCHERVILLE, venez voir ce superbe cottage 4 chambres, foyer, beau terrain, garage. Près du golf. MLS. Arlette Lussier 655-3060 — 670-3055 PROBITEC COURTIERS. 26-10-78

BROSSARD, secteur "M"? cottage de grand prestige, magnifique hall d'entrée, mezzanine, salle à dîner, salle familiale, foyer, 4 chambres, sundeck, garage double, piscine creusée, terrain 12,344 pi. ca. MLS Jean Barrette 656-5300 — 656-9316 26-10-78

Carignan occasion unique! Magnifique cottage dans secteur boisé. Suppléments de grande valeur. Roger Ménard 672-7925 670-1002 Fiducie du Québec, courtier. EXC 26-10-78

MONTREAL, Duplex coin Henri Bourassa et Taché, garage, piscine creusée, très beau terrain, idéal pour local commercial ou bureaux, M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067 DES ROSIERS, Le Maître Courtier 26-10-78

ROSEMONT, Terrasse Maisonneuve, avenue des Sapins, magnifique bungalow. Prix demandé: $139,000.00. Immeuble G. Bergeron Inc. Courtiers 721-7122. 30-10-78

LONGUEUIL "Vieux" rue Bienville, cottage brique de 8 pièces. Paroisse St-Pierre Apôtre. $48,000. G.U. Guérin, 677-3844, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier. MLS 26-10-78

ABRI FISCAL, classe 31 et 32 avec ou sans subvention de 8 à 72 logements. Veuillez communiquer Roger Ménard, 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier 26-10-78

STE-FOY, bungalow pierres et briques, 7 pièces, 5 au sous-sol, tapis mur à mur, cuisine rénovée. Garderobe de cèdre. Central. $57,500.00. 1-418-651-2752. 14-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

RIVE-SUD 10 MIN. DE MONTRÉAL

ATMOSPHÈRE D'AUTREFOIS

Cottage 7½ pièces, planchers bois franc, plafonds moulurés, terrain 12,322 p.c. Aubaine du siècle! MLS **Micheline Parent 672-0321.**

BELOEIL

Split-level. Sous-sol avec foyer. Bar. Grand terrain. Possibilité de garage. Occupation immédiate! MLS **Pierre Galarneau 672-0321 ou 653-1146.**

ST-LAMBERT
GRANDE FAMILLE?

Cette vieille propriété d'excellente condition a 5 chambres à coucher en haut plus 1½ toilette. En bas, il y a une toilette, grande cuisine québécoise, grand salon et salle à manger, solarium et un beau grand terrain. Très centrale! **Bob Marois 679-7332 ou 672-0321.**

26-10-78

Montreal Trust

APPARTEMENT CO-OP: Centre-ville - rue Sherbrooke Ouest. Appartement luxueux. Salon avec foyer, salle à dîner, cuisine moderne, 2 chambres, 2 salles de bain. M.L.S. **Gaston Piché 735-2281, 366-1836.**

26-10-78

VIEUX LONGUEUIL:

Cottage semi-détaché, 8 appartements, dont 4 chambres. Le confort de l'ancien et du moderne. Près de toutes commodités. **651-0259.** 26-10-78

Cottage canadien, pièces sur pièces, situé près de Terrebonne. Comprend salon double, cuisine, salle à dîner, salle de bain au rez de chaussée + 2 autres chambres au 2e avec toilette. Chauffage électrique. Murs et planchers en magnifique bois naturel. Grand terrain. P. Savard 327-1649, 471-4444. Le Permanent Trust, courtiers. 26-10-78

AMATEURS DE VIEILLES MAISONS, maison de pierre historique, réparations commencées, chauffage à l'huile, 2 ans, tuyauterie et électricité refaites en partie, 220, 200 ampères, 4 pièces modernes, plus cuisine ancienne semi rénovée avec foyer naturel, terrain superbe 19,823 pi. ca. Certains commerces possibles: Restaurant avec terrasse. Antiquité, Sutdio d'art et le reste, occupation immédiate, $65,000. Exclusivité. M.-A. D. Préfontaine 731-3158, L.C. Simard 738-8575, 735-5588; Immeubles Tremblay Inc. Courtiers 26-10-78

BOUCHERVILLE: Très grand split-level, avec garage double, 7 pièces immenses, salle familiale avec foyer en pierre. Taxes $1,500 par année. Terrain clôturé, piscine hors-terre. Idéal pour professionnels. MLS. Louis Villandré, 655-6222 ou 649-3662. DES ROSIERS, Le Maître Courtier 26-10-78.

WESTMOUNT, luxueux town house de 4 chambres à coucher avec charmant jardin et patio adjacent au salon. Salle à manger séparée, sous-sol fini. Garage pour 2 voitures. Prix très réduit de $105,000. Pour occupation immédiate. MLS. Mme Pauline Bates, 932-2224 et 731-6817. FRANK A. NORMAN & CO. LTÉE, courtiers. LICENCIÉS. 731-6817. 30-10-78.

ST-LAMBERT, cottage moderne sur 3 terrains boisés, 8 pièces, sous-sol fini, foyer double. Près métro. Vue sur Montréal. Pas taxes C.U.M. Propriétaire. Jour: 873-3525 — Soir: 465-1953. 26-10-78

ST-LAMBERT, près du golf Préville. Joli cottage, condominium de 4 chambres, salon combiné avec salle à manger, foyer. Sous-sol aménagé. $48,000.00. Mme Bernaquez: 465-1257, 465-2000. Le Permanent, courtiers. 26-10-78

A VENDRE OU À LOUER: superbe maison canadienne en pierres des champs, construite en 1750, bord de l'eau, 15 minutes de Montréal. J. Laplante 735-6381, 672-1576. Fiducie du Québec, courtier 26-10-78

BOUCHERVILLE: Très grand split-level, avec garage double, 7 pièces immenses, salle familiale avec foyer en pierre. Taxes $1,500 par année. Terrain clôturé, piscine hors-terre. Idéal pour professionnels. MLS. Louis Villandré, 655-6222 ou 649-3662. DES ROSIERS, Le Maître Courtier 26-10-78.

WESTMOUNT, luxueux town house de 4 chambres à coucher avec charmant jardin et patio adjacent au salon. Salle à manger séparée, sous-sol fini. Garage pour 2 voitures. Prix très réduit de $105,000. Pour occupation immédiate. MLS. Mme Pauline Bates, 932-2224 et 731-6817. FRANK A. NORMAN & CO. LTÉE, courtiers. LICENCIÉS. 731-6817. 30-10-78.

VILLE MONT ROYAL, Aux connaisseurs, cottage 10 pièces, grand hall, escalier circulaire, foyers, 5 chambres, salle à dîner, 3 salles bain, garage double, plusieurs autres commodités à découvrir. MLS, Lili Daigle, 354-2950 DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 26-10-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE

FRANK NORMAN

& CIE LTÉE
COURTIERS

VILLE MONT-ROYAL

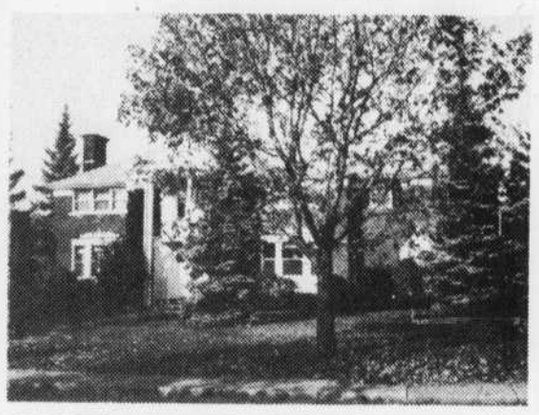

UN TERRAIN SUPERBEMENT PAYSAGER encadre cette maison familiale de style "Colonial Georgien", située dans le secteur ouest et incluant: 5 chambres à coucher, 3 salles de bain, 2 powder room, salle à manger et vivoir spacieux, cuisine bien pensée. Grande salle de jeu avec foyer, au sous-sol. Met en vedette une piscine intérieure chauffée et beaucoup plus. Pour plus amples renseignements et rendez-vous, veuillez communiquer avec **Mme Madeleine Touchette 738-7285, 737-5798 ou 731-6817.**

TOUTE NOUVELLE EXCLUSIVITÉ — À quelques pas du centre, cette résidence plus ancienne totalement rénovée est en merveilleux état. Grand salon plus niche, très beau foyer naturel, arche vers la salle à manger, nouvelle cuisine avec dînette et porte sur le jardin. 4 chambres à coucher avec nouvelle salle de bain à l'étage. Salle de jeu lambrissée en pin noueux. Veuillez communiquer avec **Mme Madeleine Touchette, 738-7285, 737-5798 ou 731-6817.**

RÉDUIT À $76,000 — Cottage semi-détaché plus âgé avec beaucoup de charme, à quelques pas du centre et des écoles. Salon avec foyer communicant avec véranda chauffée. Cuisine rénovée. Vivoir au rez-de-chaussée ainsi que salle de bain complète. 3 autres chambres à coucher et salle de bain à l'étage. Sous-sol fini et grand jardin. M.L.S. **Mme Johanne Jablonski 487-4140 ou 731-6817.**

ADJACENT À OUTREMONT

AGRÉABLE TRIPLEX — Deux logements de quatre pièces et un de trois — Grandes cuisines ensoleillées, salles de bain en tuiles — Balcons — Joli petit jardin clôturé — Secteur paisible et près des commodités — Bon placement — Prenez rendez-vous pour visiter cette exclusivité avec **M. Ernest Skutezky 737-5281 ou 731-6817.**

ADJACENT À WESTMOUNT

Situé derrière le Mont Royal près du boul. Westmount. Maison de ville de 4 chambres à coucher avec salon distinct de la salle à manger. Cuisine avec coin dînette. Garage. Prix demandé $75.-000. M.L.S. Financement disponible, aussi à louer. **Mme Pauline Bates 932-2224 ou 731-6817.**

RÉSIDENCES DE CHOIX

26-10-78

DES ROSIERS
Le Maître Courtier

ADJACENT OUTREMONT, style "Tudor", près de l'université, 7 pièces état impeccable. Foyer naturel, cuisine récente, belles boiseries, sous-sol fini avec porte latérale, entrée privée pour voitures. 2 garages, jardin. $89,000. **Raymonde Trudeau 733-3668 et Estelle Brodeur 342-3548. Bureau 334-0700.**

AHUNTSIC, boul. d'Auteuil - agréable triplex 6½-4-3. Spacieux salon-salle à diner combinée, grande cuisine, 3 chambres, belle finition de chêne. Sous-sol fini, superbe terrain, garage. Exclusif. $109,500. **Louise Valois 334-0700 ou 733-6681.**

OUTREMONT, cottage détaché en pierres, sur rue tranquille, boiseries de chêne et d'acajou. Magnifique jardin, occupation immédiate. **Michelle B. Roche 334-0700 ou 277-1250.**

OUTREMONT, maison de 5 chambres, située près des écoles, parcs. Salle à déjeuner séparée, prix intéressant à $67,500. **Raymonde Trudeau 733-3668 et Estelle Brodeur 342-3548. Bureau: 334-0700.**

OUTREMONT, spacieuse maison de 5 chambres, boudoir et dinette séparés au r.d.c., sous-sol fini, atelier au-dessus du garage double. Occupation immédiate. $79,500. **Raymonde Trudeau 733-3668 et Estelle Brodeur 342-3548. Bureau: 334-0700.**

OUTREMONT EN HAUT, magnifique résidence en pierre, pièces de réception, idéal pour exécutif en consul. Spacieuse salle de bain en marbre adjacente à la suite principale, salle de séjour au 1er étage. Garages et stationnement. **Estelle Brodeur 342-3548 et Raymonde Trudeau 733-3668. Bureau: 334-0700.**

OUTREMONT, très belle maison style traditionnel, 10 pièces, belles boiseries, fenêtres dans le plomb, 2½ salles de bains, 2 foyers naturels. Spacieuse salle de séjour au sous-sol avec porte latérale, terrasse, jardin, garage double. **Mme R. Trudeau 733-3668 et Mme E. Brodeur 342-3548. Bur.: 334-0700.**

ROSEMONT, galerie d'art plus 1 x 5 pièces. Commerce bien établi rentable. Chiffre d'affaires en progression continue. M.L.S. **Fernande Glen 334-0700 ou 381-9035.**

ST-MARC-SUR-LE-RICHELIEU, maison québécoise rénovée, 7 pièces plus petite maisonnette. Boiseries et fenêtres françaises en pin, foyer, grand terrain bord de l'eau. Faut voir. **Louise B. Angrignon 334-0700 ou 733-5548.**

26-10-78

de FIDUCIE NORD-AMERIQUE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, pas d'agent, 10,900 Péloquin près du parc Stanley, idéale pour professionnel. Entrée secondaire par le côté, 4 chambres à coucher, 8 pièces au total. Garage intérieur. Sous-sol fini. Terrain 50 x 128 pieds. Bâtisse 37 x 45 pieds. En très bonne condition. Pierre Jorno, bureau: 332-5136. Résidence: soir et fin de semaine: 389-8631 ou 332-4622. 30-10-78

N.D.G. beau duplex semi-détaché, 5½-6½, foyer naturel, grand jardin, allée privée, occupation rapide. J. Laplante 735-6381 672-1576 Fiducie du Québec, courtier 26-10-78

STE-ANGÈLE DE MONNOIR: 20 arpents boisés, 7 arpents longeant route asphaltée, situé coteau de gravier. F. Gagné 466-4778 679-1110 Fiducie du Québec, courtier 26-10-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MONTREAL, propriété 6 logements, quartier St-Henri, chauffage locataire, revenus de $7,560. Comptant minimum requis. MLS. Jean Barrette 656-5300 — 656-9316 26-10-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-CONSTANT: Classe 32, 6 logements tous loués, belle bâtisse, balance de vente serait considérée. M.L.S. Louis Villandré, 655-6222 ou 649-3662 DESROSIERS, Le Maître Courtier 26-10-78

Un 13 logements situé rue Édouard-Montpetit, pas d'intermédiaire. Revenu: $33,500. annuel. Prix $198,000. 735-3257 — 735-1027 26-10-78

PROPRIÉTÉS À LOUER

A LOUER: N.D.G. superbe cottage, 4 chambres à coucher, foyer naturel, boiseries et parquets de chêne, jardin, garage. J. Laplante 735-6381 Fiducie du Québec, courtier 672-1576 26-10-78

VILLÉGIATURES

Port Ste-Lucie, au nord de Palm Beach. Maison neuve, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, tout confort. Location au mois, à l'année. Près de 3 terrains de golf, piscine, tennis, marina. 332-9437. 21-10-78

Liberté de presse et M-O au programme

Vers une session agitée de l'Unesco

PARIS (d'après AFP et Reuter) — La première journée de la conférence générale de l'UNESCO qui s'est ouverte hier à Paris a été marquée par une passe d'armes au sujet des pouvoirs de la délégation du Chili et par un différend opposant les délégations arabes à celles de l'Occident au sujet de la présidence de la conférence générale.

Ces deux affaires ont été jugées assez sérieuses pour que le délégué du Panama adresse un avertissement à la conférence.

La présence de la délégation chilienne a été contestée par Cuba et l'Union soviétique. Les représentants de ces deux pays ont demandé à la conférence générale de rejeter les pouvoirs du Chili parce que "la junte de Santiago viole les droits de l'homme et ne représente pas le peuple chilien". Le délégué du Chili, M. Luis Nunez, a assuré que son pays "travaillait dans le sens du respect des droits de l'homme" et déniait à Cuba toute autorité morale à porter un jugement sur son pays en raison des nombreux prisonniers politiques détenus dans les prisons cubaines.

Ni Cuba ni l'URSS n'ayant demandé un vote, la conférence générale a finalement accepté les pouvoirs de la délégation chilienne.

Le second point de friction a porté sur la présidence de la conférence. Il semblait entendu par consensus général que la présidence de l'actuelle session revenait à un "Occidental". Le choix des puissances occidentales s'était porté sur un universitaire canadien, M. Napoléon Leblanc.

Les délégations arabes étant revenues, selon les Occidentaux, sur ce qui avait été tacitement admis, ont proposé la candidature de M. el Majali, ministre jordanien de l'Éducation. Le "comité des candidatures" est toutefois convenu dans la soirée, par 60 voix contre 54 pour M. el Majali, de désigner M. Leblanc président de cette vingtième édition de la conférence de l'UNESCO.

Les débats risquent d'être particulièrement âpres et agités sur deux dossiers: la liberté de la presse et les questions du Proche-Orient.

On s'attend que les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux s'opposent à un projet de déclaration sur l'information qu'ils considèrent comme une menace pour la liberté de la presse.

Ce texte est intitulé "Projet de déclaration sur des principes fondamentaux concernant la contribution des organes de presse au renforcement de la paix et de la compréhension internationale et à la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid."

Le directeur de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow (Sénégal) et ses spécialistes se sont efforcés de le reformuler pour essayer de tenir compte des objections des pays occidentaux qui lui reprochent d'approuver implicitement le contrôle étatique des moyens d'information.

La nouvelle version a pour base un projet d'inspiration communiste qui avait été écarté après une chaude discussion à la conférence de l'UNESCO en 1976 à Nairobi (Kenya).

Au coeur de la controverse, une division idéologique des membres de l'UNESCO d'un côté les pays communistes et du tiers monde pour lesquels les médias doivent remplir un rôle social, politique et même diplomatique. De l'autre, les Occidentaux pour qui prime la liberté du journaliste pour satisfaire le droit du public à l'information.

Des rapports préparés à l'initiative de M. M'Bow sur les institutions d'enseignement et culturelles dans les territoires arabes occupés par Israël et sur les fouilles archéologiques des Israéliens à Jérusalem vont probablement susciter des polémiques. Ils fourniront l'occasion à des délégations arabes de proposer des résolutions condamnant Israël.

En revanche, on s'attend à un consensus facile sur le "projet de déclaration sur la race et les préjugés raciaux". Les Etats africains attachent une importance particulière à ce texte déjà approuvé par les représentants des pays membres en mai.

"Tous les êtres humains appartiennent à la même espèce et proviennent de la même souche. Ils naissent égaux en dignité et en droits et font tous partie intégrante de l'humanité.

"Toute entrave au libre épanouissement des êtres humains et à la libre communication entre eux, fondée sur des considérations raciales ou ethniques, est contraire au principe d'égalité en dignité et en droits, elle est inadmissible.

"Une des violations les plus graves de ce principe est constituée par l'Apartheid qui, comme le génocide, est un crime contre l'humanité et qui trouble gravement la paix et la sécurité internationale."

La conférence s'est ouverte aux accents de l'Hymne à la joie de la 9e symphonie de Beethoven, interprété par la chorale nationale bulgare.

M. Ktaita Towett, ministre Kenyan de l'Education, président de la précédente conférence générale de l'UNESCO, a lancé un appel aux délégués, leur demandant de préserver "l'esprit de Nairobi", c'est-à-dire la volonté de régler les différends par la négociation.

Énergie: coopération sino-US en marche

PEKIN (AFP) — Le secrétaire américain à l'Energie, M. James Schlesinger, a réaffirmé, hier soir à Pékin l'engagement du président Carter à normaliser les relations sino-américaines, qui sont au "centre de la politique globale" des Etats-Unis et favorables à la "stabilité mondiale".

M. Schlesinger, arrivé hier pour une visite officielle de douze jours en Chine, s'exprimait au cours du banquet offert en son honneur par le ministre chinois du pétrole, M. Sung Chen-ming.

Venu pour discuter de la coopération sino-américaine en matière d'énergie, M. Schlesinger a déclaré à ce propos: "Notre future collaboration dans ce domaine n'a pas d'objectifs tactiques à court terme, mais reflètera nos intérêts mutuels à long terme". "Notre coopération, a-t-il ajouté, fera avancer les intérêts permanents des peuples américain et chinois, ainsi que la promesse d'un monde stable".

M. Schlesinger a encore déclaré voir avec plaisir reprendre "notre dialogue sur des questions internationales d'intérêt mutuel" et entamer des discussions sur "la coopération dans cinq domaines spécifiques à la recherche et au développement dans le secteur de l'Energie".

"Nous sommes prêts à discuter sur la façon dont nous pouvons coopérer pour avancer des solutions à quelques-uns des problèmes historiques dans le domaine de l'énergie, problèmes que les Etats-Unis sont déterminés à résoudre", a-t-il encore dit.

M. Schlesinger a rappelé les précédentes visites de responsables américains à Pékin depuis l'entrée en fonction du président Carter: celles du secrétaire d'Etat Cyrus Vance, de M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président pour les questions de sécurité nationale et du Dr Frank Press, conseiller scientifique à la Maison-Blanche.

C'est avec M. Sung Chen-ming que M. Schlesinger aura l'essentiel de ses entretiens à Pékin. Les conversations, a-t-on appris de source américaine, s'étendront à tous les domaines de l'énergie, pétrole, charbon, énergie électrique, énergie solaire et physique de haute énergie, point qui comprend, pense-t-on, l'énergie nucléaire.

M. Schlesinger et sa délégation, précédés à Pékin par une équipe de 16 experts qui vont se joindre à eux, doivent, après trois jours à Pékin, partagés entre les discussions et le tourisme, se rendre le 27 novembre à Harbin, capitale de la province du Heilungkiang, puis à Taching, capitale chinoise du pétrole. Taching a produit environ 30 pc des quelque 90 à 95 millions de tonnes de pétrole extraits par la Chine en 1977.

Après Taching, la délégation américaine se rendra en Chine méridionale, à Hangchow (Chekiang), ancienne villégiature impériale, puis dans la métropole industrielle de Shanghai. Elle regagnera Pékin le 2 novembre pour un nouveau séjour de trois jours et des entretiens, avant de quitter la Chine le 5 novembre.

On s'attend qu'au cours de ses discussions à Pékin, le secrétaire américain à l'Energie abordera la question d'une coordination de la coopération entre la Chine et diverses compagnies pétrolières américaines — quatre pour le moment — intéressées au développement de l'exploitation pétrolière chinoise.

Letelier: Townley est lié à d'autres attentats

WASHINGTON (AFP) — Michael Townley, ancien membre de la police secrète chilienne qui a confessé avoir participé à l'assassinat de l'ex-ministre socialiste chilien Orlando Letelier à Washington, aurait également été lié aux attentats, à Buenos aires et à Rome, contre deux autres personnalités chiliennes exilées.

Les documents secrets soumis par le FBI au Chili, dont le Washington Post a fait état hier, établiraient en effet que Townley s'était trouvé à Buenos Aires en 1974, au moment où le général Carlos Pratts, ancien commandant en chef des forces armées chiliennes et sa femme ont été victimes d'un assassinat identique à celui qui a coûté la vie à Letelier et à sa collaboratrice Ronnie Moffit. Townley aurait également été à Rome en 1975 lors de la tentative d'assassinat du dirigeant du parti démocrate-chrétien, Bernardo Leighton. Les départements d'Etat et de la Justice se sont refusés hier à commenter ces informations. L'article du Post, daté de Santiago, cite des sources chiliennes proches de l'enquête sur l'assassinat de Letelier.

Toujours d'après le Post, le dossier du FBI accompagne la demande d'extradition par les Etats-Unis des trois principaux inculpés chiliens, le général Manuel Contreras Sepulveda, ancien chef de la DINA, la police secrète chilienne, et deux de ses collaborateurs.

Les faits établis dans ces documents se basent sur des témoignages de Townley lui-même, de son épouse Mariana Callejos et d'un exilé cubain, Orlando Otero, vétéran de la Baie des cochons. Le procès contre les inculpés doit s'ouvrir à Washington en janvier prochain. Le dossier du FBI contiendrait également des révélations sur des liens de longue date entre la DINA (ancienne police secrète chilienne) et des terroristes exilés cubains. En 1975 et 1976, la DINA aurait chargé ces éléments exilés cubains de missions, infructueuses, d'assassinat de l'ex-ministre démocrate-chrétien Gabriel Valdes à New York, du secrétaire général du parti socialiste, Carlos Altamirano au Mexique et de deux membres du mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), Pascal Allende et Mary Anne Beausire, à Costa Rica. Le couple Townley ainsi qu'Otero et un certain nombre d'exilés cubains impliqués dans l'affaire, sont détenus aux Etats-Unis en attendant l'ouverture du procès. En échange de leurs témoignages, ils bénéficieront de sentences allégées, à la suite d'un accord intervenu avec les autorités judiciaires américaines.

De son côté, le général Manuel Contreras, a mis en cause implicitement la CIA et l'ambassadeur des Etats-Unis au Chili dans le "cas Letelier". Le général Contreras a déclaré à la presse que Michael Townley qui a avoué avoir participé à l'assassinat et qui l'a mis en cause, était un "agent". "C'était un agent, mais pas un agent de la DINA", a-t-il souligné.

L'ex-chef de la DINA a d'autre part, confirmé que les agents qui ont participe à l'assassinat de Letelier étaient entrés aux Etats-Unis avec des visas délivrés par l'ambassadeur des Etats-Unis à Asuncion, M. Landau, actuellement ambassadeur à Santiago du Chili. Pour ce qui concerne sa participation à l'assassinat, le général Contreras a déclaré que celle-ci était "la même que celle qu'il aurait pu avoir dans l'assassinat de Martin Luther King et des frères Kennedy".

L'Iran achètera moins d'armes US

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — L'éventualité d'une réduction des achats d'armements américains par l'Iran a été évoquée au cours de discussions qu'ont eues hier le chah d'Iran et M. Charles Duncan, secrétaire adjoint américain à la défense, apprend-on de source informée.

L'Iran a acheté pour 19 milliards de dollars d'armes aux Etats-Unis au cours des six dernières années, et pour 2,6 milliards dans la seule année écoulée.

D'autres achats étaient prévus pour cette année, mais l'agitation politique régnant en Iran a incité le gouvernement de Téhéran à réduire ses dépenses en armements et à réviser son important programme d'énergie nucléaire afin de pouvoir consacrer davantage des revenus tirés du pétrole aux programmes sociaux.

La presse iranienne précise, citant des sources américaines, que l'annulation éventuelle des commandes de l'Iran porterait sur 70 avions Grumman F-14, 140 F-16 General Dynamics, 31 Phantom F-4E et 1,000 missiles Shrike.

L'Iran a déjà annulé une commande de deux Boeings 747 destinés au transport d'armes. Une commande de radars AWACS d'une valeur de plus d'un milliard de dollars fera également l'objet de discussions avec les responsables américains.

D'autre part des manifestations d'étudiants se sont déroulées hier à Téhéran et dans d'autres villes iraniennes, tandis qu'une détente est enregistrée sur le front social avec le retour au travail des postiers. Une violente diatribe d'un député contre la police politique (Savak) est d'autre part largement reprise par les journaux.

En outre un député, M. Abbas Akhbari, a déposé une motion de censure dénonçant la corruption sous les précédents gouvernements et critiquant les récentes négociations pétrolières avec les compagnies occidentales.

M. Jaafar Sharif-Emani, premier ministre, a deux semaines pour y répondre mais il est probable que son "gouvernement de réconciliation nationale" se maintiendra car, si ses rangs se sont grossis récemment, l'opposition ne représente pas plus de 25 députés sur un total de 268. Certains journaux avancent même que l'auteur de cette motion est un partisan de la majorité qui veut ainsi donner l'occasion au gouvernement de faire une déclaration de politique générale et remporter un vote de confiance.

CARE* *un don du coeur*

Un don à CARE, c'est aider une population déshéritée à s'en sortir par elle-même. Ils construisent eux-mêmes des maisons solides, une école, un centre d'alimentation, un bon service d'eau à domicile, une route qui mène au marché. CARE leur fournit pour cela les matériaux nécessaires: ciment, couverture, tuyauterie, pompes, pelles, brouettes, pics et conseils techniques.

Envoyez vos dons à
CARECanada
Bureau no. 4, 1312 rue Bank, Ottawa K1S 5H7

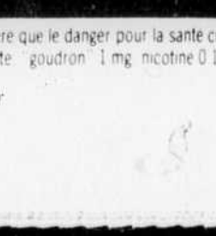

* Marque Déposée

Qu'est-ce qui procure le "Chnac" et qui ressemble beaucoup à la Cinq '78?

la Cinq '79.

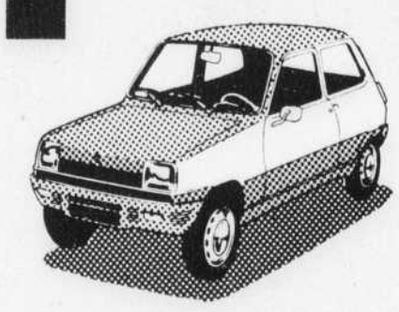

La Cinq '79 est arrivée chez les concessionnaires Renault. Vous la reconnaîtrez facilement, elle ressemble à la Cinq '78 comme deux gouttes d'eau.

Toujours aussi robuste, maniable et confortable, toujours aussi logeable et élégante... la Renault 5 demeure égale à elle-même: parfaite! Pourquoi l'aurions-nous changée? Et puis, conséquence heureuse de toutes ses qualités, sa valeur de revente est de plus en plus avantageuse.

Plus que jamais, attrapez le "chnac" avec la nouvelle Cinq '79 chez les concessionnaires Renault, partout au Québec.

RENAULT 5

FICHE TECHNIQUE

Moteur:	1300 cc., 68.5 chevaux
Freins:	disques assistés à l'avant
Suspension:	indépendante aux 4 roues, barres de torsion
Pneus:	radiaux Michelin
Direction:	crémaillère
Transmission:	traction avant, 4 rapports synchronisés au plancher

Attrapez le "Chnac" *Attrapez le "Chnac"* *Attrapez le "Chnac"*

Montréal-Dauphine Inc., 12050 Boul. Laurentien, Montréal, 331-6130

Au Pavillon de l'Auto Inc., 7665 Boul. Lacordaire, Montréal, 259-6981

Automobiles Renault Ville-Marie Inc., 2230 Viau, Montréal, 254-9971

Lareau Automobiles Inc., 1824 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, 937-9551

Rendez-Vous Automobiles Ltée, 825 Boul. Taschereau, Greenfield Park, 672-6660

Renault Longueuil, 465 ouest, Boul. Curé Poirier, Longueuil, 677-6361

Concordia Auto Ltée, 4450 Boul. Lévesque, Laval, 661-0660

Autos G.S.R. Inc., 2032 Boul. Labelle, Chomedey, Laval, 687-3123

Auto Gibraltar Inc., 1215 Boul. Laurentides, Laval, 669-7171

Renault Pierrefonds Ltée, 14199 ouest, Boul. Gouin, Pierrefonds, 620-1511

Garage Eddy Doyle Inc., 2280 St. Joseph, Lachine, 637-7511

Pierre Automobiles Inc., 270 Boul. Mgr. Langlois, Valleyfield, 371-0711

Garage Mondial Inc., 606 Champlain, St. Jean, 658-5536

Mario Bélanger Inc., 528 Notre-Dame, Repentigny, 581-0779

Les Automobiles Escriva Ltée, 610 Boul. des Laurentides, St. Antoine des Laurentides, 430-1073

Garage A. Paquin Inc., 171 est rue Principale, Ste. Thérèse, 430-2233

Attrapez le "Chnac" *Attrapez le "Chnac"* *Attrapez le "Chnac"*

Avis: Santé et Bien être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette: goudron 1 mg, nicotine 0.1 mg